

SUPPLÉMENT EN V.O.



Après sa victoire aux élections, Bush parle de guerre

COCAÏNE

Un laboratoire en plein Paris

p. 9

SUPPLÉMENT

Le Monde ARGENT

La loterie des fonds garantis

TÉLÉVISION

Affrontements sur les droits sportifs

p. 14



ANTIMONDIALISATION
Manifestation à Florence

p. 5

INONDATIONS

Retour à Sommières, qui ne pense qu'à revivre

p. 11

JOSPIN

Il réapparaît à Charlottesville

p. 8

AUTOMOBILE

Micra, cousine japonaise de la Twingo

p. 16

MÉDECINE

Soigner le reflux gastro-œsophagien

p. 17

PORTRAIT

Ralph Fiennes, acteur des abîmes

p. 22

International..... 2 Entreprises..... 14
France-Société..... 8 Aujourd'hui..... 15
Carnet..... 10 Météorologie-Jeux... 18
Abonnements..... 10 Culture..... 19
Horizons..... 11 Radio-Télévision..... 23

MUSÉE

Couleurs de Matisse



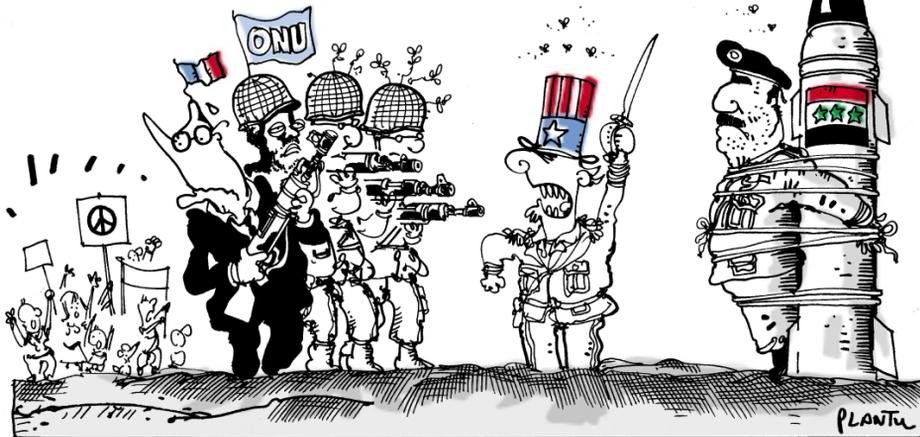
AGRANDI, rénové, enrichi, le Musée Matisse rouvre ses portes au Cateau-Cambrésis (Nord), où naquit l'artiste.

Lire page 19

Irak : le compte à rebours est lancé

APRÈS DEUX MOIS de négociations, le Conseil de sécurité de l'ONU a voté, vendredi 8 novembre, à l'unanimité de ses quinze membres (dont la Syrie) la résolution 1441 sur le désarmement de l'Irak et le retour des inspecteurs. Aux termes de cette résolution que *Le Monde* publie intégralement, Bagdad dispose de sept jours pour adopter formellement le texte et de trente jours pour fournir la liste complète de ses programmes d'armes chimiques, biologiques et nucléaires. Le chef des inspecteurs de l'ONU, Hans Blix, a annoncé qu'il se rendrait à Bagdad le 18 novembre.

Peu après le vote du Conseil de sécurité, le président George W. Bush a déclaré que l'Irak devait coopérer rapidement et de manière inconditionnelle, sinon « il devra faire face aux conséquences les plus sévères ». Alors que Washington considère que le texte donne de facto le feu vert à une action militaire pour en finir avec le régime en place à Bagdad, la



France, la Chine et la Russie ont rappelé dans une déclaration commune à l'ONU que la résolution 1441 « excluait toute automaticité

du recours à la force ». Pour Jacques Chirac, elle offre « une chance au désarmement de l'Irak dans la paix ». Le président fran-

çais a mis en garde Bagdad contre tout manquement à ses obligations. La télévision irakienne a qualifié la résolution d'« injustifiée ».

▶ L'ONU donne sept jours à l'Irak pour accepter sa résolution votée à l'unanimité

▶ George W. Bush réaffirme qu'il veut en finir avec Saddam Hussein

▶ Jacques Chirac : une ultime chance pour la paix

▶ Le texte intégral de la résolution 1441

Lire pages 2 et 3, le document page 12 et notre éditorial page 13

Alertes sociales pour Jean-Pierre Raffarin

ALORS QUE le premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, s'apprête à ouvrir le dossier des retraites, les syndicats - unanimes pour dénoncer l'absence de dialogue social du gouvernement Raffarin - mobilisent leurs troupes : EDF-GDF le 14 novembre, menaces des routiers pour le 22, cheminots le 26 et enseignants le 8 décembre. Dans un entretien au *Monde*, Bernard Thibault met en garde Jean-Pierre Raffarin et son gouvernement : « Les syndicats sont tout à fait capables de faire quelque chose ensemble. »



R. BOURRET/AFP

▶ Routiers, cheminots, enseignants se mobilisent

▶ Entretien avec Bernard Thibault

▶ Les petites grèves de Matignon

Lire page 6

Des Goncourt frétilants à la table du président

DÉJEUNER littéraire à l'Élysée. Le président de la République a reçu, vendredi 8 novembre, les dix écrivains de l'académie Goncourt. Sujet officiel : le centenaire, en 2003, de cette institution. Une figure imposée qui s'est vite transformée en libres propos sur la littérature. Du moins à en croire différents convives, tout disposés, après deux heures passées avec leur hôte, à s'enflammer à propos d'un chef d'Etat qui « aime vraiment la culture », qui « frétille dans le milieu littéraire ».

Jacques Chirac s'est d'abord inquiété de la façon dont ses invités mettraient en lumière, en décembre 2003, le rôle d'Edmond Goncourt, qui introduisit en France l'art japonais, en particulier les estampes. « Il nous a rappelé que les deux frères étaient très connus au Japon », note la présidente du Goncourt, Edmonde Charles-Roux. On en est cependant vite venu à l'actualité littéraire. M. Chirac a noté la polémique qui a entouré cette année l'attribution du Goncourt 2003 à Pascal Quignard, pour s'en féliciter : « Cela prouve que la littérature est vivante. » Face à Didier Decoin, Jorge Semprun, Robert Sabatier et Michel Tournier, qui n'ont pas voté pour *Les Ombres errantes*, œuvre, selon eux, peu accessible, Jacques Chirac a joué les avant-gardistes : « Moi, je l'ai lu. » Et le chef de l'Etat d'expliquer que l'ouvrage, qu'il se promettait de lire, était « sur le dessus de la pile », et

qu'il y serait resté plus longtemps sans cette petite querelle médiatico-littéraire qui a attisé sa curiosité.

Puis vint l'« affaire Houellebecq ». Qui a donné lieu à débat animé sur le rôle des écrivains et des intellectuels après que François Nourissier et Françoise Chandernagor ont évoqué la plainte qui a valu un procès à l'écrivain, suite à ses propos sévères sur l'islam. Le président a fait valoir aux défenseurs de Houellebecq que l'on ne pouvait empêcher un écrivain d'écrire ce qu'il pensait, par tolérance et par respect de la liberté d'expression. Mais qu'un intellectuel ne pouvait pas dire « n'importe quoi » dans le débat public. Tout à sa politique d'intégration et à sa politique étrangère, M. Chirac goûte visiblement assez peu ce qui peut heurter les musulmans. Blandine Kriegel, conseillère du président pour les questions éthiques et présidente du Haut Conseil à l'intégration, n'était sans doute pas par hasard présente à ce déjeuner. Chacun a aussi évoqué la fin du dernier livre de Michel Houellebecq, *Plateforme*, décrivant de manière prémonitoire un attentat similaire à celui survenu le 12 octobre à Bali. Michel Tournier a tenté de mettre tout le monde d'accord en rappelant cette citation de Jean-Paul Sartre : « Un intellectuel est quelqu'un qui se mêle de ce qui ne le regarde pas. »

Béatrice Gurrey

ANALYSE

L'Europe sans frontières

EN METTANT EN DOUTE le caractère européen de la Turquie et en affirmant que l'entrée de ce pays dans l'Union européenne signifierait la fin de celle-ci, Valéry Giscard d'Estaing n'a pas succombé à la théorie du « choc des civilisations » chère à Samuel Huntington. Il a employé des arguments plus délicats que l'ancien chancelier Kohl, voilà quelques années, qui voyait dans l'UE un « club chrétien ».

Alors qu'un parti islamique dit modéré a gagné les élections en Turquie et que les Quinze doivent se prononcer à la fin de l'année sur l'éventuelle ouverture de négociations avec Ankara, le président de la Convention pose les bonnes questions mais

pas nécessairement à propos du bon exemple.

Car que dit M. Giscard d'Estaing qui ne tombe sous le sens ? Que l'Union n'a pas adapté ses institutions à un élargissement, ni à dix ni à douze nouveaux membres, a fortiori si l'on va rapidement au-delà ; que plus l'Union s'élargira, plus elle sera hétérogène et plus il sera difficile de définir des intérêts communs, sans parler d'une identité européenne ; que les partisans les plus zélés de l'élargissement sont depuis longtemps les adversaires d'une Europe puissante, en mesure de parler d'une seule voix dans les affaires internationales, pour n'être qu'une simple zone de libre-échange soumise aux lois du marché mais incapable d'existence politique.

Bref, que l'élargissement, surtout s'il est sans bornes, est synonyme de dilution de la construction européenne, contrairement au projet des « pères fondateurs ». Ce n'est pas la première fois que des Européens convaincus tirent la sonnette d'alarme.

Mais la candidature de la Turquie est-elle la meilleure occasion de reposer la question des frontières de l'Europe ? Certes, l'inclusion de la Turquie comme candidate potentielle à l'Union européenne, au sommet d'Hel-sinki en décembre 1999, n'est pas exempte d'hypocrisie.

Daniel Vernet

Lire la suite page 13

VOILE

La Route du rhum, un long sprint sur l'Atlantique



LA SEPTIÈME ÉDITION de la Route du rhum à la voile sur le parcours Saint-Malo - Pointe-à-Pitre s'élance ce week-end. Cinquante-neuf voiliers barrés par les meilleurs skippers sont engagés dans la plus populaire des transatlantiques en solitaire. Parmi eux, dix-huit grands multicoques de 60 pieds, véritables formule 1 de la mer, qui devraient rallier la Guadeloupe en moins de douze jours. Les performances de ces machines sont telles qu'elles inquiètent les plus expérimentés des concurrents.

Lire page 15

KHESIS, ACIER, DIAMANTS, 4 000 €

CHAUMET

PARIS - 12 PLACE VENDÔME
56 RUE FRANÇOIS 1ER - PRINTEMPS HAUSMANN
MONTE CARLO - 3 AVENUE DES BEAUX ARTS
INFORMATIONS : (33) 01 55 90 52 95

INTERNATIONAL

LA CRISE IRAKIENNE

L'Irak a fait savoir, samedi 9 novembre, que ses dirigeants « étudient calmement » la résolution 1441 adoptée la veille et à l'**UNANIMITÉ** par le Conseil de sécurité, un texte qualifié de « mauvais et injuste ». George

Bush s'est, lui, félicité de ce vote des Nations unies tout en déclarant que « si l'Irak ne se soumet pas **PLEINEMENT**, les Etats-Unis et d'autres pays désarmeront Saddam Hussein » avec ou sans l'aval de l'ONU. Selon

les dirigeants américains, cette résolution autorise une **ACTION MILITAIRE** américaine pour en finir avec le régime de Bagdad. Jacques Chirac y voit, au contraire, une chance de « désarmement dans la

paix ». Dès le 18 novembre, et sous réserve de l'acceptation par Bagdad de la résolution, Hans Blix, le chef des **INSPECTEURS** de l'ONU se rendra en Irak. Les missions d'inspection sont considérablement renforcées.

Le compte à rebours pour soumettre Saddam Hussein est lancé

Bagdad a 7 jours pour se plier aux exigences de la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité. Pour George Bush, ce vote ouvre la voie à une action militaire américaine si le régime irakien oppose le moindre obstacle à son désarmement

WASHINGTON

de notre correspondant

Cela a pris deux mois, mais le résultat est là : le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé à l'unanimité, vendredi 8 novembre, la volonté affirmée par George W. Bush, à la fin de l'été, de « régler le problème » posé par Saddam Hussein. A Washington, cette approbation est rapprochée d'un autre vote « historique », celui par lequel les électeurs américains, trois jours avant, ont donné au parti au pouvoir à la Maison Blanche le plein contrôle du Congrès.

Ce sont deux succès pour M. Bush, et certains de ses partisans les considèrent comme liés. « Quand ils ont compris que le président était soutenu par ses concitoyens, les pays qui faisaient des difficultés pour affronter Saddam ont préféré monter dans le bateau », ana-

VERBATIM

George Bush : « Un test, un test ultime »

VOICI des extraits de l'intervention de George W. Bush faite vendredi 8 novembre, peu après l'adoption de la résolution.

« La résolution [1441] constitue pour le régime irakien un test, un test ultime. L'Irak doit maintenant et sans délai ou négociations désarmer complètement, accueillir les inspections dans leur intégralité et changer fondamentalement l'approche qu'il a retenue depuis plus de dix ans (...). L'Irak peut être certain que le jeu habituel de tricherie et d'esquive, qui a été autrefois toléré, ne sera plus toléré (...). Les Etats-Unis ont accepté de discuter de toutes les violations patentes avec le Conseil de sécurité, sans pour autant entraver notre liberté d'action pour défendre notre pays. Si l'Irak ne se soumet pas pleinement, les Etats-Unis et d'autres pays désarmeront Saddam Hussein. (...) Nous poursuivons énergiquement à travers le monde des réseaux terroristes dangereux. Et nous nous opposons à un régime singulièrement dangereux. (...) En faisant face à cette menace, l'Amérique recherche le soutien du monde. Si l'action devient nécessaire, nous agirons dans l'intérêt du monde (...). L'issue de la crise actuelle est déjà déterminée. Le désarmement complet des armes de destruction massive par l'Irak se produira. La seule question pour le régime irakien est de décider comment. Les Etats-Unis préfèrent que l'Irak remplisse ses obligations volontairement, cependant nous sommes prêts à une autre voie.

lysait un intervenant sur Fox News, chaîne d'information engagée en faveur des républicains.

Du seul fait qu'elle existe, la résolution de l'ONU ouvre la voie, selon les dirigeants américains, à une action militaire américaine pour en finir avec le régime en place à Bagdad. Si Saddam Hussein ne se soumet pas aux conditions édictées par les Nations unies, il y aura « une opération militaire pour se débarrasser des armes de destruction massive et pour changer le régime », a expliqué, officieusement, un conseiller de M. Bush. La mécanique de la résolution commence à devenir familière : l'accord pour faire pression sur le président irakien permet d'éviter la guerre s'il cède et la justice s'il ne cède pas.

Le dernier pays à s'être incliné devant cette logique, après la France et la Russie, a été la Syrie. Ce ralliement est considéré comme très important, car les Syriens avaient affirmé qu'ils tiendraient compte de l'opinion des autres dirigeants arabes. Colin Powell, le secrétaire d'Etat, a travaillé au téléphone jusqu'à la dernière minute pour obtenir le vote syrien. Il a parlé ensuite avec les Egyptiens et les Saoudiens afin de parvenir à une déclaration de la Ligue arabe, ce week-end, appuyant la position de l'ONU. S'il y réussissait, l'exécutif américain

aurait un argument de poids face à ceux qui lui reprochent de prendre le risque d'enflammer toute la région et de mettre en danger les régimes modérés. En mars, les dirigeants arabes, réunis à Beyrouth, ont affiché leur hostilité à toute action contre l'Irak.

Aux yeux du gouvernement, les

très déjà présents. Dans la zone d'exclusion aérienne du sud de l'Irak, les avions américains et britanniques ont largué, pour la troisième fois depuis un mois et demi, des tracts appelant les militaires irakiens à ne pas les prendre pour cible et à éviter, ainsi, des bombardements de représailles. Sans atten-

Bagdad « étudie calmement » le texte

L'agence officielle irakienne INA a fait savoir, samedi 9 novembre, que les dirigeants de Bagdad étudient « calmement » la résolution 1441 de l'ONU. L'Irak a sept jours pour en accepter les termes. « En dépit du caractère mauvais et injuste de la résolution 1441 adoptée par le Conseil de sécurité, la direction de l'Irak l'étudie calmement et prendra la décision nécessaire dans les prochains jours », écrit l'INA, citant une source autorisée. De son côté, dans une première réaction officielle, le ministre irakien des affaires étrangères, Najj Sabri, a déclaré, samedi au Caire, commentant le vote du Conseil de sécurité, que « la communauté internationale a fait avorter une décision des Etats-Unis d'utiliser la force contre l'Irak ».

conditions sont maintenant réunies pour un affrontement avec « Saddam Hussein et sa petite clique », selon les termes employés, vendredi, par Donald Rumsfeld, le secrétaire d'Etat, et qui se traduit, notamment, par l'envoi dans la région de deux porte-avions supplémentaires, qui vont s'ajouter aux deux groupes navals et aux forces terres-

dre davantage, M. Rumsfeld a parlé des « avions de la coalition qui appuieront les inspections de l'ONU » et mis en garde les Irakiens contre toute « action » ou « menace » visant ces appareils.

Autrement dit, les Etats-Unis vont s'efforcer de faire du nouveau régime d'inspection, décidé par l'ONU, l'élément central de leur offensive. Le schéma des « inspections contraignantes », proposé par un groupe d'experts, ne convenait

pas aux membres du Conseil de sécurité, mais il inspire la démarche américaine. Pour M. Bush, le vote du Conseil de sécurité signifie que l'Irak va perdre ses armes de destruction massive ; « la seule question qui se pose au régime irakien est de décider de quelle manière », soit de son plein gré, soit autrement.

OBLIGATION DE LIVRER LES ARMES

Le mot-clé, pour Washington, est « désarmement ». Ce qui est exigé de Saddam Hussein, ce n'est pas seulement qu'il accepte le nouveau régime d'inspection, à charge pour les inspecteurs de trouver les armes chimiques, biologiques et nucléaires que, par hypothèse, il détient ou se prépare à fabriquer. Le maître de l'Irak doit livrer ces armes ou fournir des preuves incontestables qu'il ne les détient plus et qu'il a renoncé à s'en procurer de nouvelles. Il doit éliminer lui-même la menace qu'il représente. Sinon, il sera éliminé.

Les « violations » que l'Irak pourrait commettre ont donc une définition très large. Pour obtenir l'accord de la France et de la Russie, les Etats-Unis ont dû renoncer à la possibilité de juger seuls de ces violations éventuelles. Il appartiendra aux deux chefs des inspections - Hans Blix pour l'ONU et Mohammed Al-Baradei pour l'Agence internationale de l'énergie atomique - de saisir le

Conseil de sécurité des difficultés que leur opposerait Bagdad.

Les responsables gouvernementaux qui se sont exprimés officieusement, après le vote, ont affirmé que la résolution n'empêche pas Washington de passer à l'action sans attendre l'accord du Conseil de sécurité. Les Etats-Unis sont « obligés » de communiquer au Conseil les faits qu'ils considéraient comme des violations et de « participer au débat ». Mais « le président n'a nullement renoncé à la capacité, à l'autorité d'agir pour faire respecter les résolutions ou pour protéger les Etats-Unis », ont expliqué ces responsables.

Les plus ardents partisans d'une épreuve de force finale sont sceptiques. Dans un éditorial du *Weekly Standard*, diffusé dès vendredi soir, les néo-conservateurs William Kristol et Robert Kagan dénoncent « le piège de l'ONU », dans lequel ils accusent M. Powell et la France d'avoir entraîné M. Bush. Ils reconnaissent, pourtant, que le président n'envisage sûrement pas de revenir devant les électeurs, en 2004, avec un régime inchangé à Bagdad. Il faut donc croire que, s'il y a un piège, c'est plutôt celui dans lequel l'unanimité du Conseil de sécurité enferme, aujourd'hui, Saddam Hussein.

Patrick Jarreau

Une inspection renforcée et un calendrier à respecter sous peine de « graves conséquences »

► **Le texte.** La résolution 1441 est placée sous le chapitre VII de la Charte des Nations unies, qui autorise la communauté internationale à recourir à la force pour la faire respecter. Elle déclare l'Irak en « violation patente » de ses obligations de désarmement et installe un régime renforcé d'inspections. Dès le 15 août 1991, l'Irak avait déjà été déclaré en « violation patente » de ses engagements pour avoir dissimulé des armements et fait des déclarations incomplètes.

Aux termes de la résolution, l'Irak est tenu d'ouvrir ses usines, ses casernes, ses bureaux aux inspecteurs en désarmement de l'ONU, sous peine de « graves conséquences ». Les zones souterrai-

nes pourront aussi être visitées. Les inspecteurs sont dotés de pouvoirs étendus. Ils pourront interrompre la circulation, se faire communiquer tous les documents qu'ils souhaitent et interroger qui bon leur semble. Ils pourront aussi « faciliter le voyage à l'étranger des personnes interrogées et des membres de leur famille ». Ils peuvent détruire sur place ou exporter les armes ou matières prohibées. Contrairement au souhait premier de l'administration Bush, ils ne seront ni armés ni accompagnés de militaires mais des gardes de sécurité des Nations unies protégeront leurs quartiers.

► **Le calendrier.**

Le 15 novembre. Bagdad a

7 jours après l'adoption de la résolution pour notifier son « intention » de coopérer. Indépendamment de la suite que donnent les Irakiens à cette demande, le chef de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection de l'ONU (Unmovic), Hans Blix, et celui de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Mohammed Al-Baradei, ont annoncé qu'ils avaient prévu de se rendre à Bagdad le 18 novembre. Ils seront suivis par une avant-garde de vingt inspecteurs, douze au titre de l'Unmovic et huit au titre de l'AIEA.

Le 8 décembre. L'Irak doit présenter avant 30 jours une liste « exacte et complète » de tous ses programmes d'armements prohi-

bés (chimique, biologique et nucléaire, ainsi que missiles balistiques et drones) et de ses productions chimiques ou biologiques à usage civil, ce qui concerne aussi bien l'industrie pétrochimique que les laboratoires des hôpitaux.

Le 23 décembre. L'Unmovic et l'AIEA doivent commencer leurs inspections dans un délai de 45 jours.

Le 23 février au plus tard. 60 jours après le début des inspections, les présidents de l'Unmovic et de l'AIEA doivent faire leur premier rapport au Conseil.

► **Les sanctions.** L'Irak est passible de « graves conséquences » dès lors qu'il présente de « fausses informations » ou des omissions dans la déclaration d'armements ou s'il ne

coopère pas « pleinement » avec les dispositions de la résolution sur les inspections. Les manquements sont « signalés au Conseil aux fins d'évaluation » (paragraphe 4). Les chefs des commissions d'inspection font un rapport. Le Conseil se réunit immédiatement pour « examiner la situation ».

Deux lectures du paragraphe 4 ont été avancées. Les Américains estiment que tout Etat membre a le droit de faire rapport d'une violation. Français et Russes estiment que n'importe quel Etat est, certes, en droit d'attirer l'attention de l'ONU sur un incident mais que seuls les faits rapportés par M. Blix enclenchent la procédure d'examen de la situation par le Conseil.

Dans les couloirs de l'ONU, des diplomates entendent les bruits de la guerre

NEW YORK

de notre correspondante

Avec une certaine solennité, le porte-parole de l'ONU a montré, vendredi, la télécopie adressée au ministre des affaires étrangères irakien pour notifier à Bagdad la teneur de la résolution 1441. L'heure était dument notée. Commencée à 10 h 52, la transmission a été terminée à 10 h 55. Le compte à rebours a officiellement commencé. Le délai de sept jours donné à l'Irak pour annoncer son « intention » de se plier à la volonté de la communauté internationale expire donc le 15 novembre à 10 h 55. « La route sur laquelle nous nous engageons va être difficile et dangereuse », a dit Kofi Annan devant le Conseil. L'unanimité avec laquelle le Conseil a voté ce qui apparaît à certains comme une « réso-

lution de guerre » tout autant que de « désarmement » a provoqué un certain malaise dans les couloirs de l'ONU. « On aura la guerre en janvier, voilà », disait un diplomate, sur un ton faussement léger. Huit semaines de négociation pour quoi ? « On a un échéancier maintenant », disait un expert. On a gagné un mois », temps laissé à l'Irak pour déclarer ses armements.

Certains regrettaient que la Russie ne se soit pas battue davantage : « L'ambassadeur Lavrov, s'il avait eu le feu vert de Moscou, ça aurait pris six mois, mais le texte, il l'aurait eu pierre par pierre. » Nombre d'interlocuteurs relevaient le rôle précieux de la France pour ramener les Etats-Unis dans le Conseil. Mais, pas plus que George W. Bush ne l'avait fait le 12 septembre, Washington ne s'est enga-

gé à respecter une éventuelle décision onusienne. « Ce qu'ils ont donné, c'est une réunion du Conseil. Soit le Conseil décide de la guerre, et c'est OK, sinon tant pis pour lui », résumait un expert.

« LA DÉCISION SERA PRISE AILLEURS »

« On met dans le texte des barrières qui permettent de revenir au Conseil. Mais, si on y revient, c'est pour déclarer la guerre », analysait Alexandra Novoseloff, auteur d'une thèse sur « Le Conseil de sécurité et l'usage de la force armée ». L'un de ses collègues ajoutait : « Les Américains ont négocié des brouilles et ils sont arrivés à leurs fins. Je suis étonné qu'on se contente de si peu. » David Malone, le directeur de l'International Peace Academy, était plus nuancé. Le président Bush,

pense-t-il, a rallié l'ONU « à une possibilité de guerre, pas à une guerre garantie ».

Certains estiment que le bras de fer autour de cette résolution avait « moins à voir avec la guerre » qu'avec les rapports de forces entre les pays du Conseil. « Ce qui était en jeu pour la France et la Russie, c'était de voir combien les Américains allaient céder, disait un ambassadeur, la guerre, pas la guerre, ce n'était pas ça le débat. Cette décision-là sera prise ailleurs. » L'un de ses collègues prédisait : « Les inspecteurs vont aller en Irak, c'est mieux que rien. » Mais il ajoutait : « Il y a l'ONU et l'extérieur. On continue à faire comme si, alors qu'une force militaire considérable s'accumule dans la région. »

Corine Lesnes

Pour Jacques Chirac, « une chance au désarmement dans la paix »

Dominique de Villepin demande au président irakien d'appliquer la résolution « dans l'intérêt » de son peuple

LE PRÉSIDENT Jacques Chirac a affirmé, vendredi 8 novembre, que le vote unanime de la résolution 1441 par le Conseil de sécurité de l'ONU offrait « une chance au désarmement de l'Irak dans la paix » et a mis en garde l'Irak contre tout manquement à ses obligations de désarmement.

« Le vote par le Conseil de sécurité, à l'unanimité, de la résolution 1441 offre une chance au désarmement de l'Irak dans la paix », a déclaré M. Chirac dans un communiqué publié par l'Elysée. « C'était le sens de l'action de la France depuis l'origine. »

En même temps, le président de la République a mis en garde l'Irak

contre tout manquement à ses obligations de désarmement. « Le message de la communauté internationale est clair : elle est une pour dire à l'Irak qu'il est désormais temps de coopérer pleinement avec les Nations unies », a souligné le président français. « De plus, par ce vote unanime, le rôle central et les responsabilités du Conseil de sécurité dans le domaine de la paix et de la sécurité sont pleinement réaffirmés, ce qui était indispensable », selon M. Chirac.

Le ministre des affaires étrangères, Dominique de Villepin, a lui aussi demandé, vendredi, au président irakien, Saddam Hussein, d'appliquer la résolution du Con-

seil de sécurité de l'ONU sur le désarmement, « dans l'intérêt du peuple irakien ». « Nous souhaitons tous que l'Irak satisfasse à ses obligations parce que c'est la seule



« Le rôle central du Conseil de sécurité dans le domaine de la paix [est] pleinement réaffirmé »

JACQUES CHIRAC

façon d'éviter le recours à la force. Il est important donc que Saddam Hussein comprenne que c'est à l'intérêt même de son pays, l'intérêt de son peuple », a déclaré M. de Ville-

pin à la chaîne privée de télévision TF1.

Estimant que cette résolution votée à l'unanimité des quinze membres du Conseil de sécurité constitue « une chance qui est donnée à la paix », il a souligné que « la force ne peut être qu'un dernier recours ».

« Rappelez-vous, a-t-il insisté, le chemin parcouru quand on se souvient qu'au début du mois de septembre tout le monde parlait d'une guerre inévitable. » La France « fait tout pour que la paix puisse l'emporter et c'est dans ce sens que nous travaillons », a-t-il ajouté, rappelant une déclaration du président Jacques Chirac au sommet francopho-

ne de Beyrouth, en octobre : « Le Moyen-Orient n'a pas besoin d'une nouvelle guerre. »

Pour M. de Villepin, les inspecteurs en désarmement de l'ONU « doivent partir le plus vite possible », car ils sont « un atout pour le Conseil de sécurité ». « Nous avons des personnes expérimentées, des professionnels représentant l'ensemble des nations. Ils vont pouvoir aller à tout moment partout sur le terrain, vérifier la présence d'armes de destruction massive », a-t-il ajouté. En cas de violation de la résolution, a conclu M. de Villepin, « le Conseil de sécurité se réunirait à nouveau et nous prendrions alors, bien sûr, nos responsabilités ».

VUE SUR TABLE S
RIONEL PARIS
LA BOUTIQUE AUX 1000 TABLES

LA SEULE BOUTIQUE PARISIENNE CONSACRÉE AUX TABLES BASSES

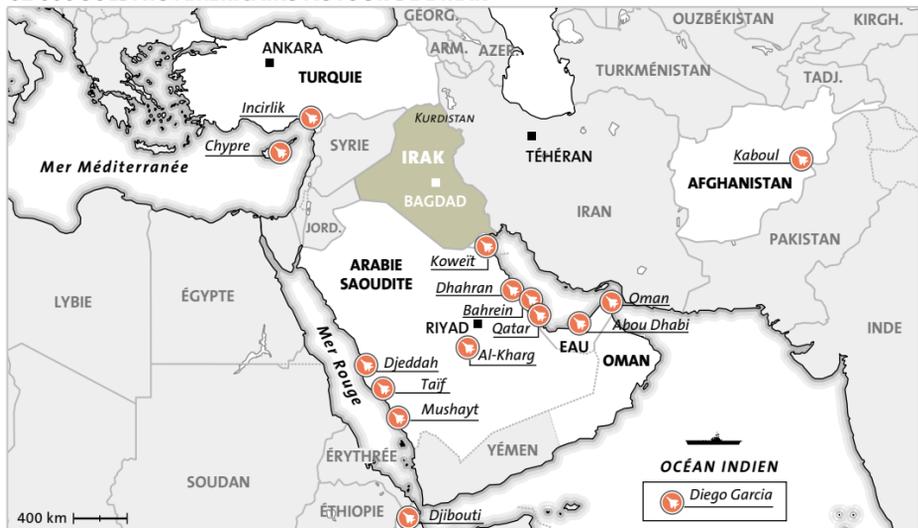
Classique S
Contemporaine S
En fer forgé, métal, bois S
Pierre, verre, altuglas S
Carrées, rectangulaires S
Rondes ou ovale S

« SUR MESURE »

OBJETS DE DÉCORATION
LISTES DE MARIAGE
Ouvert du lundi au samedi

89, av Paul Doumer - 75116 Paris
Tél. : 01.45.27.87.59
Fax : 01.40.50.93.36

62 000 SOLDATS AMÉRICAINS AUTOUR DE L'IRAK



EN MER :
Effectifs : environ 25 000 hommes
Flotte : un porte-avions, 9 navires d'accompagnement et 70 avions

KOWEÏT :
Effectifs : environ 9 000 hommes (principalement armées de terre et de l'air) + 2 200 marines.

ARABIE SAOUDITE :
Effectifs : 6 600 hommes (principalement armée de l'air).

BAHREÏN :
Effectifs : environ 4 200 hommes.

QATAR :
Effectifs : environ 3 300 hommes (principalement armée de terre) ; on attend 600 militaires en décembre.

OMAN :
Effectifs : environ 2 400 hommes (principalement armée de l'air).

ÉMIRATS ARABES UNIS :
Effectifs : environ 500 hommes (principalement armée de l'air)

TURQUIE :
Effectifs : environ 1 700 hommes (principalement armée de l'air).

DIEGO GARCIA :
Effectifs : environ 1 900 hommes (principalement armée de l'air)

DJIBOUTI :
Effectifs : 800 hommes, dont la moitié appartenant aux forces spéciales, sont arrivés récemment pour des missions contre des combattants d'Al-Qaïda dans la région.

— Trois porte-avions — Constellation, Harry-Truman et Kitty-Hawk — s'apprentent à se diriger vers la région.

Au Kurdistan, on rêve du renversement du « bourreau »

KALAK (Kurdistan d'Irak)
de notre envoyée spéciale

Sur le Grand Zabe, le fleuve qui coule à moins de 20 kilomètres à l'ouest d'Erbil, la capitale administrative du Kurdistan d'Irak, deux mon-

REPORTAGE

« Oui, nous sommes inquiets, mais nous espérons que cette fois sera la bonne »

des se font face : à l'ouest, le territoire géré par Bagdad ; à l'est, la région kurde (42 000 km² pour 3,7 millions d'habitants) devenue, de facto, autonome dans la foulée de l'après-guerre du Golfe. Depuis 1991, les deux ponts qui enjambent ce fleuve – un affluent du Tigre – sont gérés, l'un par les troupes irakiennes, l'autre par les forces du Parti démocratique du Kurdistan (PDK), de Massoud Barzani. Situés à moins d'un kilomètre les uns des autres, soldats irakiens et peshmergas (combattants) du PDK s'observent.

« Ils patrouillent là-bas, le long des collines ? On dirait qu'ils se font plus actifs ces derniers temps ! », s'esclaffe Ali Gafour Kakeyi, un combattant du PDK, installé sur le sommet d'une tour, principal poste avancé des Kurdes au-delà du fleuve. Depuis cette hauteur, on aperçoit les allées et venues des soldats irakiens qui effectuent leurs rondes le long des collines, à 500 mètres de là. « Et ces tentes disposées tous les 200 mètres, c'est là-dessous qu'ils cachent leurs armements », explique le peshmerga. Muni, comme la plupart de ses compagnons, d'une vieille kalachnikov, Ali Gafour ne semble guère inquiet.

L'activité des Irakiens, comparée au dénuement apparent des peshmergas, ne lui fait ni chaud ni froid. Y a-t-il un plan kurde de défense en cas d'attaque ? Quels sont les armements dont les Kurdes disposent face aux forces irakiennes bien équi-

pées ? « Il faut le demander à notre commandement, moi je ne sais rien », esquive-t-il. Babekir Zebari, le commandant militaire adjoint de la région de Dohouk, plus au nord, précise : « Pour le moment, les Américains ne nous ont rien demandé, ni base militaire ni rien. » Pourtant, une idée suffit à faire briller les yeux du peshmerga Ali Gafour, celle du « prochain renversement de Saddam par l'Amérique ». Car, comme tant d'autres Kurdes, Ali a le maître de Bagdad en horreur. Il y a vingt ans, sa famille a été déportée de Kirkouk, la grande ville pétrolière située plus au sud et restée, dans la foulée de l'après-1991, sous le contrôle de Bagdad. La maison familiale a été détruite, les membres du clan ont été torturés puis expulsés sans rien pouvoir emporter.

« EN PREMIÈRE LIGNE »

« Nous ne pouvons plus vivre avec ce régime. Tout le monde ici vit dans l'attente d'un mauvais coup de Bagdad. Nous sommes en première ligne si quelque chose se passe. Mais nous ne pouvons nous empêcher de souhaiter que quelque chose se produise », conclut-il.

Non loin du poste d'observation du PDK, les habitants du village de Kalak vaquent à leurs occupations. Le soleil est au zénith, les rues de terre battue sont quasi désertes, seuls des effluves de cuisine orientale s'échappant des cours fermées indiquent que la vie s'est déplacée à l'intérieur. Bientôt les deux écoles primaires libèrent leurs flots d'écoliers : petits garçons et petites filles (têtes non couvertes) en uniformes bleu et blanc, qui rentrent à la maison pour le déjeuner. Chato Ramazan Simo, 48 ans, cultivateur et épicier, offre l'hospitalité d'une pièce fraîche avec pour seul mobilier des matelas à même le sol et un poste de télévision muni d'une antenne satellite.

« Fuir ? Et où ? J'ai toujours habité ici, tout comme mes ancêtres », explique ce père de quinze enfants. Son histoire, comme celle de tant d'autres Kurdes, n'est que chagrin. « Mon père a été tué par l'armée irakienne en 1974 [lors du soulèvement

contre le pouvoir central]. Ensuite j'ai été mobilisé dans le conflit Iran-Irak, une vraie boucherie [1980-1988], que j'ai déserté. Puis ce fut la guerre du Golfe et le soulèvement kurde de 1991. »

« TOTALEMENT DÉMUNIS »

Il poursuit : « A cette époque, ma famille a perdu les trois quarts de ses terres, restées de l'autre côté. En 1992, l'armée irakienne a effectué une incursion à Kalak, repoussée, heureusement, par nos combattants. Mais les Irakiens ont tout miné. Rien que chez moi, 14 personnes sont décédées à cause des mines. Oui, nous sommes inquiets, mais nous espérons que cette fois sera la bonne. »

Même son de cloche chez Mohammad Kadyr, 28 ans, dont la maison haute au toit plat est située juste en face des lignes irakiennes. Chauffeur de son état et père de cinq enfants, il confie sa peur : « Nous sommes totalement démunis, or, le jour où l'Amérique attaquera, Saddam s'en prendra à nous ! »

A moins d'un kilomètre, sur le pont « tenu par Saddam », des véhicules civils font la queue pour passer « côté irakien ». Ce sont des familles d'Erbil ou des environs qui vont rendre visite à des parents. D'autres y vont pour effectuer des démarches administratives. Les passeports irakiens restent délivrés par l'administration de Bagdad ; les cartes d'identité et les permis de conduire coexistent : ceux délivrés par Bagdad et ceux émis par l'administration régionale kurde.

Ainsi, Saman, 25 ans, a pris un jour de congé pour aller à Mossoul pour renouveler son passeport. « Tout ce que nous avons aujourd'hui : la liberté, l'éducation, la santé et la paix, nous avons payé cher pour l'avoir. Mais nous sommes prêts à tout sacrifier pour être débarrassés du bourreau de Bagdad. Et les Arabes de Mossoul pensent comme nous. » Puis il tient à préciser : « Nous n'avons aucun problème avec la population arabe, le problème c'est ce régime que nous détestons. »

Marie Jégo

270 inspecteurs en désarmement se préparent à quadriller l'Irak

Hans Blix, leur chef, se rendra à Bagdad dès le 18 novembre. « Nous leur dirons le matin que nous allons dans telle ou telle direction », prévient-il

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Ils sont en réunion dans le « bunker » du trentième étage de l'immeuble des Nations unies, à New York. Quelques heures après le vote unanime de la résolution qui doit les renvoyer sous peu à Bagdad, les inspecteurs du désarmement organisent leurs préparatifs, conscients de l'importance de la mission.

Ils exercent un métier bizarre, racontent les spécialistes, un peu policier, un peu détective, 100 % scientifique. Et, en Irak, le travail qui les attend est des plus « ingrats ».

« Inspecter » des cultures biologiques, par exemple. Elles sont détruites par la chaleur. Lorsque, au bout de plusieurs semaines de recoupements, on parvient à localiser l'endroit où il y a probablement eu un test d'armement biologique, on creuse, on fait un prélèvement, et rien. Les germes ont disparu.

Ils sont une soixantaine à New York, qui constituent l'état-major de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection de l'ONU (Unmovic). Ils attendent, pour certains depuis quatre ans, d'être de nouveau autorisés à se rendre en Irak. Ils sont vétérinaires, chimistes, pharmaciens des armées (l'un a travaillé à l'Institut Pasteur), ingénieurs spécialistes des systèmes de guidage de missiles, experts en munitions, photographes, etc.

Ils sont non seulement scientifiques mais entraînés à la suspicion. Il faut sans cesse faire des recoupements. « On prend un fermenteur par exemple. On connaît son volume. On connaît le pourcentage d'accidents qui risquent de se produire, explique un expert en armes biologiques. On applique un coefficient

modérateur et on a une idée raisonnable de la quantité qui pourrait en sortir. Si ça ne colle pas avec ce qui est déclaré par les Irakiens, c'est à nous d'aller plus loin. Avec des interrogatoires, par exemple. C'est un travail de fourmi. »

Une petite avant-garde va partir à Bagdad avec Hans Blix et Mohammed Al-Baradei dès le 18 novembre pour préparer les installations et rétablir des moyens sûrs de communication. Une vingtaine d'inspecteurs – de l'Unmovic et de l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) – arriveront une semaine plus tard pour commencer les inspections à proprement parler.

Ils sont vétérinaires, chimistes, pharmaciens des armées, ingénieurs, experts en munitions, photographes...

Cette première mission sera une sorte de « vitrine », prévoient les experts. On ne rentrera dans le vif du sujet qu'en décembre, lorsque la deuxième vague d'experts, les purs techniciens, arrivera sur le terrain.

Avec les 30 nouveaux scientifiques qui viennent d'être formés aux techniques d'inspection à Vienne, ils sont au total 270 inspecteurs susceptibles d'être enrôlés pour des missions en Irak. Mi-septembre, il y avait moins d'Américains que de Français. Les recrutements se sont accélérés. Aujourd'hui, ils

sont une trentaine d'Américains, soit un peu plus que les Français et les Australiens. Une dizaine d'Allemands sont inscrits. Pour la plupart, les inspecteurs « opérationnels » sont des militaires détachés de leur administration centrale et recrutés par l'ONU.

« Nous avons énormément de sites à visiter, a dit vendredi Hans Blix, le chef de l'Unmovic, à la BBC. Il y a beaucoup d'endroits qui ont été mentionnés par votre premier ministre (Tony Blair) et par des sources du renseignement. » D'après la résolution votée vendredi, les inspecteurs peuvent recevoir des informations des pays membres. Ils sont supposés rendre compte au Conseil de sécurité des résultats des interviews et des visites.

Sans complexe, la première version du texte préconisait un rôle direct pour les « Grands » du Conseil, et ceux-ci seulement, les Américains ne voulant pas forcément partager leurs informations avec des pays comme la Syrie : les membres permanents pourraient désigner des personnels irakiens à interroger, des sites à visiter ; bref, diriger eux-mêmes la mission d'inspection. Cette idée a été introduite de façon plus discrète et optionnelle.

Parmi les sites à visiter, figurent les fameux huit « sites présidentiels » ou palais de Saddam Hussein, qui avaient mené le monde au bord de la guerre en février 1998. Hans Blix a indiqué qu'il n'y aurait pas de préavis aux inspections. « Nous sortons de nos quartiers le matin et nous leur dirons que nous allons dans telle ou telle direction. Ce n'est seulement qu'en arrivant au but que nous les préviendrons », a-t-il expliqué.

C. L.S.

Gerhard Schröder : le choix du multilatéralisme est le bon

► **La Ligue arabe** « respecte les résolutions du Conseil de sécurité », s'est contenté de déclarer son porte-parole, Hicham Youssef.

► **L'Égypte**, par la voix de son ministre des affaires étrangères, Ahmad Maher, a invité Bagdad à « respecter les résolutions de l'ONU, et le retour des inspecteurs, et leur permettre de remplir librement leur mission ». Il a à nouveau souhaité une solution pacifique de la crise.

► **En Allemagne**, le chancelier Gerhard Schröder a estimé que « la décision du président Bush de choisir la voie du Conseil de sécurité et du multilatéralisme s'est avérée la bonne ». Le ministre des affaires étrangères, Joschka Fischer, affirme que la résolution 1 441 « est un

signal clair pour Bagdad (...) Avec une coopération complète et sans condition avec les inspecteurs de l'ONU, l'Irak a la chance de garantir paix et stabilité » au Proche-Orient.

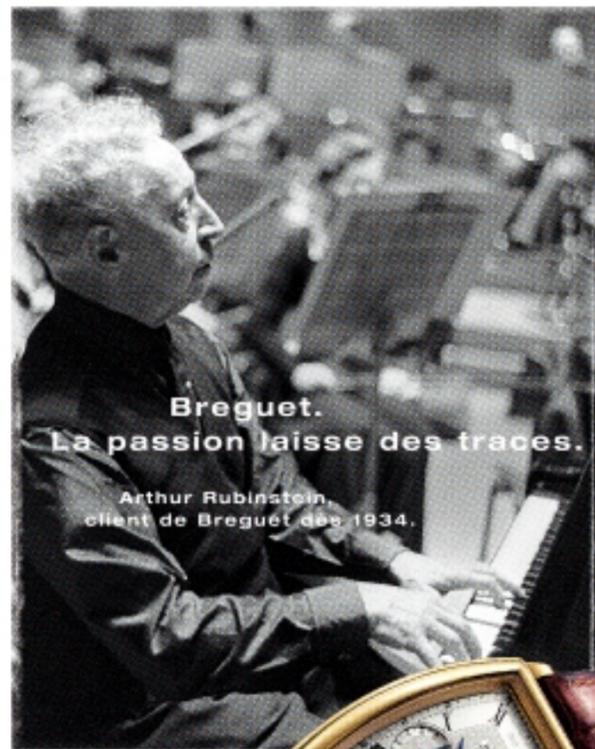
► **En Grande-Bretagne**, le premier ministre Tony Blair a estimé que l'Irak ne doit avoir « aucun doute » sur le fait qu'il sera désarmé « par la force » s'il refuse de se plier à la résolution de l'ONU.

► **L'Irlande** « soutient cette nouvelle résolution car elle offre le meilleur moyen d'atteindre les trois objectifs que nous nous étions fixés : obtenir que l'Irak remplisse ses obligations de désarmement ; éviter un conflit militaire ; et préserver la première responsabilité du Conseil de sécurité qui est de maintenir la paix

et la sécurité mondiale », a déclaré le ministre des affaires étrangères Brian Cowen.

► **Le Portugal** estime, par la voix de son ministre portugais des affaires étrangères Antonio Martins da Cruz, qu'il faut « mettre la pression sur l'Irak, qui a maintenant une chance de revenir à la légalité internationale et d'accepter les conditions posées par le Conseil de sécurité ».

► **La Pologne**, « en tant que membre loyal de l'ONU, contribuera à la mise en œuvre de cette résolution », a déclaré le premier ministre polonais Leszek Miller. « Si la Pologne est chargée d'appliquer une partie des décisions, elle prendra des mesures appropriées. »



Chronographe Héritage en or et jaune 18 carats. Mouvement de chronographe à roue à colonnes à remontage automatique. Petite seconde et date à 6h. Compteur de 30 minutes et de 12 heures. Cadran en or argenté, guilloché à la main. Étanche.

Breguet
Depuis 1775

Boutique et Musée Breguet, 20, Place Vendôme, 75001 Paris, tél. 01 47 03 65 00
Boutique Breguet, 26, La Croisette, 06400 Cannes, tél. 04 93 38 10 22
Boutique Tourbillon, 8, Rue Royale, 75008 Paris, tél. 01 55 35 01 50
www.breguet.com

Une impitoyable bataille est engagée entre M. Sharon et M. Nétanyahou pour diriger le Likoud

Les deux hommes incarnent, à droite, deux conceptions d'Israël. De l'issue de leur combat émergera, dans les jours qui viennent, le prochain chef du gouvernement

JÉRUSALEM

de notre correspondant

La droite israélienne en est convaincue : le nom du futur premier ministre ne sera pas connu au soir des élections anticipées prévues à la fin du mois de janvier 2003, mais dans quelques jours, lorsque les militants du Likoud auront départagé Ariel Sharon de Benjamin Nétanyahou. Cette assurance que la victoire sur la gauche est une formalité, alors que ni la date de cette



« J'ai la conviction d'avoir la manière et les solutions »

BENYAMIN NÉTANYAHOU

primaire ni celle des élections n'ont encore été fixées, a précipité les deux camps dans une féroce bataille de rumeurs et d'insinuations. Car la course semble ouverte et les sondages publiés jusqu'à présent contradictoires.

M. Nétanyahou a tiré le premier. A peine installé dans ses nouvelles fonctions de ministre des affaires étrangères, il a donné le 7 novembre un long entretien au quotidien anglophone *Jerusalem Post*, dans lequel il a « exécuté » en quelques mots le bilan de son supérieur hiérarchique, M. Sharon, tout en célébrant les résultats obtenus pendant sa propre première expérience du pouvoir, de 1996 à 1999. « L'opinion publique cherche une

manière de s'extirper de ce bourbier, ainsi que l'homme pour l'en sortir », a ajouté M. Nétanyahou lors d'un entretien à la radio publique. « J'ai la conviction d'avoir la manière et les solutions. Et cela, la majorité de l'opinion publique le sait aussi. En conséquence, mon analyse est que je serai capable de diriger le pays à l'avenir. »

Si M. Sharon pensait que l'entrée de ce rival dans son gouvernement l'obligerait au moins à une solidarité de façade, il a dû déchanter et se lancer aussitôt dans la bataille. Au slogan que semble retentir pour l'instant M. Nétanyahou (« J'ai les solutions »), le premier ministre compte opposer une popularité d'airain. Ses équipes affichent déjà sa réponse dans tout le pays : « Israël veut Sharon ». La presse israélienne, pour sa part, s'attend à un échange dans lequel les paquets de boue devraient assez vite tenir lieu d'arguments.

La haine recuite qui oppose « Arik » à « Bibi » ne pouvait trouver meilleur théâtre que cette élection interne au Likoud, qui devrait être jouée à guichets fermés. C'est une vieille querelle qui sera alors vidée, dans un grand fracas de discours.

Difficile d'imaginer des hommes aussi opposés que l'actuel et l'ancien premier ministre. Plus que l'homme du passif, M. Nétanyahou excède en M. Sharon l'homme du passé, le pionnier mi-spadasin, mi-fermier, alors que le pays a, selon lui, tourné depuis longtemps

les pages de sa construction et qu'il faut désormais écrire celles de son développement. Pour M. Sharon, M. Nétanyahou incarne la politique sans les convictions. Il n'éprouve que mépris envers un homme qui envisageait un jour de faire sa vie dans un autre pays qu'Israël, les Etats-Unis, quitte à changer son nom, jugé alors imprononçable. Il n'a que faire de son aisance face aux médias, lui dont la politique de communication, au cours de ses vingt mois à la tête du gouvernement, s'est réduite au strict nécessaire.

Cette rivalité caricaturale entre le sionisme de la terre et celui de la high-tech et du libéralisme économique s'est déjà manifestée à plu-



« Israël veut Sharon »

ARIEL SHARON, ACTUEL PREMIER MINISTRE

sieurs reprises au cours des derniers mois, notamment lorsque M. Sharon a été mis en minorité par son adversaire sur la question de l'Etat palestinien. C'était devant le comité central du Likoud, dont M. Nétanyahou s'était assuré le contrôle lorsqu'il cumulait, comme M. Sharon aujourd'hui, les fonctions de chef de parti et de chef du gouvernement. Les élections qui ont eu lieu en octobre pour renouveler ce comité ont donné un aper-

çu des arguments qui devraient être échangés dans les prochains jours.

M. Nétanyahou compte déborder M. Sharon sur sa droite, en dénonçant son acceptation de principe d'un Etat palestinien et les « compromis douloureux » évasivement évoqués par le premier ministre ces derniers mois. Mais le quinquagénaire « Bibi » ne devrait pas épargner l'âge de son septuagénaire rival. Il a déjà précisé qu'il vaudrait mieux élire un homme capable d'aller au bout du mandat de quatre ans qui lui sera confié. Pour sa part, le camp de M. Sharon assure avoir l'embaras du choix pour raviver les souvenirs des Israéliens sur un mandat émaillé de scandales, qui s'était achevé sur une défaite en rase campagne contre le candidat travailliste d'alors, Ehoud Barak, et un effondrement sans précédent du parti.

Les supporters d'« Arik » attendent de pied ferme « Bibi » au chapitre des concessions territoriales : « c'est lui qui a donné Hébron à [Yasser] Arafat », en vertu d'un accord conclu sous son autorité, rappellent-ils. La bataille d'images ne semble pas non plus les effrayer : les poignées de mains abondamment filmées, de 1996 à 1999, entre le chef de l'Autorité palestinienne et M. Nétanyahou, alors que M. Sharon s'y était toujours refusé, risquent rapidement d'être sorties de leurs cartons.

Gilles Paris

Le président Ben Ali offre quelques remises de peine pour célébrer ses 15 ans de pouvoir

L'opposition dénonce un « verrouillage politique »

A L'OCCASION du quinzième anniversaire de son arrivée au pouvoir, jeudi 7 novembre, le président Zine El Abidine Ben Ali a annoncé une série de mesures destinées à permettre à la Tunisie de « consolider ses acquis sur la voie de la démocratie et du développement ». Sont concernées la réforme du code électoral, la vie des partis, l'information, l'éducation, ou encore les infrastructures économiques pour poursuivre « la construction de la République tunisienne de demain ». D'autre part, il a préconisé la tenue d'une conférence internationale sur le terrorisme et l'élaboration d'un code de conduite dans ce domaine, engageant les pays signataires.

Cette célébration du « changement » – mot employé par le pouvoir pour évoquer l'éviction, pour sénilité, le 7 novembre 1987, du président Bourguiba par Ben Ali lui-même, alors premier ministre – a été l'occasion de nombreuses festivités dans toute la Tunisie, ainsi que de plusieurs remises de peine. Six opposants ont en effet bénéficié de libérations conditionnelles : quatre membres du parti islamiste Ennahda (interdit) et deux membres du Parti communiste des ouvriers de Tunisie (PCOT, interdit), qui étaient en grève de la faim depuis le 16 octobre. Le chef de file du PCOT, Hamma Hammami, avait, quant à lui, été libéré en septembre, officiellement pour « raisons de santé », après une grève de la faim de cinq semaines de son épouse, l'avocate Radhia Nasraoui.

Ces gestes sont venus s'ajouter à une autre concession faite par le Palais de Carthage, le 25 octobre : la légalisation du Forum démocratique pour le travail et les libertés (FDTL), parti d'opposition du docteur Mustapha Ben Jaafar, qui attendait son agrément depuis huit ans.

« JUSTICE AUX ORDRES »

En dépit de ces mesures de clémence, l'opposition se dit déçue. Pour elle, cinq mois après la réforme constitutionnelle – adoptée par référendum à près de 100 % selon les chiffres officiels – qui permet au président Ben Ali de briguer encore un ou deux nouveaux mandats de cinq ans, le système politique reste inchangé en Tunisie. S'il se félicite de la légalisation de son parti, Mustapha Ben Jaafar dénonce un « pluralisme taillé sur mesure » et le « verrouillage politique » qui continue de prévaloir dans le pays. Pour cette figure de l'opposition modérée, une « grave crise de confiance » affecte la Tunisie, et la situation économique devrait être « la préoccupation majeure » des dirigeants qui préfèrent pourtant s'en tenir à la version du « miracle économique tunisien ».

Pour sa part, l'avocat Mokhtar Trifi, président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), fait remarquer que « les petits ges-

tes consentis par le pouvoir, aussi importants soient-ils pour les personnes concernées, sont totalement insuffisants ». Aucune des principales revendications de la société civile n'a été prise en compte, en particulier la libéralisation de la vie politique et associative, et une amnistie générale. « Quant à la justice, résume M^e Trifi, elle reste aux ordres. »

APRÈS L'ATTENTAT DE DJERBA

Pour exemple, le président de la LTDH cite le cas du jeune cybersédiment Zouhair Yahiaoui, condamné en juin à deux ans de prison. Ou encore le refolement, le 26 octobre, pour la deuxième fois en un an, d'une délégation d'experts de la Commission internationale de juristes. La CIJ venait enquêter en Tunisie sur les alléga-

M. de Villepin à Tunis jeudi 14 novembre

Le chef de la diplomatie française effectuera, jeudi 14 novembre, une visite à Tunis, a annoncé, vendredi, le Quai d'Orsay. Dominique de Villepin doit y évoquer, avec son homologue, Habib Ben Yahia, les relations bilatérales, les relations euro-méditerranéennes, la préparation de la prochaine visite du président Jacques Chirac et la lutte antiterroriste. Le ministre français de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, s'était rendu fin octobre à Tunis, où il avait discuté avec le président Ben Ali de la lutte antiterroriste.

Le chef de l'Etat doit se rendre en 2003 en Algérie, au Maroc et en Tunisie pour resserrer « les liens privilégiés » de la France avec ces trois pays du Maghreb. – (AFP.)

tions de harcèlement et de persécution des magistrats et des avocats par le pouvoir, notamment sur la destitution du « juge rebelle », Mokhtar Yahiaoui (l'oncle de l'internaute).

Six mois après l'attentat contre la synagogue de l'île de Djerba, dans lequel dix-neuf touristes allemands ont péri, et qui a été revendiqué par le réseau Al-Qaïda, le régime tunisien a beau jeu de rappeler sa lutte de longue date contre l'intégrisme.

« En matière de droits de l'homme, le Palais de Carthage lâche du lest sur des choses ponctuelles et continue de faire miroiter une possible ouverture à laquelle il n'a pas, en réalité, la moindre intention de procéder, souligne l'ancien député exilé en France et défenseur des libertés, Khemmais Chammari. Ben Ali a tiré profit de la situation internationale, avec la complicité active et passive de ses partenaires européens. Au point que la date-clé du régime tunisien ne sera bientôt plus le 7 novembre, mais... le 11 septembre ! »

Florence Beaugé

La France dément posséder des stocks non déclarés du virus de la variole

C'EST AVEC UNE RAPIDITÉ et une vigueur peu communes que Paris a réagi aux informations publiées, mardi 5 novembre, par le *Washington Post* selon lesquelles la France ferait partie – avec l'Irak, la Corée du Nord et la Russie – du petit groupe des Etats qui, en violation des engagements diplomatiques et des dispositions sanitaires internationales, détiendraient toujours actuellement des stocks de virus de la variole.

Dès mercredi, le Quai d'Orsay a démenti ces informations « avec la plus grande fermeté ». Dans l'entourage de Dominique de Villepin, ministre des affaires étrangères, on précisait, vendredi, que l'ambassade de France à Washington avait été chargée d'adresser à la direction du quotidien américain, au titre du droit de réponse, un texte dénonçant les informations attribuées, par le quotidien, aux services de renseignement américains. Pour sa part, le ministère français de la défense a jugé nécessaire de confirmer le démenti apporté par le Quai d'Orsay en

assurant publiquement qu'« aucune entité » relevant de l'armée française ne travaillait actuellement sur des souches du virus de la variole.

Programmée et réalisée entre la fin des années 1960 et celle des années 1970 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'éradication planétaire de la variole fut l'une des opérations sanitaires les plus spectaculaires de la seconde moitié du XX^e siècle. La disparition de la surface du globe de cette maladie virale hautement contagieuse et fréquemment mortelle pour laquelle on ne dispose d'aucun traitement efficace fut solennellement proclamée le 8 mai 1980. A l'époque, les spécialistes étaient peu nombreux qui envisageaient le possible usage de ce virus à des fins de terrorisme biologique. L'annonce officielle de l'éradication fut immédiatement suivie d'une série d'interrogations et de controverses quant à ce qu'il convenait de faire des souches résiduelles du virus.

En 1976, on comptait toujours

76 pays détenteurs de telles souches virales dans le monde. L'année suivante, leur nombre officiel était tombé à six : les Etats-Unis, la Chine, les Pays-Bas, l'Afrique du Sud, l'Union soviétique et le Royaume-Uni. Sous l'égide de l'OMS, le nombre des pays pouvant officiellement détenir ces souches fut ensuite ramené à trois : l'URSS, les Etats-Unis et l'Afrique du Sud. A la surprise générale, en décembre 1983, Johannesburg annonça qu'il avait décidé de procéder à la destruction volontaire de ses stocks.

« DES RÉSERVES SECRÈTES »

« Peut-on avoir la naïveté de croire qu'aucun des pays qui avaient dans ces années-là détenu, légalement ou clandestinement, le virus de la variole n'en avaient pas constitué des réserves secrètes ? C'est peu vraisemblable », a déclaré au *Monde* le professeur Henri-Hubert Mollaret, ancien membre de l'Institut Pasteur de Paris, spécialiste du bioterrorisme et auteur de *L'Arme biologique, bactéries, virus et terrorisme* (Plon, 2002). « On peut raisonnablement penser que plusieurs pays, parmi lesquels l'Irak, l'Iran et vraisemblablement Israël, ont conservé des souches du virus

de la variole », a-t-il ajouté.

Peut-on affirmer aujourd'hui que la France a procédé à la destruction totale des stocks qui, dans les années 1970, pouvaient exister dans des laboratoires publics, privés ou militaires ? Il faudrait pour cela disposer des documents officiels témoignant que cette procédure a été effectuée sous le contrôle d'une inspection indépendante de l'OMS, ce qui n'est pas le cas.

« Les allégations américaines tiennent, pour beaucoup, au fait que la France dispose à Lyon d'un laboratoire de haute sécurité biologique, dans lequel on peut manipuler des agents pathogènes très dangereux pour l'homme, à l'instar du virus de la variole », a confié au *Monde* un responsable du ministère de la santé souhaitant garder l'anonymat. « Il n'en reste pas moins vrai que l'on retrouvera difficilement trace de la manière et de la date à laquelle nous avons, en France, procédé à la destruction de nos stocks de virus varioliques. La vérité est que nous avons attendu, avant d'agir, de vérifier au mieux que les autres pays détenteurs des mêmes souches virales avaient bien procédé à leur destruction. »

Jean-Yves Nau

La Colombie fait appel à l'ONU pour négocier avec ses guérilleros

Le sort d'une dizaine d'otages, dont la Française Ingrid Betancourt, est en jeu

BOGOTA

de notre correspondante

Le sort de dizaines d'otages – dont l'ex-candidate à la présidentielle Ingrid Betancourt, enlevée le 23 février – est actuellement l'enjeu d'un échange de prisonniers en discussion entre le gouvernement colombien et la guérilla des Forces armées révolutionnaires (FARC). Cette semaine, les deux parties ont précisé leurs propositions, qui restent toutefois difficilement conciliables.

Jeudi 7 novembre, la ministre de la défense, Marta Lucia Ramirez, a rappelé qu'un accord humanitaire pour permettre la libération de « tous les otages aux mains des FARC » devait résulter « d'un processus sérieux mené par les Nations unies ». Pour sa part, un communiqué signé de l'état-major central des FARC a rappelé que l'organisation accepterait de libérer les seuls otages « politiques » et demandé la démilitarisation d'une portion de territoire pour la tenue de pourparlers « avec le gouvernement ».

Tout en excluant implicitement une participation de l'ONU, le communiqué des FARC exige que les guérilleros soient libérés « en Colombie ». Mercredi, le président de la Chambre des représentants, William Velez, avait défendu l'idée que les guérilleros relâchés soient accueillis par des pays amis.

LA FRANCE, PAYS D'ACCUEIL

Dans ce scénario, évoqué par la presse locale, le gouvernement colombien a laissé filtrer que plusieurs pays, dont la France et le Canada, accepteraient de recevoir des rebelles.

Jeudi, le Canada a formellement démenti avoir été sollicité en ce sens. En début de semaine, le Quai d'Orsay avait déclaré « n'avoir aucune déclaration à faire sur le sujet ». Son porte-parole, François Rivasseau, a précisé que le gouvernement français était actif pour tenter d'obtenir la libération de M^{me} Betancourt (qui, ayant épousé en premières noces un diplomate français, a obtenu la nationalité

française). « Le gouvernement maintient une grande vigilance au sujet de la situation de M^{me} Betancourt et s'emploie, par ses démarches, à obtenir la libération de notre compatriote » a déclaré M. Rivasseau.

Sur la base des chiffres de la Fondation Pais Libre, 17 023 personnes ont été enlevées depuis janvier 1997. Les guérilleros des FARC détiendraient quelque 800 otages civils, enlevés « à des fins économiques », c'est-à-dire pour obtenir le paiement d'une rançon. Vingt-trois personnalités politiques (dont Ingrid Betancourt, le gouverneur de la province d'Antioquia, un ex-ministre de la défense et plusieurs élus) et 47 soldats et policiers sont également aux mains des FARC, qui exigent la libération de tous leurs camarades actuellement sous les verrous.

Dans le cadre du processus de paix engagé par le précédent gouvernement, un premier « échange de prisonniers » avait eu lieu en juin 2001. Quelque 400 soldats et une quinzaine de guérilleros avaient été

libérés. Depuis février, la rupture des négociations et de tout contact officiel avec la guérilla a rendu incertain le sort des otages, dont certains sont en captivité depuis plus de cinq ans.

Elu en promettant de venir à bout des mouvements armés, le président colombien, Alvaro Uribe, a toujours dit qu'il refuserait de négocier avec la guérilla sans cessez-le-feu préalable. Mais il doit faire face à la pression croissante des familles des otages, de personnalités politiques et d'organisations non gouvernementales, pour qui un accord avec la guérilla doit être trouvé coûte que coûte.

Le chef de l'Etat a finalement accepté un éventuel accord sous l'égide de l'ONU. En impliquant les Nations unies – qui ne se sont pas encore officiellement prononcées –, le gouvernement cherche-t-il à donner toutes ses chances à la négociation ou à se défaire d'un dossier qui s'annonce difficile ?

Marie Delcas

Avertissement

Il s'avère que les guidons de moto à tubes verticaux soudés Highway Hawk Flyer commercialisés par notre entreprise pendant ou après l'année 2000 peuvent présenter des défauts. Il s'agit de guidons qui ne sont pas d'origine, destinés à divers types de motos des marques Honda, Yamaha, Suzuki et Kawasaki. Cet article se caractérise par le fait que le guidon est soudé aux tubes verticaux (voir illustration).

Il s'agit de guidons convenant pour les types de moto suivants :

- Honda: VT1100 '87 - '95/ACE/VT750 DC, VT750 ACE
- Yamaha: XV750/1000/1100/XV5125, XV5650 Drag Star Classic, XV5 1100 Drag Star/1100 Drag Star Classic, XV1600 Wild/Road Star, XV5650 Drag Star
- Suzuki: VZ800 Marauder/VL800 Volusia, VS400/600/700/LS 650/VL 1500 LC, VS600/750/800 Intruder '86-up
- Kawasaki: VN1500 A/E, VN800/800 Classic/1500 Classic

La soudure entre les rosaces, par laquelle le guidon est monté sur la couronne, et les tubes verticaux n'est pas suffisamment solide dans certains cas. Ainsi, en cas de contrainte importante, les guidons peuvent se détacher à cet endroit. Nous recommandons aux propriétaires d'une moto dotée d'un tel guidon Flyer de ne plus rouler avec ce guidon et de le renvoyer dès que possible au concessionnaire qui le lui a fourni. Le montant d'achat sera bien entendu remboursé.

0556 - 21 47 48

Attention: cet avertissement ne concerne donc pas les guidons d'origine des types de motos susmentionnés.

A Florence, les anti-mondialisation rencontrent les partis de la gauche institutionnelle

Une première dans l'histoire d'un mouvement social méfiant envers les formations politiques

FLORENCE (Italie)

de nos envoyées spéciales

Alors que Florence s'apprêtait, samedi 9 novembre, à voir affluer entre 200 000 et 300 000 personnes répondant à l'appel du Forum social européen pour manifester contre une nouvelle guerre en Irak, une rencontre officielle entre le mouvement anti-mondialisation et les partis de gauche y a été organisée, vendredi 8 novembre. C'est une première dans l'histoire du mouvement anti-mondialisation qui, depuis Seattle, en novembre 1999, a toujours pris soin de garder ses distances avec les partis politiques ? Mais ces derniers sont de plus en plus tentés de s'en rapprocher, à mesure que les idées des adversaires de la mondialisation libérale gagnent en popularité.

Dans une salle de plus d'un millier de personnes, Bernard Cassen d'Attac-France, le britannique Chris Nineham, de Globalize Resistance, Vittorio Agnoletto, du mouvement social italien, se sont assis à la même table qu'Olivier Besancenot, de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), Hans Ströbele, des Verts allemands, Elio di Rupo, du Parti socialiste belge, et côté ita-

lien, Fausto Bertinotti, du parti communiste Rifundazione, et Rosi Bindi, de la démocratie-chrétienne. Au programme de la rencontre, un question posée avec prudence : une collaboration entre partis politiques et mouvements sociaux est-elle possible ? « Attac est né de la carence des partis et des syndicats, a rappelé Bernard Cassen. Nous

plaidons pour un rapprochement : chacun doit jouer son rôle et rester indépendant. Vittorio Agnoletto s'est montré encore plus catégorique : « Le dialogue ne peut se construire qu'avec une gauche qui refuse la guerre et condamne les institutions financières internationales ; il n'existe pas de possibilité de troisième voie. Nous ne sommes pas un mouvement réformiste, nous sommes un mouvement radical. »

Cette condamnation de la social-démocratie européenne, accusée d'avoir mené les mêmes politiques économiques libérales que la droite, est largement partagée au sein des mouvements présents à Florence. Le représentant du Parti socialiste belge a d'ailleurs eu, sous les sifflets, beaucoup de mal à conclure son intervention. Signe de leur isolement, les représentants des partis socialistes, réunis à Sesto-Fiorentino, à une trentaine de kilomètres de Florence, ont rassemblé moins de 500 personnes, dont quelques représentants d'Attac et des ONG italiennes.

Le député européen Harlem Désir veut pourtant croire que les militants réunis à Florence ne constituent « pas un mouvement antipol-

itique ». Selon lui, les socialistes doivent trancher leur débat interne, et « cesser d'opposer réformisme et contestation ». Il dénonce aussi « l'état lamentable » du parti socialiste européen, dont le seul dénominateur commun finit par être « le moins disant social » et le « moins disant européen ».

Les partis de la gauche radicale et les Verts proches des mouvements citoyens se sentent évidemment plus à l'aise dans cette forteresse où les drapeaux rouges dominent. Tout en reconnaissant « qu'ils attendaient ce débat depuis longtemps », comme l'a souligné Olivier Besancenot, chacun s'est gardé de visées hégémoniques. « Vous nous donnez une grande leçon politique en créant un mouvement où il est possible d'être ensemble tout en étant différent », a reconnu, en vieux militant, Fausto Bertinotti. « Ce n'est que quand les mouvements sociaux agiront aux côtés des partis, que ces derniers auront assez de force pour changer le cours de la mondialisation », a expliqué de son côté le Vert allemand.

Laurence Caramel
et Clarisse Fabre



AFP

Enquête au Pentagone

DES PHOTOS montrant des détenus entravés, transportés dans la soute d'un avion militaire, présentés comme Afghans, ont été transmises à des organes de presse, vendredi 8 novembre, provoquant l'ouverture d'une enquête du Pentagone. Le ou les auteurs des photos, qui ont été diffusées depuis un site internet (www.artbell.com) n'ont pas été identifiés. Le commandement central américain et l'armée de l'Air enquêtent sur l'affaire. Selon un porte-parole militaire américain, le lieutenant-colonel Dave Lapan, l'avion représenté est un C-130, appareil qui n'a pas servi au transfert de prisonniers vers la base de Guantanamo à Cuba. Il pourrait s'agir d'un déplacement de captifs en Afghanistan ou alentour. - (AFP.)

Turquie : surprise et colère après les propos de M. Giscard d'Estaing

LES PROPOS très négatifs de Valéry Giscard d'Estaing sur la candidature de la Turquie à l'Union européenne ont provoqué une vive surprise à Bruxelles, teintée de colère ou de satisfaction suivant les cas. Dans un entretien au Monde (daté 9 novembre) le président de la Convention sur l'avenir de l'Europe affirmait que l'entrée de la Turquie dans l'UE représenterait « la fin de l'Union européenne », prenant ainsi le contrepied de la position exprimée par les chefs d'Etat et de gouvernement européens, pour qui il s'agit d'un « pays candidat » comme les autres.

Le porte-parole de Günter Verheugen, commissaire européen chargé de l'élargissement, a estimé que ce statut n'était nullement remis en cause, notamment par l'« opinion personnelle » de l'ancien président français. « Il y a eu une stratégie adoptée en 1999 à Helsinki, et c'est dans le cadre de celle-ci que la Commission fait ses propositions. Tant que cette stratégie n'est pas remise en cause par les mêmes chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE, nous continuerons sur cette voie », a-t-il ajouté, soulignant que c'est grâce à cette stratégie que la Turquie a fait « plus de progrès dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie au cours de ces dernières années qu'en cinquante ans ».

L'ambassadeur de Turquie à Bruxelles, Oguz Demiralp, a adressé une lettre à l'ancien chef de l'Etat français dans laquelle il écrit notamment que « la Turquie fait partie de l'Europe depuis le X^e siècle. La République turque, fondée par le grand réformateur Atatürk, s'est ralliée aux valeurs de la modernité et du progrès en Europe (...) Le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne doit être vu sous cette perspective. » Il ajoute : « D'après nous, l'Union n'est pas un club replié sur lui-même et ayant peur de s'ouvrir à la diversité dans l'unité. »

Le président du Parlement européen, Pat Cox, a évoqué les « remarques mal avisées » de M. Giscard d'Estaing. Soulignant la proximité des élections turques, et le sommet européen de Copen-

hague à la mi-décembre, M. Cox a estimé qu'il s'agissait d'une période « très délicate » qui supposait « une évaluation stratégique mesurée » des relations entre l'UE et la Turquie, ainsi que des « prises de position prudentes ».

A la Convention sur l'avenir de l'Europe, le vice-président Jean-Luc Dehaene a pris ses distances avec les affirmations de M. Giscard d'Estaing, faisant valoir : « Personnellement, je ne l'aurais pas [dit], cela n'a rien à voir avec la Convention. Je suis sûr que M. Giscard d'Estaing s'exprimait à titre personnel. »

« ÉQUIVALENT DES INTÉGRISTES »

Les représentants du parlement turc, quant à eux, n'ont pas caché leur colère. M. Giscard d'Estaing « est l'équivalent des intégristes musulmans », a dit Ali Tekin, un parlementaire du parti de la Mère Patrie qui représentait son pays à la Convention. « C'est un intégriste chrétien. Il pense que l'Union est un club chrétien ».

Pour son suppléant Kürsat Eser, issu du même parti, M. Giscard d'Estaing ouvre une crise au sein de l'Europe. « C'est son comportement qui est la fin de l'Europe », a-t-il expliqué. « Le nom de la prochaine crise européenne est Giscard. Il est une réminiscence de scolastiques médiévaux. »

A Ankara, Recep Tayyip Erdogan, chef du parti AKP (justice et développement) qui a remporté les élections du 3 novembre, a minimisé les propos de M. Giscard d'Estaing et estimé qu'ils étaient « du sentimentalisme et rien d'autre ».

Pour sa part, le chef de la diplomatie française, Dominique de Villepin a déclaré, vendredi sur TF1, que l'arrivée au pouvoir à Ankara d'un régime issu de la mouvance islamiste ne devait pas empêcher la Turquie d'être candidate à l'adhésion à l'Union européenne (UE). Au prochain sommet de l'UE, « à Copenhague, il sera adressé un message fort en direction de la Turquie. Mais, bien sûr, nous jugerons le nouveau gouvernement sur ses actes », a-t-il dit, soulignant que ce pays pouvait « absolument » demeurer candidat. - (AFP, Reuters.)

Côte d'Ivoire : « assassinat » du frère d'un chef rebelle

LOMÉ. La rébellion armée ivoirienne a dénoncé, vendredi 8 novembre à Lomé, l'« assassinat » du Dr Benoît Dakoury-Tabley, frère cadet d'un ancien responsable du parti du président Gbagbo, nouvellement rallié à la rébellion. Le corps de la victime a été retrouvé à Abidjan. Dans une déclaration faite à Lomé, où se déroulent des négociations inter-ivoiriennes sous l'égide de médiateurs ouest-africains, la délégation du Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI, branche politique de la rébellion) a estimé que « l'assassinat du Dr Benoît Dakoury-Tabley vise essentiellement à maintenir dans la terreur tous ceux qui seraient tentés de manifester publiquement leur soutien ou leur appartenance au MPCI. » Louis Dakoury-Tabley avait annoncé, mercredi, son ralliement au MPCI, dont il devient le « coordinateur aux relations extérieures ». Le médecin avait été arrêté mercredi en début d'après-midi durant ses consultations dans une clinique d'Abidjan par deux hommes en uniforme, qui l'ont emmené sans préciser le motif de son interpellation. On ignore pour le moment les circonstances exactes de sa mort. - (AFP.)

1927-2002
SOIXANTE-QUINZIÈME ANNIVERSAIRE

La première compagnie aérienne entre l'Europe et l'Amérique Latine.

Depuis 75 ans, notre passion est d'unir les continents, c'est pour cela que nous sommes la première compagnie aérienne en passagers entre l'Europe et l'Amérique Latine. Plus de 150 destinations dans le monde entier et jusqu'à 570 avec oneworld. Nous transportons chaque année plus de 30 millions de passagers et effectuons chaque jour 20 fois le tour du monde. Une flotte des plus modernes, de nouveaux services, de nouvelles fréquences, et nous nous sentons comme au tout premier jour, heureux de voler avec vous.

Réservez directement sur www.iberia.fr ou appelez le 0 820 075 075 (0,118 €/mn) ou bien consultez votre agence de voyages.

www.iberia.fr

Une des meilleures compagnies aériennes du monde

FRANCE-SOCIÉTÉ

POLITIQUE

Six mois après l'élection de Jacques Chirac qui s'était engagé « à faire confiance au dialogue social », les syndicats, unanimes, pointent le **MANQUE DE CONCERTATION** des pouvoirs publics, illustré, selon

eux, par des décisions unilatérales. Alors que le premier ministre doit ouvrir le dossier des retraites, Jean-Luc Cazettes, secrétaire général de la CFE-CGC, déplore : « Le gouvernement **JOUE AVEC LE FEU**, il serait

mieux inspiré d'engager des négociations. » Dans un entretien au *Monde*, Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT, déclare : « **L'INSÉCURITÉ SOCIALE est plus forte que jamais** ». Plusieurs secteurs de la

fonction publique craignent pour l'avenir de leurs retraites et redoutent les conséquences de la décentralisation sur leur statut. Novembre et décembre seront marqués par plusieurs **MANIFESTATIONS**.

Le dialogue social version Raffarin exaspère les syndicats

De la CGT à la CFTC, toutes les grandes centrales critiquent le manque de volonté de concertation du gouvernement. Elles l'accusent de ne pas tenir ses engagements et préparent une série d'actions dans différents secteurs. Routiers, cheminots, enseignants commencent à se mobiliser

« **PUBLICITÉ mensongère.** » Ce commentaire acide du secrétaire général des fonctionnaires CGT, Bernard Lhubert, sur les velléités de dialogue du gouvernement Raffarin résume bien l'état d'esprit général des syndicats. Six mois après la réélection de Jacques Chirac, qui s'était engagé à « renouveler notre pacte démocratique » et à « faire confiance au dialogue social », les leaders des centrales syndicales pointent, avec une rare unanimité, le manque de concertation avec les pouvoirs publics. Ils critiquent l'attitude du gouvernement, qui avait fait de la relance d'un dialogue social malmené par la gauche un argument de campagne. A leurs yeux, la nouvelle équipe ne fait pas mieux.

« On ne peut pas à la fois suspendre le volet anti-licenciements de la loi de modernisation sociale, dire qu'il faut séparer le petit risque et le gros risque, s'en prendre aux préretraites et annoncer la privatisation d'un certain nombre d'entreprises publiques, analysait, jeudi 7 novembre, le secrétaire général de la CFE-CGC, Jean-Luc Cazettes. Le gouvernement joue avec le feu. Il serait plus

inspiré d'engager des négociations. » L'agacement n'est pas l'apanage des plus radicaux. Certes, Marc Blondel (FO) appelle à la riposte et Bernard Thibault (CGT) s'exprime sans détour dans nos colonnes (*lire ci-dessous*). Même le président de la CFTC, Alain Deleu, ne mâche pas ses mots. Dans une interview accordée à *La Croix*, le syndicaliste chrétien, qui passe la main, la semaine prochaine, au congrès de Toulouse, évoque ces « signes avant-coureurs d'une dérive libérale » que sont les initiatives gouvernementales sur les 35 heures et sur la loi de modernisation sociale...

DES DÉCISIONS UNILATÉRALES

La méthode du gouvernement et l'attitude de la majorité sont désormais critiquées point par point. Nul, dans les rangs syndicaux, n'a oublié que M. Raffarin avait annoncé qu'il n'y aurait pas de coup de pouce au smic, avant même la réunion de la commission nationale supérieure de la négociation collective. Les exemples de ce genre ont fait florès, le dernier en date étant la décision unilatérale prise par le



gouvernement d'éteindre progressivement le congé de fin d'activité (CFA). « Le ministre de la fonction publique nous avait fait savoir qu'il entendait mettre la question du devenir du CFA dans le débat sur les retraites, et c'est ce même ministre qui propose aux parlementaires un

amendement gouvernemental mettant tout le monde devant le fait accompli », dénonce M. Lhubert (CGT). « Le gouvernement prend la lourde responsabilité d'engager la réforme du régime en saucissonnant le dossier », avertit, de son côté, Marie-Claude Kervella (CFDT). Ce

mode de traitement n'est pas réservé à la fonction publique.

Pour éviter les risques d'embrassement général, M. Raffarin se garde bien de préciser ses objectifs, comme le fit Alain Juppé. La leçon de 1995 a été méditée. Exemple, lorsque François Fillon dit qu'il souhaite « assouplir » les 35 heures, il n'en ouvre pas moins la voie à un retour aux 39 heures et « gèle » toute perspective d'instauration des 35 heures dans les PME.

La manière dont se sont engagés les débats sur l'assurance-maladie et sur les retraites, avec les polémiques sur le « petit risque » et le « gros risque », et sur l'allongement de la durée de cotisation, est révélatrice d'une méthode. Le gouvernement avance ses pions, quitte à nuancer sa position, un exercice auquel les ministres de la santé et des affaires sociales se sont récemment prêtés. L'attentisme est une stratégie possible. Jean-Paul Delevoye l'emploie dans la fonction publique : malgré les demandes réitérées qui lui ont été faites, il n'envisage pas d'ouvrir des négociations salariales avant la fin du premier semestre 2003. Il évite les

sujects qui fâchent, tout en proposant d'ouvrir le chantier, moins sensible, des carrières et de la gestion des ressources humaines.

Le premier ministre possède une autre corde à son arc : il peut compter sur les députés et les sénateurs pour faire avancer telle ou telle nouvelle idée de réforme. Ainsi Georges Tron, député (UMP) de l'Essonne et rapporteur du budget de la fonction publique, s'est-il déclaré favorable, jeudi 7 novembre, à « la rémunération au mérite » des fonctionnaires.

« ON VA À L'EXPLOSION »

« C'est toujours dramatique lorsqu'un gouvernement a une trop confortable majorité », relève, désabusé, M. Cazettes (CFE-CGC), un point de vue partagé par les états-majors syndicaux. Les leaders des confédérations savent que le gouvernement ne croit pas à un automne « chaud ». Il est vrai que la proximité des élections prud'homales complique le jeu syndical. Tirailées entre le souci de ne pas se faire débiter par leurs bases - avec le risque de voir refluer d'éventuelles coordinations - et la volonté de ne pas rester l'arme au pied face à l'offensive de la majorité, les centrales syndicales appuient, ici ou là, telle ou telle action professionnelle. Qu'il s'agisse de la mobilisation limitée des électriciens et des gaziers, de l'ultimatum des routiers, de la manifestation des cheminots et de celle des enseignants. Certes, quelques défilés ne font pas un mouvement social. Mais le gouvernement aurait tort de prendre le durcissement actuel à la légère. Hervé Baro, secrétaire général de l'UNSA-fonctionnaires, prévient : « Si le gouvernement veut passer en force, on va à l'explosion : l'hiver 1995 se rééditera. »

Laetitia Van Eeckhout
et Claire Guélaud

Le calendrier des manifestations

- **14 novembre** : mobilisations locales des agents d'EDF-GDF à l'occasion de la reprise de la négociation sur les retraites.
- **22 novembre** : expiration de l'ultimatum posé par les routiers, qui menacent d'un blocage durable des routes.
- **26 novembre** : manifestation nationale des cheminots à l'appel de tous leurs syndicats.
- **8 décembre** : manifestation unitaire nationale à Paris des enseignants, à l'appel des cinq principaux syndicats. Parents d'élèves, lycéens et étudiants sont invités à rejoindre le cortège.

A Matignon, la grève se déroule sous les yeux du premier ministre

JEAN-PIERRE RAFFARIN peut désormais observer de près la dégradation du climat social. Sans même avoir à se déplacer. La tension est en effet récemment montée jusqu'au sein de plusieurs des services qui sont placés statutairement sous son autorité.

Pour la première fois dans l'histoire de cette institution, les personnels du service d'information du gouvernement (SIG) ont décidé lors d'une assemblée générale, jeudi 7 novembre, le principe d'une cessation de travail de cinquante minutes, reconductible de jour en jour jusqu'à satisfaction de leurs revendications. Les grévistes protestent contre « la non-reconduction brutale d'un contrat, sans motivation » et « la limitation de trois contrats à une durée d'un an au lieu de trois actuelle-

ment ». Responsable de la section CFDT - majoritaire au SIG -, Christian Albenque dénonce une augmentation de la « flexibilité » et de la « précarité ». Ainsi, et surtout, qu'une « dégradation de la qualité du dialogue social ». En ligne de mire : l'attitude de la nouvelle directrice du SIG, Françoise Miquel, jugée trop cassante. Sollicitée vendredi, cette dernière n'a pas souhaité répondre à nos questions. Au cabinet du premier ministre, où l'on s'emploie à minimiser l'affaire, on concède que M^{me} Miquel a « sans doute été un peu trop directe ». « Pour convaincre quelqu'un, elle l'engueule », reconnaît un conseiller du premier ministre, en soulignant qu'il ne s'agit pas là d'un exemple de la méthode Raffarin. Côté syndical, à l'inverse, on est tenté d'éta-

blir un parallèle avec les méthodes employées par le gouvernement. « Cette pratique, indique M. Albenque, est très semblable à celle de Fillon : on fait d'abord des déclarations vertueuses, en promettant le dialogue, avant de faire passer les mesures d'en haut en nous mettant devant le fait accompli. »

Un autre mouvement de grève est programmé pour le 14 novembre. Il s'agit, cette fois, des personnels qui assurent l'entretien et le ravitaillement en carburant des véhicules mis à la disposition de Matignon. Enjeu du conflit : le manque d'hygiène et de sécurité qui serait déploré dans ces ateliers, situés à l'Ecole militaire.

Jean-Baptiste de Montvalon

Démantèlements, ouverture à la concurrence, décentralisation: la grande peur des services publics

Le gouvernement tarde à répondre aux inquiétudes des fonctionnaires

LA GROGNE monte dans le secteur public. Les fonctionnaires craignent pour leur retraite mais aussi pour l'avenir du service public.

► A France Télécom, les agents s'alarment du plan de redressement que prépare le nouveau PDG, Thierry Breton. Ils craignent un démantèlement du groupe, avec la vente des filiales les plus rentables et un nouveau désengagement de l'Etat du capital. « De telles décisions seraient lourdes de conséquences sur l'emploi et le statut du personnel, mais aussi pour la

population », relève Verveine Angeli, de SUD-PTT, syndicat qui, avec quatre autres fédérations du groupe (CFDT, CGT, FO, CGC), a adressé dès la fin septembre un courrier de mise en garde au gouvernement.

► A EDF et GDF, les agents sont eux aussi vivement préoccupés par l'avenir de leurs entreprises : l'ouverture à la concurrence du marché européen de l'énergie offre la perspective d'une ouverture du capital et, avec elle, une remise en question du service public et du statut. Déjà, des négociations sont en cours pour réformer leur régime de retraite.

► La Poste, elle, n'est certes pas sur la liste des « privatisables », mais le projet de restructuration des centres de tri et les réorganisations de la distribution suscitent des craintes sur le plan de l'emploi et des conditions de travail. Les syndicats redoutent aussi que le prochain contrat de plan entre La Poste et l'Etat ne se traduise par une nouvelle réduction de la présence postale sur le territoire.

► A la SNCF, les menaces qui pèsent sur le service public inquiètent aussi. Alors que le marché du fret doit s'ouvrir à la concurrence le 15 mars 2003, « la dette de l'entreprise plombe sa capacité d'investissement », s'alarme Grégory Roux. Nous ne pouvons déjà pas satisfaire certains clients du fret, faute de mécaniciens pour faire partir des trains ».

► Dans la fonction publique, c'est la décentralisation qui suscite des interrogations sur l'avenir du service public. Au sein de l'éducation nationale notamment, les suppressions de postes de surveillant et d'aide-éducateur prévues en

2003, mais aussi l'avenir du personnel non enseignant - dont la gestion pourrait être transférée aux régions - alimentent de vives inquiétudes. Partout, les syndicats de fonctionnaires craignent que la décentralisation ne se traduise par un démantèlement de l'Etat, avec, au bout du compte, une remise en question de l'égalité d'accès au service public et du statut des fonctionnaires. « Quel sera, demain, le périmètre de l'Etat ? Et quel sera l'avenir statutaire des agents transférés aux collectivités locales ? Seront-ils mis à disposition, détachés, devront-ils changer de statut... ? », autant de questions auxquelles le gouvernement tarde à répondre, s'alarme Hervé Baro, secrétaire général de l'UNSA-fonctionnaires. « Ce flou entretenu par le gouvernement crée un climat malsain, ne faisant qu'alimenter les supputations », appuie Luc Berille, du Syndicat des enseignants. Les agents des collectivités locales s'interrogent eux-mêmes sur le devenir de leurs missions et s'alarment de la montée de la précarité de l'emploi.

A toutes ces inquiétudes s'ajoutent celles sur les salaires et sur les retraites. Les syndicats de fonctionnaires prévoient pour cette année une perte de pouvoir d'achat. Ils redoutent par ailleurs que le gouvernement ne veuille tout simplement aligner leur durée de cotisation (37 ans et demi) sur celle des salariés du privé. Même la CFDT, pourtant la plus ouverte à des évolutions, ne veut pas entrer dans un débat qui se résumerait à une équation entre montant de cotisation, durée de cotisation et taux de remplacement.

L. V. E.

Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT « Les clignotants virent au rouge dans tous les secteurs »

CET ENTRETIEN a été relu et amendé par M. Thibault.

Comment expliquez-vous la dégradation du climat social ?

La multiplication des tensions sociales est manifeste. Ce qui est marquant, c'est la dimension unitaire des actions dans de nombreux secteurs. J'en veux pour preuve la mobilisation des routiers, les manifestations des électriciens et des gaziers, les mouvements prévus dans l'éducation nationale, à la SNCF... Et tout cela n'a rien à voir avec la préparation des élections prud'homales. Le gouvernement se trompe de diagnostic s'il pense que la montée de l'inquiétude et des mécontentements est liée à la proximité de ce scrutin.

Il y a un énorme fossé entre la réalité sociale actuelle et la représentation que s'en fait la majorité. Les responsables politiques de droite, comme ceux de gauche avant eux, sont enclins à minorer la gravité de la situation. Ils se comportent comme s'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter dès lors que les mouvements sociaux restent généralement médiatiquement et politiquement. Mais cela, c'est de l'aveuglement.

Pourquoi dites-vous que le gouvernement se trompe ?

Parce que l'insécurité sociale est plus forte que jamais. Cette insécurité-là s'est traduite politiquement, le 21 avril dernier, par un fort taux d'abstention, par un éparpillement des voix et par l'arrivée en seconde position de Le Pen au premier tour de l'élection présidentielle. Rien n'a été réglé. La précarité continue de se développer. Les trois quarts des moins de trente ans se trouvent dans une situation

précaire. Soit parce qu'ils sont étudiants et doivent, pour 60 % d'entre eux, travailler pour financer leurs études, soit parce qu'ils sont en contrat à durée déterminée, font des petits boulots ou occupent des emplois fragiles dans des entreprises menacées.

On pourrait aussi mentionner la détérioration des conditions de travail, sensible dans de nombreuses enquêtes sur la montée du stress et dans les témoignages des médecins. Si l'on y ajoute la multiplication des plans de restructurations et de suppressions d'emplois, on voit bien que les clignotants virent au rouge dans tous les secteurs.



« Je ne crois pas à une réédition du mouvement de 1995 dans les mêmes formes »

BERNARD THIBAUT

Que vous inspire la méthode Raffarin ?

Le gouvernement ne tient pas ses engagements en matière de concertation et de dialogue social. Quand des ministres ou des responsables de la majorité, comme Jacques Barrot, multiplient les déclarations qui nous mettent devant le fait accompli, cela ne relève ni de l'erreur de casting ni de la maladresse. Ils le font délibérément. Le ministre de la santé a fait savoir aux syndicats qu'il les recevrait trois quarts d'heure dans le cadre de la préparation du plan hôpital 2007. Trois quarts d'heures, mais cela ne rime à rien quand on connaît les difficultés des établissements hospitaliers ! Quand François Fillon prône l'allonge-

ment de la durée des cotisations pour la retraite et Francis Mer l'instauration de fonds de pension, que font-ils sinon apporter un soutien explicite aux revendications du Medef et exprimer un parti pris gouvernemental ? Ils plombent aussi en grande partie la future négociation.

Autre exemple de choix : la suspension de la loi de modernisation sociale. Quand nous avons rencontré le Medef, le 24 octobre, il nous a dit en substance que, si le gouvernement y tenait, il réunirait les syndicats mais qu'il n'y avait pas grand-chose à en attendre. Que fait le gouvernement pour faire pression sur le Medef ? Rien. Il en assumera la responsabilité politique.

Que peuvent les syndicats ?

Notre dernière enquête sur l'image des syndicats montre que la confiance et les attentes des salariés à l'égard du syndicalisme ont atteint un niveau inégalé depuis dix ans. Profitons-en ! Je ne crois pas à une réédition du mouvement de 1995 dans les mêmes formes, car nous sommes dans une autre configuration politique et syndicale. Je pense aussi qu'aucune organisation ne peut, à elle seule, créer un rapport de forces suffisant. Mais le pluralisme syndical doit être mis au service de l'unité. Les élections prud'homales seront bientôt derrière nous. Nous sommes tout à fait capables de faire des choses ensemble. Par exemple sur les retraites. Il serait maintenant irresponsable d'aller à la négociation sans avoir, au préalable, mobilisé les salariés.

Propos recueillis par
C. Gu.

DECouvrez LE CONFORT SELON HAG

Un tout nouveau concept de siège de bureau norvégien qui vous procure un confort incomparable pour une journée active. Les systèmes d'assise HAG allient ergonomie et design avant-gardiste. Capables d'absorber les moindres mouvements du corps, ils vous assurent une position équilibrée tout au long de la journée.

TOPPER LE PLUS GRAND ESPACE CONFORT

A PARIS DEPUIS 1926

63, rue de la Convention 75015 Paris
Tél. 01 45 77 80 40

65, cours de Vincennes 75012 Paris
Tél. 01 43 41 80 93

Roselyne Bachelot, ministre de l'environnement « Je n'ai jamais essayé de me faire passer pour une femme de gauche »

La ministre défend son engagement en faveur du nucléaire

LE TEXTE de cet entretien a été relu et amendé par M^{me} Bachelot. **L'environnement parvient-il à trouver sa place dans la politique du gouvernement ?**

Quand il y a un engagement aussi fort du président de la République, il ne peut en être autrement. Mais il y a beaucoup à faire. Une des actions essentielles, pour moi, est la charte de l'environnement, qui est la toile de fond de mon action. La perspective d'un séminaire sur le développement durable, voulu par le premier ministre et moi-même, a remporté un grand succès au sein du gouvernement.

L'époque où la droite était réputée peu sensible aux questions d'environnement est-elle révolue ?

Je constate qu'il y a eu un véritable hold-up idéologique. Ce ministère a été voulu de l'origine par la droite. Le ralliement du mouvement écologiste à la gauche s'explique par la constitution d'un cartel électoral. J'ai été stupéfaite de lire les comptes rendus de la dernière assemblée générale des Verts. Il est navrant de constater que la seule question qu'ils posent est celle de l'alliance ou de la fusion avec les socialistes. Pas un mot d'environnement !

Peut-on être ministre de l'environnement et déclarer que le nucléaire est inéluctable ?

Je n'ai pas dit qu'il était inéluctable. Il a sa place, effectivement. Cela fait largement consensus dans la vie politique française. Quand des solutions alternatives, notamment aussi économes en gaz à effets de

serre, nous seront présentées, je serai la première à les promouvoir. Par ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler que j'ai sur le terrain encouragé les énergies renouvelables.

Vous avez été mise en cause sur votre action, et certains ont évoqué votre départ du gouvernement...

Les attaques sont sans doute à l'aune de l'influence que l'on me prête ou que j'ai. Il y a aussi un fond de machisme et de sexisme. Il y a des commentaires qui sont franche-



« Les sujets environnementaux sont de bons véhicules pour la démagogie. On n'en fait jamais assez »
ROSELYNE BACHELOT

ment odieux sur ce plan-là. Les sujets environnementaux peuvent être de bons véhicules pour la démagogie. On n'en fait jamais assez. L'air n'est jamais assez propre, l'eau assez pure. La gauche a subi une défaite. Quand on ne s'entend sur rien, l'environnement est un moyen de combat commode.

Vous aviez plutôt une image d'ouverture avec votre engagement en faveur du pacs...

Le pacs est un engagement du cœur. Moi, je suis une ministre de droite qui fait une politique voulue par Jacques Chirac et Jean-Pierre Raffarin. Je n'ai jamais essayé de me faire passer pour une femme de gauche.

Comptez-vous rompre avec la

ligne de vos prédécesseurs ?

Je suis tombée dans un ministère du « non ». Je veux en faire un ministère du « non, mais » ou du « oui, si ». Ainsi, je suis intransigente sur l'application de la directive nitrate ; mais je dis aux agriculteurs : je vais vous aider car cela demande un effort considérable.

M. Chirac a insisté sur les risques de réchauffement climatique, et le gouvernement semble abandonner le principe d'une fiscalité écologique.

Il faut définir ce qu'on attend d'une fiscalité écologique. Est-ce qu'on fait une taxe de plus, une « pompe à finances » pour l'Etat, comme cela a été le cas de la TGAP [la taxe générale sur les activités polluantes], qui a financé les 35 heures ? La fiscalité écologique devient alors un droit à polluer. Je préfère une fiscalité incitative, par laquelle les industriels seront invités à prendre les dispositions environnementales pour ne pas avoir à la payer. Il doit y avoir débat. Il faut que le gouvernement forge son point de vue.

Mais nous allons d'abord mettre en place, avec Nicole Fontaine, un plan sur les engagements volontaires. Les industriels me disent qu'ils ne veulent pas de fiscalité. Je suis prête à en discuter avec eux. Mais je leur confère une obligation de résultat. On va voir alors si la stratégie de la responsabilité, de la liberté est la bonne.

Propos recueillis par Pascal Ceaux et Benoît Houquin

Au procès Société générale, des prévenus offensifs mettent l'accusation en difficulté

En racontant leur version du raid de 1988, MM. Soros et Traubouisi se sont décrits comme des financiers expérimentés, mais non « initiés »



L'ACCUSATION est ressortie défaite du deuxième jour d'audience au procès de délit d'initié de la Société générale (SG), vendredi 8 novembre, devant la 11^e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Deuxième round serait sans doute le terme le plus approprié pour évoquer le combat qui a opposé des prévenus et des avocats terriblement offensifs à un ministère public totalement dépassé par la tournure des événements.

La veille déjà, l'institution judiciaire s'était vu vertement reprocher la longueur de l'instruction – treize ans (*Le Monde* du 9 novembre). Au moment d'aborder le fond de l'affaire, la représentante du parquet, visiblement dépitée, a presque semblé abandonner l'accusation, renonçant à poser la moindre question aux deux prévenus auxquels le tribunal s'intéressait ce jour : l'homme d'affaires américain George Soros et l'intermédiaire libanais Samir Traubouisi.

Au premier, l'accusation reproche d'avoir acquis un grand nombre d'actions SG en septembre et octobre 1988, lui procurant une plus-value de 2 millions de dollars, alors qu'il avait eu connaissance de l'opération de prise de contrôle du capital que préparait un groupe d'investisseurs emmené par Georges Pébereau. Aidé d'un interprète, l'homme d'affaires américain ne nie pas l'évidence. « Je savais qu'une opération se préparait sur la Société générale puisque j'avais été invité à y participer, explique-t-il. On m'avait parlé d'une opération visant au "renouveau" du capital de la banque, mais nous avons décidé de ne pas donner suite à la proposition. »

Un aveu de culpabilité ? Après tout, ne reproche-t-on pas au prévenu d'avoir acheté ces titres quelques jours après avoir refusé de participer au raid boursier qui se préparait et dont il savait qu'il provoquerait une hausse significative de son cours ? George Soros est autrement plus fûté. « J'étais très intéressé par le "renouveau", j'ai donc décidé d'acheter un bouquet de titres d'entreprises privatisées en vue du "renouveau", avant de comprendre qu'il ne s'agissait que d'une opération politique, corrige-t-il. Je n'ai jamais considéré avoir reçu une information privilégiée, mais je ne voyais aucune raison de ne pas inclure la Société générale dans le bouquet. » De fait, l'homme d'affaires s'est intéressé à trois privatisées, dont SG. « Les sommes que j'ai investies sur les titres Société générale étaient bien inférieures à celles investies sur les autres [Suez et Paribas], probablement parce qu'il était déjà très difficile d'acquérir des actions Société générale. »

« BONNES OPPORTUNITÉS »

Au soutien de sa bonne foi, M. Soros rappelle qu'à aucun moment il n'a signé d'accord de confidentialité avec M. Pébereau. « J'ai quarante ans d'expérience dans ce domaine, je sais ce qu'est un délit d'initié. Si j'avais pensé que je pouvais être en infraction, je n'aurais jamais acquis ces titres. » Son avocat, M^e Jean-François Prat, intervient : « Vous êtes un des plus gros intervenants sur les marchés mondiaux, avez-vous déjà été accusé de délit d'initié ? » « Non », répond sagement le prévenu.

Peut-être le tribunal aura-t-il plus de chance avec Samir Traubouisi. Lui au moins a déjà été condamné pour délit d'initié, en septembre 1993, dans le cadre de l'affaire Pechiney. Mais l'intermédiaire libanais entend se défendre jusqu'au bout d'une

accusation qu'il « ne comprend pas ». Le parquet lui reproche d'avoir lui aussi bénéficié d'une information privilégiée, en provenance d'Alain Boublil, à l'époque directeur de cabinet du ministre de l'économie, Pierre Bérégovoy. « Au printemps 1988, raconte M. Traubouisi, mon agent de change m'a conseillé d'investir sur le marché parce qu'il y avait de bonnes opportunités, notamment la Société générale dont le cours était au plus bas. J'ai acheté 88 000 titres dès le mois de juin mais, ça, on ne me le reproche pas. En juillet, j'ai fait une pause, puis, à compter du mois d'août, j'ai fait des opérations classiques de trading, c'est-à-dire que j'achetais le matin et je revendis l'après-midi. »

La présidente du tribunal s'étonne : « Vous reprenez justement vos achats au lendemain d'une rencontre avec M. Boublil. » « S'il y avait un lien, j'aurais continué à acheter dans le courant du mois de juillet puisque c'est l'époque où M. Pébereau a reçu le soutien du ministère à son opération », rétorque le prévenu avant de développer un argument imparable : « Si j'avais reçu une information privilégiée, je n'aurais pas fait du trading, j'aurais thésaurisé mes titres jusqu'à la réalisation du raid. »

L'un de ses avocats, M^e Georges Kiejan, qui, depuis quelques minutes, bouillonne sur son siège, se lève : « Il faudrait quand même que l'accusation nous dise à quel moment le délit est constitué. On ne peut pas nous reprocher à la fois d'avoir suivi le conseil d'acheter et dans le même temps d'avoir suivi celui de revendre. » Présentant sans doute que sa tâche s'annonce difficile, la représentante du parquet, Marie-Christine Daubigny, ne réagit même plus. Les débats n'auront duré qu'une heure trente. Ils reprendront mercredi 13 novembre.

Acacio Pereira

Le gouvernement cherche à revaloriser à minima les pensions des anciens combattants étrangers

Des associations viennent de lancer une campagne de recours en justice

LA « RECONNAISSANCE de la dignité » des anciens combattants étrangers coûte décidément trop cher. Le gouvernement s'apprete à proposer un dispositif, pour le collectif budgétaire 2002, qui n'alignerait pas les pensions des anciens combattants étrangers sur celles des Français, comme l'avait pourtant préconisé le Conseil d'Etat.

Le 30 novembre 2001, la haute juridiction administrative rendait un arrêt décisif en sanctionnant les autorités françaises pour leur refus de revaloriser la pension militaire d'un ancien sergent-chef sénégalais qui avait servi vingt-deux ans dans l'armée française avant d'être rayé des rangs lors de l'indépendance du Sénégal. Depuis la loi du 26 décembre 1959, adoptée sous le gouvernement du général de Gaulle en pleine décolonisation, les pensions et retraites des étrangers engagés dans l'armée française étaient gelées et transformées en indemnités non indexables sur le coût de la vie. Une décision passée à la postérité sous le nom de « cristallisation ».

La loi opérerait une distinction entre anciens combattants étrangers et français : quand un Français reçoit une pension d'invalidité mensuelle de 690 euros, un Sénégalais ne perçoit que 230 euros, et un Marocain 61. Ces nouvelles indemnités n'étaient par ailleurs pas reversées aux veuves et ayants droit en cas de décès. C'est cette « discrimination » que le Conseil d'Etat a sanctionnée en demandant à l'Etat l'égalité de traitement.

Obligé d'appliquer cette décision, le gouvernement Jospin avait chargé l'ancien ministre Anicet Le Pors d'une mission de réflexion. Or un alignement complet des prestations des étrangers sur celles des Français coûterait 1,83 milliard d'euros, car ils sont encore 85 000 de par le monde à pouvoir en bénéficier. La mission Le Pors avait imaginé une revalorisation en fonction du coût de la vie dans le pays de résidence. Bercy déclarait alors vouloir éviter à tout prix de multiplier par cinq ou six le niveau des pensions existant en

expliquant que cette hausse créerait une « perturbation des économies locales » (*Le Monde* du 5 janvier).

« TERGIVERSATIONS MESQUINES »

C'est dans cette même logique que le gouvernement Raffarin a repris le dossier. Le cabinet de la ministre de la défense, Michèle Alliot-Marie, explique qu'il ne souhaite pas traiter les demandes de réévaluation dossier par dossier, car « cela créerait un déséquilibre important par rapport au salaire moyen des pays concernés ». Le ministère prévoit la création d'un fonds d'indemnisation qui verserait à chaque ayant droit une somme calculée en fonction du revenu moyen national. « Nous cherchons à réaliser la reconnaissance de la nation envers ces combattants dans des conditions juridiquement incontestables, socialement équitables et économiquement réalisables », résume le porte-parole du ministère, Jean-François Bureau.

Un jugement que ne partagent pas les associations de défense des étrangers ou les organisations d'anciens combattants. Le Groupe de défense et de soutien des immigrés

(Gisti) vient de lancer, avec le Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits (Catred), une campagne de recours juridiques. « La décision du Conseil d'Etat représentait une vraie reconnaissance de dignité. Les tergiversations mesquines du gouvernement ne sont pas admissibles, car, plus on attend, plus ces vieux messieurs vont mourir ! Nous allons donc inonder les tribunaux jusqu'à ce que le gouvernement craque », s'indigne Patrick Mony, permanent du Gisti. L'association a édité et diffusé gratuitement sur Internet une brochure détaillant les démarches à suivre pour saisir la justice française.

Au même moment, une délégation de l'Union nationale des anciens combattants marocains est arrivée à Nice. Dix-sept d'entre eux se sont invités aux cérémonies du 11-Novembre, comme l'explique leur président, Hamid Benrahhalat : « Ils ont refait le voyage pour dire qu'ils sont à nouveau prêts à se battre pour leurs droits. » Le conseil des ministres devrait examiner la question le 20 novembre.

Sylvia Zappi

Jospin, muet en France, conférer aux Etats-Unis

CHARLOTTESVILLE (Etats-Unis) de notre envoyé spécial

Le Centre d'étude sur la religion et la démocratie de l'université de Virginie, à Charlottesville, n'est pas le lieu où l'on attendait Lionel Jospin pour sa première réapparition publique depuis le 21 avril. C'est peut-être, justement, la raison pour laquelle il a choisi d'expérimenter là son statut d'ancien homme d'Etat conférencier, espérant échapper à la curiosité des journalistes. Las. M. Jospin a dû surveiller ses propos alors qu'étaient venus l'écouter, parmi les étudiants et les professeurs, la plupart des correspondants français en poste à Washington, distante de 150 kilomètres.

Les questions posées étaient triées pour éviter les sujets de politique intérieure. Interrogé sur la possibilité de voir la Turquie faire partie de l'Union européenne, M. Jospin s'est excusé de ne pas vraiment répondre, en expliquant : « J'étais un acteur et je ne suis pas encore devenu un observateur. »

L'amphithéâtre était plein pour écouter l'ancien premier ministre d'un pays dont il est actuellement beaucoup question en raison du débat qui l'oppose aux Etats-Unis à propos de l'Irak. Sur ce sujet, M. Jospin a soutenu le retour des inspecteurs de l'ONU, car « nous

avons peu de preuves du stade où en est [Saddam Hussein] en matière d'armements ». « Nous avons les informations de nos amis britanniques et américains, mais pas de preuves », a-t-il expliqué. M. Jospin s'est demandé, aussi, si la priorité de la lutte contre le terrorisme se trouvait à Bagdad, alors qu'Ousama Ben Laden et le mollah Omar n'ont pas été localisés.

S'exprimant en anglais, M. Jos-

« J'étais un acteur et je ne suis pas encore devenu un observateur »

LIONEL JOSPIN

pin a livré un exposé amical vis-à-vis des Etats-Unis, mais sans concession. M. Jospin a dénoncé leur « tentation de dominer » et leur « croyance en une destinée unique et une mission à accomplir pour l'histoire de l'humanité ». Critiquant, sans la désigner nommément, l'administration Bush, il s'est demandé si « la considération de son propre intérêt national peut être le seul guide d'un pays, même si

ce pays est le plus puissant du monde ».

L'ancien dirigeant de la gauche plurielle a invité les Américains à s'intéresser davantage aux inégalités dans le monde. « On dit souvent que les Européens voient des problèmes là où les Américains voient des menaces, mais les Américains ne doivent pas oublier que les problèmes non réglés deviennent, un jour, des menaces », a-t-il dit.

Revenant sur l'Europe, et sur la Convention européenne, M. Jospin a souhaité qu'elle parvienne à réformer les institutions de l'Union. « Sinon, a-t-il ajouté, cette responsabilité incombera au gouvernement, dont je n'ai plus la charge. » Il était étonnant de l'entendre plaider pour l'idée européenne et justifier les difficultés et les lenteurs de la construction politique de l'Europe. « On ne peut pas attendre la même chose d'un pays qui correspond à une nation et d'un ensemble constitué par plusieurs pays », a-t-il expliqué.

Il a même paru se réjouir d'une construction européenne reposant sur l'idée que l'Etat-nation est « un concept dépassé ». En français dans le texte car, pour exprimer une pensée aussi inhabituelle chez lui, l'anglais lui a manqué.

Patrick Jarreau

Plan d'action pour la transposition des directives européennes

LA TRANSPPOSITION dans la législation française des directives européennes va faire l'objet d'une action prioritaire du gouvernement. Les retards accumulés par la France posent des problèmes juridiques et politiques auxquels le premier ministre estime urgent de remédier.

Confronté à une situation analogue, le gouvernement Jospin avait eu recours, en 2000, à une procédure d'exception pour faire adopter en une seule loi d'habilitation plus de cinquante directives. Le procédé avait fait grincer des dents, et Matignon considère aujourd'hui qu'il ne peut être répété au moment où la Convention sur l'avenir de l'Europe discute des moyens d'associer davantage les Parlements nationaux à la vie de l'Union européenne.

Dans une communication au conseil des ministres du mercredi 6 novembre, la ministre des affai-

res européennes, Noëlle Lenoir, a donc proposé un plan d'action en deux points. Le premier prévoit un échéancier précis pour obliger chaque ministère, d'ici à mars 2003, à transposer au moins un tiers des directives en retard et toutes celles en retard depuis deux ans. Les administrations sont, en outre, invitées à prendre les dispositions nécessaires pour entamer, au stade des négociations communautaires, le travail de préparation pour la transposition des nouvelles directives. 40 à 60 directives sont adoptées chaque année. 93 sont actuellement bloquées dans les diverses administrations, dont 32 aux finances et 20 à l'agriculture.

Le deuxième axe d'action proposé est l'instauration d'un rendez-vous régulier au Parlement, chaque mois, pour débattre des directives à transposer.

Henri de Bresson

DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix
Rembourse la différence si vous trouvez moins cher 1 mois suivant l'achat

MIEUX QUE DES SOLDES

MATELAS • SOMMIERS
Vente par téléphone possible fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX
Garantie 5 et 10 ans

CANAPÉS • SALONS • CLIC-CLAC
Duvivier - Steiner - Coulon - Diva - Bournas

MOBECO
247, rue de Belleville - Paris 19^{ème}
148, av. de Malakoff - Paris 16^{ème}
50, avenue d'Italie - Paris 13^{ème}
01.42.08.71.00 - 7 / 17
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

CONCOURS PRISM
COMMUN À 7 ÉCOLES DE COMMERCE ET DE MANAGEMENT

3 SESSIONS
19 MARS - 9 AVRIL - 14 MAI 2003

Cursus en 5 ans
Admission après BAC

www.concours-prism.com

N° Vert 0 800 16 20 17

RÉSEAU ISEG SUP : PARIS • BORDEAUX • LILLE
LYON • NANTES • STRASBOURG • TOULOUSE
Établissements Privés d'Enseignement Supérieur

Attentat de Djerba : trois personnes doivent être mises en examen par le juge Bruguière

Des mandats d'amener ont été délivrés, samedi 9 novembre, notamment à l'encontre du frère et de l'oncle de Nizar Naouar. Les enquêteurs disposent de nouveaux éléments matériels

LYON

de notre correspondante

Au terme de quatre jours de garde à vue, le frère du kamikaze de l'attentat de la synagogue de Djerba (Tunisie), Oualid Naouar, 22 ans, son oncle Mohamed Fethi Naouar, 45 ans, ainsi qu'un troisième homme dont l'identité n'avait pas été précisée, ont quitté, samedi 9 novembre à 6 heures, l'hôtel de police de Lyon pour être présentés au parquet. Trois mandats d'amener ont été délivrés contre eux, afin qu'ils puissent être transférés à Paris pour y être entendus et mis en examen par le juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière, avant mardi 12 novembre. Avant ce transfert, ils devaient être provisoirement écroués à Lyon. Les trois autres personnes qui étaient encore en garde à vue samedi matin ont été remises en liberté. Parmi elles figurent les parents de Nizar Naouar.

Huit personnes au total avaient été interpellées par la DST, mardi 5 novembre, dans la banlieue lyonnaise et dans l'Ain. Deux d'entre elles avaient été relâchées mercredi. Durant sa garde à vue, Oualid Naouar aurait reconnu, vendredi,

avoir été partiellement au courant des projets de son frère Nizar.

Vendredi matin, Nicolas Sarkozy avait annoncé sur Europe 1 que ces arrestations étaient liées à Al-Qaïda, et que les jours « qui viennent permettront de voir que c'était des choses importantes ». Les enquêteurs disposent de plusieurs éléments matériels qui pourraient établir la complicité de Oualid Naouar avec son frère, notamment des relevés bancaires et le téléphone satellitaire de Nizar Naouar saisi par le juge Bruguière en Tunisie à la mi-octobre. Oualid Naouar a reconnu l'avoir acheté à Paris au prix de 1 829 euros. Une somme relativement importante pour le jeune homme, qui ne travaille pas. C'est sur ce téléphone que Nizar aurait joint, le 11 avril au matin, le chef des opérations d'Al-Qaïda, Khaled Cheikh Mohammed, à Karachi au Pakistan, avant de lancer son camion bourré d'explosifs contre la synagogue de Djerba, tuant 19 personnes dont 2 Français, comme l'a indiqué *Libération* du 8 novembre.

Les enquêteurs soupçonnent Oualid Naouar d'avoir lui-même

utilisé le téléphone, avant de le faire acheminer en Tunisie, pour appeler l'Allemagne, dans la région de Duisbourg, où se trouvait Abou Ibrahim, autre correspondant de Nizar le jour de l'attentat.

L'avocat de Walid Naouar, M^e Laurent Sabatier, qui l'a vu une demi-heure au terme de la 72^e heure de garde à vue, s'est refusé à tout commentaire, expliquant qu'il n'avait pas accès au dossier tout en regrettant que la présomption d'innocence ne profite pas à son client. Le défenseur reconnaît toutefois que les nouveaux éléments matériels dont disposent les enquêteurs contredisent les déclarations que Oualid Naouar et sa famille avaient faites aux policiers lors de leur premier interrogatoire le 18 avril.

Devant les policiers du SRPJ, agissant dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte par la section antiterroriste de Paris, toutes les personnes interpellées avaient affirmé ignorer les projets de Nizar, le seul membre de la famille résidant encore en Tunisie. Ils avaient assuré que leur dernier échange téléphonique datait du

5 avril, un échange banal, où le fils promettait de venir bientôt en France. Les parents avaient été relâchés. Seul Oualid était alors resté entre les mains des policiers, les enquêteurs ayant découvert qu'il résidait en France sans titre de séjour. Le jeune homme était arrivé le dernier en France, le 21 décembre 2000, muni d'un visa touristique, qu'il n'avait pas fait renouveler. Les enquêteurs l'ont longuement interrogé sur son mode de vie, cherchant à savoir si le jeune homme qui habite Vénissieux fréquentait la mosquée de l'imam Bencheleli, dont le fils figure parmi les six Français détenus par les Américains sur la base de Guantanamo, à Cuba. En avril, les membres du comité de soutien des Français avaient affirmé n'avoir jamais vu Oualid.

Les enquêteurs s'interrogent également sur le rôle joué par l'oncle, Mohamed. En avril, la famille avait insisté sur le fait que Nizar n'avait pas de permis de conduire. L'oncle, chauffeur routier, pourrait lui avoir fourni de faux papiers.

Sophie Landrin

Les évêques de France s'opposent à une révision de la loi de 1905

LOURDES

de notre envoyé spécial

A l'approche du centenaire de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, les évêques ont lancé une réflexion sur les rapports entre Eglise catholique et pouvoirs publics, au cours de leur assemblée annuelle, qui s'est tenue à Lourdes du 3 au 9 novembre. « Nous ne souhaitons pas une révision ni un toilettage de la loi de 1905 », a fermement déclaré le cardinal Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris. « La plupart des catholiques ont intériorisé la séparation des Eglises et de l'Etat », a renchéri Mgr Claude Dagens, évêque d'Angoulême et auteur de la *Lettre aux catholiques de France*, consacrée aux rapports Eglise-société et publiée en 1996.

Derrière cette acceptation nette de la laïcité, les évêques estiment cependant qu'ils ne relèvent pas complètement de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Dans son discours d'ouverture, Mgr Jean-Pierre Ricard, président de la Conférence épiscopale, a précisé la position particulière de l'Eglise catholique : « Nous ne sommes pas concernés par cette loi au même titre que ceux qui en ont accepté les articles concernant les associations culturelles. » Autrement dit, les responsables catholiques considèrent que plusieurs aspects de leur relation avec l'Etat sont régis par les accords de 1923-1924 entre la France et le Saint-Siège, et non par la loi de 1905.

La réflexion lancée par l'Eglise catholique porte sur quatre domaines : les relations Eglise-Etat, le secteur caritatif, le secteur éducatif et l'affectation des édifices du culte. Ce dernier point a suscité les échanges les plus nombreux. La plupart des églises et des cathédrales appartiennent à l'Etat et aux collectivités loca-

les, et le clergé n'en est que « l'affectataire ». « Il arrive que des élus organisent des manifestations culturelles sans en avertir les autorités religieuses, cite en exemple Mgr Dagens. Je veux bien qu'on donne des concerts dans des églises, mais on ne peut pas y jouer Rigoletto ou La Vie parisienne ! A l'inverse, il arrive que des curés fassent des travaux sans demander l'accord des autorités locales. »

Revenant sur la polémique qui avait suivi la parution, en 2000, d'un

plus neutre, dans la charte de l'Union européenne. Mgr Georges Pontier, vice-président de la Conférence des évêques, et Mgr Olivier de Berranger, président de la commission sociale de l'épiscopat, affirment tous deux que la formulation finalement retenue leur convient. Un texte de la commission sociale qui sera transmis à Valéry Giscard d'Estaing, président de la Convention sur l'avenir de l'Europe, mentionne « l'héritage religieux et spirituel de l'Europe ».

comme aujourd'hui. Par ailleurs, ils préparent une réforme du catéchisme, en le calquant sur le parcours catéchuménal des adultes se préparant au baptême. Une note pessimiste est venue troubler cette assemblée : selon une étude de Mgr Emile Marcus, archevêque de Toulouse, les entrées au séminaire, stabilisées depuis vingt-cinq ans, auraient brusquement chuté de près de moitié.

Xavier Ternisien

Mgr de Berranger contre les évacuations d'église

Mgr Olivier de Berranger, évêque de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) et président de la commission sociale des évêques de France, a déclaré, jeudi 7 novembre à Lourdes, qu'il ne ferait « jamais appel à la force publique pour évacuer une église ». « Je trouve cela inadmissible », a-t-il lancé à propos de l'expulsion, par les forces de l'ordre, d'une centaine de sans-papiers qui ont occupé le 2 novembre l'église Saint-Jacques-Saint-Christophe de La Villette, dans le 19^e arrondissement de Paris (*Le Monde* du 5 novembre). « Je ne sais pas qui a pris cette décision, mais je la désapprouve », a-t-il dit. Selon la Préfecture de police, le lieu de culte avait été évacué « à la demande des autorités religieuses ». Pour l'évêque de Saint-Denis, dont la cathédrale a été occupée par des sans-papiers au mois d'août, le choix d'occuper des églises est « hautement symbolique » et témoigne d'une reconnaissance implicite de la tradition du droit d'asile. Cependant, avec tous les évêques d'Ile-de-France qui avaient publié un communiqué sur ce thème le 23 septembre, il estime que les occupations d'église ont « trouvé leurs limites » et doivent cesser.

livre de René Rémond, sur « un christianisme en accusation » et « un nouvel antichristianisme » dans la société française, Claude Dagens a regretté que cette prise de position ait induit « un sentiment de repli et des positions seulement défensives » : « Nous ne sommes ni mieux ni moins bien traités que les autres religions », a-t-il affirmé.

Autre polémique en cours d'apaisement : celle concernant le remplacement, à la demande de la France, de la mention de « l'héritage religieux » de l'Europe par l'expression de « patrimoine spirituel », jugée

Mgr Hippolyte Simon, évêque de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) et délégué à la Commission des évêques à la Commission européenne (Comece), souhaiterait, lui, que la future Constitution de l'Europe mentionne Dieu, tout en reconnaissant le pluralisme des croyances, sur le modèle de la Constitution polonaise de 1997.

Les évêques ont adressé aux catholiques un message sur le mariage, dans lequel ils évoquent la possibilité que les futurs mariés consacrent un an à la préparation de leur engagement, au lieu de trois mois

Un laboratoire de cocaïne très sophistiqué découvert dans le 13^e arrondissement de Paris

RÉCHAUDS, tubes, séchoirs, balances, centrifugeuse... Pour la première fois depuis les heures fameuses de la « French Connection », qui, dans les années 1970, avait permis de démanteler des laboratoires d'héroïne dans le sud-est de la France, la brigade des stupéfiants a mis au jour, vendredi 8 novembre, dans le garage désaffecté d'un pavillon de la rue des Malmaisons, (Paris 13^e), un « labo » clandestin de récupération et de fabrication de cocaïne, copié sur ceux existant en Colombie.

Les policiers avaient été alertés tout récemment par des riverains de ce quartier tranquille, inquiets des odeurs émanant du local en préfabriqué et des allées et venues. Après une enquête et des filatures discrètes, ils sont intervenus vendredi midi. Les policiers ont d'abord surpris un homme dans la rue, avec 1 kilo de poudre sur lui.

Puis, en poussant la porte du garage, ils ont découvert une véritable officine. Trois hommes de moins de 30 ans, dont le présumé chimiste qui dormait et surveillait le garage, étaient affairés à traiter la « pasta », cette mélasse blanche qui sert à fabriquer de la poudre d'une grande pureté. Les trois Colombiens, sans domicile déclaré, ont été placés en garde à vue au 36, quai des Orfèvres, à Paris, siège de la police judiciaire.

CARTELS COLOMBIENS

Les policiers ont saisi de 20 à 25 kg de cocaïne déjà conditionnée, dont la moitié était en pleine « refabrication ». « Un kilo de cette drogue pouvait être vendu 20 000 euros pièce au moins », a déclaré le chef de la brigade des stupéfiants, Gérard Peuch. A la revente, une fois que la drogue a été recoupée, le prix peut être « multi-

plié par dix ». La cocaïne arrivait à Paris, cachée dans des bouteilles, des vêtements, des tableaux et autres objets, à l'état brut et très pure, sans doute des cartels de Colombie. Elle était ensuite retransformée à la vapeur et fabriquée, avant d'être finalement pressée pour être écoulée sur le marché.

Les « stupés » n'avaient pas vu de tel laboratoire depuis le démantèlement de la « French Connection », en 1976, et pensaient que ces pratiques avaient disparu de France. En Europe, des systèmes faisant appel à une véritable organisation internationale n'ont été signalés qu'en Italie. La police qualifie donc cette affaire de « hors normes ». « La France pouvait être un point de passage » d'un « très important » trafic de drogue international, estime M. Peuch. « A nous de déterminer la destination, ce qui sera difficile. » - (AFP)

Les refoulés de Sangatte expulsés d'une salle à Calais

APRÈS la fermeture anticipée du Centre de la Croix-Rouge à Sangatte (Pas-de-Calais), une quarantaine de personnes, migrants et membres d'associations humanitaires, ont été expulsés, dans la soirée du vendredi 8 novembre, par les forces de l'ordre, d'une salle de sports municipale à Calais.

Un autre gymnase avait également été investi, jeudi 7 novembre, par une cinquantaine de migrants, mais elle avait été évacuée le lendemain par la plupart des occupants à la suite d'une promesse du préfet du Pas-de-Calais, Cyril Schott, d'héberger à Arras les personnes souhaitant déposer une demande d'asile.

De son côté, le maire (PCF) de Calais, Jacky Hémin, demande à l'Etat « d'assumer les conséquences de ses actes » et réclame « la réouverture rapide du centre pour traiter de façon normale des gens sans soins, sans gîte et sans nourriture ».

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : le député et maire (UMP) de Valence a été condamné, vendredi 8 novembre**, par le juge des référés pour « voie de fait » et « faute personnelle ». Patrick Labaune avait refusé de célébrer, le 14 septembre, le mariage de deux Marocains au motif que le promis était en séjour irrégulier, son visa ayant expiré à la date du mariage. Le juge des référés de Valence a ordonné la célébration de l'union.

■ **Deux militants de l'organisation séparatiste basque ETA ont été mis en examen**, vendredi 8 novembre, par la juge antiterroriste Laurence Le Vert pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, port et transport d'armes et détention et usage de faux documents administratifs ». Antonio Agustin Fical Arranz est aussi mis en examen pour « complicité de tentative de meurtre ».

■ **POLICE : le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, va inaugurer, dimanche 10 novembre à Paris, l'Unité mobile d'intervention et de protection (UMIP)**. Forte de 280 policiers, tous volontaires, l'unité est destinée à remplacer les gardes statiques devant les sites sensibles (ambassades, domiciles de personnalités), assurés par des policiers qui se surnomment eux-mêmes les « plantes vertes ».

■ **NOMINATION : l'ancienne secrétaire d'Etat au budget (2000-2002) du gouvernement de Lionel Jospin, Florence Parly**, réintègre son corps d'origine d'administrateur civil, indique le *Journal officiel* du 9 novembre. Elle est affectée au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. M^{me} Parly avait été membre du cabinet de M. Jospin de 1997 à 2000, avant d'entrer au gouvernement.

■ **OUTRE-MER : le budget 2003 de l'Outre-mer a été adopté par l'Assemblée nationale**, vendredi 8 novembre, en première lecture. D'un montant d'1,084 milliard d'euros, il est en augmentation de 0,5 % par rapport à 2002. Il insiste particulièrement sur l'emploi et la formation professionnelle, en raison des problèmes de chômage que connaît l'Outre-mer.

■ **BRETONS : le Front de libération des prisonniers politiques bretons (FLPPB) a revendiqué, samedi 9 novembre, le vol d'une quinzième de panneaux indicateurs de Chasseneuil-du-Poitou (Vienne), la ville du premier ministre, Jean-Pierre Raffarin**. « Cette décentralisation routière est une réponse symbolique à la centralisation pénitentiaire des six prisonniers politiques bretons en région parisienne », indique le FLPPB dans un communiqué.

DU 2 SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2002



EXPERT Pack FM 1,9d
à partir de **12 950 € HT***

Profitez-en à plein volume

www.peugeot.fr

- Radio cassette RB1 avec commandes au volant
- Airbag conducteur
- Rétroviseurs extérieurs dégivrants et à commande électrique
- Lève-vitres à commande électrique
- Verrouillage centralisé des portes à distance

* Offre non cumulable, valable pour tout véhicule Expert de la série spéciale Pack FM (2.300 exemplaires) immatriculé au nom d'une société commerciale, du 2 septembre au 31 décembre 2002 chez le Réseau Peugeot participant. Prix conseillé pour facture d'un Expert Pack FM 1.9d hors options, au lieu de 15 050 € HT au tarif 02D du 1^{er} août 2002.

Expert PEUGEOT

DISPARITIONS

Guy Bugault

Philosophe, expert en bouddhisme

NÉ EN 1916, le philosophe et indianiste Guy Bugault, mort le 27 octobre et inhumé dans la stricte intimité le 30 octobre (*Le Monde* du 5 novembre), était l'un des meilleurs connaisseurs en Europe de la philosophie indienne, et particulièrement des développements philosophiques du bouddhisme des logiciens de l'Ecole du Milieu.

Professeur émérite de philosophie comparée à l'université de Paris-IV-Sorbonne, membre de la Société asiatique et de plusieurs institutions de recherche, Guy Bugault était un des rares philosophes occidentaux capables de lire dans le texte les originaux rédigés en sanskrit. Surtout, il n'avait pas son pareil pour les faire comprendre, en les commentant avec autant de vivacité que de précision. Ceux qui ont le privilège de l'avoir connu se souviendront toujours de l'extraordinaire pertinence des exemples imaginés dont il avait l'habitude, du caractère bref et caustique de ses remarques, points d'aboutissement d'un travail minutieux et patient. Le temps consacré à l'étude érudite débouchait chez ce maître ironique sur des formules incisives et des images frappantes. Ainsi, par exemple, c'est une tortue qui lui servait à faire comprendre com-

ment les activités d'analyse logique et de recueillement méditatif étaient complémentaires chez les docteurs bouddhistes qu'il étudiait. Tantôt la tortue sort sa tête, ouvre les yeux, contemple le monde, tantôt elle se replie et se ramasse en elle-même. Cette comparaison se trouve développée notamment dans son œuvre majeure, parue en 1968 et rééditée en 1982, *La Notion de Prâjna ou de sâdhanâ selon la perspective du Mahâyâna*. Sous ce titre malheureusement peu fait pour attirer le grand public, Guy Bugault a su rassembler une somme considérable d'explications éclairantes sur les élaborations philosophiques propres au bouddhisme du Grand Véhicule, en particulier les œuvres de Nagarjuna, dont il était l'un des spécialistes incontestés.

Auteur de nombreux articles d'encyclopédies philosophiques, notamment celles de la Pléiade et des Presses universitaires de France, ce savant discret était également l'auteur d'un ouvrage de référence sur les convergences et divergences entre ce qu'on dénomme philosophie en Occident et en Inde (*L'Inde pense-t-elle ?*, PUF, 1994), où il fait preuve d'une maîtrise inégalée de textes très divers.

Roger-Pol Droit

■ **DOMINIQUE DE LA MARTINIÈRE**, premier vice-président (RPR) du conseil régional de Poitou-Charentes, est mort lundi 4 novembre à l'âge de 75 ans. Né en octobre 1927, licencié en droit, diplômé d'études supérieures d'économie politique et sciences économiques et de l'Institut d'études politiques de Paris, Dominique de La Martinière avait rejoint l'Inspection générale des finances en 1953, à sa sortie de l'ENA. Il a été notamment directeur général des impôts, président de la Compagnie générale transatlantique et de la Compagnie générale maritime, directeur général puis président de l'Institut de développement industriel, vice-président puis président de la Société d'analyses et de diagnostics économiques et

financiers, et président de la Société financière et industrielle Gaz et Eaux. Membre fondateur de l'Institut international de géopolitique, en 1982, il a également présidé la Compagnie d'investissement dans les technologies avancées, la société Lucia, l'Observatoire national d'équipement commercial et le groupe de travail chargé, par le premier ministre Alain Juppé, des propositions sur la réforme fiscale. Maire de La Villegie-du-Clain (Vienne) de 1965 à 1977, et conseiller municipal de cette commune jusqu'en 1989, conseiller régional de Poitou-Charentes depuis 1992, Dominique de La Martinière, proche de Jean-Pierre Raffarin, était premier vice-président de l'assemblée régionale.

duits commercialisés par la société Bio Media en tant que produits thérapeutiques annexes.

NOMINATION

Alain Le Roy, conseiller référendaire à la Cour des comptes, a été nommé directeur des affaires économiques et financières au ministère des affaires étrangères, à compter du 2 décembre, lors du conseil des ministres de mercredi 6 novembre.

DOCUMENTS OFFICIELS

L'Assemblée nationale publie une proposition de loi organique relative aux retraités au Conseil économique et social. www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion0191.asp

AU CARNET DU « MONDE »**Naissances****Marie**

a la joie d'annoncer la naissance, le 17 août 2002, de sa petite sœur,

Maëlle.

Sarah Laroussi et **Hervé Revenaud**, 35, rue de Crosne, 94190 Villeneuve-Saint-Georges.

Mariages

M. et Mme Claude WARGON, M. et Mme Gilbert COHEN sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Sylvia et Ludovic.

qui sera célébré le dimanche 10 novembre 2002 à 14 heures, à la synagogue Copernic.

Décès

— Coligny. Paris. Obenheim. Auvers-sur-Oise.

M. Jean-Charles Bardouillet, son époux, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris, Ses enfants et petits-enfants, Parents et amis, ont la douleur de faire part du décès de

Mme Maguy BARDOUILLET, née SCHAMBACHER,

survenu à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Ses obsèques ont eu lieu le samedi 9 novembre 2002.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Monique Bonnefous, son épouse, Gilles et Isabelle Vicard, François et Gabriela Bonnefous, ses enfants, Cécile, Etienne, Emilie et Edouard, ses petits-enfants, Ses parents et amis, ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Marc BONNEFOUS, ambassadeur de France, commandeur de la Légion d'honneur, médaille militaire, commandeur de l'ordre national du Mérite, croix de guerre 1939-1945,

survenu le 5 novembre 2002, dans sa soixante-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 12 novembre, à 14 h 30, en la chapelle de l'Ecole militaire, 13, place Joffre, Paris-7^e.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

20, chaussée de la Muette, 75016 Paris.

— La directrice, Les enseignants chercheurs de l'UFR d'études italiennes et roumaines de l'université de la Sorbonne nouvelle - Paris-III ont la tristesse d'annoncer le décès brutal, survenu le 6 novembre 2002, de

Piero CUDINI, professeur de littérature italienne à l'Ecole normale supérieure de Pise,

leur invité pendant l'année universitaire 2000-2001, au cours de laquelle ils ont pu apprécier son humour et son infinie gentillesse autant que ses qualités scientifiques.

— Mme Julie San-Michele, sa mère, M. Diégo Huertas, son père, Georges, Alain, Jeannine Huertas, Huguette Navarro, ses frères et sœurs, Ainsi que toute sa famille, ont le chagrin de faire part du décès brutal de

M. Francis HUERTAS, journaliste,

survenu le 11 octobre 2002, à Buenos Aires.

La levée de corps se fera le mardi 12 novembre, à 14 h 30, à l'athénée de Gardanne, 59, boulevard Carnot.

Les obsèques auront lieu le même jour, à 15 heures, au cimetière de la Salle, à Bouc-Bel-Air.

— Sylviane Badois, sa fille, Stéphane Lemoult et Laure Balmigère, Frédéric Lemoult et Vassana N'Guyen, ses petits-enfants, Ses proches et ses amis, ont la tristesse d'informer du décès de

Madeleine JALLADEAUD, ancien agent EDF,

à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 13 novembre 2002, à 9 h 45, au crématorium du Père-Lachaise.

Badois, 7, rue Magendie, 31400 Toulouse.

— Rabat. Sainte-Maxime. Gimont. Le Brusç. Le Pecq. Antibes.

Alain Lavaud, Marion et Michel Suder, David, Gabriele, Chantal et Caroline, Edith Hamidouch, Cédric Lavaud, Matthieu, Saskia et Esther, Jean et Josette Dumerç et leurs enfants, Joseph et Alain Herboux, ont la douleur de faire part du décès de

Marie-Jeanne LAVAUD, née ODIL, dite Maja,

leur mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante et grand-tante,

survenu le 5 novembre 2002, dans sa quatre-vingt-dixième année.

— M. Olivier Binder et Mme, née Anne Schapiro, Diane et Stéphanie, M. et Mme Guy Schapiro, Jean-David et Benjamin, ses enfants et petits-enfants, M. Itzhak Michaeli et Mme, née Thérèse Schapiro, Ainsi que leurs enfants et petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert SCHAPIRO,

survenu le 6 novembre 2002, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques auront lieu le mardi 12 novembre, à 16 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

On se réunira à l'entrée principale, 45, avenue Marx-Dormoy.

Ni fleurs ni couronnes.

33, rue Paul-Valéry, 75016 Paris, 59, boulevard Lannes, 75016 Paris, 28-9, rue Jabotinsky, Jérusalem (Israël).

— M. et Mme Michel Cornevin et leurs enfants, M. et Mme Jean Waline, M. et Mme Alain Thomazeau et leurs enfants, M. et Mme Francis Waline et leurs enfants, Mme Jacques Waline et ses enfants, M. et Mme Pierre Waline, ont la douleur de faire part du décès de

M. Remi WALINE,

leur frère, beau-frère et oncle,

survenu le 8 novembre 2002.

Les obsèques religieuses et l'inhumation auront lieu dans l'intimité familiale.

Remerciements*Un homme égale une vie.*

Sébastien LEBETTRE, capésien, professeur d'histoire et de géographie à Cayenne (Guyane).

Les obsèques ont eu lieu le 16 octobre 2002, à Lagardelle-sur-Lèze (Haute-Garonne).

Merci d'avoir répondu présent pour accompagner Sébastien.

Et tout particulièrement Au rectorat de Guyane, Au lycée Léon-Gontran-Damas, à Cayenne, Au lycée Louise-Weiss, à Achères (Yvelines), Aux Gadz'arts d'ici et de Guyane, A Thales, Au Cirad outre-mer, A M. Maurel, maire de Clapiers (Hérault), A M. Coll, université Paul-Sabatier à Toulouse, et mairie de Pinsaguel, A Eustache et Sébastien Felenc et à tous ses amis.

Un homme égale une vie.

Sylvie Farré-Dulcire, 14, impasse Marjolaine, 34830 Clapiers. Tél. : 04-67-59-07-32.

Alain Lebetre, 66, boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux. Tél. : 06-07-14-25-62.

M. et Mme Daubert, 24, rue François-Lachambre, 31120 Pinsaguel. Tél. : 05-61-72-17-47.

Anniversaires de décès

— Aline et Florence Boyer évoquent le souvenir de

Michel BERNFELD,

après deux mille cent quatre-vingt-dix jours de douloureuse absence.

« Chantent leur chant Les Océans Les barques s'éloignent Retour au silence. » in Le Soi et le Rien.

C. Carlson.

— Il y a dix ans, le 11 novembre 1992,

Jean BERRIAT

nous quittait.

Tous ceux qui l'ont connu et aimé ont une pensée pour lui.

— Le 11 novembre 1952,

Françoise FERRABOUÇ

nous quittait, à l'âge de dix-neuf ans.

Sa lumière nous éclaire toujours.

Claude Ferrabouc, 131, rue du Cherche-Midi, 75015 Paris.

Annie GRAZIETTI-JEANBRAU, Oran, 25 décembre 1942, Montpellier, 11 novembre 1985.

« Le temps n'est que l'image mobile de l'éternité. » Platon.

— Il y a dix ans,

Sam LÉVIN

nous quittait.

Son épouse, Ses amis, Tous ceux qui l'ont connu, aimé et estimé continuent à avoir une pensée pour lui.

— 10 novembre 2002, trois ans déjà que

François PINGAUD

ne joue plus avec nous.

Nous pensons toujours à lui.

— Le 11 novembre 1982,

Louise RANDOUX

nous quittait.

Sa famille se souvient avec affection.

Souvenir

— Le 10 novembre 2000,

Jacques CHABAN-DELMAS

nous quittait.

Pour lui, une prière, une pensée, un sourire.

Sa famille.

— Ma chance, mon manque, vous auriez eu cinquante-quatre ans ce jour, les cinquante-deux étoiles de votre départ demeurent éternelles, jamais plus ne vieillirez ; sans vous, un jour, j'aurai votre âge ; je tends la main à travers la nuit.

L'amante.

Hommage

— Dominique Lecourt, président du conseil de surveillance Et Michel Prigent, président du directoire des Presses universitaires de France, s'associent pour rendre hommage à

Pierre FÉDIDA,disparu le 1^{er} novembre 2002.

Directeur des collections « Psychopathologie », « Monographies de psychopathologie », codirecteur des « Forum Diderot », Pierre Fédida est aussi auteur de nombreux ouvrages publiés aux PUF.

Les Presses universitaires de France présentent leurs sincères condoléances à ses proches.

Commémorations

— Serge Klarsfeld et l'association **Les Fils et Filles des déportés juifs de France**, 32, rue La Boétie, Paris-8^e, tél. : 01-45-61-18-78, rappellent le souvenir du convoi n° 45 qui a quitté le camp de Drancy, le **11 novembre 1942**, pour le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, avec sept cent quarante-cinq déportés dont cent dix enfants de un an à dix-huit ans.

Le lundi 11 novembre 2002, devant le monument de Drancy, seront lus à midi les noms de tous les déportés du convoi n° 45. Deux hommes survivants en 1945. Le quarante-sixième convoi est parti le 9 février 1943.

Colloques

Forum sur l'actualité de la langue française organisé par le Centre international d'études pédagogiques : « Les enjeux culturels de l'intraduisible ».

Lundi 25 et mardi 26 novembre 2002, de 9 heures à 18 heures. Carré des sciences, amphithéâtre Poincaré, 25, rue de la Montagne-Sainte-Genève, Paris-5^e.

La traduction du français, en achopant sur nombre de concepts rebelles à l'exportation, est le meilleur révélateur d'une certaine « identité française ». En quinze conférences à l'adresse du grand public, traducteurs, diplomates, linguistes, historiens, géographes, écrivains et philosophes se proposent d'identifier ces termes à forte charge culturelle.

Des correspondants de la presse étrangère en poste à Paris, réunis en table ronde, portent sur ces concepts spécifiques leur regard d'observateurs privilégiés.

Programme complet sur www.ciepf.fr Le nombre de places étant limité, il est recommandé de signaler votre participation à : **CIEP, 1, avenue Léon-Journault, 92318 Sèvres Cedex. Tél. : 01-45-07-60-51 E-mail : longevialle@ciep.fr**

Conférences

Conférence de Jean Ambrosi : « **A la poursuite du plus profond objet perdu : le complexe de Narcisse** ». Espace L'Harmattan, 21 bis, rue des Ecoles, Paris-5^e. Mardi 12 novembre 2002, à 20 heures. Entrée libre.

Conférences du mardi « Musiques originales et marginales en Islam », par Jean-Claude Chabrier, du 12 novembre au 17 décembre 2002, 18 h 30, entrée libre, salle du Haut-Conseil. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, 75005 Paris.

Stages

ATELIERS D'ÉCRITURE Elisabeth BING week-end du 23 et 24 novembre 2002. **Ecrire avec Proust.** Atelier Poésie. Tél.-fax : 01-40-51-79-10.

Soutenances de thèse

— Le vendredi 25 octobre 2002, à l'université Marc-Bloch de Strasbourg, **Sophie Fricker** a soutenu sa thèse « **Les tueurs en série : représentation d'un monstre contemporain dans la culture populaire américaine depuis 1969** ».

Le jury, composé de MM. les professeurs Christian Civiardi, Strasbourg-II, directeur de thèse, André Kaenel, Nancy-II, Mmes les professeurs Claire Maniez, Strasbourg-II, et Divina Frau-Meigs, Orléans, lui a décerné le grade de docteur en études anglaises avec mention Très Honorable, à l'unanimité.

E-mail : sophie.fricker@wanadoo.fr

— **Henri Pena-Ruiz** soutiendra sa thèse de philosophie intitulée « **Philosophie de la laïcité** », le vendredi 15 novembre 2002, à 14 heures, en Sorbonne, dans l'amphithéâtre Richelieu, devant un jury composé de M. le professeur Bernard Bourgeois (directeur de thèse) et de MM. les professeurs François Dagognet, Régis Debray, R.P. François Marty, André Tosel.

Abonnez-vous au Monde pour 27,70 € (181,70 F) par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 27,70 € (181,70 F) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité : _____

Offre valable jusqu'au 31/12/2002 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 201MQPAN

Autorisation de prélèvements	N° NATIONAL D'ÉMETTEUR	Organisme créancier
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal <i>Le Monde</i> .	N° 134031	Société Editrice du Monde 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05
Je restera libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.	TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER	
Date : _____	Nom Prénom N°rue Code postal [] [] [] [] Ville	
Signature : _____	NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)	
IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a dans votre chéquier.	N°rue Code postal [] [] [] [] Ville	
	Code Etablissement	DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER Code Guichet N° de compte Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01-44-97-54-54 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 825 022 021 (0,15 € TTC/min)

Le Monde (USPS=009729) is published daily for \$ 892 per year *Le Monde* 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

HORIZONS

RETOUR A SOMMIÈRES 2



Sommières, 5 novembre : le pont romain sur Vidourle, vu du balcon d'un appartement du quai Neuf. Adroite, le couple Robillard, propriétaires du cinéma Le Venise.

C'ÉTAIT un cinéma qui s'appelait Le Venise. On l'avait nommé ainsi il y a longtemps déjà, sans doute pour amadouer le fleuve qu'une épaisseur de mur et un à-pic de

trois mètres séparait de son écran. Il y avait de l'incantation dans ce nom-là, un peu de souriant vaudou gardois peut-être, un vague exorcisme. On savait que Vidourle s'invitait parfois, le temps d'une ou deux séances, on n'ignorait pas qu'il escaladait le talus et venait clapoter entre les travées. Dix centimètres d'eau et c'était une visite de courtoisie. Cinquante et on trouvait qu'il commençait à y aller fort. Mais à peine si on suspendait la séance, tout juste si les spectateurs n'attendaient pas, en position du lotus sur leur fauteuil, que le fleuve ait épuisé ses humeurs cinéphiles. Alors on nettoyait, on se rasseyait, on reprenait là où on en était resté, arides déserts des westerns ou Hébreux fendant la mer Rouge. Routine des jours de Sommières.

Et ainsi voguait Le Venise, paisible salle de village qui peu à peu s'assoupissait entre la concurrence des multiplexes, là-bas à Nîmes ou à Montpellier, et les télévisions clignotant aux fenêtres. Quand Bruno Robillard racheta la salle au début de l'année 2002, il n'ignorait rien de ces visites récurrentes. Mais, parisien, cinéophile, il s'inquiétait davantage des basses eaux de la fréquentation que des hautes eaux du fleuve. D'ailleurs il le trouvait splendide, cet anodin cours d'eau que les anciens appelaient Vidourle tout court, vidourlades ses colères et que, deuxième étage au-dessus du cinéma, il contemplait depuis les fenêtres de sa cuisine, presque à l'aplomb du pont romain. Et il avait trouvé cela plutôt drôle, ce nom de Venise que, depuis quarante-cinq ans, le cinéma portait. Il en avait tellement goûté le sourire ainsi adressé au débonnaire Vidourle qu'il l'avait conservé : il l'avait écrit à son fronton en larges cursives de néon que soulignait une gondole.

Mais c'est que le fleuve en cette année 2002 n'était pas d'humeur gondolière. Il attendit que Bruno Robillard ait ripoliné sa salle, installé un matériel de haute volée, ramené la fréquentation, programmé des films exigeants, redonné vie à son cinéma, et il se déchaîna. Ah, on le voyait en complaisant grand canal ? Ah, on le saupoudrait de gondoles comme un fleuve pour touristes ? Eh bien, on allait voir ! En 1958, il avait enjambé les fauteuils jusqu'à atteindre 2,50 m. Cette fois, en ce 9 septembre 2002, à l'heure où on allait projeter *L'Adversaire*, il allait réussir 1 mètre de plus. Venise sous les eaux, et jusqu'au campanile !

Deux mois ont passé mais chaque fois qu'il entre dans sa salle, Bruno Robillard a encore le cœur qui se serre : il va falloir abattre le balcon, tout le matériel a été noyé, les fauteuils sont amoncelés sous des linceuls de limon. Pourra-t-il rouvrir même ? Il n'en est pas certain : il se promet bien de suspendre sa cabine de projection à 5 mètres, mais le préfet, vigilant sur les établissements qui accueillent le public, n'y paraît pas très favorable. Il a déjà décidé que le supermarché tout proche ne serait pas reconstruit, que la gendarmerie devrait déménager. Et face à la maréechaussée que la marée chassa, que peut peser une Venise de village ? La seule consolation de Bruno Robillard est qu'il n'est pas seul. Parisien, il aurait pu croire à quelque malédiction particulière

TENIR, DISENT-ILS

**Au cinéma
Le Venise, que
le fleuve Vidourle
a dévasté, chez
le marchand
de chaussures
ou au théâtre,
on ne pense
qu'à rouvrir.
En attendant,
le village s'offre
des fêtes
en exorcisme**

de Vidourle ou, pire encore, à quelque malignité des autochtones qui ne l'auraient pas assez mis en garde, sorte de Jean de Florette mais à l'envers : sa source ne coulerait que trop et on ne le lui aurait pas assez dit. Mais c'est que le fleuve, cette fois, a frappé jusqu'à ses plus fidèles servants.

René Salem par exemple. Il est dans son magasin de chaussures de la rue Antonin-Paris comme une allégorie de l'inconsolé. Encore faut-il le savoir qu'il vendait des chaussures : il n'y a plus rien, ni boîtes, ni tabourets, ni présentoirs. Rien que des murs de béton nu et des pendeloques de fils électriques au plafond désossé. Un écriteau sur la porte dit pudiquement : « *Chers clients, nous sommes fermés pour travaux.* » « *Et d'être fermé, vous pouvez pas savoir comme je suis malheureux ! Moi, c'était pas pour l'argent, enfin, c'est un magasin qui marchait bien, attention, mais c'était pour dire "mon cœur" à l'une, "ma chérie" à l'autre, pour voir passer les gens. C'est ma vie, qu'est-ce que vous voulez, ça a toujours été ma vie. J'ai 75 ans et je suis le plus vieux commerçant de Sommières.* »

Pourtant, il n'en veut pas à Vidourle. Au Vidourle ? Avec ou sans article ? Qu'en dit-il, lui ? « *Moi, je dis le roi. Parce qu'on est chez lui. On est dans son lit. Il vient quand il pleut, il fait ce qu'il veut, il repart quand il peut.* » Ah, seulement d'en

parler et le voilà tout ragailardi, René Salem. Sur l'unique table rescapée du naufrage, il a posé un grand cahier rouge intitulé Vidourles. Au pluriel de majesté. C'est un album de famille : il s'ouvre avec la grand-mère Julia qui fonda la maison en 1904 et « *tomba veuve à 42 ans* », on y voit l'oncle qui « *avait attrapé les gaz à la guerre de 14* ». Et à toutes les pages ou presque le cousin le plus remuant : le fleuve, naturellement. « *Tenez, là, c'est en 1933. Cette année-là, regardez dans la calèche : même l'ancien président de la République était venu tellement c'était grave. C'était Gastounet. Gaston Doumergue, qui était d'Aigues-Vives, pas loin d'ici. Mon grand-père était royaliste, la République, il y tenait pas trop, mais il avait été en classe avec lui. Alors Gastounet, c'était sacré.* »

C'est un cahier que René léguera à ses enfants. Pour qu'ils continuent la galerie de portraits bien sûr, mais surtout pour qu'ils y puisent des informations. Car le cahier rouge est une sorte de vademecum de la vidourlade : pas une année et presque pas un mois sans que soient notées date, heure, hauteur de l'eau. Et jusqu'au lieu où tombent « *les trompes d'eau* ». Car René préfère visiblement le mot trompe : éléphantiques crues... Quand l'alerte arrive de l'amont, à Vic-le-Fescq, il note soigneusement à l'encre rouge. A 3 mètres, il sait que tout va bien. A 4, il faut commencer à se méfier. « *A 4,20 mètres là-haut à Vic, je sais qu'il rentre chez moi.* »

Se met alors en place un dispositif que tout Sommiérois pratique mais que René Salem a sans doute porté à son point de perfection : une noria de boîtes à chaussures commence par les deux escaliers qui colimaçonnaient vers le premier, l'un pour monter, l'autre pour descendre ; pour aller plus vite, on va chercher les cent cartons qui attendent là-haut en permanence ; on ouvre les espèces d'écrouilles qui, pratiquées dans les portes, donnent sur les ruelles adjacentes et évacuent l'eau à mesure qu'elle arrive. Et on attend. « *Quand c'est une vidourlade normale, des fois le soir on refait la vente. Cette fois...* » Cette fois, elle n'avait rien de normal. A 6 mètres annoncés à Vic-le-Fescq, tout devenait vain : noria, cartons, écrouilles. Vidourle a englouti la boutique jusqu'au plafond et, pour la première fois, a rattrapé les chaussures au premier étage, il a pris en main la cuve à mazout de plastique et comme on écrase une balle de ping-pong, l'a réduite à des dimensions de cuve jivaro. Jamais le cahier rouge n'avait enregistré pareil naufrage. Pas même en 33, l'année de Gastounet.

« *Ma grand-mère avait quand même tout perdu cette année-là. On lui avait proposé un magasin un peu plus haut pour être plus au sec. Mais elle avait refusé. C'était moins passant. Je préfère attendre la vidourlade que le client, elle disait.* » René fera comme sa grand-mère. Car il n'est pas un commerçant de Sommières qui ait renoncé. Ni les anciens comme lui, ni les nouveaux que le charme de la petite ville et un tourisme prospère attirent en floraison d'encadreurs, de potiers et de vendeurs de brimborions provençaux. Ne fermera pas le boulanger, qui projette d'installer son four au premier étage, là où, du reste, il l'avait trouvé en rachetant

la boutique, ce qu'il avait jugé si incongru qu'il l'avait déménagé au rez-de-chaussée. Pas davantage Lionel Vassalaky, le brocanteur venu de Los Angeles et qui, accoutumé aux tremblements de terre et aux gigantismes transatlantiques, ne prenait pas la menace aquatique très au sérieux. En un mot, il le jugeait de haut ce ruisselant si peu hollywoodien. Mais le Titanic infligé à ses meubles lui a inculqué le respect : « *Il y a dans ce fleuve un côté rebelle qui me plaît bien.* »

FERMERONT moins encore les bouchers amarines à toutes les vidourlades et qui, du reste, furent les premiers à rouvrir boutique. Ni les salons de coiffure, salons où l'on cause, pour qui la permanence de la permanente repliée au premier étage va de soi. Et même pas le théâtre appelé sobrement Le Théâtre et qui, avec des visées de dîner-spectacle, s'était ouvert peu avant l'été. Pourtant, moins Sommiérois, on ne peut pas faire. Michel Piacenza, « *28 ans dans le métier de la nuit à Marseille* », était arrivé là par amour du lieu. Il avait racheté une salle tombée en catalepsie, y avait englouti beaucoup d'ar-

bre où, au pied de la maison, Vidourle emporta tout, électricité, eau potable, téléphone, les clients de l'hôtel décidèrent, dans l'inconfort, de rester. Par une sorte de solidarité qui ne trouvait que ce moyen-là pour s'exprimer.

Alors, un mois plus tard, Philippe de Frémont invita tout le monde à sa table, clients d'ailleurs, gens d'ici. Le marché du samedi matin reprenait à peine sur la place aux arcades qui servit naguère de décor aux scènes de marché de *Jean de Florette*. Il ne voulait pas que les marchands y soient trop seuls. On s'épaula donc, Parisiens, Cévenols, gens de la plaine du Vistre et couples du 5^e arrondissement. On acheta des pèlards des Cévennes, des vins du pic Saint-Loup, de l'aligot de l'Aubrac. Ce n'était rien qu'un peu de pain, un peu de pèlardon, un geste, un sourire. Mais qui n'étaient pas rien dans une ville ruisselant encore d'humidité. « *Oh, je n'y ai pas de mérite, pirouette le Parisien Philippe de Frémont. Il doit y avoir un atavisme : j'ai découvert parmi mes ancêtres, en 1254, une Philippa d'Anduze, dame de Sommières.* » Va pour les atavismes. Ils doivent être puissants en ce lieu. Car il n'y a sans doute pas d'exemple d'une ville

« Tenez, là, c'est en 33. Regardez dans la calèche : même l'ancien président de la République était venu tellement c'était grave. C'était Gastounet, Gaston Doumergue »

gent que Vidourle engloutit à son tour. Le fleuve fracassa la scène, emporta la cave, dévora la chambre froide, fit une bouchée du matériel électronique et considéra comme amuse-gueule les costumes de la troupe car Michel Piacenza voulait faire là « *un petit Lido* ». Depuis, il promène dans Sommières sa silhouette un peu déboussolée de prince des nuits marseillaises, ses bijoux cliquetants et son hâle sans saison. Les viticulteurs à casquette le saluent, les ménagères lui donnent le bonjour en allant au marché : « *J'ai perdu beaucoup d'argent, dit-il. Mais je reste. Il y a eu tellement de solidarité !* »

Car Sommières est un curieux mélange. On y presse déjà les olives de l'hiver, les vigneronnes travaillent à remettre d'aplomb des cepes de vignes que festonnent encore les sacs de plastique de la crue, mais il y a sous cette lumière d'or comme un air immanquable de Lubéron. On y vient de Paris, d'Angleterre ou d'ailleurs chercher des prix moins hauts et un parfum de Toscane ce qu'il n'aurait pas encore touché le tourisme argenté et la troupe un peu snob des heureux de la Terre. L'admirable est que tout cela, pour l'instant au moins, s'interpénètre sans heurts ni rancoeurs. On fait même fête ensemble. C'était, par exemple, un soir à l'Hôtel de l'Orange. Charmant hôtel, délicieux hôtel. Ou maison d'hôtes, comme son propriétaire Philippe de Frémont préfère dire. Depuis 1610, hors de l'atteinte des furies vidourlennes, elle surplombe de ses deux jardins superposés l'église du village. Le soir de septem-

sinistère qui se soit offert une fête en exorcisme. Une fête où nouveaux, anciens, jeunes, vieux, Sommiérois de toujours, Sommiérois de passion, empereur des nuits marseillaises, épicier, viticulteur, ménagère, ceux qui avaient barboté dans leur maison ruinée et ceux qui y avaient échappé, se retrouvèrent au coude-à-coude sous les platanes de la place à partager les quiches maison et les rouges du coin. C'est la compagnie de torches ? Alors elle les lui offrit. Cent musiciens, acteurs, jongleurs, chanteurs étaient venus l'épauler. La nuit était belle. Sommières festoya, dansa et regarda se lever sur le pont de l'empereur Tibère des lunes de papier et des poissons volants. On ne sait si les Sommiérois de l'an 30 après Jésus-Christ sacrifiaient à ce fleuve pour qu'il les laisse en paix : l'archéologie ne dit rien d'un temple. Mais si les atavismes veulent vraiment dire quelque chose, alors on peut l'affirmer sans attendre confirmation des archéologues. Car, 2000 ans plus tard, il y eut bien ce soir-là, à Sommières, de la cérémonie païenne.

Jacky Vilacèque
« *Midi libre* » pour *Le Monde*
Photos : Guy Hersant

VOICI le texte intégral de la résolution 1441 sur le désarmement de l'Irak qui a été adoptée à l'unanimité, vendredi 8 novembre, par les 15 membres du Conseil de sécurité des Nations unies.

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ, rappelant toutes ses résolutions pertinentes antérieures, en particulier ses résolutions 661 (1990) du 6 août 1990, 686 (1991) du 2 mars 1991, 678 (1990) du 29 novembre 1990, 687 (1991) du 3 avril 1991, 688 (1991) du 5 avril 1991, 707 (1991) du 15 août 1991, 715 (1991) du 11 octobre 1991, 986 (1995) du 14 avril 1995 et 1284 (1999) du 17 décembre 1999, ainsi que toutes les déclarations pertinentes de son président.

RAPPELANT ÉGALEMENT sa résolution 1382 (2001) du 29 novembre 2001 et son intention de l'appliquer intégralement.

CONSIDÉRANT la menace que le non-respect par l'Irak des résolutions du Conseil et la prolifération d'armes de destruction massive et de missiles à longue portée font peser sur la paix et la sécurité internationales.

RAPPELANT que, dans sa résolution 678 (1990), il a autorisé les Etats membres à user de tous les moyens nécessaires pour faire respecter et appliquer la résolution 660 (1990) et toutes les résolutions pertinentes adoptées ultérieurement et pour rétablir la paix et la sécurité internationales dans la région.

RAPPELANT ÉGALEMENT que sa résolution 687 (1991) imposait des obligations à l'Irak en tant que mesure indispensable à la réalisation de son objectif déclaré du rétablissement de la paix et de la sécurité internationales dans la région.

DÉPLORANT que l'Irak n'ait pas fourni d'état définitif, exhaustif et complet, comme il est exigé dans la résolution 687 (1991), de tous les aspects de ses programmes de mise au point d'armes de destruction massive et de missiles balistiques d'une portée supérieure à 150 kilomètres et de tous les stocks d'armes de ce type, des composants, emplacements et installations de production ainsi que de tous autres programmes nucléaires, y compris ceux dont il affirme qu'ils visent des fins non associées à des matériaux pouvant servir à la fabrication d'armes nucléaires.

DÉPLORANT ÉGALEMENT que l'Irak ait à plusieurs reprises empêché l'accès immédiat, inconditionnel et sans restriction à des sites désignés par la Commission spéciale des Nations unies et par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), n'ait pas coopéré sans réserve et sans condition avec les inspecteurs des armements de la Commission spéciale et de l'AIEA, comme il est exigé dans la résolution 687 (1991), et ait finalement cessé toute coopération avec la Commission spéciale et l'AIEA en 1998.

DÉPLORANT l'absence depuis décembre 1998 de contrôle, d'inspection et de vérification internationaux en Irak des armes de destruction massive et des missiles balistiques, comme l'exigeaient les résolutions pertinentes, alors que le Conseil avait exigé à plusieurs reprises que l'Irak accorde immédiatement, inconditionnellement et sans restriction les facilités d'accès voulues à la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations unies créée par la résolution 1264 (1999) pour succéder à la Commission spéciale, et à l'AIEA, et regrettant la persistance résultant de la crise dans la région des souffrances du peuple irakien.

DÉPLORANT AUSSI que le gouvernement irakien ait manqué à ses engagements en vertu de la résolution 687 (1991) pour ce qui est de mettre fin à la répression de sa population civile et d'autoriser l'accès des organisations humanitaires internationales à toutes les personnes ayant besoin d'aide en Irak, en vertu des résolutions 686 (1991), 687 (1991) et 1284 (1999) pour ce qui est du rapatriement et de l'identification des nationaux du Koweït et d'Etats tiers détenus illégalement par l'Irak, ou la restitution de biens koweïtiens saisis illégalement par l'Irak.

RAPPELANT que, dans sa résolution 687 (1991), il a déclaré qu'un cessez-le-feu reposerait sur l'acceptation par l'Irak des dispositions de cette résolution, y compris des obligations imposées à l'Irak par ladite résolution.

RÉSOLU à assurer le respect intégral et immédiat par l'Irak, sans condition ni restriction, des obligations que lui imposent la résolution 687 (1991) et d'autres résolutions pertinentes, et rappelant que les résolutions du Conseil de sécurité établissent les critères permettant de juger du respect par l'Irak de ses obligations.

RAPPELANT que le fonctionnement effectif de la Commission, qui a succédé à la Commission spéciale, et de l'AIEA est indispensable à l'application de la résolution 687 (1991) et d'autres résolutions pertinentes.

La résolution de l'ONU

La résolution 1441 sur le désarmement de l'Irak a été adoptée à l'unanimité, vendredi 8 novembre, par le Conseil de sécurité des Nations unies réuni en session publique

NOTANT que la lettre datée du 16 septembre 2002, adressée au secrétaire général par le ministre des affaires étrangères de l'Irak, constitue une première étape nécessaire pour que l'Irak mette un terme à ses manquements persistants aux résolutions pertinentes du Conseil.

PRENANT NOTE de la lettre datée du 8 octobre 2002, adressée au général Al-Saadi, du gouvernement irakien, par le président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations unies et le directeur général de l'AIEA, énonçant les modalités pratiques, établies pour donner suite à leur réunion à Vienne, qui sont les conditions préalables à la reprise des inspections en Irak par la Commission et l'AIEA, et se déclarant extrêmement préoccupé par la persistance du gouvernement irakien à ne pas confirmer les modalités énoncées dans ladite lettre.

RÉAFFIRMANT l'attachement de tous les Etats membres à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Irak, du Koweït et des Etats voisins.

SE FÉLICITANT des efforts que font le secrétaire général et les membres de la Ligue des Etats arabes et son secrétaire général.

RÉSOLU à assurer la pleine application de ses décisions.

AGISSANT en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations unies.

1. **DÉCIDE** que l'Irak est et demeure en violation patente des obligations que lui imposent les résolutions pertinentes, notamment la résolution 687 (1991), en particulier en ne collaborant pas avec les inspecteurs des Nations unies et l'AIEA, en ne prenant pas les mesures exigées aux paragraphes 8 à 13 de la résolution 687 (1991).

1 bis. **DÉCIDE**, tout en tenant compte du paragraphe 1 ci-dessus, d'accorder à

l'Irak par la présente résolution une dernière possibilité de s'acquitter des obligations en matière de désarmement qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil, et décide en conséquence d'instituer un régime d'inspection renforcé dans le but de parachever de façon complète et vérifiée le processus de désarmement établi par la résolution 687 (1991) et les résolutions ultérieures du Conseil.

3. **DÉCIDE** qu'afin de commencer à s'acquitter de ses obligations en matière de désarmement, le gouvernement irakien, en plus des déclarations qu'il doit présenter deux fois par an, lui fournira, ainsi qu'à la Commission et à l'AIEA, au plus tard 30 jours à compter de la date de la présente résolution, une déclaration à jour, exacte et complète sur tous les aspects de ses programmes de mise au point d'armes chimiques, biologiques et nucléaires, de missiles balistiques et d'autres vecteurs tels que véhicules aériens sans pilote et systèmes de dispersion conçus de manière à être utilisés sur des aéronefs, y compris les dotations et les emplacements précis de ces armes, composants, sous-composants, stocks d'agents et matières et équipements connexes, l'emplacement et les activités de ses installations de recherche, de mise au point et de production, ainsi que tous les autres programmes chimiques, biologiques et nucléaires, y compris tous ceux que l'Irak déclare comme servant à des fins autres que la production d'armes ou de matières.

4. **DÉCIDE** que la présentation d'informations fausses ou l'existence d'omissions dans les déclarations soumises par l'Irak en application de la présente résolution et le fait de ne pas se conformer à tout moment à la présente résolution et de ne pas coopérer pleinement à son application constitueront une nouvelle violation patente des obligations de l'Irak et seront signalés au Conseil aux fins d'évaluation conformément aux dispositions des paragraphes 11 et 12 ci-dessus.

5. **DÉCIDE** que l'Irak permettra à la Commission et à l'AIEA d'accéder immédiatement, sans entrave, inconditionnellement et sans restriction à la totalité des zones, installations, équipements, relevés et moyens de transport qu'elles souhaitent inspecter, y compris sous terre, et d'accéder à tous les fonctionnaires et autres personnes que la Commission ou l'AIEA souhaitent entendre, selon des modalités ou dans des emplacements que choisiront la Commission ou l'AIEA, dans l'exercice de leurs mandats respectifs sous tous leurs aspects ; décide en outre que la Commission et l'AIEA pourront à leur gré mener des entretiens dans le pays ou à l'extérieur, qu'elles pourront faciliter le voyage à l'étranger des personnes interrogées et des membres de leur famille et que, lorsque la Commission et l'AIEA le jugeront bon, ces entretiens pourront se dérouler sans la présence d'observateurs du gouvernement irakien ; donne pour instruction à la Commission et demande à l'AIEA de reprendre les inspections au plus tard 45 jours après l'adoption de la présente résolution et de le tenir informé dans les 60 jours qui suivront.

6. **APPROUVE** la lettre datée du 8 octobre 2002, adressée au général Al-Saadi, du gouvernement irakien, par le président exécutif de la Commission et le directeur général de l'AIEA, dont le texte est annexé à la présente résolution, et décide que le contenu de cette lettre aura force obligatoire pour l'Irak.

7. **DÉCIDE EN OUTRE** qu'en raison de l'interruption prolongée par l'Irak de la présence de la Commission et de l'AIEA et afin qu'elles puissent accomplir les tâches énoncées dans la présente résolution et dans toutes les résolutions pertinentes antérieures, d'établir les règles révisées ou supplémentaires suivantes, qui auront force obligatoire pour l'Irak, afin de faciliter leur travail en Irak :
- La Commission et l'AIEA détermineront la composition de leurs équipes d'inspection et veilleront à ce qu'elles comprennent les experts les plus qualifiés et les

plus expérimentés qui soient disponibles.
- Tout le personnel de la Commission et de l'AIEA jouira des privilèges et immunités, correspondant à ceux des experts en mission, qui sont prévus par la Convention sur les privilèges et immunités des Nations unies et par l'Accord sur les privilèges et immunités de l'AIEA.

- La Commission et l'AIEA auront le droit d'entrer en Irak et d'en sortir sans restriction, le droit de se déplacer librement, sans restriction et dans l'immédiat à destination et en provenance des sites d'inspection, et le droit d'inspecter tous les sites et bâtiments, y compris d'accéder immédiatement, sans entrave, inconditionnellement et sans restriction aux sites présidentiels et dans les mêmes conditions qui s'appliquent à tous les autres sites, malgré les dispositions de la résolution 1154 (1998).

- La Commission et l'AIEA auront le droit d'être informées par l'Irak du nom de toutes les personnes qui sont ou ont été associées aux programmes irakiens dans les domaines chimique, biologique, nucléaire et des missiles balistiques ainsi qu'aux installations de recherche, de mise au point et de production qui y sont rattachées.

- La sécurité des installations de la Commission et de l'AIEA sera assurée par un nombre suffisant de gardes de sécurité de l'Organisation des Nations unies.

- La Commission et l'AIEA auront le droit, afin de bloquer un site à inspecter, de déclarer des zones d'exclusion, zones voisines et couloirs de transit compris, dans lesquelles l'Irak interrompra les mouvements terrestres et aériens de façon que rien ne soit changé dans un site inspecté ou enlevé de ce site.

- La Commission et l'AIEA pourront utiliser et faire atterrir librement et sans restriction des aéronefs à voile fixe et à voile tournante, y compris des véhicules de reconnaissance avec ou sans pilote.

- La Commission et l'AIEA auront le droit d'enlever, de détruire ou de neutraliser, selon qu'ils le jugeront bon et de manière vérifiable, la totalité des armes, sous-systèmes, composants, relevés, matières et autres articles prohibés s'y rapportant, et de saisir ou de fermer toute installation ou tout équipement servant à leur fabrication.

- La Commission et l'AIEA auront le droit d'importer et d'utiliser librement les équipements ou les matières nécessaires pour les inspections et de confisquer et d'exporter tout équipement, toute matière ou tout document saisi durant les inspections, sans que les membres de la Commission et de l'AIEA et leurs bagages officiels et personnels soient fouillés.

8. **DÉCIDE EN OUTRE** que l'Irak n'accomplira ou ne menacera d'accomplir aucun acte d'hostilité à l'égard de tout représentant ou de tout membre du personnel de l'Organisation des Nations unies ou de l'AIEA, ou de tout Etat membre agissant en vue de faire respecter toute résolution du Conseil.

9. **PRIE** le secrétaire général de porter immédiatement la présente résolution à la connaissance de l'Irak, qui a force obligatoire pour ce pays, exige que l'Irak confirme, dans les sept jours qui suivront cette notification, son intention de respecter pleinement les termes de la présente résolution, et exige en outre que l'Irak coopère immédiatement, inconditionnellement et activement avec la Commission et l'AIEA.

10. **PRIE** tous les Etats membres d'accorder leur plein appui à la Commission et à l'AIEA dans l'exercice de leur mandat, y compris en fournissant toute information relative aux programmes interdits ou autres aspects de leur mandat, y compris les tentatives faites depuis 1998 par l'Irak pour acquérir des articles prohibés et en recommandant des sites à inspecter, des personnes à interroger, ainsi que les conditions des entretiens, et des données à recueillir, le résultat de ces activités devant être porté à la connaissance du Conseil par la Commission et l'AIEA.

11. **DONNE POUR INSTRUCTION** au président exécutif de la Commission et au directeur général de l'AIEA de lui signaler immédiatement toute ingérence de l'Irak dans les activités d'inspection ainsi que tout manquement de l'Irak à ses obligations en matière de désarmement, y compris ses obligations relatives aux inspections découlant de la présente résolution.

12. **DÉCIDE** de se réunir immédiatement, dès réception d'un rapport conformément aux paragraphes 4 ou 11 ci-dessus, afin d'examiner la situation ainsi que la nécessité du respect intégral de toutes ses résolutions pertinentes, en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales.

13. **RAPPELLE** dans ce contexte qu'il a averti à plusieurs reprises l'Irak des graves conséquences auxquelles celui-ci aurait à faire face s'il continuait à manquer à ses obligations.

14. **DÉCIDE** de demeurer saisi de la question.



Saddam Hussein lors d'une réunion à Bagdad, dimanche 3 novembre, destinée à prévenir « les actions sataniques » contre l'Irak. A la suite du vote de l'ONU, les autorités disposent de sept jours pour confirmer leur « intention de respecter pleinement les termes de la présente résolution ».

CHRONIQUE DU MÉDIATEUR

PAR ROBERT SOLÉ

Articles de voyage

UN journal passe pour être plus périssable qu'un yaourt. N'est-il pas caduc dès le lendemain de sa parution, chassé et remplacé par le numéro suivant ? Méfions-nous cependant : certains lecteurs découpent les articles et s'en servent des semaines ou des mois plus tard. Pour voyager, par exemple.

« Sachant que j'aurais à aller en Bretagne fin septembre, m'écrit Philippe Hugon (Paris), j'avais gardé précieusement l'article de la série « La Balade de l'été » consacré aux gorges du Doualas (Le Monde du 30 juillet). J'ai fait la promenade décrite par votre rédactrice, qui doit être de Marseille. Le lyrisme, c'est bien. L'information correcte, c'est bien aussi. »

La suite de la lettre se compose de deux colonnes. A gauche, des extraits de l'article et, à droite, les impressions du lecteur. M. Hugon avait lu : « Une promenade de 4 km assez difficile. » Il rectifie : « Une petite marche d'une heure et quart. » Ou encore, dans l'article : « Le chemin dégingole en une pente abrupte jusqu'à la D 44 qu'on prend sur la gauche pour suivre le cours torrentueux de la rivière. La route, encaissée, longe un vieux moulin à eau. » Notre lecteur aurait écrit, lui : « Le chemin descend en pente régulière jusqu'à la D 44 qu'on prend sur la droite pour suivre le calme cours de la rivière. La route goudronnée longe un vieux moulin à eau. »

On touche là aux limites de l'objectivité journalistique. Nous ne sommes plus dans la géographie, science exacte, mais dans les impressions. Chacun voit avec ses yeux et, dans le cas présent, en fonction de ses jambes. La rédactrice des éditions Milan, associées au Monde pour cette série, a peut-être eu plus de mal à franchir les gorges du Doualas que notre lecteur, sexagénaire, qui semble avoir bon pied bon œil...

Autre exemple : André Labidoire, de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) avait lu dans Le Monde du 15 mars « un délicieux article », signé Niels Planel, consacré à « la ville médiévale de Kanawaza, au bord de la mer du Japon ». Ce qui l'a incité à faire un détour par cette ville au cours d'un récent voyage au pays du Soleil-Levant.

L'hôtel sélectionné par le journal, le Kanawaza Royal, l'a plus que déçu : « Cet hôtel est en périphérie, personne n'y parle anglais, parties communes et chambres sont à la limite de la pro-

preté. Enfin, cet immeuble de dix étages est situé sur un grand axe de circulation, ce qui a rendu nos deux nuits très inconfortables... » Il ajoute, de manière plus troublante : « Je peux dire au rédacteur de ce texte promotionnel que la ville de Kanawaza est à plusieurs kilomètres de la mer du Japon et que l'on ne peut pas voir celle-ci du haut de la citadelle, d'ailleurs transformée en Universal Studio par la NHK il y a quelques jours encore ! »

André Labidoire formule deux hypothèses : « 1) Niels Planel n'existe pas, c'est un licencié de Nouvelles Frontières, spécialiste de l'Afrique, qui fait des piges à partir de vieux guides des années 1970 ; 2) Niels Planel a été victime du saké chaud, breuvage violent dont les samouraïs de Kanawaza disent qu'il déchaîne avant d'abattre. »

Je suis en mesure de préciser à M. Labidoire que Niels Planel existe bien. Stagiaire au Monde, il s'est rendu à Kanawaza en septembre de l'année dernière. « Les studios Universal, explique-t-il, sont présents sur le site en ce moment pour le tournage d'une série télévisée. Il se peut que la partie haute du donjon – la seule d'où l'on voit la mer, laquelle se trouve en effet à quelques kilomètres – soit provisoirement interdite d'accès. Moi, j'ai vu la mer de là-haut, et c'est un beau spectacle. »

Un voyage sur place du médiateur n'apparaît pas indispensable pour confirmer l'information. A moins que les lecteurs n'insistent pour se cotiser et financer cette expertise, qui supposerait une nuit au moins au Kanawaza Royal, ou, tant qu'à faire, dans un hôtel de catégorie supérieure...

AUCUNE indulgence de la part des lecteurs : un article touristique est épluché avec autant d'attention qu'un article politique ou économique. Si un journal n'est pas un guide de voyages, qu'on transporte nécessairement avec soi lors d'un périple en France ou à l'étranger, on attend de lui qu'il soit rigoureux dans ses choix, ses informations et ses descriptions. Un journaliste n'est pas un écrivain voyageur, genre Pierre Loti ou Paul Morand, dont la plume flamboyante pouvait se permettre des exagérations...

Le Monde consacre pas mal de place au tourisme : quatre suppléments par an, deux pages par semaine (numéro daté jeudi) et diverses « bala-

des » saisonnières. Il répond ainsi à un double besoin : celui des lecteurs, qui voyagent de plus en plus, et celui de la publicité, qui a besoin d'un support rédactionnel pour ses annonces.

Les reportages de la rubrique tourisme ne relèvent pas seulement du loisir. Ils permettent une autre approche des pays et des cultures, différente de la couverture politique, économique ou artistique. Le prochain supplément, qui paraîtra dans Le Monde du 14 novembre, contiendra par exemple un article sur la vie d'un chamelier dans le Sud algérien, un autre sur la préservation des tortues en Turquie, un autre encore sur le nouveau quartier général des babas cool sur la côte ouest de l'Australie...

La quasi-totalité de ces reportages ne sont pas financés par le journal, mais par des offices de tourisme, des voyagistes ou des compagnies aériennes. Ce n'est pas particulier au Monde : toute la presse française fonctionne ainsi, faute de pouvoir assumer elle-même de tels frais. La rubrique tourisme n'est d'ailleurs pas la seule à bénéficier de voyages de presse, sur lesquels le « livre de style » du Monde est assez énigmatique, se contentant d'affirmer : « Les journalistes n'acceptent pas de voyage de presse gratuit avant d'en avoir reçu l'autorisation de leur chef de séquence ou de son adjoint. Ils respectent une règle impérative : une préparation active du voyage de manière à pouvoir évaluer les informations recueillies au cours du déplacement. »

LES journalistes du Monde qui effectuent des reportages pour la rubrique touristique affirment tous qu'ils travaillent en parfaite indépendance. Ils choisissent librement leur destination, modifient le programme en fonction de leurs intérêts et ne sont soumis à aucune demande de la part des organismes invitants. Ceux-ci connaissent trop la susceptibilité des journalistes pour faire l'erreur d'intervenir, et, de toute manière, ils trouvent leur intérêt dans ces articles.

Rien n'interdit de se montrer critique : dans un reportage à l'île Maurice (Le Monde du 6 décembre 2001), Florence Evin, responsable de la rubrique, soulignait le bétonnage de la côte, les menaces sur le lagon et le surclassement de certains hôtels. L'article avait été repris dans la presse locale.

Les informations pratiques qui accompagnent chaque reportage mentionnent toujours l'office de tourisme, le voyageur ou la compagnie de transports ayant financé le voyage, mais sans se limiter à ces organismes-là. Il n'est pas précisé, en revanche, que le voyage a été offert, et par qui. Serait-ce déontologiquement préférable ? Ou, au contraire, de nature à faire trop de publicité à la puissance invitante ? La question n'est pas nouvelle, mais elle intéresse aussi les lecteurs.

pourraient que faire exploser l'intégration européenne réalisée jusqu'à maintenant. Pour la Turquie, il est certainement trop tard pour revenir en arrière mais laisser entendre, comme le fait par exemple à toute occasion Silvio Berlusconi, que la Russie devrait entrer un jour dans l'Union, c'est jouer avec le feu.

Les responsables européens devraient au contraire fixer les frontières de leur entreprise, d'une part, pour ne pas nourrir de vains espoirs chez les aspirants à l'adhésion, d'autre part, pour être en mesure de définir avec eux de nouvelles formes de partenariat ou d'association.

LES CERCLES CONCENTRIQUES

Car l'UE peut se fixer des limites sans se transformer pour autant en forteresse. Elle peut être finie et ouverte sur l'extérieur. Elle peut développer avec sa périphérie des relations étroites n'impliquant pas l'adhésion à un projet politique ou le respect de règles très strictes.

C'est la théorie depuis longtemps connue sous le nom de cercles concentriques, les droits et les devoirs se faisant de moins en moins contraignants au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre. C'est une théorie que les Européens pourraient même être amenés à appliquer avec les élargissements déjà programmés, au moins pour certaines politiques communes (par exemple pour la défense). Qu'elle apparaisse sous le nom de « coopérations renforcées » ou « d'avant-garde », elle choque les Etats qui craignent de se retrouver dans une seconde classe.

Elle n'en sera pas moins de plus en plus indispensable avec les élargissements successifs car il est unimaginable que tout le monde soit en mesure de faire tout en même temps. Elle n'établit pas de distinction entre les anciens et les nouveaux membres, entre les petits et les grands. Si discrimination il y a, elle sera entre les partisans d'une Europe forte dotée d'une personnalité politique et les tenants de la zone de libre-échange. Cette clarification serait la bienvenue et il est bon que le président de la Convention l'ait implicitement réclamée.

Daniel Vernet

Le Monde
ÉDITORIAL

Le choix de Saddam

LA BALLE est dans le camp de Saddam Hussein, déclarait dès jeudi 7 novembre Dominique de Villepin, le ministre français des affaires étrangères : la guerre ou la paix. La résolution 1441, votée vendredi par le Conseil de sécurité de l'ONU, fait peser la plus lourde des responsabilités sur le président irakien. La résolution a été votée à l'unanimité des quinze membres du Conseil, y compris par la Syrie, actuellement le seul pays arabe membre de cette instance. Résolument opposés à une nouvelle guerre dans la région, et disposant du droit de veto au Conseil, la Russie, la Chine, la France ont dit « oui » à ce texte, au même titre que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Cette unanimité est censée exercer une pression maximale sur la dictature irakienne.

Celle-ci a une semaine pour dire qu'elle accepte les termes de la résolution, votée sous le régime du chapitre VII de la Charte des Nations unies, qui autorise l'emploi de la force.

Tout le monde convient que Saddam Hussein, en violation de l'accord de cessez-le-feu signé par l'Irak en 1991, dispose encore d'armes de destruction massive biologiques et chimiques et qu'il s'emploierait à se doter de la bombe atomique.

Washington et Londres sonnent le carillon de l'apocalypse : à les en croire, l'Irak – un pays du tiers-monde, sous embargo onusien depuis plus de dix ans – a de quoi faire trembler une partie de la planète et serait prêt à permettre à des réseaux terroristes de puiser dans ses stocks. Nombre d'experts, parmi les plus neutres et les plus crédibles, sont beaucoup plus

sceptiques sur la dangerosité réelle de l'équipement irakien, et sur la disposition du régime à les remettre à des terroristes islamistes. La vérité est sans doute que personne n'en sait trop rien : depuis 1998 et une série d'accrochages avec les autorités de Bagdad, l'Irak devra avoir transmis à l'ONU le détail de son arsenal d'armes de destruction massive. Ce sont des dispositions extrêmement contraignantes. Saddam Hussein peut dire oui et chercher à temporiser. Il peut juger, au contraire, qu'accepter ce texte ou un début de démantèlement de ses armes serait humiliant ; que cela déstabiliserait sa dictature et marquerait le début de la fin pour un pouvoir qu'il exerce par la torture et la terreur. Les rares déclarations venues de Bagdad laissent penser que tel pourrait bien être le choix de Saddam Hussein. Il porterait alors une fois de plus la responsabilité d'une décision catastrophique.

Si l'on dit, ce sont les intentions américaines qui seront à l'épreuve. Les inspections sont l'occasion d'incidents quotidiens et d'autant de prétextes à déclencher une opération militaire. La réalité de l'objectif américain sera mise au jour : désarmer l'Irak ou renverser Saddam Hussein ? Le spectre de la guerre rôde plus que jamais dans la région du Golfe.

Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani

Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.

Directeur général délégué des rédactions : Edwy Plenel
Directeur général délégué des opérations : Fabrice Nora
Directeur général adjoint : René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Directeur artistique : François Lolicton
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer

Rédaction en chef centrale :

Alain Debove, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre

Rédaction en chef :

François Bonnet (International) ; Anne-Line Roccati (France) ; Anne Chemin (Société) ; Jean-Louis Andréani (Régions) ; Laurent Mauduit (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Franck Nouchi (Culture) ; Josyane Savigneau (Le Monde des Livres) ; Serge Marti (Le Monde Economie)

Médiateur : Robert Solé

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS)

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du Monde, Société des Cadres du Monde, Société des Employés du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du Monde.

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.

Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

RECTIFICATIF

IRAK. C'est une simple lettre d'intention et non un contrat de partage de production (PSA) qu'avaient signée Total et Elf avec les autorités irakiennes dans les années 1990 pour la mise en valeur de deux champs de pétrole. Contrairement à ce que nous avons écrit (Le Monde du 31 octobre), la lettre d'intention n'a jamais été suivie d'effet, et l'Irak préconise aujourd'hui d'autres partenariats pour la mise en valeur des deux gisements.

PRÉCISIONS

CHOCOLAT. Une lectrice de Paris,

Thérèse Roland-Gosselin, docteur en études hispaniques et ibéro-américaines, nous précise que le proverbe espagnol *Las cuantas claras y el chocolate espeso* cité dans Le Monde du 30 octobre à propos du Salon du chocolat signifie « qu'il y a deux choses sur lesquelles on ne peut transiger : les comptes, qui doivent être clairs, et le chocolat, qui doit être épais ».

ARMES CHIMIQUES. Un lecteur d'Orsay, Alain Forchioni, nous signale que le nitrogène évoqué dans Le Monde du 1^{er} novembre par Vil Mirzaïanov, spécialiste russe des programmes d'armes chimiques, est le nom anglais de l'azote.

L'Europe sans frontières

Suite de la première page

C'était, pour l'ensemble des Quinze, un moyen de donner satisfaction aux partisans d'un élargissement ad libitum, aux Américains qui soulignent, depuis des années, la vocation européenne de la Turquie pour des raisons stratégiques, et paradoxalement aux Grecs, trop contents de renvoyer sur l'Europe leurs différends bilatéraux avec Ankara. Quelques-uns voyaient en outre dans les héritiers d'Atatürk un modèle de laïcité appliquée à un pays musulman. Ce qui n'empêchait pas la plupart de penser que l'entrée de la Turquie serait de toute façon renvoyée aux calendes grecques, ce qui permettait d'enregistrer les bénéfices d'une candidature sans prendre les risques d'une adhésion.

Le calcul était biaisé pour plusieurs raisons. D'abord parce que la perspective d'une participation aux instances européennes était en germe dans le premier accord passé entre Bruxelles et Ankara il y a près de quarante ans. Ensuite, parce que, en imposant aux Turcs les « critères de Copenhague » fixés aux Etats d'Europe centrale et orientale, on les plaçait sur la même ligne de départ. Enfin parce qu'une élite, sans doute minoritaire en Turquie, a pris au sérieux et les engagements européens et les critères d'adhésion. Elle s'efforce de les satisfaire en se heurtant à des résistances vives et contradictoires des militaires qui ont du mal à abandonner leur tutelle sur les politiques et des milieux conservateurs. Si cette élite se sentait trompée par les Européens, les conséquences politiques seraient dévastatrices, bien au-delà de la Turquie, en confortant les forces les plus rétrogrades des pays musulmans.

La victoire du Parti de la justice et du développement aux dernières élections turques a-t-elle changé la donne ? Sans doute, il eût été plus confortable pour les Européens d'avoir pour interlocuteurs à Ankara des membres de cette éli-

te formée en Occident qui a cependant le défaut d'être peu représentative de l'ensemble de la population. Les nouveaux dirigeants turcs protestent de leur volonté de rejoindre l'Europe.

LE VRAI DÉFI

Mieux vaut-il les prendre au mot que de laisser entendre que l'Islam serait, par nature, incompatible avec l'Europe, alors même que les membres actuels de l'Union européenne comptent parmi leurs propres citoyens des millions de musulmans. Le vrai défi est celui de la compatibilité de l'Islam avec la modernité, c'est-à-dire sa capacité à accepter la division radicale entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, que certaines Eglises chrétiennes ont d'ailleurs mis plusieurs siècles à admettre. Ce défi concerne certes la Turquie, mais pas elle seule.

Il reste que la question turque relance le débat sur les frontières de l'Europe. L'Union européenne est-elle condamnée à s'agrandir sans limites vers l'Est et vers le Sud ? Après la Turquie, pourquoi pas le Maroc ou Israël, dont les lettres de créance européennes

valent bien celles d'autres pays ? Déjà, la perspective d'une entrée des Républiques de l'ex-Yougoslavie laisse-t-elle entrevoir une Union à plus de trente. Les critères sont-ils géographiques ?

Dans ce cas, l'Europe devrait accueillir la Russie, l'Ukraine et, pourquoi pas, les Etats du Caucase. Sont-ils purement politiques : la démocratie, l'Etat de droit, l'économie de marché, etc. ? Mais alors des pays non européens pourraient faire acte de candidature... Ce sont des questions que les Européens ont préféré ne pas se poser pour ne pas avoir l'air de rejeter qui que ce soit. Mais il est bien certain, comme le dit Valéry Giscard d'Estaing, que si l'UE devient « une organisation régionale de l'Europe et du Proche-Orient », ce n'est plus l'Union européenne, « c'est autre chose, un autre projet ».

Il faut avoir le courage d'affirmer que la construction européenne est avant tout un projet politique qui n'a pas de définition géographique. On peut être européen sans appartenir à l'UE, voir la Suisse et la Norvège. D'autre part, certaines formes d'élargissement ne

Programmation PAR DENIS PESSIN



Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0707 C 81975 ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue Maurice-Gunschou
94852 Ivry cedex



Le Monde
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corne
21 bis, rue Claude-Bernard - BP218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

ENTREPRISES

COMMUNICATION

La Ligue de football professionnel (LFP) attend mardi 12 novembre les offres des chaînes de télévision pour obtenir les droits de retransmission des matches de première division de 2004 à 2007. Afin d'évi-

ter un processus d'enchères sur ces droits, qui risque de DÉSTABILISER l'équilibre économique de certains groupes audiovisuels, Patrick Le Lay, président de TF1, a pris l'initiative d'engager des discussions avec

ses concurrents. Depuis le 6 novembre, les RENCONTRES SECRÈTES se multiplient, mais aucune des options envisagées ne parvient à s'imposer face aux intérêts contradictoires des acteurs. Vendredi, le

ministre de la culture a écrit au président de la LFP pour exprimer sa « vive préoccupation ». La Ligue nationale de RUGBY a décidé vendredi d'octroyer à Canal+ les droits du championnat de France.

Les droits sportifs, enjeu d'une violente bataille entre télévisions

De la fusion des bouquets de programmes TPS et CanalSatellite à un partage des droits, les groupes audiovisuels cherchent à éviter des enchères meurtrières pour la retransmission du championnat de France de football. L'appétit de TF1 a jusqu'à présent fait échouer toutes les tentatives

VONT-ILS se déclarer la guerre ? Un étrange ballet anime depuis quelques jours le microcosme parisien de la télévision. Car les patrons des chaînes ont en tête une date décisive pour leurs entreprises : mardi 12 novembre, devront être déposées auprès de la Ligue nationale de football les offres pour la retransmission des matches de L1 (première division) pour les saisons de 2004 à 2007. Plus la date fatidique se rapproche, plus en coulisse les grandes manœuvres se multiplient...

C'est dans le courant de novembre que l'histoire commence. Le patron de TF1, Patrick Le Lay, est le premier à la manœuvre - « un rameau d'olivier dans une main, une kalachnikov dans l'autre », dit un grand banquier. Convoitant les droits sportifs qui sont, dans l'immédiat, détenus pour l'essentiel par Canal+ (sur les 386,2 millions d'euros de droits sportifs payés par les chaînes pour la saison 2002-2003, 285 millions sont à la charge de la filiale de Vivendi Universal), il a un plan secret en tête. Il consiste à fusionner les bouquets TPS (détenus à 67 % par TF1 et 33 % par M6) et CanalSatellite (contrôlés à 66 % par Vivendi Universal et 34 % par le groupe Lagardère), avec l'arrière-pensée que TF1 devienne l'acteur dominant du nouvel ensemble.

Lundi 28 octobre, M. Le Lay va voir Jean-Luc Lagardère pour le sonder (*Le Monde* du 30 octobre). Plusieurs schémas sont concevables. L'un deux consisterait à racheter Canal+ à Vivendi Universal avec Jérôme Seydoux. Un autre pourrait

être de découper le groupe Canal+ en plusieurs morceaux, TF1 en prenant 40 %, le groupe Lagardère 40 % et M6 20 %.

Patrick Le Lay croit-il à ces schémas ou est-ce un moyen de déstabiliser Canal+ ? En tout cas, tout le monde comprend la manœuvre. Ce que veut le patron de TF1, c'est parvenir à une fusion des deux bouquets et que celle-ci s'effectue à l'avantage de sa chaîne. La ficelle est un peu grosse. Jean-Luc Lagardère éconduit son visiteur.

Mais tous les patrons de chaîne comprennent le message : la bagarre autour de ces droits va être rude... Pour TF1 et TPS, comme pour Canal+ et CanalSatellite, le football est « structurant » en termes d'audience. Il ne faut donc surtout pas perdre cette bataille. Car la perdre, c'est peut-être mourir. La gagner au terme d'une folle surenchère peut être tout aussi dangereux. Pour Canal+, dont le football a toujours été, avec le cinéma, l'axe majeur de développement et de fidélisation de ses 4,5 millions d'abonnés, ces négociations sont décisives.

MILLE SCÉNARIOS

Pour les autres acteurs, l'affaire est sensible. M6 pourrait-elle accepter que TPS fasse une surenchère de 200 voire 250 millions d'euros par an et supporter un tiers de cette charge ? Sachant que la chaîne a fait 100 millions d'euros de bénéfices en 2001, on devine que l'opération serait aventureuse. Tout comme serait aventureuse pour TF1 de prendre en charge les deux tiers de

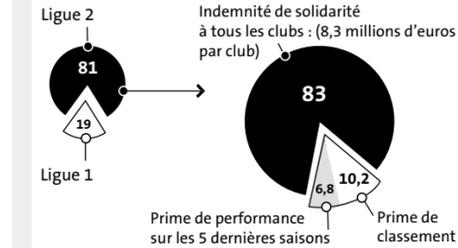
LA MANNE DU FOOTBALL

Ce que rapportent actuellement les différents lots du championnat de France (2001-2004)

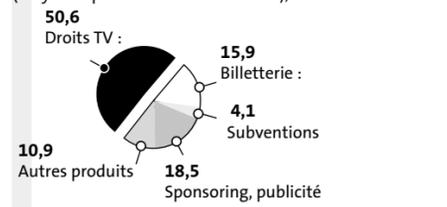
Lots	Diffuseur	Millions d'euros
Deux matches décalés de Ligue 1 (1 ^{er} choix et 3 ^e choix)	Canal+	732,0
Un match non décalé de Ligue 1 (2 ^e choix)	TPS	135,7
Un match décalé de Ligue 2	Eurosport	26,2
Paiements à la séance	CanalSatellite et TPS	99,0
Un magazine sur la Ligue 1 (« Jour de foot »)	Canal+	73,2
Un magazine sur la Ligue 2	Canal+	18,3
Un magazine le dimanche matin (« Téléfoot »)	TF1	40,0
Un magazine le lundi soir (« Foot 3 »)	France Télévisions	18,3
Droits du championnat à l'étranger (2002-2003)	TV Globo (Brésil) Eurosport (GB) Via Digital (Esp.) CC TV (chinois)	7,6

Source : Bloomberg

Comment est répartie la manne télévisuelle, en %



Ce que représentent les droits TV dans les budgets des clubs (moyenne pour la saison 2000-2001), en %



Le club où le ratio droits TV/budget est le plus faible est l'Olympique lyonnais : il a touché 15 millions d'euros la saison passée, soit 15% de son budget cette année (100 millions d'euros). A l'autre bout de l'échelle, Troyes a touché 12 millions d'euros soit 65% de son budget (18,3 millions d'euros).

la surenchère. Après l'échec de la première tentative de Patrick Le Lay, tous les acteurs comprennent qu'ils seraient bien avisés de se rencontrer. Pour trouver un accord en vue d'une fusion des deux bouquets ? Plus modestement, pour former une sorte de GIE (groupement d'intérêt économique) qui se parta-

ge, sans guerre commerciale, les droits sportifs ? Nul ne le sait vraiment.

Commence en tout cas, à partir du mercredi 6 novembre, un cycle incessant de réunions secrètes, en présence des principaux acteurs : Patrick Le Lay, Xavier Couture, le nouveau patron de Canal+, et son

directeur financier, et Nicolas de Tavernost, le patron de M6.

D'abord, c'est le patron de TF1 qui est l'hôte de la réunion. Et puis, après un premier échec, émaillé d'un violent coup de colère du maître de lieux, il suggère que les conciliabules se poursuivent en « terrain neutre », au siège de... Bouygues ! Quoi qu'il en soit, d'une réunion à l'autre, mille scénarios sont échauffés. Mais, à chaque fois, c'est l'échec, avec toujours la même raison : soit TF1 suggère d'avoir un poids dominant dans le bouquet unifié (ce qui signifie la mort de Canal+), soit la chaîne dessine un partage des droits à son avantage, qui préfigure une fusion ultérieure des bouquets, aboutissant aussi à la mort de Canal+.

Et quand Xavier Couture propose des solutions proches du statu quo, il s'oppose au veto de Patrick Le Lay. C'est d'autant plus l'impasse

que, de son côté, M. de Tavernost, s'il ne souhaite pas une surenchère qui dégraderait les comptes de sa chaîne, craint certains scénarios de fusion qui marginaliseraient M6.

Jeudi 7 novembre, nouveaux rebondissements : Patrick Le Lay donne mandat à Michel Pébereau, PDG de BNP Paribas, de faire une offre de rachat de CanalSatellite par TPS. Peine perdue : malgré un échange téléphonique entre Michel Pébereau et Claude Bébéar (influent administrateur de Vivendi Universal) l'offre est rejetée. BNP Paribas ne sort pas pour autant du jeu : elle annonce que désormais c'est elle qui, face à Canal+, va négocier pour TF1 un partage des droits. Les négociateurs ont donc la surprise d'avoir un nouvel interlocuteur en face d'eux : Thierry Varène, patron des fusions-acquisitions chez BNP Paribas, fraîchement initié aux méandres des droits sportifs.

Vendredi 8 novembre, en fin de soirée, c'était toujours l'impasse. Au fil des jours, pourtant, la donne a changé. A la fin de l'été, Vivendi Universal était encore en pleine crise, et le camp adverse - en tout cas TF1 sinon M6 - pouvait penser qu'un coup de force pouvait mettre Canal+ à genoux. Maintenant que Vivendi commence à sortir la tête de l'eau, la situation n'est plus la même. Comme Vivendi se recentre pour devenir un « groupe d'entertainment », Jean-René Fourton ne veut surtout pas que Canal+ perde sa bataille. Pas plus que le groupe Lagardère, qui ne goûte guère les ambitions de TF1.

Un compromis va-t-il finir par intervenir d'ici à mardi ? A moins que les pouvoirs publics n'interviennent pour faire valoir que la Ligue dispose d'une situation de monopole inquiétant car non régulé ? Le ministre de la culture, Jean-Jacques Aillagon, a écrit vendredi à la LFP pour exprimer sa « vive préoccupation concernant (...) la surenchère sur la montant des droits télévisés ». Pour le paysage audiovisuel français, le week-end qui commence est celui de tous les dangers...

Laurent Mauduit

Un appel d'offres savamment élaboré

L'APPEL D'OFFRES lancé, le 14 octobre, par la Ligue de football professionnel (LFP) sur les droits de retransmission du championnat pour les années 2004 à 2007 est le fruit d'un long travail mené par la Ligue et ses partenaires.

Tout commence au début de l'été. Plombés par des droits de retransmission famémeux, plusieurs acteurs audiovisuels européens (Kirch en Allemagne, ITV Digital en Angleterre) tombent en faillite. Il est question d'érosion des audiences, de baisse des droits sportifs. En France, Canal+ est secoué par la crise de sa maison mère, Vivendi Universal. On parle d'une possible vente de la chaîne cryptée.

Pour Frédéric Thiriez, tout nouveau président de la Ligue, c'est pourtant « la fenêtre de tir idéale » pour annoncer qu'il envisage de lancer un appel d'offres pour les droits de retransmission, deux ans avant la fin du contrat actuel. Son argument : Canal+ vaudrait plus s'il possède les droits de la première division (Ligue 1) jusqu'en 2007.

La LFP s'entoure de quatre cabi-

nets spécialisés (Deloitte & Touche, Carat Sport, IMCA et Clifford Chance). Leur première tâche : estimer la valeur du produit « championnat de France ». Leur constat est clair : contrairement à tous les discours, la LFP peut espérer obtenir davantage que les 1,1 milliard d'euros négociés en 1999 pour la période 2001-2004. La France, soulignent-ils, possède deux opérateurs payants en bonne santé dépendants du football, qui devraient donc encore s'arracher les droits de la Ligue 1.

RISQUES D'ENTENTE

Mais la LFP craint de voir les deux diffuseurs actuels s'entendre pour observer un statu quo à moindres frais. Début octobre, M. Thiriez se rend à la direction générale de la concurrence (DGCCRF), puis à la Commission européenne, pour leur demander d'être vigilants. Dans l'appel d'offres, une série de clauses sont introduites : plusieurs chaînes ne peuvent déposer une offre commune pour se partager les droits ; un opérateur qui aurait acquis tous les droits de la Ligue 1 ne peut en

retrocéder une partie. Pour faire monter les enchères, une nouvelle répartition des matches est imaginée, qui offre la possibilité à un seul opérateur d'emporter les deux lots. Mais la LFP n'ignore pas le risque, à terme, de priver de Ligue 1 d'un des deux opérateurs payants. Alors, elle mentionne que « d'autres critères » que l'argent seront pris en compte. Qualifiée de « marge de manœuvre » par M. Thiriez, cette précaution a tout l'air d'être un moyen pour la Ligue de pouvoir répartir équitablement les droits entre les diffuseurs. En 1999, déjà, la Ligue avait rejeté une offre de TPS supérieure à celle de Canal+, avant de partager les matches entre les deux opérateurs payants.

José Barroso et Frédéric Potet

Canal+ continuera à diffuser le championnat de France de rugby

LA FIDÉLITÉ a payé. Lors d'une réunion organisée vendredi 8 novembre à Marseille, le président de la Ligue nationale de rugby (LNR), Serge Blanco, a fait part de la décision du comité directeur de réattribuer les droits télévisés, pour quatre ans à partir de la saison 2003-2004, au groupe Canal+. La chaîne cryptée continuera donc à retransmettre en direct les matches du Top 16, la première division du championnat de France de rugby.

Patrick Le Lay (TF1) et Nicolas de Tavernost (M6), qui étaient venus défendre ces derniers jours pour le compte de TPS une offre concurrente, essentiellement constituée de magazines et inférieure de 2 millions d'euros, ont perdu ce round. « Le deuxième tour a été très serré », indique M. Blanco. Il a manqué la diffusion de la finale ou des demi-finales sur TF1 pour nous convaincre. » De son côté, Canal+ voit dans cette victoire « un premier but marqué dans un calendrier stratégique », a confié son directeur général adjoint, Michel Denisot.

Son groupe s'engage à verser 78 millions d'euros sur la période, contre 59,45 millions d'euros précédemment. Plus que le montant de l'enveloppe, c'est l'accès au plus grand nombre de téléspectateurs qui a été jugé crucial. Le nouveau contrat prévoit un match le samedi sur Canal+ (entre 800 000 et 1,5 million de téléspectateurs), un match le vendredi soir sur Sport+, la nouvelle chaîne lancée le 26 octobre, ainsi que la diffusion du magazine hebdomadaire en images « Jour de rugby », le dimanche à midi.

La LNR conservera la propriété

des images sur d'autres canaux, comme le téléphone, et à l'étranger. Elle a par ailleurs décidé d'attribuer le « droit » de diffuser un magazine hebdomadaire généraliste. Sans doute à la chaîne L'équipe TV, diffusée sur CanalSatellite et sur le câble. Enfin, la LNR « discute encore » avec France Télévisions à propos des droits de la finale du Top 16 et des matches de la Pro D2 (2^e division). Le service public pourrait apporter ces images, gratuites pour le téléspectateur, par le biais de décrochages régionaux sur France 3. Une telle initiative serait une première dans le monde du ballon ovale.

« L'EXCLUSIVITÉ EST MAUVAISE »

Le rugby plaît de plus en plus aux Français. Il faut adapter l'offre télévisuelle, ont conseillé Carat Sport et des personnalités du milieu médiatico-rugbyistique comme Michel Cacouault, président du directoire de l'afficheur Giraudy-Viacom, Max Guazzini, président du directoire de NRJ, ou Pierre-Yves Revol, PDG de Sud-Radio. L'émission de la diffusion du rugby à la télévision est jugée comme une force commerciale : « Pour un sponsor, l'exclusivité d'une chaîne est mauvaise car elle le prive du traitement de l'information par les autres », indique Bruno Molinas, directeur général d'Havas Sports.

A la LNR, on est heureux. « Ce contrat, c'est une deuxième étape, estime Arnaud Dagorne, le directeur général. Il crée une nouvelle dynamique pour le rugby ».

Florence Amalou

Air Lib n'a plus qu'une semaine pour convaincre

L'HORIZON d'Air Lib, le deuxième pôle aérien français, ne se dégage pas. Réuni vendredi 8 novembre, le Conseil supérieur de l'aviation marchande (CSAM) n'a pu « émettre en l'état un avis favorable [au maintien de la licence d'exploitation] en raison de la situation financière de l'entreprise ». En refusant de statuer, le CSAM laisse le ministre des transports seul juge de l'avenir d'Air Lib. Ce dernier a donné à Jean-Charles Corbet, patron d'Air Lib, jusqu'au vendredi 15 novembre, date d'expiration de sa licence, pour lui donner l'identité des investisseurs qui permettront de redresser la compagnie.

Au siège d'Air Lib, la décision a surpris, car le CSAM semblait prêt à recommander la prolongation de la licence. Jean-François Le Grand, président du CSAM, a même précisé sur France-Info que « le CSAM ne veut absolument pas plomber [l'avenir d'Air Lib] ». Pour les dirigeants d'Air Lib, le ministre des transports et son secrétaire d'Etat ont, en n'accordant qu'un sursis d'une semaine, « donc pris seuls, et en particulier contre l'avis des experts, une décision lourde de conséquences ».

Vodafone s'opposera à une fusion entre Cegetel et Belgacom

DANS UN ENTRETIEN au Figaro du samedi 9 novembre, Chris Gent, président du groupe de télécommunications britannique Vodafone, tente de convaincre Vivendi Universal de lui céder les 44 % qu'il détient dans Cegetel, affirmant que son offre a été relevée de 10 % par rapport à l'offre initiale. Mais, surtout, M. Gent rappelle qu'il ne donnera jamais l'accord nécessaire à une fusion entre Cegetel et Belgacom (*Le Monde* du 7 novembre). Il ajoute que le scénario qui voudrait que Belgacom prenne une participation minoritaire dans un SPV (*Special Purpose Vehicle*) sans contrepartie au capital de Cegetel et sans droit de vote est « complètement fou ».

DÉPÊCHES

■ **FRANCE SOIR**: la poursuite de l'activité du quotidien a été votée, vendredi, par l'assemblée générale des actionnaires de Presse Alliance, société éditrice de *France Soir*. Son actionnaire italien, Poligrafici Editoriale, a nommé Philippe Bouvard directeur général du journal. Les actionnaires ont indiqué que Poligrafici avait épongé les dettes (49 millions d'euros) et ils ont jeté les bases juridiques d'une scission de Presse Alliance entre ses activités d'impression et de rédaction.

■ **MCDONALD'S**: le groupe de restauration rapide va fermer 175 restaurants dans dix pays et supprimer 400 à 600 emplois.

CALVITIE

Des cheveux naturels et définitifs.

Microgreffes.

Découpe folliculaire sous microscope.

renseignement et documentation sur simple demande.

TEL: 01 53 83 79 79

3615 INFO CHAUVÉ 0,45€ la min

www.clinique-matignon.com

CLINIQUE MATIGNON

5, AVENUE MATIGNON 75008 PARIS

AUJOURD'HUI

SPORTS

Après le départ dans la **ROUTE DU RHUM** des multicoques et des petits multicoques, samedi 9 novembre, les **MULTICOQUES** de 60 pieds devaient s'élancer de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), dimanche 10 novembre. Si

le public raffole du spectacle de ces géants des mers, leurs **SKIPPERS** ne cachent plus leurs **INQUIÉTUDES** et, parfois, leur crainte d'avoir à les manoeuvrer seuls lors d'une course qui tient plus du **SPRINT** que de la

traversée au long cours. « Ce n'est pas très raisonnable de partir en solo sur ce type de bateau », affirme **MARC GUILLEMOT** (Biscuits La Trinitaine). « On n'est tranquilles que quand ces bateaux-là sont au sec »,

lance Bertrand de Broc (Covefi). « Même si on ne se lasse jamais de naviguer sur ces engins-là, le multi en solo est un bateau très **PRISE DE TÊTE**. Le plaisir, il n'y en a pas », assure Loïc Peyron (Fujifilm).

Les grands multicoques fascinent le public et « stressent » les skippers

Voile • Les marins engagés dans la Route du rhum à bord des dix-huit multicoques de 60 pieds s'attendent à vivre une course très éprouvante. « Ce sont des machines complètement folles, assure Michel Desjoyeux (« Géant »). Il faut savoir qu'on est à leur disposition et pas l'inverse »

SAINT-MALO

de notre envoyée spéciale

S'il se réjouit d'embarquer pour la Route du rhum, Michel Desjoyeux prévient que la douzaine de jours qui l'attendent seront « sans commune mesure » avec les 93 jours de son dernier Vendée Globe. Depuis sa victoire dans ce tour du monde en solitaire et sans escale, en février 2001, il a troqué *PRB*, son monocoque de 18,24 m, contre *Géant*, un trimaran neuf de la même taille, et cela change tout. « Ce sont des machines complètement folles, explique-t-il. Il faut savoir qu'on est à leur disposition, et pas l'inverse. On peut parfois se reposer quelques instants. Mais une heure, c'est déjà beaucoup, et deux heu-

res, ça frise la faute professionnelle. C'est pour ça que j'ai installé des bulles en plexiglas et des sièges ergonomiques à mes postes de barre, permettant d'y dormir. »

Marc Guillemot navigue depuis 1998 sur *Biscuits-La-Trinitaine*, mais il n'a jamais oublié le chavirage de *Jet-Services-V*, en 1985, dont il est sorti grièvement blessé. « Ce sont de superbes machines, déclarait-il le 7 novembre à L'Equipe TV, mais ce n'est pas très raisonnable de partir en solo sur ce type de bateau. Ce n'est pas le moment d'ouvrir le débat à deux jours du départ, mais il mérite de l'être après l'arrivée. Et je dis bien qu'il ne concerne que les skippers, pas les armateurs ni les médias, ni les organisateurs de course. »

L'évolution des trimarans, plus légers, plus toilés et plus rapides, appelle une adaptation des skippers ou de leur programme de course. Tous n'ont pas largué sereinement les amarres, dimanche 10 novembre, et la récente épidémie de casse de mâts (*Le Monde* daté 15 et 16 septembre) n'a guère contribué à les détendre.

ACCROCHER LES SPONSORS

« Avant, on réglait pour aller toujours plus vite, explique Philippe Monnet (*Sopra-Group*). Aujourd'hui, il faut mesurer la vitesse pour ne pas casser. Les conditions les plus difficiles ne sont plus le gros temps qui permet de réduire et d'aller dormir en avançant quand même à 12 nœuds, mais le temps médium où l'on porte toute la toile. »

Au fil des années, le circuit du championnat des multicoques de 60 pieds s'est étoffé grâce aux



YVAN ZEDDA

grands prix disputés en équipage et supposés ramener ces formule 1 des mers près des côtes et du public. Mais seules les épreuves en solitaire, quasi banalisées en dépit des risques qu'elles impliquent, continuent vraiment d'accrocher les sponsors. Même si Ghislaine Sybilensky, chef de groupe chez *Lever-Fabergé*, s'efforce d'expliquer en termes moins crus l'engagement de sa société auprès d'Yvan Bourgnon (*Rexona-Men*) pour la seule Route du rhum.

« Les supports plastiques, comme la publicité, ont leurs limites, dit-elle. Il faut toucher le consommateur dans sa fibre émotionnelle. Or la Route du rhum est clairement une des dernières grandes aventures humaines. Elle fait vibrer la fibre enfantine

du rêve tout en restant une des courses les plus médiatiques au monde. Aider Yvan est une opportunité qui s'est offerte à nous il y a quelques mois et que nous avons saisie. » Et ensuite ? « Nous discuterons d'une suite éventuelle après la course. »

« Le Rhum suscite une frénésie chez les sponsors et donc chez les skippers, qui se hâtent pour être au départ, parfois au détriment d'une vraie préparation, confirme Laurent Bourgnon, vainqueur des deux éditions précédentes sur le trimaran *Primagaz*, désormais passé aux mains de son frère cadet, Yvan. « Cette édition, je ne serai personnellement pas parti avec un bateau neuf. Car c'est l'harmonie homme-machine qui compte dans ce type d'épreuve. Les sponsors qui arrivent

au dernier moment pour acheter une place sont rarement gagnants. Il faut un suivi, un entraînement, une méthodologie, et je dois une grande partie de ma réussite et de ma sérénité aux dix ans de fidélité de mon ancien sponsor. »

« Le Rhum offre toute la gamme, dit Jean-Luc Nélias (*Belgacom*), du skipper en fin de contrat qui sera viré s'il n'a pas de résultats au débutant sans aucune pression, en passant par celui qui a fait la course quatre fois sans la gagner. »

« On n'est tranquilles que quand ces bateaux-là sont au sec », lançait Bertrand de Broc (Covefi) en forme de boutade à quelques semaines du départ. Loïc Peyron ne dira pas le contraire. Deux victoires (1992 et 1996) sur la transat anglaise en soli-

taire avec *Fugicolor* lui avaient donné soif de « rhum ». Un démâtage en 1994 et un « refus d'obstacle » en 1998 l'en ont privé. « J'ai fait des non-choix, admet-il aujourd'hui. Alors que Francis Joyon [parti très au sud] a tenté d'aller chercher quelque chose, moi, je m'efforçais d'éviter quelque chose. Ça s'est senti dès les premiers virements de bord. »

SOIF DE « RHUM »

Aujourd'hui à la barre de *Fugifilm*, un trimaran mis à l'eau en 2001, et fiabilisé, Loïc Peyron part dans un état d'esprit différent. « Le Rhum est devenu pour moi un point de passage, dit-il. C'est assez obsessionnel dans l'angoisse. Je suis dedans depuis plusieurs mois et j'ai peur de ce que je sais, mais c'est mieux, c'est le bon frein. Même si on ne se lasse jamais de naviguer sur ces engins-là, le multi en solo est un bateau très « prise de tête ». Un mâts debout, c'est un mâts qui n'est pas encore tombé. Le plaisir, il n'y en a pas. Faire tous les deux ans une course en solo, c'est pour moi une grosse contrainte, beaucoup de stress, mais le programme est devenu suffisamment intéressant et la flotte assez large pour justifier cette souffrance de quinze jours, qu'elle m'apporte ou non la victoire. »

Et de conclure par un véritable paradoxe : « Ce que j'aime, c'est piloter, mener à cent pour cent de ses possibilités un outil qui peut emporter, peut dominer. En bateau, finalement, on crée soi-même ses outils de souffrance, on a donc aucune raison de s'en plaindre. »

Patricia Jolly

Karine Fauconnier, héritière malgré elle de Florence Arthaud

SAINT-MALO

de notre envoyée spéciale

Karine Fauconnier accueille sans agacement l'inévitable comparaison. A 30 ans, seule femme engagée dans la flotte des multicoques de soixante pieds (18,24 m) Open, elle rappelle immanquablement Florence Arthaud, la « Petite Fiancée de l'Atlantique », l'unique femme à avoir dompté le « Rhum » en 1990 sur le trimaran *Groupe-Pierre-F*. Une génération les sépare, mais elles se connaissent depuis les premières années de Karine Fauconnier passées sur toutes les mers du globe à bord des grands voiliers de son père Yvon, vainqueur de la Transat anglaise en 1984.

De cette course, elles ne se sont rien dit. « Florence aime faire du bateau, même dissenter dessus, dit Karine Fauconnier. C'est une philosophie que j'essaie d'intégrer car je suis un peu trop focalisée. Mon projet, j'en rêve la nuit, j'en parle le soir. J'ai dû apprendre à faire des breaks mentaux, du jardinage. »

Pour elle, la victoire de Florence Arthaud a été un aboutissement. « Jusque-là, Florence n'avait disposé que de bateaux moyens ou prêts au dernier moment. Quand elle a eu *Groupe-Pierre-F*, elle bénéficiait de cette expérience de galère qui

apprend tant. Elle avait beaucoup bossé, réussi un record de l'Atlantique en solo, et elle a eu ce formidable feeling météo puisqu'elle n'avait plus d'électricité à bord. C'est aussi quelqu'un qui ne s'économise pas. Elle est indestructible physiquement comme mentalement. »

« LES MOYENS DE NE PAS ÊTRE RIDICULE »

Moins « tête brûlée », Karine Fauconnier souhaitait aller « humblement » vers le multicoque en rachetant un trimaran, ancienne génération, pour « faire [ses] gammes ». Mais l'équipementier italien Sergio Tacchini, qui la sponsorisait en 2000 sur *Figaro* (monotype de 9,14 m), a eu pour elle d'autres ambitions. Après sa victoire au côté de Lionel Lemonchois dans la transat Lorient - Saint-Barth, il lui offre la barre d'un trimaran neuf. Elle gagne du temps en louant les moules du nouveau *Fugifilm* de Loïc Peyron, pensé par l'architecte britannique Nigel Iremis : un duo qui a fait ses preuves avec *Fugicolor*, vainqueur de la transat anglaise en solitaire en 1992 et 1996.

« J'ai évité les deux années nécessaires à la mise au point qui finissent toujours par se priver de navigation », dit-elle. Elle l'aménage « à [sa] main », imagine un « cockpit-cocon », pense à

ménager le haut de son corps à la manoeuvre en se faisant poser des « moulins à café » et elle met son bateau à l'eau en août 2001. « La force physique n'est pas primordiale, explique-t-elle. Je dois surtout m'économiser, être agile dans mes déplacements. »

Depuis le début de l'année 2002, elle a parcouru 12 000 milles à bord de *Sergio-Tacchini*. « J'ai eu envie de rattraper mon retard, de me froter au solo qui était encore quelque chose d'irréel, dit-elle. Ce bateau ne donne aucun droit à l'erreur. Aujourd'hui, je connais bien mon trimaran et je lui fais confiance, mais, au premier convoiement, j'étais dans la bulle de mon cockpit, les jambes en coton avec ma télécommande et trente nœuds de vent. J'espérais simplement que mon pilote automatique réponde bien. »

Elle a bouclé sa qualification la première, dès juin, « pour avoir l'esprit libre », elle a travaillé la météo. Elle estime s'être « donné les moyens de ne pas être ridicule ». « Je peux être dans le coup mais à quel point ? s'interroge-t-elle. Pour le découvrir, il me reste à franchir la bouée de dégagement et à partir. »

P. Jo.

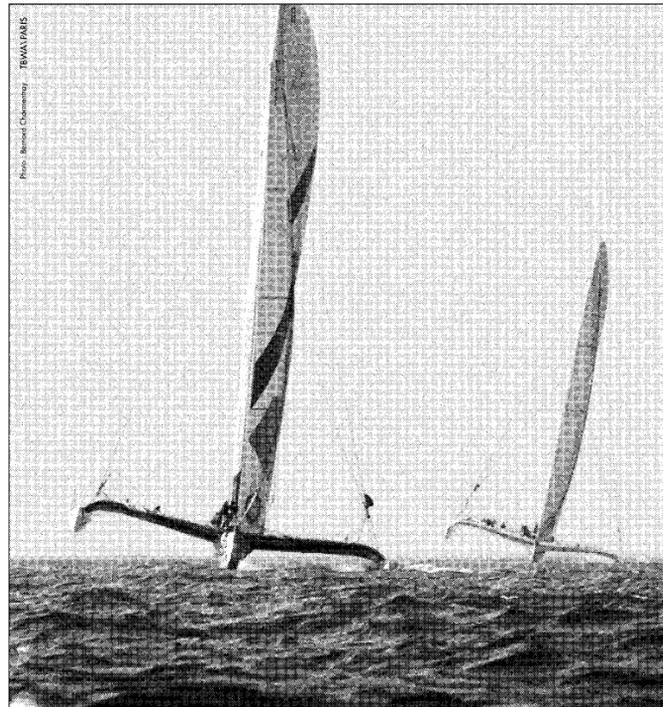
Football : l'OGC Nice défait l'AS Monaco

A LA FAVEUR de sa victoire (1-0) devant Monaco, grâce à un but du milieu de terrain brésilien Everson (24^e minute), l'Olympique gymnase club de Nice (OGCN) a repris la tête du championnat de France de football de L1, vendredi 8 novembre. Leaders entre la quatrième et la huitième journée, puis de nouveau au soir de la onzième, les Aiglons comptaient, vendredi soir, un point d'avance sur Lyon, vainqueur la veille au Havre (1-2), et trois sur le Paris-Saint-Germain et Marseille, qui devaient jouer respectivement contre Sochaux et à Guingamp, samedi 9 novembre. Monaco n'a pas gagné depuis le 28 septembre et la 9^e journée.

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : Auxerre a perdu le bénéfice de sa victoire contre Sedan (3-1) lors de la 8^e journée de Ligue 1**, à la suite de la décision, vendredi 8 novembre, de la commission fédérale d'appel de la Fédération française de football (FFF), qui a décidé de faire rejouer le match. Les Bourguignons rétrogradent à la septième place du classement. Auxerre peut encore faire appel devant le Comité national olympique et sportif français (CNOSF).

■ **Le club de football de la Lazio Rome (1^{er} div. italienne) est au bord d'une crise financière** liée aux difficultés du groupe agroalimentaire Cirio, propriété de son président Sergio Cragnotti, qui doit éponger un déficit de 150 millions d'euros. Les supporters romains craignent que le club connaisse le sort de la Fiorentina, reléguée en 4^e division la saison dernière.



Vivez la Route du Rhum 2002 en direct

France Télécom, solutions de communication dans le sport.

appelez le **N° 3-2-2-3** depuis votre téléphone fixe ou depuis votre mobile Orange (0,34€ la minute + coût d'appel).

connectez-vous sur le site **www.routedurhum.org**

La nouvelle Micra, cousine japonaise de la Twingo

Cette petite Nissan est le premier fruit de la coopération avec Renault

LONGTEMPS, la Micra a permis à Nissan de ne pas perdre la face, et l'on sait à quel point la chose est importante pour une firme japonaise. Vrai succès commercial (1,3 million d'unités diffusées en Europe) et authentique réussite récompensée par un titre de voiture de l'année en 1993 (le premier attribué à un modèle nippon), la dernière génération de cette petite auto a, de longues années durant, tenu à bout de bras une gamme Nissan qui s'installait lentement mais sûrement dans le déclin.

Replète, avenante et reconnue pour sa fiabilité à toute épreuve, la Micra a plutôt bien vieilli mais, remplacée après dix ans de carrière alors que la règle générale est d'un renouvellement au bout de six ou sept ans, elle finissait par lasser. Hormis une certaine clientèle féminine plutôt aisée qui l'apprécie depuis toujours en noir, avec intérieur cuir et climatisation.

Troisième création de Nissan de Carlos Ghosn après les très réussies berlines Primera et 4 x 4 X-Trail, la nouvelle Micra est aussi la première traduction concrète de la coopération technique avec

cialité à laquelle peu de constructeurs semblent vraiment s'intéresser ces temps-ci - a débuté sa carrière au Japon où, sous le nom de March, elle réalise des scores que Nissan n'avait pas connus depuis une éternité. Chez nous, la partie s'annonce plus délicate.

Plutôt que d'attaquer le cœur du marché en s'alignant sur le cahier des charges des ténors (Peugeot 206, Renault Clio et les toutes nouvelles Citroën C3, Ford Fiesta Volkswagen Polo) qui tiennent le haut du pavé, le commandement franco-japonais a choisi une stratégie un peu différente. La Micra, fabriquée au Royaume-Uni, se détourne de certaines tendances dominantes.

SPORTIVITÉ ET RESPECTABILITÉ

Ainsi, elle refuse de se lancer dans une inflation des dimensions. Mieux : elle mesure trois centimètres de moins que l'ancienne version, ce qui lui permet de ne pas dépasser 3,71 m, soit 10 à 20 cm de moins que la plupart de ses rivales. La prise de poids atteint quand même 200 kg d'une génération à l'autre, mais sa compacité permet à la Micra de disposer d'un rayon de braquage minuscule et de se faufiler dans les embouteillages.

Elle ne bat aucun record d'habitabilité aux places arrière (surtout en hauteur), mais offre la possibilité de répartir l'espace au mieux grâce à sa banquette coulissante, une idée inaugurée il y a dix ans à bord de la... Twingo. En avançant de 20 cm les sièges arrière, on porte la contenance du coffre à 371 litres, un record pour une petite auto.

De la même manière, la Micra ne colle pas au sacro-saint diptyque sportivité/respectabilité qui sous-tend les actuels canons officiels de la beauté automobile. Au contraire, elle présente un style Manga légèrement déstructuré, avec des formes déconcertantes. La ceinture de caisse très creusée à mi-hauteur rehausse les rondeurs de cette voiture dont la face avant tout entière se compose autour des deux interminables projecteurs globuleux, placés très haut, de part et d'autre du capot. Cette disposition, outre qu'elle donne une vraie touche d'originalité,

de raccourcir visuellement la voiture, de la ramasser sur elle-même. En plus, au volant, on aperçoit le petit bulbe placé au sommet des phares, qui dans la nuit brille comme un lumignon. Les vétérans auront une pensée émue pour le micro-fanal rouge qui coiffait les phares des premières 2 CV et DS Citroën. Au contraire de la

ligne extérieure, conçue par une équipe essentiellement japonaise, l'habitacle de la Micra est une création de Nissan Europe. L'ambiance fait moins bande dessinée, mais ne sombre pas dans le genre impersonnel d'autrefois. Les coloris sont à dominante claire et les rangements aménagés dans la planche de bord (enfin une

« vraie » boîte à gants à bord d'une petite voiture !), dans les contre-portes et jusqu'à l'intérieur du siège du passager avant sont particulièrement ingénieux.

La nouvelle Micra semble tout droit sortie d'un Manga, avec ses formes rondes et anticonformistes.

La première plate-forme Nissan-Renault

La première plate-forme Nissan-Renault

Trois ans après la conclusion de l'alliance Renault-Nissan, la nouvelle Micra est la première voiture conçue sur une base technique commune aux deux constructeurs. La « plate-forme B », autrement dit son soubassement, sera également utilisée pour la prochaine Clio, qui sera lancée en 2004, mais aussi pour la deuxième génération de la Twingo et un futur petit monospace attendus en 2005. Totalement différentes sur le plan de la ligne extérieure, Micra et Clio partageront l'essentiel de leur châssis ou de leurs liaisons au sol et auront les mêmes freins. Cette mise en commun permet d'allonger les séries et de réduire les coûts de fabrication des modèles sans pour autant leur imposer un design commun. Construite dans l'usine de Sunderland (Royaume-Uni), la nouvelle Micra doit, selon Nissan, atteindre 160 000 ventes annuelles en Europe. Ultérieurement, le lancement d'un coupé-cabriolet à toit rétractable électriquement est envisagé.



Les coloris intérieurs sont à dominante claire et les rangements particulièrement ingénieux.

Renault, puisque la prochaine Clio partagera le même châssis. Mais le plus important, pour elle, est de marquer de façon définitive le renouveau de la marque.

Depuis avril, cette petite voiture bon marché (elle sera vendue « un peu moins de 10 000 € ») - une spé-

Fiche technique

- **Dimensions (Lxlxh) :** 3,71 x 1,66 x 1,54 m.
- **Poids :** 1 475 kg.
- **Motorisation :** 1,2 l (80 ch) et 1,4 l (88 ch) essence.
- **Consommation :** de 5,9 à 6,3 litres aux 100 km.
- **CO₂ :** de 143 à 154 g/km.
- **Coffre :** 371 litres.
- **Équipement de série :** quatre airbags, direction assistée électrique, banquette arrière fractionnable et coulissante, réglage du siège en hauteur, radio CD.
- **Tarif :** autour de 9 500 - 10 000 €.
- **Commercialisation :** janvier 2003.



Le Salon de Birmingham fait l'éloge de la puissance

BIRMINGHAM

de notre envoyé spécial

Juste après le Mondial de l'automobile de Paris, le Salon de Birmingham a accueilli les passionnés et amateurs de quatre roues du 25 octobre au 3 novembre. Cette manifestation, qui attire plus de 540 000 visiteurs tous les deux ans, réunit l'essentiel des modèles de la production mondiale compte tenu des parts que les firmes américaines, allemandes ou japonaises détiennent dans le capital des marques insulaires. Il reste qu'à travers les véhicules présentés dans les stands la fibre britannique survit l'air de rien, aussi bien dans les carrosses roulants bien connus comme Rolls-Royce, Bentley ou Aston-Martin que dans les roadsters un peu « tape-cul » mais si craquants, comme Morgan. Le *sporting spirit* souffle toujours.

Conséquence de cet état de fait, le Salon de Birmingham fait la part belle aux performances et à la finition des modèles exposés. Moteurs surpuissants, bois, cuir et sono d'opéra : tout y est. A l'heure où en France on s'ingénie à trouver une solution au phénomène des vitesses exagérées, selon certains, que délivrent les mécaniques modernes



PHOTOS D. R.

Ce coupé deux places MG X Power SV est prévu pour la route et les circuits.

cachées sous les capots, la Grande-Bretagne met en quelque sorte sous les projecteurs d'un *motorshow* l'irrésistible ascension de la technique et, par là, des performances.

À LA RECHERCHE D'IVRESSE

On en voudra pour preuve la seule première mondiale présentée par MG Rover, un groupe industriel qui revendique sa nationalité uniquement britannique depuis que BMW a rompu un mariage douloureux. Il s'agit d'un coupé deux places prévu pour la route (*sic*) et les circuits, dont la gamme débute avec un 8-cylindres en V de 4,6 litres et qui développe 326 ch pour une vitesse maximale limitée à 273 km/h. Une autre version, de 410 ch (314 km/h), et enfin un

modèle à 465 ch (340 km/h) seront disponibles au printemps, y compris en France, si des clients fortunés recherchent les ivresses parfois fatales que procure ce genre d'engin. Une dernière version à 965 ch, réservée à la seule compétition, dit-on, est prévue.

Au Royaume-Uni le prix de base de cette MGX Power SV, un bolide qui s'est inspiré de la Mangusta produite par De Tomaso, firme italienne absorbée par MG Rover en 2001, a été fixé à 65 000 livres sterling (environ 103 000 €). Tous les tarifs indiqués au Salon de Birmingham sont fournis dans la monnaie de Shakespeare, et l'euro semble, sauf dans les bureaux de change, absent des chapiteaux de l'exposition.

Les marques continentales et françaises en particulier ont su s'adapter depuis longtemps aux goûts d'outre-Manche : volant à droite, finitions exemplaires, couleurs appropriées, parfois acides. On ne rechigne pas à remettre sur les caisses le sigle GTI, aujourd'hui mal vu sur le continent.

Les parts de marché des constructeurs français en Grande-Bretagne sont plus qu'honorables. En cumul sur neuf mois, on relève 7,2 % pour Renault, 5,5 % pour Citroën et 8,3 % pour Peugeot, qui produit sur place, à Ryton, près de Coventry, des modèles 206 avec volant à droite. De même que sa série SW dans son intégralité. Tous modèles confondus, quelques 4 900 véhicules sortent ainsi des chaînes de l'usine de Ryton chaque semaine.

Cette implantation industrielle « à domicile » ajoute à la séduction qu'opère actuellement PSA sur nos voisins. Les performances en rallye des versions sportives de la marque au lion favorisent cet engouement et expliquent les images des bolides largement présentes sur les stands.

Claude Lamotte

LE GRAND JURY

RTL Le Monde LCI

JEAN-FRANÇOIS COPÉ

Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement, Porte-parole du Gouvernement

DIMANCHE 10 NOVEMBRE / 18:30

Patrick Cohen - RTL / Gérard Courtois - Le Monde / Pierre-Luc Séguillon - LCI

RTL

Des progrès dans la lutte contre le reflux gastro-œsophagien

Cette affection très fréquente et souvent bénigne peut aujourd'hui être soignée avec succès. Pour les cas les plus graves, la pose de prothèses semble prometteuse

LE REFLUX gastro-œsophagien (RGO) est l'une des affections les plus répandues dans les pays développés. Sans que ce mal soit d'une gravité primordiale, il empoisonne la vie de ceux qui en souffrent et pose un problème non négligeable de santé publique. Le RGO peut être défini comme la remontée intermittente ou permanente dans l'œsophage d'une fraction du contenu gastrique, dont on sait qu'il est très acide, avec un pH aux alentours de 1,5. Or la muqueuse qui tapisse la paroi interne de l'œsophage, habituée aux pH de 5 à 6, supporte mal cette agression acide.

On pourrait dire du RGO qu'il constitue un phénomène rare et quasi physiologique quand il survient après les repas ou pendant le sommeil. Il ne devient pathologique que quand les épisodes de reflux sont anormalement fréquents ou prolongés et qu'ils entraînent des symptômes cliniques - digestifs ou extra-digestifs - ainsi que des lésions de la muqueuse œsophagienne, créant progressivement une « œsophagite de reflux ». « La frontière entre reflux physiologique et pathologique peut être difficile à définir », reconnaît le professeur Marc-André Bigard, chef du service d'hépatogastro-entérologie du CHU de Nancy.

DEUX PERSONNES SUR CENT

Les symptômes les plus caractéristiques sont le pyrosis - terme qui désigne la sensation de brûlure remontante qui est perçue à l'arrière du sternum -, des régurgitations de liquide acide - les aigreurs -, voire d'aliments. Cer-

taines postures (comme l'antéflexion du tronc ou le décubitus dorsal) favorisent l'apparition des symptômes ou augmentent leur intensité et font que la probabilité de l'existence d'un RGO est encore plus grande. Pour les experts, de tels symptômes permettent de porter le diagnostic avec certitude dans 90 % des cas sans qu'il soit nécessaire de recourir à des examens complémentaires.

En revanche, quand les manifestations sont atypiques (enroue-

Varannes, chef du service d'hépatogastro-entérologie du CHU de Nantes.

Dans la population générale adulte, une œsophagite par reflux est retrouvée chez deux personnes sur cent, une proportion très nettement inférieure à la fréquence des symptômes du RGO. En revanche, chez les sujets dont la symptomatologie est suffisamment sévère pour justifier la pratique d'une fibroscopie, une œsophagite est présente dans 30 % à 50 % des cas.

Une molécule sous surveillance

Utilisé pour traiter les symptômes du reflux gastro-œsophagien chez l'adulte et chez l'enfant, le cisapride (commercialisé sous le nom de Preplisid) est un neuroleptique. Mis sur le marché français en 1990, ce médicament a été rapidement suspecté de provoquer des troubles du rythme cardiaque. Plusieurs mises en garde ont donc été adressées aux prescripteurs. Depuis le 16 septembre, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afsaps) et Janssen Cilag, la firme qui commercialise cette molécule, ont informé la communauté médicale que les indications de ce médicament devaient être limitées à un type de pathologie gastrique de l'adulte - la gastroparésie - et ce pour des formes sévères. Chez l'enfant, il ne peut être administré que pour les reflux gastro-œsophagiens après échec de tous les autres traitements. Dans tous les cas, la prescription initiale et les renouvellements sont réservés à des spécialistes travaillant à l'hôpital. Un système de surveillance a été mis en place à l'échelon européen.

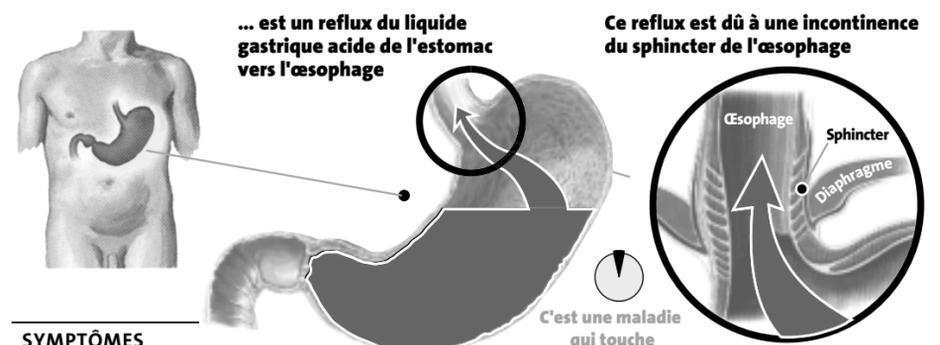
ment chronique, brûlures pharyngées, otalgies, toux nocturne, asthme chronique, infections pulmonaires à répétition ou encore douleurs thoraciques), le diagnostic est plus difficile. « Conséquence directe du reflux, l'œsophagite est une lésion de la paroi consécutive à l'agression acide, plus ou moins sévère. Elle peut aller de la simple érosion jusqu'à de larges ulcérations », explique le professeur Stanislas Bruley des

On estime généralement que moins de 10 % des œsophagites se compliquent.

Outre les hémorragies digestives, l'une des complications redoutées est l'apparition d'une sténose de l'œsophage (également dénommée sténose peptique), qui se caractérise par un rétrécissement de la lumière œsophagienne, conséquence d'une cicatrisation rétractile de la paroi. L'endobrachyœsophage (ou EBO) est

MÉCANISMES, PRÉVENTION ET TRAITEMENT

Le reflux gastro-œsophagien (RGO)...



SYMPTÔMES

- Sensations de brûlures au creux de l'estomac, remontant vers la gorge
- Goût acide dans la bouche, dû aux régurgitations du liquide gastrique

... est un reflux du liquide gastrique acide de l'estomac vers l'œsophage

Ce reflux est dû à une incontinence du sphincter de l'œsophage

La paroi de l'estomac est naturellement protégée de l'acidité gastrique par une barrière de mucus...

... ce qui n'est pas le cas de la muqueuse de l'œsophage

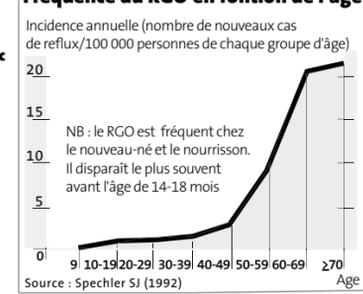
Lorsqu'il n'est pas traité, le reflux gastro-œsophagien peut se compliquer en œsophagite (inflammation des parois de l'œsophage)

Il peut aussi, plus rarement, évoluer vers une sténose, un ulcère ou donner lieu à une hémorragie

TRAITEMENTS

- Médicaments luttant contre l'acidité de l'estomac
- Médicaments accélérant la vidange de l'estomac
- Traitement chirurgical : Il a pour but de reconstituer une barrière anti-reflux. Il améliore les symptômes dans 95 % des cas

Fréquence du RGO en fonction de l'âge



CONSEILS DE PRÉVENTION

- Dormez la tête légèrement surélevée
- Évitez de vous serrer la taille
- Évitez le port de charges lourdes
- Évitez de vous pencher en avant pour ramasser quelque chose, pliez plutôt les genoux en gardant le buste droit
- Évitez de boire au cours des repas
- Limitez certains aliments qui augmentent trop le volume de l'estomac

une autre des complications possibles du RGO. Il s'agit d'une modification pathologique de la muqueuse, secondaire à une cicatrisation anormale des lésions. Tout se passe alors comme si la muqueuse œsophagienne agressée modifiait sa structure pour mieux s'adapter à l'acidité ambiante. L'EBO est considéré comme une lésion précancéreuse, puisqu'il augmente de 30 à 40 fois le risque de survenue d'une lésion maligne du bas

œsophage.

« Depuis près d'un demi-siècle, nous avons notablement progressé dans notre connaissance du RGO grâce aux nouveautés thérapeutiques et aux techniques d'exploration », résume le professeur Bigard. A partir des années 1960, l'endoscopie flexible a constitué pour nous une vraie révolution diagnostique. L'endoscopie digestive s'est alors imposée comme l'exploration majeure, devenue depuis la technique de référence dans le RGO quand elle permet la mise en évidence de lésions. »

Un mal fréquent chez les nourrissons

Le RGO concerne 8 % à 40 % des nourrissons. La majorité ne présentent que des troubles mineurs, sans complication ni retentissement, et ne doivent surtout pas faire l'objet d'une médicalisation à outrance. En d'autres termes, le bavoir de tissu ne doit pas être remplacé par un « bavoir médicamenteux », inutile et coûteux. Certaines particularités anatomiques du nourrisson le prédisposent au reflux : d'abord le volume très réduit de l'œsophage, qui explique la fréquence des régurgitations extériorisées ; ensuite celui tout autant réduit de l'estomac, qui n'est pas adapté au volume de lait absorbé à chaque tétée. Le RGO disparaît de manière spontanée à l'âge de la marche, du fait notamment de la maturation progressive du sphincter inférieur de l'œsophage. D'autres phénomènes interviennent également. Certains d'ordre physiologique, comme l'allongement du segment intra-abdominal de l'œsophage. D'autres d'ordre moteur, comme l'amélioration de la vidange gastrique.

CONSÉQUENCES À LONG TERME

Pour autant, ce spécialiste estime que proposer systématiquement cet examen à tout patient souffrant d'un RGO est totalement inutile, dès lors que les symptômes permettent de porter le diagnostic. Cette recommandation est-elle toujours respectée ? Selon les données du Livre blanc de l'hépatogastro-entérologie publié en mars 2001 par la Société nationale française de gastro-entérologie, les symptômes de RGO représentent, avec un taux de 19 %, la deuxième cause de recours à l'endoscopie œsogastroduodénale. Pour leur part, les membres du jury d'une conférence de consensus, réunis sur ce thème en 1999, estiment que l'on doit réserver la fibroscopie à des indications bien précises : patients de plus de 50 ans ou présentant des symptômes atypiques, échec du traitement, rechute après arrêt du médicament prescrit.

D'un point de vue thérapeuti-

que, la grande révolution a eu lieu dans les années 1990, avec la mise sur le marché du premier inhibiteur de la pompe à protons (IPP). Cette pompe est en effet un mécanisme physiologique complexe à l'origine de la production dans la cavité stomacale de l'acide chlorhydrique, qui aide à la dégradation de nos aliments. C'est elle en effet qui fait passer les ions H⁺ sécrétés par les cellules pariétales de l'estomac dans la cavité. La contrôler revient donc à contrôler l'acidité de l'estomac. De ce point de vue, les antagonistes des récepteurs H₂ à l'histamine (anti-H₂) commercialisés à la fin des années 1970 ont fait la preuve d'une certaine efficacité, de même que les médicaments dits « antiacides » et que les « alginate », qui cherchent à limiter l'agressivité chimique du reflux.

Les « prokinétiques », qui agissent sur la dimension mécanique du reflux, ont longtemps été beaucoup prescrits, mais le sont nettement moins aujourd'hui, d'autant que leur chef de file, le cisapride (ou Preplisid), est désormais interdit dans cette indication chez l'adulte.

Tout en soulignant l'intérêt thérapeutique majeur des IPP, les spécialistes s'interrogent aujourd'hui sur les conséquences à long terme de ces traitements médicamenteux. « Nous n'avons que quinze ans de recul avec ces substances. Et, s'interrogent-ils, serons-nous toujours aussi satisfaits dans un quart de siècle ? »

Régine Artois

TROIS QUESTIONS À... BRICE GAYET

1 Vous êtes à la tête du service de chirurgie digestive de l'Institut mutualiste Montsouris de Paris. Quelle est la place de votre discipline dans le traitement du reflux gastro-œsophagien (RGO) ?

Précisons que le traitement chirurgical de cette affection est très efficace puisqu'il améliore les symptômes dans 95 % des cas à 5 ans et dans 90 % des cas à 10 ans. Il a pour objet de réaliser une barrière antireflux par le « manchonnage » du bas œsophage avec la grosse tubérosité de l'estomac. En quelques années, la cœlioscopie s'est imposée comme le traitement chirurgical de référence. Si la majorité des pathologies trouvent leurs indications chirurgicales dans les échecs des traitements médicaux, il faut savoir qu'il n'en va pas de même ici : ce sont les RGO qui répondent bien aux médicaments qui sont opérés avec succès. C'est que les RGO qui résistent au traitement médical sont en général associés à d'autres pathologies, responsables de la persistance des symptômes sur lesquels la chirurgie n'agit pas.

2 Dès lors, quels malades êtes-vous amené à opérer ?

Aujourd'hui, l'indication opératoire la plus fréquente est la demande du patient qui ne veut plus prendre de médicaments tous les jours. Nous recevons de plus en plus de malades qui demandent aussi à être opérés pour des motifs économiques. Les médicaments récents antireflux coûtent cher à ceux qui doivent les prendre au long cours, car ils ne sont remboursés qu'en partie, alors que l'intervention est entièrement prise en charge. La vérité impose d'autre part de préciser que la chirurgie a ses propres inconvénients, qui sont très invalidants pour les malades lorsqu'ils surviennent.

Les échecs sont de deux types. Le premier, c'est la récurrence, qui survient dans 5 % à 10 % des cas selon la technique utilisée et, chez le chirurgien, l'habitude d'opérer ce type de pathologie. Elle est toutefois moins grave qu'auparavant, car il est possible de réintervenir avec succès. L'autre inconvénient, majeur, de la chirurgie, est la

survenue d'un gaz bloot syndrome, heureusement rare, environ 1 % des cas. Ce syndrome très handicapant à vie associe des ballonnements, des gaz incontrôlables, des bruits hydro-aériques, des difficultés à avaler... Bref, des symptômes bien plus gênants que ceux du RGO.

3 Quelles sont les techniques chirurgicales d'avenir ?

Les prothèses : une sorte de filet de plastique que l'on coud dans l'épaisseur du diaphragme à la jonction de l'œsophage et de l'estomac. Elles sont une voie d'avenir très prometteuse, car elles restituent la véritable fonction des organes. Encore réalisée dans le cadre de protocoles, la pose de prothèse est indiquée dans les récurrences après une première intervention. D'autres techniques existent, mais elles doivent être regardées avec circonspection, car elles ne permettent pas, en cas d'échec, de réintervenir chirurgicalement.

Propos recueillis par R. A.

PANORAMA
MÉDECIN

Sous le haut patronage de
Jean-François Mattéi,
Ministre de la Santé

LE FIGARO
magazine
Avec : france 5

1^{ER} FORUM PATIENTS-MÉDECINS Se soigner aujourd'hui

Samedi 16 novembre 2002

Faculté de médecine de Paris
12, rue de l'Ecole-de-médecine

Avec le parrainage de la Mairie de Paris

Nouveaux droits des patients,
Erreur médicale, maladies rares,
Cancer : dépistage et difficultés pour l'entourage familial,
Suicide, violences : quel dialogue avec l'adolescent ?
Médecins-Associations, comment travailler en synergie ?

...

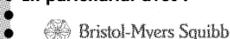
Comment améliorer la relation patients-Médecins.

Programme

- 8h30 : Ouverture du Forum : Bernard Kouchner
- 9h -10h30 : Séance plénière : Les nouveaux droits des patients
- 10h45 -13h : Quatre conférences débat :
 - Erreur médicale : et si on évitait les conflits ?
 - Schizophrénie : nécessaire alliance thérapeutique entre médecins et patients.
 - Les relations médecins-associations de patients : comment travailler en synergie ?
 - Maladies rares : quelles solutions pour les médecins et les familles ?
- 14h -15h : Séance plénière : Les relations patients-médecins face aux « pathologies modernes » sida, alzheimer, stress, dépression...
- 15h15 -17h : Trois conférences débat :
 - Suicide, conduites addictives, violences : quel dialogue avec l'adolescent ?
 - Essais cliniques chez l'enfant.
 - Cancer : dépistage et difficultés pour l'entourage familial...
- 17h : CONCLUSION par un « GRAND TÊMOIN »

Rencontre avec les associations de patients sur l'espace d'exposition.

En partenariat avec :



Les Entreprises
du Médicament.

Entrée 5 € sur place, gratuite sur www.33docavenue.com
(Les bénéfices des entrées seront reversés aux associations présentes)

Groupe J.B. Baillière Santé

AUJOURD'HUI

De la pluie, surtout au nord

DIMANCHE 10 NOVEMBRE
Lever du soleil à Paris : 7 h 53
Coucher du soleil à Paris : 17 h 16

Une perturbation traverse la France. Les régions méridionales connaissent une légère amélioration à partir de la mi-journée. Sur le Nord-Est les pluies restent assez importantes. Les températures se radoucissent.

Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie. Le temps sera pluvieux puis quelques éclaircies perceront sur le nord de la Bretagne puis sur la Basse-Normandie. Le vent d'ouest est modéré aux environs de 60 km/heure. Les températures sont douces : entre 15 et 18 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. La matinée va être grise et pluvieuse puis des éclaircies perceront par l'ouest. Le vent d'ouest soufflera aux environs de 50 à 60 km/heure. Les températures seront de l'ordre de 15 à 16 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Le ciel se couvre et la pluie arrive. Elle sera assez marquée sur le relief. Le vent de sud ouest sera modéré. Les températures seront douces, aux environs de 12 à 13 C.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Après une matinée grise avec quelques gouttes les éclaircies perceront bien dès la fin de matinée. Températures maximales : 18 à 20 degrés

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Le ciel sera couvert avec de la pluie, parfois abondante sur le relief. Quelques trouées perceront sur le Limousin et l'Auvergne. Les températures seront de 14 à 18 degrés au meilleur de la journée.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Après des passages nuageux surtout sur le Languedoc-Roussillon le ciel deviendra ensoleillé. Tramontane et mistral souffleront à 90 km/h le matin puis faibliront un peu. Les températures seront douces : entre 18 et 21 C.

10 NOV. 2002 PRÉVISIONS
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

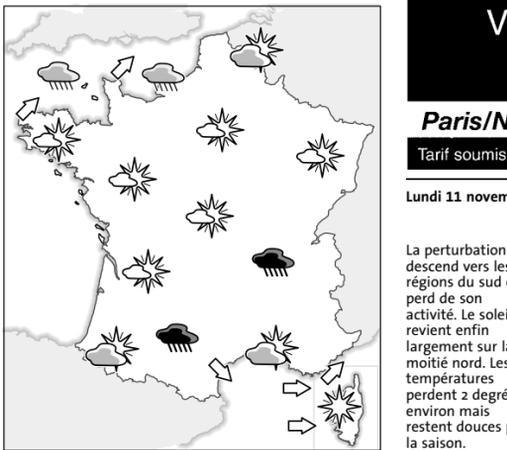
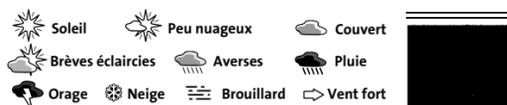
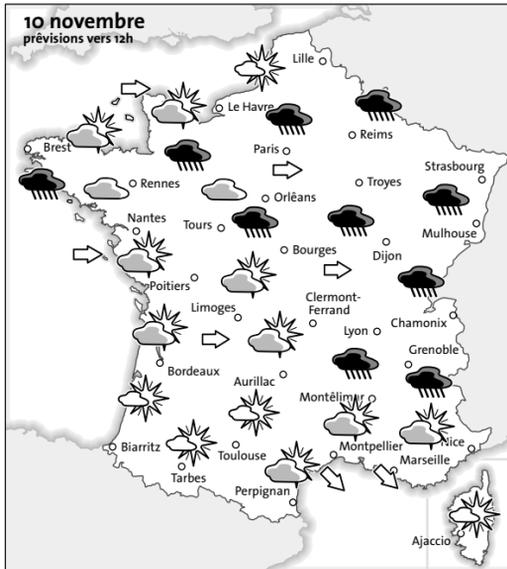
FRANCE MÉTROPOLITAIN		
Madrid	8/16	C
Ajaccio	7/19	S
Biarritz	14/19	N
Bordeaux	14/18	N
Bourges	10/16	P
Brest	12/15	N
Caen	10/16	N
Cherbourg	11/15	P
Clermont-F.	9/18	P
Dijon	5/14	P
Grenoble	8/14	P
Lille	6/14	N
Limoges	10/15	P
Lyon	8/16	P
Marseille	11/19	N
Nancy	2/13	P
Nantes	13/16	P
Nice	9/18	N
Paris	7/16	P
Pau	11/18	N
Perpignan	15/20	N
Rennes	12/16	P
St-Etienne	8/18	P
Strasbourg	2/12	P
Toulouse	12/19	N
Tours	10/16	P
Valence	5/12	C
Vienne	1/6	N

AMÉRIQUES		
Brasilia	18/26	P
Buenos Aires	11/18	C
Caracas	26/32	S
Chicago	8/15	S
Lima	17/22	S
Los Angeles	14/17	S
Mexico	8/23	S
Montréal	8/13	P
New York	15/20	S
San Francisco	13/15	P
Santiago Ch.	7/23	S
Toronto	10/15	P
Washington DC	16/21	S

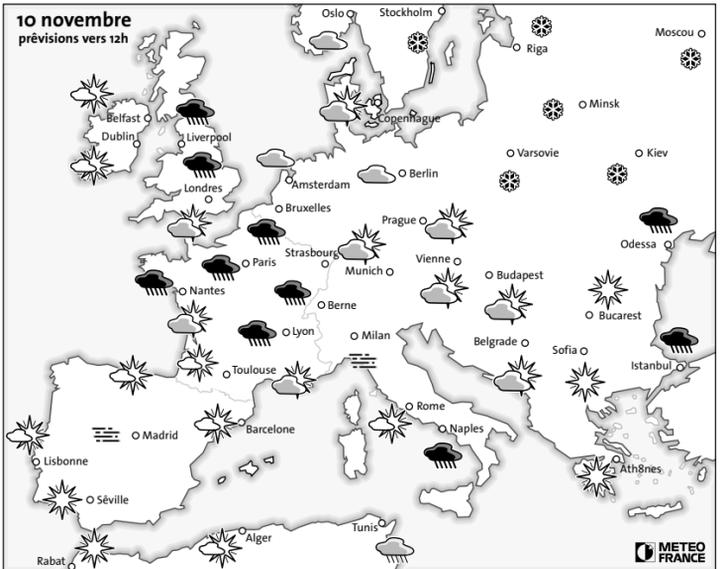
AFRIQUE		
Alger	13/22	N
Dakar	26/29	S
Kinshasa	22/24	P
Le Caire	16/24	S
Nairobi	15/24	S
Pretoria	15/27	P
Rabat	8/21	S
Tunis	16/20	P

ASIE-OcéANIE		
Bangkok	24/33	S
Beyrouth	21/27	S
Bombay	25/33	S
Djakarta	26/32	P
Dubaï	21/30	S
Hanoï	18/28	S
Hongkong	20/25	S
Jérusalem	13/21	S
New Delhi	14/28	S
Pékin	2/16	S
Séoul	8/16	C
Singapour	26/30	P
Sydney	18/25	S
Tokyo	7/16	S

EUROPE		
Amsterdam	6/10	C
Athènes	12/20	S
Barcelone	14/22	S
Belfast	9/11	S
Belgrade	1/9	N
Berlin	3/5	C
Berne	3/11	C
Bruxelles	6/12	P
Bucarest	-2/7	S
Budapest	-2/7	N
Copenhague	-1/3	N
Dublin	9/11	S
Francfort	5/10	N
Genève	5/12	P
Helsinki	-6/-2	*
Istanbul	11/16	P
Kiev	-2/1	*
Lisbonne	13/18	S
Liverpool	11/14	P
Londres	7/14	P
Luxembourg	3/10	C



PRÉVISIONS POUR LE 11 NOVEMBRE



10 novembre prévisions vers 12h

Tarif Évasion 30

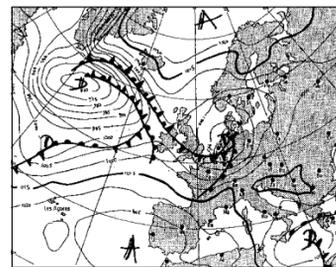
Vous n'étiez pas habitués à de si petits prix.

Paris/Nice à 38 € ttc aller simple

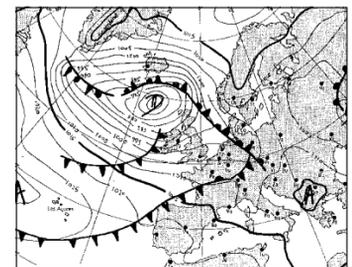
Tarif soumis à conditions, disponible uniquement en aller-retour.

Lundi 11 novembre

La perturbation descend vers les régions du sud et perd de son activité. Le soleil revient enfin largement sur la moitié nord. Les températures perdent 2 degrés environ mais restent douces pour la saison.



SITUATION LE 9 NOVEMBRE À 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 11 NOVEMBRE À 0 HEURE TU

Le saumon en voie de repeuplement dans le haut Allier



HISTOIRES NATURELLES
Tous les samedis datés dimanche-lundi, curiosités animales

LE SAUMON ATLANTIQUE se porte mal. En Europe et en Amérique du Nord, il a entièrement disparu de 15 % de ses cours d'eaux habituels. Au cours des 20 dernières années, ses effectifs mondiaux ont chuté de 75 %. Aux Etats-Unis, au Danemark, en Finlande, il est désormais au bord de l'extinction. Et sa situation, en France, ne vaut guère mieux.

Ici comme ailleurs, le seigneur des rivières, *Salmo salar*, s'est vu contraint de réduire son espace vital. Il a d'abord disparu de la Meuse, puis du bassin du Rhin, ainsi que de la Seine et de ses affluents, où quantité de barrages ont été installés dans la seconde moitié du XX^e siècle pour faciliter la navigation. Aujourd'hui, la Loire est le dernier grand fleuve français dans lequel on peut deviner

les reflets de son corps fusiforme, recouvert chez l'adulte d'une robe argentée ornée de points sur la tête et le dos. Et encore : de façon confidentielle.

Car la route, là aussi, est semée d'embûches (barrages, ponts, microcentrales) pour ce grand voyageur - sans oublier la pollution et les boues toxiques qui forment le bouchon vaseux de l'estuaire. Aujourd'hui, 400 saumons seulement continuent de frayer dans le bassin de la Loire - contre plus de 40 000 il y a un siècle ! C'est dire quelle était l'urgence du Plan Loire Grandeur Nature mis en place en 1994 par le ministère de l'environnement, qui a notamment permis la suppression de deux barrages EDF en 1998 (celui de Saint-Etienne-du-Vigan, sur le haut Allier, et celui de Maisons-Rouges, sur la Vienne) et, surtout, la réalisation de la salmoniculture de Chanteuges (Haute-Loire).

Son objectif ? Recoloniser l'ensemble du bassin Allier et des axes adjacents en saumons sauvages.

L'espèce se maintenant difficilement en captivité, les bâtiments ont été implantés à la confluence de la Desges avec l'Allier, reconnue pour la qualité de son eau et du milieu aquatique. Plus grande salmoniculture d'Europe (32 bacs de stabulation des géniteurs, 136 bacs de production d'alevins, 36 bacs de grossissement), l'installation, inaugurée en 2001 et gérée par le Syndicat mixte d'aménagement du haut Allier (SMAT), est vite montée en puissance. Ainsi que l'annonçait son directeur, Patrick Martin, lors d'une conférence de presse organisée mardi 5 novembre, environ 435 000 alevins, 135 000 tacons et 185 000 smolts (jeunes saumons se préparant à la vie marine) ont été déversés dans l'Allier et plusieurs de ses affluents en 2002. La production, quant à elle, « vise à atteindre 2,2 millions d'œufs par an afin de pouvoir réintroduire dans le milieu naturel des œufs, des alevins et des saumoneaux de un an ». A terme, on espère ainsi voir

1 200 adultes rejoindre les frayères du bassin de l'Allier à la première génération, et 2 400 à la deuxième. Soit, respectivement, en 2006 et 2011.

« FONDATION SAUMON »

Fort de ce premier succès, les promoteurs de ce repeuplement vont plus loin. Pour relayer le SMAT, exploitant de la salmoniculture jusqu'à la fin 2006, le projet d'une « Fondation Saumon » est actuellement en cours d'élaboration. Avec, déjà, le soutien de deux partenaires : le World Wildlife Fund (WWF) France et la Fondation de la faune du Québec, pour lesquels la sauvegarde du saumon sauvage est une préoccupation commune. L'ambition de cette (future) fondation est d'assurer la pérennité économique de l'installation de Chanteuges, afin de repeupler durablement l'axe Loire-Allier. Et - pourquoi pas ? - contribuer ainsi au développement d'un tourisme lié à la pêche au saumon. Comme au début du siècle der-

nier, où l'on venait de l'Europe entière jusqu'à Brioude pour le pêcher dans l'Allier...

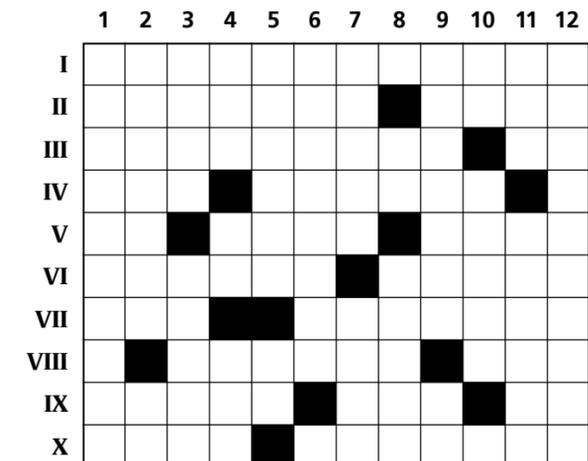
Alors, et alors seulement, le saumon atlantique, vers la fin de l'automne, pourra revenir en nombre frayer dans sa rivière natale. Comme toujours, la femelle choisira l'emplacement du nid - le plus souvent un radier à fond de gravier, situé dans le courant à moins d'un demi-mètre de profondeur, en amont ou en aval d'une fosse. Tandis que le mâle chassera les intrus, elle le creusera de sa nageoire caudale, puis y déposera sa multitude d'œufs. Le mâle les fertilisera au fur et à mesure, après quoi la femelle les recouvrira de gravier et de cailloux.

L'année suivante, en avril, surviendront l'éclosion et les transformations successives : en alevin (2 à 4 cm de long), en tacon (4 à 18 cm), puis en smolt (18 à 22 cm). Un à deux ans plus tard, ce familier de l'eau douce subira la transformation physiologique - la « smoltification » - lui permettant de s'adapter

à la salinité de l'eau de mer, avant d'amorcer à reculons, le nez au courant, sa migration vers la mer. Si l'on ignore les modalités précises de sa navigation hauturière (50 km par jour), on sait que le saumon atlantique parvient en bout de sa course à l'une de quatre grandes zones marines d'engraissement : Groenland-Labrador (où se retrouvent les populations françaises), îles Féroé, mer de Norvège et Baltique. Selon la température de la mer, ses ressources alimentaires et l'importance de la pêche, 3 % à 20 % de ces navigateurs reviendront quelques années plus tard, sous la forme d'adultes, auxquels une fabuleuse mémoire olfactive permettra, à l'issue d'un voyage de plusieurs milliers de kilomètres, de retrouver leur frayère d'origine. Quelques mois encore, et leurs flancs se teinteront de taches rouges et pourpres : pour eux sera venu le temps de se reproduire, et d'amorcer à nouveau le cycle vital.

Catherine Vincent

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 02 - 268



HORIZONTALEMENT
I. Pour être sûr que tout ira bien. - II. Sans réflexion aucune. Supérieur. - III. Blocage avant cours. Romains dans Tivoli. - IV. Indispensable avant distribution. Fait du bien où ça fait mal. - V. Ses radiations sont dangereuses. Progression. Barbu à l'honneur cette année. - VI. Chargés d'avenir. Groupe organisé à l'envers. - VII. Possessif en

possession. Pratiquera l'ouverture. - VIII. Ne se discutent pas. Dessus de table. - IX. Rouge chez les buveurs, jaune et noir dans les bois. Article. Interjection. - X. Fait circuler. Introduit dans le circuit.

VERTICALEMENT

1. La technique plus le talent. - 2. Difficile à contenir. Pour un premier tour de cadran. - 3. Pas-

sé au four. Diminution ou trop-perçu. - 4. Grand des forêts tropicales. Reprend tout en détail. Vendu sur plan. - 5. Réunit les meilleurs. Son premier suit son dernier. - 6. N'ont pas reçu d'invitation. - 7. Fais un tour. Fait le veau. - 8. En joie. Source lumineuse. - 9. Aiment les fonds vaseux. Genre littéraire. - 10. En liberté. Vieilles mesures. - 11. Fait ceinture. A l'écart de la circulation. - 12. Troublé, il n'y a pas si longtemps.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 02 - 267

Horizontalement
I. Ventripotent. - II. Emeu. Ne. Aloï. - III. Reg. Evasives. - IV. Tulipe. Ani. - V. Utilités. Rée. - VI. Gégène. Sueur. - VII. Gréer. Ra. - VIII. Désolés. Néon. - IX. Il. Désesse. Pd. - X. Nuée. Séismes.
Verticalement
1. Vertugadin. - 2. Emeute. Elu. - 3. Négligés. - 4. Tu. Ile. Ode. - 5. Epinglé. - 6. Invétérés. - 7. PEA. Esse. - 8. Sasse. Si. - 9. Tain. Urnes. - 10. Elvire. - 11. Noé. Europe. - 12. Tisserands.

ÉCHECS N° 2026

ESSENT, 2002
Blancs : L. Van Wely.
Noirs : P. Acs.
Défense Nimzo-indienne

1. d4 (a)	Cf6	11. Td1 (j)	Cf3!!
2. c4	e6	12. gxf3 (j)	Dg5+
3. Cc3	Fb4	13. Rh1 (k)	Dh4
4. e3	0-0	14. Cf4	Fxh3
5. Fd3 (b)	d5	15. Cxd5 (l)	Té6l (m)
6. cxd5 (c)	exd5 (d)	16. Cxé6	Ff5+
7. Cg-e2	Té6	17. Rg1	Dh2+
8. 0-0	Fd6 (e)	18. Rf1	Fg3! (n)
9. a3 (f)	Cg4 (g)	19. abandon (o)	
10. h3 (h)	Ch2!		

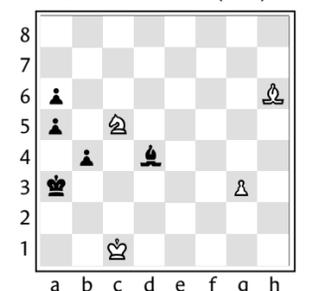
NOTES
a) Avec un classement ELO de 2 681 points contre 2 591 pour son adversaire, le grand maître Van Wely ne devrait pas avoir trop de difficultés dans cette partie.
b) Les Blancs choisissent la suite 5. Fd3 et Cg-e2. Une autre ligne, proche, consiste en 5. Cg-e2, d5; 6. a3, Fc7; 7. cxd5.
c) 6. a3 est souvent joué : 6... Fxç3+; 7. bxc3, dxç4; 8. Fxç4, ç5; 9. Cc2, Cç6; 10. 0-0, e5; 11. Fb2, Fc6; 12. Fxé6, fxé6; 13. Db3, Dd5 avec égalité; ou 6... dxc4; 7. Fxh7+, Cxh7; 8. axb4, Cç6; 9. b5 ou 9. Cf3.
d) Après 6... Cxd5; 7. Cg-e2, ç5; 8. a3, cxd4; 9. axb4, dxç3; 10. bxc3, les Blancs sont mieux.

e) Si 8... Ff8; 9. a3, a5; 10. Fç2, ç6; 11. f3, ç5; 12. Fb3, Fé6; 13. Cf4 avec un petit avantage aux Blancs.
f) Cette avance a2-a3 que l'on trouve souvent dans ce schéma est ici fautive. 9. f3 est bien connu, avec la suite possible : 9... ç5; 10. Dé1, Cç6; 11. Dh4, Fé7; 12. Df2, a6; 13. g4, b5; 14. Cg3, b4; 15. Cç-e2, a5; 16. g5, Cd7; 17. f4.
g) Le sacrifice 9... Fxh2+ est incorrect : 10. Rxh2, Cg4+; 11. Rg3! (et non 11. Rg1, Dh4).
h) Trop grande déconcentration, faute de main, coup joué trop vite, on ne sait... 10. g3 était nécessaire.
i) Les Blancs n'avaient pas prévu cette intrusion.
j) Si 12. Rh1, Cxé1 avec gain de la qualité.
k) Si 13. Rf1, Fxh3 mat.
l) Si 15. Cxh3, Dxxh3+; 16. Rg1, Fh2+; 17. Rh1, Fg3+; 18. Rg1, Dh2+; 19. Rf1, Dxf2 mat. Et si 15. Rg1, Dg5+; 16. Rh1 (16. Rh2, Dg2 mat), Fxg5; 17. Tg1, Dh4; 18. fxxg5, Ff1 mat.
m) Menace entre autres 16... Ff5+; 17. Rg1, Th6 suivi du mat.
n) Les Noirs, qui ont déjà sacrifié T et C, ont deux F en prise, mais le mat est inévitable.
o) Si 19. Ré2, Dxf2 mat. Si 19. Dç2, Fh3+; 20. Ré2, Dxf2 mat. Si 19. Té2, Dh1 mat. Et si 19. fxxg3, Fh3 mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 2025
G. A. NADAREISHVILI (1947)
(Blancs : Rf8, Té6, Fg1, Pb4, d5 et é3. Noirs : Ra8, Fd3, Pa3, ç7, é4 et g2.)

Après 1. Tç6?, a2; 2. Tç5, a1=D; 3. Ta5+, Dxa5; 4. bxa5, Fç4, les Blancs ne peuvent gagner.
1. b5!, Fxb5; 2. d6!, cxd6 (si 2... a2; 3. d7, a1=D; 4. d8=D+, Rb7; 5. Dd5+, Rç8!; 6. Té5, Da3+; 7. Dç5 avec gain); 3. Txd6, a2; 4. Td1, Fd3; 5. Ta1, Fb1; 6. Ré7, Rb7; 7. Rd6, Rb6; 8. Ré5, Rb5; 9. Rf4, Rb4; 10. Rg3, Rb3; 11. Rxg2, Rb3; 12. Fh2, Rxa1; 13. Fé5 mat.

ÉTUDE N° 2026
G. N. ZAKHODIAKINE (1934)



Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

CULTURE

ARTS

Cinquante ans après la donation faite par le peintre à sa ville natale, le Musée Matisse du Cateau-Cambrésis (Nord) rouvre ses portes, après avoir été rénové et agrandi. Il accueille aussi la donation Herbin et la collection des livres d'artistes édités de 1943 à 1975 par Tériade

Peinture fraîche et lumière neuve chez Matisse

LE CATEAU-CAMBRÉSIS

de notre envoyée spéciale

Les hasards de la naissance et un écheveau de générosités croisées sont à l'origine de cette heureuse curiosité : un Musée Matisse au Cateau-Cambrésis. L'artiste solaire, qui illumina son siècle de couleurs pures et choisit de vivre et de travailler dans l'éblouissement méditerranéen, se déclarait volontiers « un homme du Nord ». Il voyagea beaucoup (la Corse, tout jeune, Tahiti, à 60 ans). Mais il ne rompit jamais avec la région de sa jeunesse à Bohain (Aisne), pays de filateurs dont les créations chatoyantes hantent malicieusement sa peinture. Ni avec la petite cité située au sud du département du Nord, où il était né en 1869, et qui célèbre aujourd'hui la réouverture de l'établissement qu'elle lui a dédié.

Pourquoi un 8 novembre ? Parce que cette date est l'anniversaire de l'inauguration, en 1952, dans une salle de l'hôtel de ville, d'une importante donation faite par le peintre, alors âgé de 82 ans, offrant 82 œuvres choisies pour être montrées ensemble, dont 65 gravures et dessins, qui sont à l'origine de cette collection aujourd'hui élargie, et logée à son aise dans un édifice agrandi et rénové.

Phénix en constant embellissement, le musée du Cateau a su attirer entre-temps d'autres collections : en 1956, celle d'Auguste Herbin, adepte de l'abstraction géométrique et enfant de Quiévy ; en 2000, celle de l'éditeur d'art Tériade, qui comprendra par la suite, outre les livres, un ensemble de toiles et de sculptures.

Installé depuis 1982 dans le palais Fénelon, ancienne résidence des évêques de Cambrai qui porte le nom du plus célèbre d'entre eux, mais manquant de moyens, la Musée Matisse a été pris en charge,



Ci-dessus, la cour du Palais Fénelon, qui abrite le Musée Matisse, au Cateau-Cambrésis, et l'une des extensions réalisées par le Conseil général du Nord.

Ci-contre, « L'Avaleur de sabre », gouache et pochoir, l'une des planches du livre « Jazz » peint et calligraphié par Henri Matisse et édité par Tériade en 1947.

en 1992, par le conseil général du Nord, présidé par Bernard Derosier (PS). C'est ce musée départemental qui rouvre, trois fois plus vaste, avec deux ailes nouvelles conçues par les architectes Emmanuelle et Laurent Beaudouin, à qui l'on doit, à Nancy, l'extension du Musée des Beaux-Arts. Des acquisitions récentes (*Rue du soleil à Collioure*, 1905 ; *Femme à la gandoura bleue*, 1951, notamment) et une quinzaine de dépôts des musées nationaux ajoutent à l'intérêt de cet investissement qui a bénéficié d'un budget de plus de 11 millions d'euros, l'Etat et des fonds européens et la région donnant la main au département. Qu'une telle réalisation, au milieu d'une campagne verdoyante où les signes de l'ancienne prospérité industrielle se font rares ou désuets, ne suscite pas le déplacement du ministre de la culture, Jean-Jacques Aillagon, pour-

tant épris de décentralisation, pourra surprendre, ou être tenu pour une légère faute de goût. Mais pas au point de gâcher la fête.

Fête de la couleur, fête de la sérénité accueillante d'une grande maison des arts et des artistes, sous l'impulsion dynamique d'une conservatrice, Dominique Szymusiak, dont la passion aura su attirer aussi cette donation Tériade, qui fait l'objet, avec éclat, de l'exposition inaugurale.

Dans l'aile neuve conçue avec largesse pour montrer des œuvres de dimensions imposantes et laisser « respirer » la peinture, de hautes cloisons coulissantes ménagent des salles secondaires et retiennent une partie de la lumière dispensée par des clostras de verre très simples. Il était sans doute risqué d'y présenter des œuvres de taille modeste, mais l'unité de format, à livre ouvert, et l'exubérante densité des

lithographies issues des ouvrages signés Chagall, Miro, Léger, Rouault, et bien sûr Matisse, parviennent aisément à « tenir » l'espace et à retenir l'attention du visiteur, salué d'emblée par un portrait de Tériade peint par Giacometti et par *Le Chant des morts* de Pierre Reverdy, griffé et enluminé par un trait couleur de sang de la main de Picasso.

HAUTS EN COULEUR

C'est à l'étage que se déploie d'abord la collection permanente, scandée par la vie de Matisse, des ombres d'une jeunesse malade à la révélation d'une « force » qu'il perçoit « comme étant étrangère à [sa] vie d'homme normal ». Toutes les étapes, de la révolution fauve aux papiers découpés, des portraits aux intérieurs hauts en couleur, de cette *Marguerite au chapeau de cuir* à la gouache monumentale de la

Fenêtre à Tahiti (un autre exemplaire est au Musée de Nice), sont ponctuées de l'un des fameux reportages de Cartier-Bresson à Vence, comme s'il fallait par l'image photographique accréditer un peu plus la luminosité du Midi, dont l'artiste savait ne plus pouvoir se passer...

La chapelle de Vence, où Matisse crée des vitraux à la fin de sa vie, est évoquée. Mais la pièce exclusive, c'est un plafond, où Matisse, à 80 ans, avait dessiné avec un fusain au bout d'une canne à pêche, les visages de ses trois petit-enfants, pour les voir quand il ne pouvait dormir, disait-il. Déposé, restauré, sauvé, il a été installé dans une salle du musée où une chaise longue offre au visiteur la possibilité d'apprécier en paix ce trait d'une fragilité et d'une fermeté émouvantes.

Parois blanches, chêne clair, à part quelques murs enduits de terre de Sienna, pour présenter les plâ-

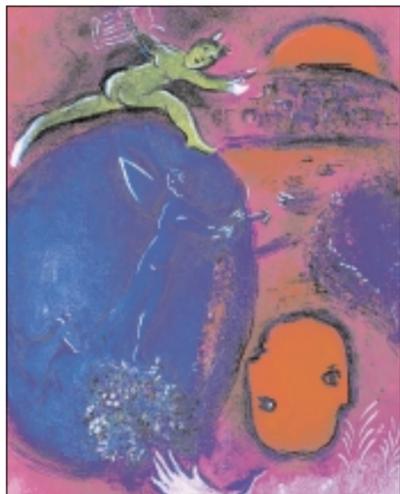
tres originaux de quatre bas-reliefs, quatre grands *Nus de dos*, ou l'ensemble des dessins et gravures, les architectes ont retenu la sobriété dans un parcours qui unifie les ambiances des salles, anciennes ou nouvelles, et ménage la circulation du côté des fenêtres souvent ouvertes vers le parc.

A l'extérieur, c'est la franchise qui prévaut : entre le palais restauré et l'école début de siècle brique comme neuve, leur intervention s'affiche par une paroi de briques foncées, nue et plane, jonction nette et non sans bravoure.

Le mur de pignon du bâtiment d'entrée accueille la copie d'un vitrail monumental de Herbin. Matisse, lui aussi, avait donné un vitrail « aux abeilles » à une école du Cateau-Cambrésis où l'on peut toujours le voir.

Michèle Champenois

Tériade, le catalyseur des artistes



Le « Songe de Lamon et de Dryas », lithographie de Marc Chagall. Planche tirée de l'ouvrage « Daphnis et Chloé », édité par Tériade en 1961.

LA VOIX est claire, la détermination est limpide : « J'avais hérité des paroles... ». Alice Tériade se déclare heureuse et apaisée, à 85 ans, d'avoir su trouver le musée qui pourrait accueillir la collection que son mari (né en Grèce en 1897, mort à Paris en 1983) désirait voir réunie après sa disparition.

En juin 2000, après avoir réservé des originaux pour le Centre Pompidou, M^{me} Tériade a donné au Musée Matisse du Cateau-Cambrésis la collection complète de la revue *Verve*, publiée de 1937 à 1960, et cinq cents lithographies qui étaient destinées aux 27 livres d'artistes signés des plus grands noms que Tériade avait su obtenir d'eux et réaliser

magnifiquement entre 1943 et 1975. Alice Tériade rendait ainsi hommage à la fois à l'aventure éditoriale de celui qui, après avoir travaillé aux premiers numéros de *Minotaure*, puis avec Albert Skira, se lança sur ses propres fronts avec ardeur et à l'amitié qui lia l'éditeur tenace et inspiré et le grand peintre.

La première rencontre avec Matisse date sans doute de 1929, alors que Tériade est critique d'art à *L'Intransigeant*. Mais c'est dès la guerre, en août 1940, que, réfugié en Dordogne, il commence à tenter de le convaincre de faire un livre, en liberté, sur la couleur. Ce sera *Jazz*, qui, non sans beaucoup de hantises et de difficultés pratiques

(on retient la technique du pochoir pour rendre au plus vrais les couleurs voulues par Matisse), sera finalement achevé en 1947. Un ouvrage unique où les phrases manuscrites de Matisse encadrent ses inventions, ses papiers gouachés et découpés « à vif » qui lui rappellent « la taille directe des sculpteurs ».

De Rouault et Bonnard à Le Corbusier (*Le Poème de l'angle droit*) et Giacometti (*Paris sans fin*, entièrement gravé au crayon lithographique, mais interrompu par la mort de l'artiste), de *La Ville* de Fernand Léger et son incroyable *Cirque aux Lettres de la religieuse portugaise*, illustrées par le visage de Doucia, sous la plume de Matisse, la diversité et l'ambition esthétique de ces créations apparaissent dans toute leur ampleur sur les cimaises du Musée Matisse.

Chagall est le plus présent. Tériade mène à bien le chantier de la Bible, dont les gouaches avaient été réalisées dans les années 1930 et certaines gravées, mais laissées en l'état par Ambroise Vollard. Le célèbre ouvrage paraîtra en 1956, après *Les Ames mortes* de Gogol et des *Fables* de La Fontaine. Avant de publier *Cirque* (en 1967), Tériade, le « catalyseur », aura eu le temps d'inciter Chagall à faire un voyage en Grèce, repérage fructueux pour *Daphnis et Chloé* (1961). La Grèce, jamais oubliée, où cet ami des artistes avait puisé aussi le goût d'entreprendre. Sans relâche.

M. Ch.

Autour de l'exposition

● **Le Musée Matisse**
Adresse : Palais Fénelon, Le Cateau-Cambrésis (Nord).
Tél. : 03-27-84-64-50. Site Internet : www.cg59.fr/matisse/
Du mercredi au lundi, de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures.
De juin à septembre, de 10 heures à 18 heures.
Tarifs : 4,5 € et 3 €. Accès : de Paris, autoroute Paris-Cambrai (A1 puis A2, 170 km) puis RN 43 de Cambrai au Cateau-Cambrésis ; de Lille, autoroute jusqu'à Valenciennes, puis RN 355 (90 km de Lille). Des itinéraires de visite des lieux où vécut Matisse dans la région,

notamment à Bohain (Aisne), sont disponibles sur place ainsi qu'un guide illustré dû à Hilary Spurling.

● **Des ouvrages à lire autour de Matisse et Tériade**
Les Chefs-d'œuvre du Musée Matisse du Cateau-Cambrésis, 256 p., 250 reproductions. Edition Musée Matisse, novembre 2002. Avec notamment des textes des historiens de l'art Gladys Fabre, Rémi Labrusse, Blaise Macarez, Pierre Schneider, et de Marie-Thérèse Pulvenis de Séigny, conservatrice du Musée Matisse de Nice ; Dominique Szymusiak,

conservatrice du Musée du Cateau, Nicolas Surlapierre, conservateur adjoint.

Tériade et les livres de peintres, catalogue de l'exposition temporaire, 256 p., 170 reproductions. Edition Musée Matisse avec une introduction de Michel Anthonioz, une préface d'Alice Tériade et des notices détaillées sur les relations de l'éditeur d'art avec chacun des peintres avec lesquels il a collaboré. *Eloge de Tériade*, de Jean Leymarie, 64 p., 17 reproductions. Edition Alice Tériade, Paris octobre 2002.

WANDA
de Barbara Loden

Suivi d'un débat
avec Isabelle Huppert

(à l'occasion également de la sortie de
DEUX de Werner Schroeter)

animé par
Jean-Michel Frodon (*Le Monde*)

5,50€

JEUDI 14 NOVEMBRE
20 H 30

LE CINÉMA DU PANTHÉON - 13, RUE VICTOR-COUSIN 75005 PARIS

DANSE • Le chorégraphe américain présente une série de trois pièces d'une subtile complexité, accompagnées par des quatuors à cordes : « Verbum », « World II » et « Black Suzanne »

La beauté menaçante des danses de Bill T. Jones

BILL T. JONES est heureux du programme qu'il présente à Créteil et il le dit. La présence de huit musiciens de la Société de musique de chambre du Lincoln Center, la puissance renouvelée de ses danseurs, le comblent de fierté. A près de 50 ans, il commence enfin à trouver le temps de se consacrer uniquement à la recherche de sa danse, à travailler la matière même du mouvement, l'invention de gestes qui n'appartiendraient qu'à lui.

Pendant près de quinze ans, après qu'Arnie Zane, avec lequel il montait la compagnie, est mort, il n'a vu que l'urgence et l'obligation morale : parler de sa condition de Noir américain, de son peuple, aborder frontalement l'irruption du sida dans sa vie, les vies détruites autour de lui, la mort. Porte-parole, il prend des coups, voit même ses créations taxées, non sans mépris, de *victim art*. Une attaque qui l'atteint d'autant plus fort qu'elle vient du très chic *New Yorker*. Il a fallu quelques années pour que sa colère s'apaise, pour qu'il puisse s'abandonner de nouveau à cette spiritualité qui le pousse à créer, à sa pente naturelle pour la méditation.

La soirée est formée exclusivement de créations de l'année 2002. Musique et danse y écrivent une partition dans laquelle les danseurs, magnifiquement vêtus de noir et blanc, figurent l'envolée des notes et des silences. Du grand art, à regarder de très près, tant tout a l'air trop facile, brillant. Le choix de quatuors à cordes baigne les trois premières œuvres dans un continuum exalté, bien que chaque pièce soit séparée par un entracte et

portée par des musiciens que rien n'apparente : Beethoven pour *Verbum*, Kurtag pour *World II* et Ravel qui accompagne un solo sans titre. Le chorégraphe, qui a toujours eu le sens des apothéoses, a choisi les cordes de Chostakovitch et la rupture d'une scénographie en rouge et noir pour *Black Suzanne*, qui clôt la série. Avec pour toile de fond une fleur rouge au sourire carnassier, directement inspirée au décorateur Bjorn Amelan par l'œuvre du peintre Takashi Murakami.

MILLE ET UN PETITS GESTES

Blanc et noir, noir et rouge. C'est quand même le noir qui domine, qui relie. De la même manière que le quatuor à cordes représente, selon les spécialistes, la quintessence de la conception musicale, la danse, elle-même ultraconcentrée, précipitée, nécessite des yeux de lynx ainsi qu'un cerveau capable d'effectuer des ralentis et des arrêts sur image pour être saisie dans sa subtile complexité. Tout est abstrait et rien ne l'est vraiment. Mille et un petits gestes de salutation, d'adieu, d'acquiescement, de négation, de surprise, d'effroi, de doigts indiquant la voie à suivre, viennent troubler les sinusoides des corps, leurs sauts impérieux, les *chorus line* en diagonales.

Lenturs et accélérations sont certes soufflées par la musique, mais le chorégraphe n'en est pas l'esclave, qui s'échappe d'une roulade, d'un tourbillon de bras, devenus brutalement ballants. C'est un Bill T. Jones allègre et qui se délecte tantôt à creuser dans la musique, tantôt à surfer dessus. Non pas qu'il ait per-

« Black Suzanne », sur fond de fleur rouge au sourire carnassier, convoque le constructivisme soviétique sur la musique de Chostakovitch.



du de vue ses chevaux de bataille – il signait il y a encore quelques jours des pétitions par e-mail contre une éventuelle guerre en Irak : il a tout simplement fait la paix avec l'artiste qui vit en lui, charismatique, né pour être leader, malgré lui. Une force qu'il met désormais entièrement au service de sa danse.

On peut prédire à *Black Suzanne* un merveilleux destin. Chostakovitch conduit tout droit l'esprit du spectateur au constructivisme soviétique. Une impression que confirment les danseurs assemblant au sol des plaques rouges selon les principes du Meccano. A l'intensité dramatique de cette surface ensanglantée répond le sourire carnassier de la fleur peinte. Les barboteuses des danseurs, à base de bouées d'enfants, annoncent elles aussi

l'imminence d'un naufrage. La danse suit ce mouvement de construction précaire. Interprète perché sur le dos d'un comparse. Chaîne d'entraide, portés miraculeux, empilements. Rien n'empêche de penser que ces corps en chute libre peuvent être aussi ceux du 11 septembre 2001. *Black Suzanne* a été créée trois mois après les attentats des Twin Towers. Son nom vient d'une sorte de tournesol au cœur noir. Les couleurs du deuil et de l'espoir.

Dominique Frétard

Bill T. Jones Dance Company, le 9, à 20 h 30. Prochains spectacles : Christian Rizzo, du 13 au 16 novembre, puis Martine Pisani, du 21 au 23 novembre. Maison des arts de Créteil. Tél. : 01-45-13-19-19. De 7 € à 18 €.

MUSIQUE • Jusqu'au 22 décembre, La Villette réunit des concerts autour d'un thème fédérateur

La transcription, pour aller au-delà des catégories musicales

LE PREMIER grand cycle de Laurent Bayle, nouveau directeur général de la Cité de la musique, a été conçu sous l'égide d'un thème fédérateur susceptible d'aider au décloisonnement des publics. « La transcription » sera ainsi abordée à la Cité de la musique jusqu'au 22 décembre par le biais d'une cinquantaine de concerts et d'une série de rendez-vous complémentaires.

Caractérisé par le changement d'effectif d'un morceau original, le principe de la transcription se révèle particulièrement indiqué pour dépasser les catégories musicales. C'est ce qu'a montré le spectacle Boîte vocale présenté par l'ensemble Cinq de cœur le 5 novembre en ouverture de la programmation. Les joyeux lurons de ce quintette vocal a cappella adaptent à tout va avec un rare brio. Si la chanson française (Vian, Nougaro) constitue l'armature de leur revue musicale, le jazz et le classique entrent aussi dans la composition de ce savoureux enchaînement de hits revisités. De Strauss (*Ainsi parlait Zarathoustra*, sous forme de générique brandissant diapacons) à Tchaïkovski (*Lac des cygnes*, en version patinage), des gestes inattendus donnent une portée nouvelle à une musique connue. La démarche de Cinq de cœur tient en une totale appropriation du modèle. Cela n'a pas toujours été le cas.

Pratiquée de la Renaissance à nos jours (parfois appelée « reprise » ou de « remix »), la transcription a changé d'esprit avec les siècles. Bach s'y adonne (pour exécuter au clavecin ou à l'orgue des concertos pour violon de Vivaldi) à une époque où l'on copie fréquemment de

la musique afin de la jouer. Liszt y recourt pour assurer la diffusion de la musique. C'est par sa réduction au piano que Schumann découvrira la *Symphonie fantastique* de Berlioz !

Différent de la paraphrase sur des thèmes à la mode, le travail de Liszt sur des œuvres telles les symphonies de Beethoven pose les bases d'une transcription conçue comme une interprétation. Longtemps épris de nouveautés véhiculant l'illusion de la création ex nihilo, les compositeurs de la seconde moitié du XX^e siècle se sont bien gardés d'apparenter leur musique à un recyclage du passé. Luciano Berio fait figure d'exception en traitant la transcription sous la forme d'un réinvestissement du matériau d'origine.

A l'opposé de Berio qui rend accessible la mise en abyme de l'œuvre de départ et s'engage dans une direction bien définie (comme Pierre Boulez d'*Incises* à *Sur Incises*), György Kurtag ne procède pas à découvrir et fait son miel d'échanges permanents avec certains de ses prédécesseurs. Entre ces cas extrêmes, de nombreux musiciens démontrent aujourd'hui que la transcription demeure une authentique forme d'appropriation.

Pierre Gervasoni

Prochains concerts. Boulez : *Incises*, *Sur Incises*. Berio : *Sequenza VI*, *Chemins II*. Odile Auboin et Christophe Desjardins (altos), Hideki Nagano (piano), Ensemble Intercontemporain, Pierre Boulez (direction), le 9 à 20 heures. Œuvres de Kurtag et de Bach par le Quatuor Keller, le 10 à 16 h 30. Cité de la musique. Tél. : 01-44-84-44-84.

INSTANTANÉ REGARDS ÉCLATÉS SUR L'AFRIQUE DU SUD À LA MEP

L'exposition s'annonçait comme un événement du Mois de la photo. Elle a lieu à la Maison européenne de la photographie (MEP), centre névralgique de la biennale. Elle donne le ton d'un des trois thèmes du festival, qui, sous un intitulé à rallonge évoquant l'auberge espagnole (« Une sélection internationale : émergences, résurgences, résistance »), vise à consacrer des auteurs de pays non occidentaux (*Le Monde* du 7 novembre).

L'exposition est une plongée dans les images d'Afrique du Sud, des années 1950 à nos jours. Ou comment le régime d'apartheid, qui prit fin en 1994 avec l'élection de Nelson Mandela à la tête du pays, sert de trame aux œuvres, celles qui témoignaient en direct d'un régime de honte, celles d'aujourd'hui qui évoquent une mémoire douloureuse.

Le sujet est passionnant, ample, complexe, mais abordé ici en trois petites salles. Les images sont empilées, sans pouvoir négocier les ruptures de ton, d'époques, de

projets, de style, de formats. Pour ne pas arranger les choses, aucune clé ou presque n'est donnée au visiteur pour comprendre.

Ainsi, la première salle est en partie consacrée à *Drum*, remarquable magazine monté dans les années 1950 avec des capitaux blancs, destiné à la communauté noire, où il est question de modes de vie, de musique, du rêve américain de l'époque, mais aussi de la répression du régime d'apartheid : la justice injuste, les zones interdites, les pass, les marches de protestation, la vie des ghettos...

Quelques numéros sont sous vitrine. Au mur s'alignent les images de Jürgen Schadeberg, qui débarque d'Allemagne en 1951 pour devenir le photographe principal et directeur du service photo du mensuel. Schadeberg recrute des photographes noirs, « ceux qui tiraient le portrait des gens aux terminaux des bus », comme Peter Magubane ou Ernest Cole, ce dernier présent dans l'exposition. Mais on ne dit rien à la MEP de ce

magazine ainsi expédié en quelques images – après des expositions à Montpellier et à Nantes, il s'agit de la troisième évocation de *Drum* en France en dix ans mais jamais avec l'ampleur méritée –, et, au-delà, rien des photographes exposés, rien de l'évolution esthétique dans le pays ; on a droit, à la place, à un interminable texte sur l'histoire de l'Afrique du Sud.

Il y a des images remarquables de David Goldblatt, mis à l'honneur de la dernière Documenta de Kassel, une belle installation récente de Kendall Geers, qui évoque la violence quotidienne du pays, mais c'est un saupoudrage confus de regards qui domine.

Michel Guerrin

« Survivre à l'apartheid, de "Drum" magazine à aujourd'hui », Maison européenne de la photographie, 5-7, rue de Fourcy, Paris-4^e. M^e Saint-Paul. Tél. : 01-44-78-75-00. Du mercredi au dimanche, de 11 heures à 20 heures. 5 € et 2,5 €. Jusqu'au 1^{er} décembre.

Incertitudes sur l'avenir du Festival d'Avignon

ANNONCÉE par le ministre de la culture et de la communication, Jean-Jacques Aillagon, pour le 15 octobre (*Le Monde* du 7 octobre), la nomination d'un successeur à l'actuel directeur du Festival d'Avignon, Bernard Faivre d'Arcier, dont le mandat s'achèvera à l'issue de l'édition 2003, paraît plus délicate que prévu. Selon le conseiller technique en charge du spectacle vivant auprès du ministre, Laurent Brunner, le ministre veut être en mesure de choisir « un nom et un projet évidents, ce qui manque aujourd'hui ». Il semble que Jean-Jacques Aillagon, après avoir un temps exploré la « piste française » – Olivier Poivre d'Arvor, directeur de l'Association française d'action artistique, et Ariel Goldenberg, directeur du Théâtre national de Chaillot, pressentis, ont jeté le gant –, ait élargi ses recherches à l'échelle européenne. Alain Platel, metteur en scène et directeur des Ballets C. de la B. à Gand (Belgique), contacté par le ministère, a décliné l'invitation. Son homologue suisse, Christoph Marthaler, directeur contesté du Schauspielhaus de Zurich, mais artiste de premier rang, pressenti lui aussi, paraît plus hésitant. Interrogé par le quotidien suisse *Le Temps* dans son édition du 8 novembre, le metteur en scène affirme : « Cela ne marchera sûrement pas. De toute façon, je n'ai pas encore eu d'échange à ce propos avec les personnes concernées. Pour le moment, je suis à Zurich. Cela dit, je ne suis fermé par nature à aucune proposition. » D'autant moins que, selon Laurent Brunner, rendez-vous est pris pour les prochains jours à Paris avec le metteur en scène. De son côté, l'actuel directeur de la Volksbühne de Berlin, le metteur en scène allemand Frank Castorf, dément avoir jamais été approché par le ministère de la culture.

DÉPÊCHES

■ **DROITS** : Le Conseil d'Etat a annulé, le 25 octobre, pour « excès de pouvoir », un décret du 17 avril 2001, qui restreignait l'accès aux informations détenues par les sociétés de gestion de droits destinés aux artistes, créateurs et interprètes. Ce texte, promulgué par le ministre de la culture de l'époque, Catherine Tasca, faisait l'objet d'un recours de l'association Protection des ayants droit, dirigée par Serge Vincent, qui conteste depuis plusieurs années la « transparence » de ces sociétés.

■ **CINÉMA** : la Géode ne projettera pas *Le Roi Lion* pour les fêtes de fin d'année. Dans un communiqué, la salle consacrée aux films de format Imax explique qu'« après avoir visionné quelques minutes du film, il est apparu que l'image n'occupait qu'environ 60 % de l'écran de 1 000 m² de la Géode. De plus, l'image projetée était rectangulaire (...), ce qui était du plus mauvais effet sur l'écran hémisphérique de la Géode. Les images, au départ en 35 mm, ont été grossies, puis reportées sur une pellicule 70 mm, et ne couvrent pas la totalité d'une image Imax ».

CANNES 2002
SÉLECTION OFFICIELLE
HORS COMPÉTITION

Un texte exceptionnel.
Un film poignant.

TÉLÉRAMA

LA DERNIÈRE LETTRE

UN FILM DE FREDERICK WISEMAN

AVEC CATHERINE SAMIE
(SOCIÉTAIRE DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE)

France 10

Libération

13 NOVEMBRE

AD VITAM

France Culture

AVANT-PREMIÈRE EXCEPTIONNELLE : DIMANCHE 10 NOVEMBRE À 11H00
AU CINÉMA L'ARLEQUIN - 76 RUE DE RENNES - PARIS 6^e

Chanson Les colères de Damien Saez en tournée

NANTES Reprises par le chant de mille cinq cents lycéens et étudiants qui lèvent le poing, les paroles de *Fils de France* portent haut et fort le choc toujours pas oublié de la présence de Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection présidentielle : « *J'ai vu les larmes aux yeux/les nouvelles ce matin/20 % pour l'horreur/20 % pour la peur.* » Enregistré par Damien Saez dans l'urgence, le titre a été diffusé dans la foulée, sur le réseau Internet. Une chanson de réaction et d'inquiétude dans laquelle se sont retrouvés ceux qui avaient découvert le chanteur, auteur-compositeur, pianiste et guitariste avec *Jeune et con*. Un succès qui avait propulsé Damien Saez et son premier enregistrement colotté, *Jours étranges* (Island/Universal Music), au premier plan de la chanson rock. Avec le danger d'un retour de bâton que cet enfant du métissage aux racines algériennes et espagnoles semble bien avoir conjuré aujourd'hui. Damien Saez est en tournée, un temps repoussée suite à un différend avec un producteur. Avec lui un groupe solide et habité, qui donne dans la densité sonore et la rage électrique. Voilà pour qui aurait douté de sa légitimité sur la scène rock, au prétexte que ce sordoué trop chanceux serait condamné à l'éphémère. A La Halle de La Trocardière, à Rezé, dans les faubourgs sud de Nantes, le 8 novembre, la question ne se pose pas pour le public. Saez le chanteur et Saez le groupe ont leur place auprès de Radiohead pour la recherche formelle, la plongée vers l'expérimentation, comme auprès de Noir Désir pour la pulsion instinctive, l'efficacité.

Les bras écartés, presque en offrande au



public, accroché au micro, emporté dans une danse de derviche, poussant sa voix rauque aux accentuations féminines jusqu'à des points de brisure, Damien Saez vit chaque instant. Il met le même poids, la même intensité dans l'évocation de la mort du commandant Massoud, dans la belle dérive amoureuse de *St Petersburg*, seul avec une guitare acoustique, dans la colère revendicative qui frôle le désespoir de *Solution* («*Nous ne voulons plus de vos solutions/il n'y a plus de rêves pour cet-*

te génération»), dans l'appel à un Dieu oublié des hommes (*A ton nom*), dans la transe techno de *Sexe* ou lorsqu'il adapte façon punk sacrilège une rengaine pop chantée par Kylie Minogue (*Can't Get you out of my Head*).

Sur la liste de la quinzaine de chansons de combats et de tendresses emmenées en tournée, Damien Saez a mis beaucoup de son deuxième album, *God blessé* (Island-AZ/Universal Music), double CD avec d'ambitieuses orchestrations de cordes, des improvisations au piano, des strutures électro. De *Jours étranges*, le répertoire de concert conserve quelques traces (*Sauver cette étoile*, *Jours étranges*, *Jeune et co*, en version acoustique, mais pas systématiquement interprété). Autour de Damien Saez, il y a ceux avec qui il a grandi en musique, le guitariste et parfois co-compositeur Franck Phan, le batteur Maxime Garoute, très demandé sur des terrains pointus, le bassiste James Eller, Britannique enthousiaste comme le bassiste Patrick West. Ce ne sont pas des musiciens aux ordres d'un leader, mais bien un tout, dans la volonté d'être en accord avec la pleine lumière de Damien Saez.

Sylvain Siclier

Nantes, le 8 novembre. Prochains concerts : au Zénith, Paris, le 12 novembre (tél. : 01-42-08-60-00) ; aux Docks océanes, Le Havre, le 18 (tél. : 02-32-92-52-52) ; à L'Aéropole, Lille, le 19 (tél. : 03-28-38-50-50) ; puis à Rennes, le 22 ; à Niort, le 23 ; à Lyon-Villeurbanne, le 25 ; à Nancy, le 27 ; à Schiltigheim, le 28. Photo : Didier Robcis.

GALERIES À PARIS

Tomlinson l'illusionniste

CE PHOTOGRAPHE anglais est magique. Habitué des pages mode de *i-D* ou *The Face*, Marcus Tomlinson s'est fait connaître dans le monde de l'art par un petit chef-d'œuvre vidéo réalisé avec le styliste Hussein Chalayan, où, en une minute à peine, quatre fauteuils et une table basse se transforment en vêtements et valises portés par quatre filles. Apparitions, disparitions, transformations, mais aussi jeux de passe-passe, glissements subtils, telles sont les armes de Tomlinson, qui a aussi travaillé avec Issey Miyake. Ses photos, vidéos, installations sont chez Patricia Dorfmann. Dans un triptyque, une femme passe la tête dans un grand carré de tissu qui, plus loin, devient vêtement porté. Tomlinson crée un paradoxe captivant : il transforme le vêtement en matière vivante et ramène la femme-mannequin à une figurine mécanique. Même dans cette image apparemment toute simple, où une femme porte une robe rouge sur fond champêtre, l'impression est étrange, comme s'il s'agissait d'un automate collé dans la prairie. Mais vêtu de tissus explosifs.



Michel Guerrin
Galerie Patricia Dorfmann, 61, rue de la Verrerie, Paris-4^e. M^o Hôtel-de-Ville. Tél. : 01-42-77-55-41. Du mardi au samedi, de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 16 novembre. Photo : « Changeability », de Marcus Tomlinson. © Galerie Patricia Dorfmann.

La peinture pixellisée

DEPUIS une décennie, les ordinateurs sont entrés dans les ateliers des peintres, qui utilisent scanner et logiciels pour déterminer une composition, ou retravailler une image. Mais peu d'artistes avouent avoir recours à ces procédés. Albert Oehlen, peintre allemand à la réputation considérable, n'a pas de ces pudeurs : il traite des rapports du numérique et du pictural avec clarté. Sur son écran, il compose des abstractions aériennes où la géométrie domine, géométrie pixellisée et, donc, redondante.

De la machine à la toile, le passage s'accomplit par impression au moyen de jets d'encre de couleur. La toile étant de dimension très supérieure à l'écran, une première distorsion s'accomplit dans ce processus d'agrandissement : l'origine informatique en devient impossible à dissimuler. Une deuxième manipulation accroît le désordre : alors que les encres sont encore fraîches, Oehlen, à la main, avec des chiffons, se met à peindre à son tour. Ainsi obtient-il des œuvres hybrides qui déconcertent le regard. Qu'est-ce que c'est ? La rencontre de deux techniques inconciliables en apparence. Du désordre dans de l'ordre, de l'improvisation dans du calcul. Pour l'heure, le résultat visuel est plus gracieux qu'intense. Mais le principe est intéressant et susceptible de développements nouveaux.

Philippe Dagen
Galerie Nathalie Obadia, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare, Paris-3^e. Tél. : 01-42-74-67-68. Du lundi au samedi de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 30 novembre.

Le monde féérique de Paolo Roversi



EN ATTENDANT le livre *Studio*, prévu pour Noël, dans lequel Paolo Roversi donnera une définition par l'image, poétique, mais aussi quotidienne, du travail de studio, pouvant l'amener loin, jusqu'en Laponie, des images sont à découvrir à la galerie Camera Obscura. C'est un enchantement. Le premier plaisir est de pouvoir s'imprégner des Polaroid originaux, passer des teintes ambrées aux rouges violents, aux bleus métalliques. Il y a ensuite le mariage étonnant entre les garçons et les filles photographiés, anonymes ou célèbres, et le rythme du studio, son décor, les grandes tablees au moment du déjeuner, entre deux prises de vue, ou encore le matériel de Roversi, qui peut sembler archaïque, emprunté à Eugène Atget – un vieux drapeau, un objectif, des images qui séchent sur le fil. Et il y a enfin le monde féérique, entre les vivants et les ombres, un sentiment du temps passé, que Roversi crée en associant le visage évanescant de Kirsten Owen, un objet du studio, ou deux anges blancs qui filent.

M. G.
Galerie Camera Obscura, 12, rue Ernest-Cresson, Paris-14^e. M^o Denfert-Rochereau. Tél. : 01-45-45-67-08. Du mardi au samedi, de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 21 décembre. Egalement dans l'exposition Yohji Yamamoto, MEP, 5-7, rue de Fourcy, Paris-4^e. M^o Saint-Paul. Jusqu'au 1^{er} décembre. Photo : « Kirsten », 1998. © Studio Chalk-Farm.

Clubbing

PARIS
Music Machine LCD Sound System, Cosmo Vitelli, The Eternals (live) et Avia
Quatre personnalités radicalement différentes pour cette soirée éclectique, organisée dans le cadre du festival des Inrocks/Orange. D'abord LCD Sound System, alias James Murphy, figure d'un nouveau son new-yorkais à la croisée des cultures rock, techno et disco, patron du label DFA et DJ très en vue. Cosmo Vitelli, ensuite, jeune producteur français, auteur d'un premier album attendu (*Clean*, Labels). Il a choisi de quitter les rivages de la house pour une électronique très pop et volontiers new wave, beaucoup moins ronde que la joyeuse musique d'Avia, producteur français à découvrir en mix, dont l'album *I See That Now* (Catalogue) est une des bonnes surprises house de l'année. Quant à The Eternals, leur premier live, aux ambiances inspirées du cinéma fantastique de John Carpenter, il constitue l'une des énigmes de la soirée.

Rex Club, 5, boulevard Poissonnière, Paris-2^e. M^o Bonne-Nouvelle. Tél. : 01-42-36-10-96. Le 9, à partir de 23 heures. 13 €.

Jazz

PARIS
Hervé Bourde Trio, Jean-Christophe Cholet Trio

Double concert pour « Jazz sur le vif », rendez-vous organisé par Radio-France. Un certain trio est mené par le saxophoniste, flûtiste et pianiste Hervé Bourde. L'esprit toujours en éveil dans sa recherche de liens entre l'écrit/l'improvisé, le recours à des contraintes pour être plus libre d'inventer, Bourde joue depuis plusieurs années en compagnie réactive avec le percussionniste Karim Touré. Le duo sera complété par le clarinetiste Antony Marschutz. Le pianiste Jean-Christophe Cholet, qui s'aventure régulièrement à trouver des points de force entre le jazz, la chanson française, les folklores et la musique classique, sera accompagné du contrebassiste Heiri Kaenzig et du batteur Marcel Papaux.

Studio Charles-Trenet, Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris-16^e. M^o Ranelagh. Tél. : 01-56-40-15-16. Le 9, à 17 h 30. 5 €.

Danse

PARIS
Gestuelle Kongo

Josiane Antourel, intéressante chorégraphe de la Martinique, travaillant dans un esprit contemporain sur le patrimoine de son pays, a été choisie afin de réaliser un duo autour de deux problématiques, celles de la suspension et de l'inversion du corps, ils retrouvent cette animalité sans laquelle au fond l'homme ne serait pas tout à fait un homme. **Arsenal, avenue Ney, Metz (Moselle).** Du 12 au 14. Tél. : 03-87-39-92-00. De 13 € à 35 €.

METZ
Animal Regard

Trois ans après la mise en piste du spectacle « Vita Nova » pour la onzième promotion du Centre national des arts du cirque, les chorégraphes Hélé Fatoumi et Eric Lamoureux affirment leur passion pour les arts circassiens dans *Animal Regard*. Confortés dans leur

identité artistique, ils aiguisent leur rapport à l'espace et aux objets dans cette pièce qui rassemble autant de danseurs que de circassiens. Autour de deux problématiques, celles de la suspension et de l'inversion du corps, ils retrouvent cette animalité sans laquelle au fond l'homme ne serait pas tout à fait un homme. **Arsenal, avenue Ney, Metz (Moselle).** Du 12 au 14. Tél. : 03-87-39-92-00. De 13 € à 35 €.

Rock

PARIS
John Trudell & Black Dog

Militant de tous les combats de la cause amérindienne, ce poète s'écrit a continué sa lutte en empruntant les chemins du blues. Fusions de riffs rebelles et d'incantations tribales, ses virulentes complaintes (*Bone Days* est son dernier album) ont conquis Bob Dylan, Robert Redford ou Kris Kristofferson. Au tour, cette fois, du public parisien. **New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10^e.** M^o Château-d'Eau. Le 11, à 20 h 30. 20,90 €.

Sélection disques classiques

par Renaud Machart

GIOACCHINO ROSSINI

Sonates à quatre

Ensemble Explorations

Les Six *Sonates à quatre* (1804) du très jeune Rossini sont son opus primus, mais de beaucoup ont pris pour des exercices scolaires. Erreur : l'esprit rossinien, cette faculté extraordinaire à inventer de la musique

d'une vitalité immédiatement communicative, est déjà présent dans ces essais de jeunesse enthousiasmants. Comme dans les symphonies de jeunesse pour cordes du jeune Felix Mendelssohn – autre fontaine de jeunesse méconnue – on y entend le respect des maîtres anciens et, déjà, une invention propre, un ton, et une grande maîtrise. Rossini a évité la formation traditionnelle du quatuor à cordes (deux violons, alto, violoncelle) en confiant ces sonates à deux violons, un violoncelle et une contrebasse. « *En l'espace de trois jours, tout fut composé et réparti sur les quatre voix, puis saboté par Triossi, ses deux cousins et moi-même au deuxième violon, et j'étais loin d'être le pire sabot* », se souvenait le compositeur, qui, sur le tard, qualifiait ces sonates d'« épouvantables ». Mais, grâce à l'exécution soignée et subtile des quatre instruments (cordés de boyau) de l'ensemble du violoncelliste belge Roel Diliens, ces « péchés de jeunesse » emportent l'adhésion. **1 CD Harmonia Mundi.**

MARIA BAYO

Canciones españolas

Œuvres d'Eduardo Toldra,

Enrique Granados, Maurice Ravel,

Xavier Montsalvatge,

Jesus Guridi, Jaime Ovalle.

Maria Bayo, la jeune voix espagnole du moment, publiée – sauf erreur – son premier récital avec piano, un attachant programme de *canciones* fameuses (*les Tonadillas* de Granados, deux des *Chansons nègres* de

Xavier Montsalvatge, mort il y a quelques mois) et méconnues (les mélodies et chansons d'Eduardo Toldra, qu'aimait chanter Victoria de Los Angeles, et de Jesus Guridi). Du Basque Maurice Ravel elle a choisi curieusement les *Mélodies grecques* – mais, à vrai dire, elles ont vraiment quelque chose d'ibérien... La voix de la soprano possède une couleur immédiatement reconnaissable, légèrement acidulée, mais d'une finesse et d'une souplesse remarquables, à l'aise dans l'élégie comme dans la vocalise. Et c'est une excellente musicienne dont le duo avec le pianiste Malcom Martineau fonctionne à merveille. **1 CD Naïve.**

GEORG FRIEDRICH HAEDEL

Duos arcadiens

Natalie Dessay, Véronique Gens, Patricia Petibon, Laura Claycomb, Juanita Lascarro, Anna Maria Panzarella (sopranos), Marijana Mijanovic, Sara Mingardo, Brian Azawa (altos), Paul Agnew (ténor), le Concert d'Astrée, Emmanuel Haïm (clavecín, orgue et direction).

Pour son premier disque chez Virgin Classics, Emmanuelle Haïm enregistre de discrets *duetti da camera* (duos de chambre), des cantates à deux voix écrites pour le cercle de l'Accademia Arcadiana. La modestie des moyens musicaux (voix et basse continue) est compensée par un *cast* ébouriffant, composé de baroqueux ou ex-baroqueux (Véronique Gens, Patricia Petibon, Paul Agnew), de stars d'opéra (Natalie Dessay et

Laura Claycomb) et d'haendeliens au parfum (Sara Mingardo). Cet entrelacs de voix diversement apparées est stylistiquement surveillé par l'excellent chef de chant qu'est Emmanuelle Haïm, au clavecín et à l'orgue. **1 CD Virgin Classics.**

EMMANUEL CHABRIER

Mélodies

Felicity Lott (soprano), William Burden (ténor), Stephen Varcoc (baryton), Graham Johnson (piano).

Graham Johnson est un cas parmi les accompagnateurs et les chefs de chants internationaux : sa culture est encyclopédique et couvre les domaines les plus reculés du lied germanique et de la mélodie française, à laquelle il a d'ailleurs, avec Richard Stokes, consacré un ouvrage remarquable (*A French Song Companion*, Oxford University Press, 2000). Dans chacun des volumes de lieder ou de mélodies qu'il fait paraître chez le label britannique Hyperion (on se souvient avec bonheur d'anthologies consacrées à Reynaldo Hahn ou à Charles Gounod), Graham Johnson prend la plume et disèque, avec érudition et gourmandise, chacune des mélodies chantées – puis les accompagne au piano. Felicity Lott domine largement le groupe de chanteurs en présence par son chic, son style et sa musicalité, et fait découvrir une rareté, une *Invitation au voyage* mise en musique en même temps qu'Henri Duparc, mais conçue pour un curieux trio : voix, piano et basson. **2 CD Hyperion.**

robustaflex
Reposez-vous à la surface de l'eau avec le lit Roba Agua !
LE BOGA AGUA, SYSTÈME DE CONFORT À L'EAU
Venez découvrir en exclusivité tous les bienfaits du lit à eau Roba Agua. Doté de propriétés antirhumatismales, le Roba Agua vous procure un confort exceptionnel. Il s'adapte automatiquement à votre morphologie quelle que soit votre position et élimine toutes tensions musculaires. Grâce à son système de chauffage, il diffuse une chaleur saine en hiver et une agréable fraîcheur en été. Autant de qualités pour vous offrir un sommeil réparateur. Ouverture exceptionnelle le dimanche 17 novembre.
TOPPER LE PLUS GRAND ESPACE CONFORT À PARIS DEPUIS 1926
63, rue de la Convention 75015 Paris
Tél. : 01 45 77 80 40
M^o Boucicaut - Parking gratuit
Garantie Qualité Suisse

LES FILMS - LES SALLES - LES BILLETS
0 892 892 892
LE PLUS COURT CHEMIN ENTRE LE CINEMA ET VOUS
0 892 892 892*
le numéro pour retrouver INSOMNIA et tous les films que vous voulez, à l'heure que vous voulez, dans la ville que vous voulez.
INSOMNIA
PAR LE RÉALISATEUR DE "MEMENTO"
6 NOVEMBRE
ALLOCINE
LE PLUS COURT CHEMIN ENTRE LE CINEMA ET VOUS

Ralph Fiennes, acteur des abîmes

A l'écran dans « Spider », de David Cronenberg, le Britannique à qui sied le monstrueux se grise au théâtre de rôles à l'intransigeance fatale

LA PREMIÈRE FOIS qu'il est apparu au monde, il avait les traits d'un monstre. Ralph Fiennes, acteur britannique, jouait Amon Goeth, commandant de camp de concentration, dans *La Liste de Schindler*, de Steven Spielberg. Presque dix ans plus tard, il donne un terrifiant portrait de la maladie mentale dans *Spider*, de David Cronenberg. Si l'on fait le compte des rôles que Ralph Fiennes a tenus au cinéma - bourreau, criminel, psychopathe -, on pourrait croire à la réincarnation de Charles Laughton, d'un de ces acteurs au physique vaguement monstrueux. Or, Fiennes l'aîné (son jeune frère, Joseph, jouait le barde dans *Shakespeare in Love*) est aussi un séducteur. A l'écran (*Le Patient anglais*), mais aussi à la ville.

Pour parler de *Spider*, il sacrifie au rite des interviews en grand hôtel avec un souci d'exactitude, une implication dans l'échange que l'exercice implique rarement. Dans cette adaptation du roman de Patrick McGrath, il est Spider Clegg, hôte d'un asile pour anciens patients des institutions psychiatriques, un homme vêtu d'un pardessus élimé, qui marmonne sans cesse et couvre des pages de signes mystérieux.

Très vite, la conversation vient sur la construction de ce personnage dont on devine dès le début du film qu'il porte en lui tout un univers de douleur, d'une infinie complexité, mais dont le secret demeure dissimulé jusqu'au dénouement. « C'est vrai, le rôle a l'air compliqué. Les émotions, les pensées... Mais une fois que j'ai saisi le personnage... » Il parle les yeux baissés, ne relevant la tête que de temps à autre, pour éclairer une phrase de son regard transparent. Il peine à définir la méthode et recourt à un exemple, racontant par le menu comment il a fait d'une cigarette roulée à la main l'enjeu principal de la séquence de son arrivée à l'asile.

« J'ai dit à David : "Tu peux t'en débarrasser au montage, mais je veux te montrer ce qu'a fait Spider à ce moment précis". » Vu à l'écran (et l'on rêverait, en matière de cours d'art dramatique, que Ralph Fiennes commente tout le film sur ce mode), ce geste anodin est une indication précieuse sur cette force mystérieuse qui porte Spider à tout conserver par-devers lui.

« Il y a quelque chose en moi qui pourrait me conduire à être complètement obsédé par les objets qui traînent par terre [comme Spider]. Je me suis imposé des exercices, de marcher dans la rue en regardant le sol, et c'est devenu irrésistible, on commence à remarquer des choses que l'on ne voyait pas auparavant. J'avais commencé par imaginer comment ce serait ; pour l'imaginer, j'ai accompli le geste, et sou-

BIOGRAPHIE

► **1962**
Naissance à Ipswich, Suffolk.

► **1983**
Entre à la Royal Academy of Dramatic Arts.

► **1993**
Joue le commandant Amon Goeth dans « La Liste de Schindler ».

► **2003**
Doit interpréter le rôle titre dans « Brand », d'Ibsen, à Stratford-upon-Avon.



L. CARÈME / CORBIS OUTLINE

dain c'est à l'intérieur de moi-même. »

Cette méthode ne s'applique pas littéralement à tous les rôles (particulièrement ceux de tueurs en série, comme Francis Dolarhide, l'émule de Hannibal Lecter dans *Dragon rouge*, récemment sorti). « Je ne peux pas me balader en assassinant les gens », reconnaît-il avec un charmant sourire. Mais ce qui le frustre le plus violemment, c'est de ne pouvoir accrocher un personnage par ses faiblesses : « Je viens de jouer une comédie romantique avec Jennifer Lopez [Manhattan Maid, de Wayne Wang], j'étais le prince charmant de sa Cendrillon, je n'avais pas de prise sur le personnage, c'était une question de ton, de style... »

« JE DÉTESTE LA COMPLAISANCE »

Heureusement, le tournage a été rapidement expédié. Car Ralph Fiennes ne se fait pas beaucoup d'illusions sur Hollywood où il a pourtant si facilement trouvé sa place : « Sur *Dragon rouge*, tout allait très lentement. Ils savaient que le film allait rapporter une certaine somme d'argent et ne se souciaient pas de faire au mieux. Sur *Spider*, personne n'a été payé avant la fin du film, tout le monde travaillait en confiance. Je déteste cet embonpoint qui gagne les films hollywoodiens, cette complaisance. Et je m'aperçois que, parmi les rôles au cinéma qu'on m'a proposés, aucun n'appro-

che l'intensité des deux personnages que je vais jouer au théâtre. »

Dans les mois à venir, il faudra aller à Londres pour voir Ralph Fiennes sur scène. D'abord dans le rôle de Carl Jung, le disciple rebelle de Freud dans *The Talking Cure*, la nouvelle pièce de Christopher Hampton, ensuite en pasteur intransigeant dans *Brand*, d'Ibsen. Car l'intransigeance est l'un des domaines favoris de Ralph Fiennes au théâtre. Quand on lui demande son favori, parmi les rôles shakespeariens qu'il a interprétés, il répond « Hamlet », qui lui a valu un Tony Award sur Broadway. Un moment de réflexion suffit pour qu'il ajoute : « Mais j'ai joué Coriolan il y a deux ans, j'aimerais y revenir. C'est une pièce sans espoir mais aussi d'une grande pureté. Un ami, qui ne travaille pas dans le théâtre, m'a demandé : "Pourquoi vouloir jouer Coriolan, c'est un homme atroce, parfaitement déplaisant". Mais j'ai bien peur de trouver en lui tout ce qui m'intéresse. Son désir de suivre une ligne parfaitement droite, cette clarté intransigeante et, au bout du compte, fatale. C'est un quasi-dieu qui au bout du compte est un petit garçon qui veut sa mère. Et *Brand* est de la même veine. »

Ce parcours théâtral avait commencé sous les meilleurs augures : « Je me suis présenté à une compagnie amateur dans l'école d'arts

que je fréquentais. Ils montaient Roméo et Juliette, j'ai eu le rôle de Roméo. L'une des principales motivations est de se sentir désiré, il faut la combiner avec l'impression d'être la bonne personne pour le rôle. Quand j'ai joué Heathcliff [dans l'adaptation cinématographique des *Hauts de Hurlevent*, de Peter Kosminsky], je savais que j'allais m'en tirer, que j'étais capable de rendre la malignité de Heathcliff d'une manière machiavélique, mais qu'il me manquait sa dimension terrienne, sa rudesse, c'est un petit Gitan que l'on a arraché à la rue. »

Il est un rôle que Ralph Fiennes voudrait faire sien, celui de *L'Idiot*. Il a commandé un scénario à un écrivain russe, collaborateur habituel du cinéaste Alexandre Sokourov, mais le projet s'enlise dans les méandres de la Russie contemporaine, dans lequel le récit est désormais situé et où Fiennes voudrait tourner le film. Il reconnaît : « Je suis naïf, il y a quelque chose de Mychkin en moi. »

Thomas Sotinel

Spider, de David Cronenberg, en salles le 13 novembre.

The Talking Cure, de Christopher Hampton, National Theatre, Londres, du 6 décembre au 18 janvier 2003. www.nationaltheatre.org.uk/

TÉLÉVISION

Sur la Route du rhum

Une soixantaine de bateaux participent à la 7^e édition de la Route du rhum. Départ à Saint-Malo, au large de la pointe de Grouin, le 9 novembre pour les monocoques, dimanche 10 pour les multicoques ; arrivée devant Point-à-Pitre, en Guadeloupe, prévue du 20 au 23 novembre. A suivre en direct et au choix : sur France 3 - à partir de 14 h 50 (samedi 9) et 13 h 15 (le dimanche) -, dont le magazine « Thalassa » dédié ses émissions des 15 et 22 novembre (20 h 55) à la course. Sur Planète Thalassa (14 h 45, le samedi, et 13 h 15, le dimanche), qui propose également un numéro spécial du magazine de la mer intitulé *Les Trésors de Saint-Malo* (samedi 9 à 20 h 45) et une soirée spéciale *Route du rhum* (jeudi 14, 20 h 45). France 5 diffuse un documentaire inédit de Christian Delau, *Objectif Route du rhum* (9 novembre, 15 h 15, 22 novembre, 15 h 35), et RFO Sat consacre deux de ses magazines à la Transat - « Kaléidosport » (les 12 et 26 novembre à 21 h 15) et « Transversales » (22 novembre, 21 h 30). Partenaire de TechnoMarine, trimaran skipperé par Steve Ravussin, Match TV est dans la course chaque jour à 18 h 45 ; dans l'émission « J'y étais » (11 novembre, 18 h 55), et dans « Un jour, 2 stars » (mardi 19, 20 h 45). Enfin, pour les mordus, l'excellente radio malouine Sing-Sing (96.7 FM) se jette à l'eau en direct les 9 et 10 novembre, à partir de 13 heures, sous la houlette de Christophe de Pavant, vainqueur de la solitaire du Figaro 2002.

DIMANCHE 10 NOVEMBRE

► **Gertrud**
10 h 10, CinéCinéma Classic
Au début du siècle, à Copenhague, une cantatrice qui a épousé un avocat se sent sacrifiée à ses ambitions politiques. Elle devient la maîtresse d'un jeune compositeur, mais il la déçoit. Elle retrouve un écrivain avec lequel elle eut une liaison avant son mariage. Une femme, trois hommes, la chaîne des destins.

Une bouleversante tragédie des êtres aux cœurs déchirés, à l'âme mise à nu. Le dernier film de Carl Theodor Dreyer, incompris à sa sortie en 1964, aujourd'hui reconnu comme le chef-d'œuvre ultime du cinéaste danois.

► **Droit d'auteurs**
11 h 05, France 5

A l'occasion de la parution en France d'un roman - *Un amant de fortune* (Grasset) - et d'un recueil de nouvelles - *La Voix douce du serpent* (Plon) -, Frédéric Ferney

consacre un numéro spécial à Nadine Gordimer. Avec une précision et une générosité sans égales, la romancière sud-africaine parle de ses débuts littéraires à 13 ans et demi, du processus d'écriture, de l'apartheid et de la période de « réconciliation », du féminisme... Admiratrice de Naguib Mahfouz, elle évoque aussi Marcel Proust, Camus, Tourneur ou Forster. La lauréate du Nobel de littérature 1991 rappelle, en utilisant en français, que le mot « engagé » n'existe pas en anglais.

► **Urgences et New York 911**
21 h 00 et 21 h 45, France 2

Dans *Frères et sœurs*, le dix-huitième épisode de la huitième saison d'« Urgences », le docteur Susan Lewis, après un appel au secours téléphonique de sa nièce, quitte précipitamment Chicago pour New York, où elle se lance à la recherche de sa sœur Choé. Elle va être aidée par Faith Yokas et Maurice « Bosco » Boscorelli, personnages de la série « New York 911 » et « Third Watch », créée par John Wells et Christopher Chulack, également scénaristes d'« Urgences ». Une histoire en deux parties qui trouve son dénouement dans *Déchaînés*, le dix-neuvième épisode de la troisième saison de « New York

911 », diffusé dans la foulée. Ce « cross-over » (croisement de personnages récurrents de différentes séries) avait été diffusé en avril sur la chaîne américaine NBC. Le procédé n'est pas inédit. M6 a programmé deux « cross-over », l'un entre héros du « Caméléon » et de « Profiler », l'autre entre personnages d'« Ally McBeal » et de « The Practice ».

LUNDI 11 NOVEMBRE

► **La guerre n'est pas leur jeu**
10 h 20, France 3

Dans les tranchées de la première guerre mondiale, au moment de la trêve de Noël. Des soldats britanniques et allemands fraternisent et improvisent un match de football entre les lignes de barbelés. La fête est de courte durée, les états-majors, furieux, ordonnent la reprise des combats. Adapté d'un roman de Michael Foreman, ce film d'animation de Dave Unwin devrait permettre d'évoquer en famille ce chapitre de l'histoire.

► **Fusillés pour l'exemple**
20 h 15, Arte

Combien moururent à l'aube, les yeux bandés face au peloton d'exécution ? Et combien de veuves de guerre, celle de 14-18, se sont terrées après avoir appris que leur mari était tombé non pas au champ d'honneur, mais à celui de la honte ? Soit qu'ils aient

tenté de désertir, soit qu'ils aient refusé de monter au front, ou que, traumatisés par les tueries effroyables, ils aient réchigné à y retourner et contesté les ordres de leurs supérieurs, ils sont des milliers à avoir été « fusillés pour l'exemple ».

Le film de Christophe Weber, Nicolas Glimois et Sébastien Daguerressar suit le combat mené en France et en Grande-Bretagne pour réhabiliter ces jeunes hommes de 18 ou 20 ans sacrifiés dans la tragédie et les réintégrer dans l'histoire collective.

► **La Tranchée**
21 h 00, Histoire

Une nouvelle manière de commémorer la fin de la Grande Guerre et, plus généralement, de percevoir l'histoire. La BBC a reconstitué la vie quotidienne dans une tranchée sur le front de la Somme. Vingt-quatre volontaires se sont prêtés à ce jeu d'un réalisme étonnant. Voilà de la « télé-réalité » bien comprise. L'exercice a évidemment ses limites : manque la mort. Mais ce document permet de toucher du doigt l'horreur de cette guerre enterrée où les soldats étaient d'emblée placés dans une sorte de fosse commune. Diffusion des deuxième et troisième épisodes les 12 et 13 novembre à la même heure.

LES GENS DU MONDE

■ Le peintre David Hockney, 65 ans, vient de battre son confrère octogénaire Lucian Freud dans la compétition qui a opposé en match amical les deux artistes les plus célèbres de Grande-Bretagne. Freud avait entamé le portrait de Hockney. Durant la pose, ce dernier passait son temps à croquer son vis-à-vis. Freud sait le prix du temps, mais aurait dû se méfier : son propre tableau n'est pas encore terminé que Hockney a fini celui, imprévu, de son ami : son *Portrait de Lucian Freud* figurera dans sa prochaine exposition, à la galerie Annely Juda de Londres, au mois de janvier.

■ Dave Stewart, la moitié masculine du duo The Eurythmics, présentera « live » son nouveau label (Artist Network Limited) lors d'un concert le 25 novembre, au Bataclan à Paris. Le musicien se produira à la tête d'un groupe baptisé Da Univerzal Playaz, où figure entre autres le chanteur Gary « Mudbone » Cooper (P-Funk). Plusieurs « invités spéciaux » ont été conviés, dont l'harmoniste français Jean-Jacques Milteau, la saxophoniste néerlandaise Candy Dulfer et le chanteur jamaïcain Jimmy Cliff. Ce dernier fait partie des premiers artistes à avoir rejoint le label de Stewart. Il y publiera en décembre un album intitulé *Fantastic Plastic People*.

■ La première de *8 Miles*, le premier film interprété par le rappeur Eminem, a eu lieu le 7 novembre, à Detroit, au Phoenix Theatre, un cinéma installé sur 8 Miles Road, l'artère qui a donné son nom au film de Curtis Hanson, et qui a vu grandir Eminem. L'album qui accompagne le film s'est placé en tête des ventes dès sa sortie, ce qui pourrait permettre à Eminem d'occuper simultanément les premières places du box-office et du hit-parade.

■ San Francisco n'a jamais réussi aux Rolling Stones. Le concert organisé aux abords de la ville, à Altamont, en 1969, fut un désastre, après que les Hell's Angels, embauchés pour assurer le service d'ordre, se déchaînèrent contre la foule. Cette année, c'est le syndicat des Teamsters, jadis dirigé par Jimmy Hoffa, qui a bloqué les abords du Pac Bell Stadium, où devaient se produire les quinze concerts. Les Teamsters protestaient contre l'emploi d'ouvriers non syndiqués pour décharger le matériel de scène. Le promoteur Billy Graham s'est rendu à temps à leurs arguments pour que les deux concerts aient lieu les 8 et 10 novembre.

■ Daniel Auteuil et Juliette Binoche tourneront sous la direction du cinéaste autrichien Michael Haneke, dans *Caché*, qui traite des traces qu'a laissées la guerre d'Algérie. En ce moment, Haneke met la dernière main au *Temps des loups*, tourné l'été dernier avec Isabelle Huppert.

RADIO

DIMANCHE 10 NOVEMBRE

► **Libre Echange**

17 h 30, France-Culture
L'écrivain Pierre Bergounioux dialogue avec l'architecte Pierre Riboulet. Ils sont tous deux originaires de « cette zone plissée, imprécise, qui sépare l'Auvergne de l'Aquitaine » (Bergounioux) : l'un de la Corrèze ; l'autre de la Creuse. Leur œuvre, saluée et reconnue, se développe loin des fracas. Riboulet est un architecte - celui de l'hôpital Robert-Debré - et un urbaniste, amoureux de littérature. Bergounioux, auteur d'une œuvre exigeante (chez Gallimard ou Verdier), est préoccupé par la question de l'espace.

► **L'Autre Europe**

17 h 40 et 22 h 40, RFI
Dans ce numéro du magazine de l'Europe centrale et orientale, Maria Bejanovska rencontre le compositeur Goran Bregovic, à qui on doit la bande originale des films d'Emir Kusturica, le peintre Ivica Kroslavkova et le sculpteur Milan Lukac.

► **Une vie, une œuvre**

20 h 30, France-Culture
L'émission est consacrée au Sénégalais Léopold Sédar Senghor qui fut à la fois poète, penseur, homme politique, passeur de culture... Avec, notamment, les romanciers Boris Boubacar Diop et Henri Lopes.

LA BALADE DE L'AUTOMNE

Finistère, les fontaines miraculeuses du Léon



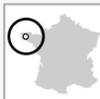
DANS LE LÉON (Finistère), le culte de l'eau, d'origine druidique, a été christianisé sous la forme de croyance aux vertus de fontaines miraculeuses. Itinéraire d'une promenade d'une cinquantaine de kilomètres - à effectuer en voiture sous le signe d'une pharmacopée dévote où la foi soigne le foie et les rhumatismes... Gouesnou, 6 kilomètres au nord de Brest. A la sortie de la ville, en direction de Bourg-Blanc, on aperçoit sur la gauche l'imposant enclos de granit de la fontaine de saint Gouesnou. La statue du successeur de Paul-Aurélien, premier évêque de Léon venu du pays de Galles au VI^e siècle pour évangéliser l'Armorique, surmonte l'édifice. On dit Gouesnou misogyne, car il fut le premier moine à refuser l'accès de son monastère aux femmes. Au centre de l'enclos jaillit une eau souveraine contre les rhumatismes. Des bancs de pierre offrent aux pèlerins un repos froid et humide, propre à annihiler les bienfaits d'un bain... à prendre avant le lever du soleil. A Plabennec, bifurquer en direction de Ploudaniel. Ne pas chercher la fontaine de Loc-Mazé : elle n'a pas résisté au remembrement. Trois kilomètres plus loin,

s'élèvent la chapelle de sainte Pétronille et sa fontaine. De son alcôve, la sainte veille sur les hépatiques qui plongeront leur chemise dans ses eaux. De là, on gagnera l'édifice religieux le plus prestigieux du Léon, la basilique du Folgoët (XV^e siècle), où la fontaine du chevet est l'objet d'un rite divinatoire : les filles à la recherche d'un mari se rassurent en y faisant flotter une épingle. Entre Le Drennec et Lanarvily, ne pas manquer la restauration réussie de la chapelle de Landouzen. Ici se rencontrèrent Hoarvau et Rivanone, parents de saint Hervé, barde aveugle, toujours statué en compagnie du loup qu'il apprivoisa pour lui servir de guide. Sur la route de Plouvien, escalez à la fontaine de Saint-Jean-Balanant, dont l'eau prévient la cécité. A la sortie ouest de Plouvien, bel ensemble architectural de Saint-Jaoua, dont les eaux sont réputées contre les ulcères des nouveau-nés. En rentrant vers Brest, à Bourg-Blanc, ne pas oublier la chapelle de Saint-Urfold et sa fontaine sacrée. Chaque lundi de la Pentecôte, les pèlerins passent sous l'arcade du tombeau du saint, qui ne manquera pas d'exaucer tous leurs vœux.

Pol Teodeg
(Bretagne Magazine)

PRATIQUE

- **Accès :** depuis Brest, gagner Gouesnou, puis Plabennec et Lesneven par la D 788, puis retour par Bourg-Blanc et la D 13.
- **Se renseigner :** office de tourisme de la communauté de communes de Plabennec et des Abers, tél. : 02-98-04-06-43.
- **Adresses :** le Musée du Léon à Lesneven, tél. : 02-98-21-17-18 ; le Musée du patrimoine Notre-Dame (statues, mobilier, art religieux) en face de la basilique du Folgoët.

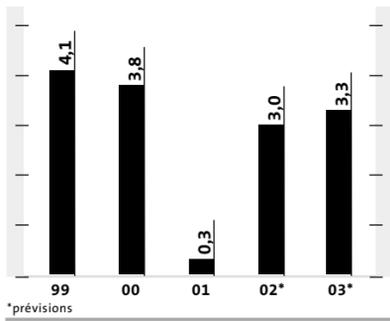


La guerre obstrue tout l'horizon

CHRONIQUE DE L'ÉCONOMIE

UNE CROISSANCE ENVIABLE

Evolution du PIB aux Etats-Unis, en pourcentage



lui, chez nous, contre l'inquiétude. La situation de départ est plutôt bonne pour le président américain. La Réserve fédérale a abaissé d'un demi-point son taux directeur cette semaine apportant une nouvelle grande bouffée d'oxygène à l'économie américaine. Emprunter de l'argent en Amérique coûte maintenant 1,25 % d'intérêt par an, un presque-rien qu'on n'avait pas connu depuis quarante ans.

BAISSE DU DOLLAR

Nombre de statistiques sont positives. La croissance sera proche de 3 % cette année et le pronostic moyen des économistes pour 2003 (hors guerre) est de 3,3 %. Des scores hors de portée des Européens, même en rêve. Socle de ce dynamisme : les gains de productivité se maintiennent à 4 % l'an, autorisant à la fois une inflation faible et des hausses de pouvoir d'achat. La consommation a tourné à plein jusqu'ici, et on observe le début du dégel, très attendu des investisseurs. Le dollar, autre gros facteur structurel, a baissé d'un cran face à l'euro, ce qui va faciliter les exportations.

Mais voilà, si le terrain est solide, la perception qu'en ont les Américains s'est effritée depuis la rentrée. Les investisseurs boursiers ont perdu leur « confiance » dans les chiffres que leur présentent les entreprises après le scandale Enron. Les ménages ont fait état d'une soudaine chute de leur moral en octobre. Les industriels coupent à tour de bras dans les effectifs, malgré la bonne

tenue des profits. Le chômage reste à un niveau très bas, mais les plans de licenciement occupent les esprits dans les usines et les bureaux. La moitié des Américains sont inquiets, d'après un sondage du *New York Times*. Seulement 41 % approuvent la façon dont l'administration a conduit l'économie.

RÉFORMES « PRO-BUSINESS »

La politique, la vraie, on veut dire l'habileté politique, n'a jamais autant compté. Que peut faire Bush ? Les républicains ragailardis le poussent à opérer un virage conservateur de type Reagan, en lançant une série de réformes « pro-business ». La liste va de la liberté du prix des médicaments à l'autorisation de forage en Alaska jusqu'ici bloquée (de quoi rassurer les marchés pétroliers) et passe par un grand retour en arrière concernant les poursuites judiciaires contre les entreprises. Les pressions protectionnistes, notamment venues des constructeurs de Detroit ou des groupes de communication, trouveront une oreille plus attentive à Washington. S'ajoutera un nouveau « paquet » de baisses d'impôts en faveur, cette fois, des entreprises. L'idée générale est de favoriser le redémarrage de l'investissement. Bush hésite : le sentiment populaire n'est guère en faveur des patrons truqueurs de bilans et le président peut être tenté de ne pas laisser le centre aux démocrates dans la perspective des élections de 2004. En outre, le budget déjà déficitaire le prive d'artillerie lourde. Trop creuser le trou pourrait alarmer les marchés.

George W. Bush va devoir jouer du symbole. Il pourrait remplacer une équipe économique décriée : le secrétaire au Trésor, Paul O'Neill, et son conseiller à la Maison Blanche, Larry Lindsey. Le départ du président de la SEC (la Commission des opérations de Bourse américaine) lui offre l'opportunité, dans le même esprit, de nommer une personnalité au-dessus de tout soupçon pour rebâtir la confiance des épargnants. En tout état de cause, la partie demande un doigté dont n'a pas fait preuve, depuis deux ans, le président en matière économique. Sa victoire aux *midterm* a montré qu'il avait un savoir-faire surprenant avec les électeurs. Espérons qu'il en sera de même avec les consommateurs, les industriels et les investisseurs, inquiétés par « sa » guerre.

Eric Le Boucher

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Où atterriront les hélicoptères ?

LA RÉCENTE démonstration au-dessus de l'esplanade des Invalides du Sikorsky-55 acquis par Air France pose le problème de l'atterrissage de cet engin, appelé sous peu semble-t-il à un brillant avenir, de guerre et de paix. Il y a déjà vingt-cinq ans les urbanistes promettaient de faire atterrir des hélicoptères sur les toits plats des cités modernes. L'idée, séduisante avec des modèles de giravions assez petits, est irréalisable avec des héli-

coptères de vingt places comme ceux qui seront sans doute en service dans quatre ou cinq ans : c'est à partir de ce chiffre de passagers que l'engin sera rentable. Mais comme sa vitesse de croisière restera relativement faible - 130 à 180 kilomètres à l'heure - l'hélicoptère ne pourra compléter les avions à voilure fixe que si ses places d'atterrissage se trouvent à peu près au centre des agglomérations. Avec son tonnage, qui sera de 8 à 2 tonnes, il exi-

gera un terrain d'atterrissage relativement grand. On recommande aussi de ne pas construire dans les zones d'approche de maisons d'habitation, d'hôpitaux, d'écoles. Le bruit et la poussière sont en effet assez forts. Ces exigences réduiront donc, on le voit, le choix des emplacements dans une capitale comme Paris.

Edmond Delage
(11 novembre 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr



■ **Musique.** Offre spéciale : le DVD de Gorillaz à gagner (réservé aux abonnés du Monde.fr). Ecoutez Radio-Gorillaz, en « une » du Monde.fr

■ **Portfolio.** Chaque week-end, Le Monde.fr vous propose un retour en images sur l'actualité de la semaine, en « une » du site.

■ **Chat.** Quelles gauches pour demain ? Discutez en direct avec Bernard Kouchner, mardi 12 novembre, à 15 heures, sur Le Monde.fr

CONTACTS

► **RÉDACTION**
21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél : 01-42-17-20-00 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F

► **ABONNEMENTS**
Par téléphone : 01-44-97-54-54
Sur Internet : <http://abo.lemonde.fr>
Par courrier : bulletin p. 10

► **CHANGEMENT D'ADRESSE ET SUSPENSION :**
0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

► **INTERNET**
Site d'information : www.lemonde.fr
Site finances : <http://finances.lemonde.fr>
Site nouvelles technologies : <http://interactif.lemonde.fr>
Guide culturel : <http://aden.lemonde.fr>

► **Marché de l'emploi :** <http://emploi.lemonde.fr>
► **Site éducation :** <http://educ.lemonde.fr>
► **Marché de l'immobilier :** <http://immo.lemonde.fr>

► **TÉLÉMATIQUE**
3615 lemonde

► **DOCUMENTATION**
Sur Internet : <http://archives.lemonde.fr>

► **COLLECTION**
Le Monde sur CD-ROM : 01-44-09-43-21
Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

► **LE MONDE 2**
Abonnements : 01-44-97-54-54
En vente : « Télé-réalité : les nouveaux maîtres de l'écran ».

► Tirage du Monde daté samedi 9 novembre 2002 : 576 114 exemplaires. 1-3

ELU PAR LA CRITIQUE INTERNATIONALE MEILLEUR FILM DE L'ANNEE • GRAND PRIX ET PRIX D'INTERPRETATION FEMININE CANNES 2002

Un film aussi drôle que bouleversant, un sommet d'élégance comique.

LES INROCKUPTIBLES

Ce nectar de film se boit cul sec.

LIBERATION

Humour décalé et tendresse, une fable merveilleuse pleine de grâce et de fantaisie.

LE FIGARO

Un cinéma qui autorise toutes les magies... Un film profondément généreux.

PREMIERE

L'homme sans passé

un film de Aki Kaurismäki

France inter

Le Monde

Télérama

30 ans de la critique internationale

www.pyramidefilms.com

Credits non contractuels

ARGENT

ÉPARGNE

DIMANCHE 10 - LUNDI 11 NOVEMBRE 2002

PLACEMENTS

IMMOBILIER

A Dijon, la flambée des prix, qui ont augmenté de 20 % à 25 % en trois ans, a gagné la périphérie, jusqu'à une vingtaine de kilomètres autour de la ville.

La cité bourguignonne figure à la 10^e place des villes les plus chères de France p. IV

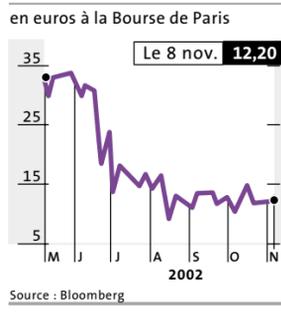
MARCHÉ DE L'ART



CAMARO/DINO MARTENS

La tradition verrière de Murano (Italie) a connu son apogée entre 1925 et 1965, avant de se fondre dans un folklore insipide. Aux enchères records enregistrées en 2000 ont succédé des prix plus raisonnables p. IV

ACTION VIVENDI



BOURSE

L'action Vivendi Universal a bondi de 12,20 % cette semaine. Le groupe de médias et télécommunications a vendu l'éditeur américain Houghton Mifflin et doit se séparer de son activité historique, Vivendi Environnement, d'ici à la fin 2004 p. VII

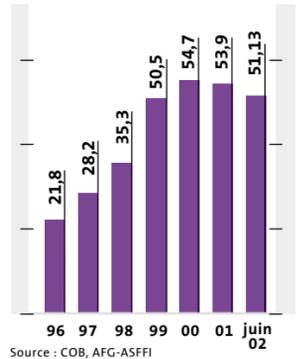
CETTE SEMAINE

► **Comptes rémunérés : le Conseil d'Etat** a décidé le 6 novembre de consulter la Cour européenne de justice (CEJ) avant de statuer sur la requête de la Caixa Bank, qui bataille pour la levée de l'interdiction de rémunérer les comptes à vue en France. Le Conseil d'Etat a demandé à la CEJ si l'interdiction des comptes dépôts rémunérés constitue une « entrave » à la liberté d'établissement consacrée par le droit européen et, si c'est le cas, quelles raisons d'intérêt général pourraient la « justifier ».

► **FCPE : selon l'indicateur de performance** des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE), publié fin octobre par l'Association française de gestion financière, les FCPE investis en actions affichent un rendement annuel (du 30 juin 2001 au 28 juin 2002) de -22,9 % (-24,5 % pour l'ensemble des fonds et sicav de la même catégorie). Les fonds d'épargne entreprise investis en obligations progressent, eux, de 2,58 % (3,91 % pour les OPCVM obligataires du marché). Les encours des FCPE sont passés de 54,7 milliards d'euros fin juin 2001 à 51,1 milliards d'euros fin juin 2002.

ENCOURS EN BAISSÉ

Encours des Fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) en milliards d'euros



La loterie des fonds garantis

DOSSIER. Les résultats des produits à promesse sont très variables. Tandis que quelques-uns battent la Bourse, certains affichent une performance nulle et d'autres des baisses

« On ne vend que ça. » Tel est le commentaire désabusé de la plupart des banquiers, lorsqu'on leur parle des produits garantis. Eprouvés par deux années de baisse des marchés, les épargnants se sont lassés d'attendre un éventuel rebond des actions. Ils se tournent vers des produits qui leur garantissent de retrouver au bout d'un certain temps (trois à dix ans, selon les fonds) leur investissement initial et qui promettent de participer à une éventuelle reprise des marchés.

Depuis le début de l'année 2002, les produits garantis représentent l'essentiel de la collecte réalisée par les grands réseaux bancaires sur les fonds en actions. Ils pèsent désormais plus de 40 milliards d'euros d'encours, contre 37,6 milliards à la fin de l'année 2001, et 33,9 milliards fin 2000. Même les établissements spécialisés dans la gestion de fortune se sont résignés à commercialiser ces produits.

Pourtant, les fonds garantis sont loin d'être la panacée. Le calcul des performances varie énormément d'un produit à l'autre et se révèle à l'usage très aléatoire.

Quelques milliers d'épargnants, qui avaient cru souscrire un fonds leur promettant à coup sûr un rendement intéressant, en ont fait la cruelle expérience. Non seulement ils ne toucheront pas le rendement escompté, mais le capital



SOPHIE DUTERTRE

qu'ils avaient placé à fond, alors que les Bourses dégringolaient. Certes, leur épargne a été moins affectée que s'ils l'avaient directement placée sur des actions. Toutefois, la pilule reste difficile à avaler pour ceux qui pensaient investir dans un placement sans risque. Ces fonds qui ne garantissent pas de retrouver le capital initial ont heureusement quasiment disparu des étals des banques, mais cela ne veut pas dire que tous les produits garantis affichent des résultats époustouflants.

Déjà, quelques fonds lancés récemment à grands renforts de publicité, comme le fonds K2 de BNP Paribas, n'atteindront pas la performance maximale qu'ils visaient. Bon nombre de fonds lancés au plus fort de la bulle boursière sur les valeurs technologiques, au début de l'année 2001, ne devraient permettre aux souscripteurs que de retrouver leur

mise de départ, moins les frais d'entrée.

Pour autant, il ne faut pas jeter l'opprobre sur les produits garantis. Certains fonds ont permis aux épargnants d'afficher des performances tout à fait honorables.

Faisant preuve d'une transparence louable assez rare pour être saluée, les Caisses d'épargne ont communiqué, jeudi 7 novembre, les résultats de Gradus 50 PEA. Ce fonds lancé en 1997 enregistre une progression de 22,5 %, alors que l'indice CAC 40, auquel il était lié, n'a affiché qu'une progression de 19,10 %. Fructi Action Garanti, des Banques populaires, arrivé à échéance le 7 octobre, a, quant à lui, progressé de 101,76 % sur huit ans. L'indice CAC 40 n'a, lui, augmenté que d'un peu plus de 47 % au cours de la période !

Une chose semble certaine : les produits garantis ne doivent pas représenter pour un épargnant la totalité de ses investissements consacrés à la Bourse. En effet, bon an mal an, souscrire à un fonds de ce type permet, dans une grande majorité des cas, de se procurer un rendement proche du marché obligataire, soit 5 % l'an actuellement. Quel que soit le mode de calcul d'un fonds garanti, il ne permettra pas de profiter d'un fort rebond des marchés. Quand il interviendra...

Joël Morio

Lire pages II et III

TENDANCE

Le retour du franc

AU SECOURS, le franc revient ! A moins de deux mois de son premier anniversaire, l'euro fiduciaire n'a pas encore trouvé sa place dans les têtes. Pis, il est en train de perdre à nouveau du terrain dans le cœur des consommateurs. Véritables étrangers dans leurs propres pays, les Européens continuent massivement à raisonner dans leur ancienne monnaie.

Les commerçants, promus un temps par les autorités grands pédagogues de l'euro, ont finalement choisi de ne pas être plus

n'a aucune idée si elle fait une bonne affaire en achetant un produit à 19,99 euros. En revanche, elle sait si les 131,19 francs correspondants sont un bon prix », observe un spécialiste. Dès lors, le commerçant a plutôt intérêt à lui faire une offre à 129,90 francs (19,80 euros), qui va immédiatement lui « parler ».

On assiste ainsi à la mise en place d'un cercle vicieux : plus on prolonge, au nom du confort des consommateurs, l'usage des anciennes monnaies, plus on retarde l'entrée de l'euro dans le quoti-

Depuis la rentrée, on voit resurgir sur les étiquettes des prix en francs affichés aussi gros que le prix en euros

royalistes que le roi et de faire d'abord leur métier, c'est-à-dire de satisfaire leurs clients. Or, selon un sondage Ipsos publié dans le *Journal du dimanche*, le 22 septembre, 51 % des Français souhaitent que le double affichage des prix, en francs et en euros – dont la disparition était théoriquement prévue par Bruxelles le 30 juin – soit maintenu au-delà de la fin de l'année 2002, alors qu'ils n'étaient que 38 % en juin dernier.

Depuis la rentrée, on voit resurgir sur les étiquettes, mais aussi dans les publicités, les catalogues et même certains spots publicitaires, des prix en francs affichés aussi gros que le prix en euros. De grands distributeurs continuent ou recommencent à calculer les effets de seuil et les prix psychologiques en francs. « La ménagère

des Européens. Les Français, dit-on, déjà peu doués pour le calcul mental, seraient plus mal lotis que les autres Européens, en raison du taux de conversion plus compliqué à mettre en œuvre, un euro valant 6,55957 francs. Les Allemands, avec une parité de quasiment un euro pour deux marks, seraient plus à l'aise. Idée fautive : selon un sondage réalisé en octobre pour RTL Télévision, outre-Rhin, 80 % des consommateurs comptent encore en marks, pourtant rayés des étiquettes depuis mars.

Une chose est sûre : si le passage à l'euro a été facteur d'inflation pour les prix, la persistance ou le retour au franc ne se traduira pas par des baisses...

Pascal Galinier

De la recherche naît la beauté.
PARCE QUE VOUS LE VALEZ BIEN.

L'ORÉAL
PARIS
www.lorealparis.com

Des calculs de performances très complexes

Chaque établissement calcule différemment les rendements des produits qu'il commercialise. Les formules utilisées sont compliquées et peuvent donner des résultats différents selon l'évolution des Bourses

Vendus comme des petits pains par les réseaux financiers à l'aide de slogans simplificateurs du type « Profiter des meilleures performances de la Bourse sans risque », les fonds garantis réservent bien des surprises au souscripteur qui prend le temps de se plonger dans la notice de la Commission des opérations de Bourse (COB) du produit qui doit lui être remise au moment de l'investissement. Le gain potentiel d'un fonds garanti repose en effet fréquemment sur des méthodes de calcul qui relèvent pour le non-initié du message codé.

Dans la plupart des cas, les offres récentes garantissent le capital et conditionnent le rendement servi à l'échéance à l'évolution d'un panier d'actions ou d'indices boursiers sous-jacents. Or l'apparente limpidité de la promesse (on propose x % de la progression du panier sous réserve qu'aucune des valeurs le composant ne perde plus de 20 %, 30 % ou plus selon les cas), masque une mécanique qui, faute d'avoir été bien comprise par le souscripteur, l'induit parfois en erreur.

Chaque établissement a sa propre méthode pour relever la performance des actions ou des indices dont dépend le rendement final du fonds. Aucun ne le fait simplement en mesurant de borne à borne – on constate la différence entre une valeur de départ et une valeur d'arrivée – la progression du panier. La performance retenue repose systématiquement sur un relevé moyen de rendements dont la périodicité varie d'une banque à l'autre. Certains gérants choisissent d'enregistrer la progression moyenne du panier lors des quatre derniers trimestres avant l'échéance du fonds (Fructi Garantie 2002



SOPHIE DUTERRE

des Banques populaires). D'autres préfèrent constater les évolutions trimestrielles des valeurs (ou indices) au cours des deux ou des trois dernières années d'existence du fonds (Booster de BNP Paribas, Ozalys de Cortal). D'autres encore effectuent des relevés pendant toute la durée du fonds, chaque trimestre ou semestre (Vivango de La Poste ; AGF Biplus 2) ou seulement chaque année (Sogetop 4 de la Société générale). Enfin, quelques gestionnaires préfèrent l'enregistrement quotidien des valeurs liquidatives (Sélection Garantie 2010 de Cardif).

Or le choix de la périodicité influe grandement sur la performance finale retenue, la configuration actuelle des marchés laissant à penser que plus le relevé sera lointain et simple, plus les

chances de gains seront élevées. Par ailleurs, nombre d'établissements compliquent ce calcul de performance moyenne par la prise en compte de conditions supplémentaires.

Les Banques populaires, par exemple avec Fructi Garantie 2002, ont décidé de figer la progression d'une valeur dès lors qu'elle atteint 100 % et de l'introduire dans le calcul final du rendement du fonds. La Société générale, elle, « cristallise » (selon le terme de la notice de la COB) à chaque enregistrement les deux meilleures évolutions afin d'influer la performance moyenne globale. La Poste, pour sa part, élimine de chaque relevé semestriel l'indice retenu précédemment pour sa meilleure performance. Toutes ces recettes internes modifient à la hausse

ou à la baisse le rendement servi à l'arrivée.

Quelques rares fonds se distinguent, pourtant, par la relative simplicité de leur fonctionnement. C'est le cas de CM potentiel 2008, du Crédit mutuel, ou de Garantie-décembre 2010, du Crédit lyonnais. Le premier propose, outre le capital garanti, 60 % de la progression de l'indice CAC 40, calculée entre une valeur initiale et une valeur finale. Le second promet, en sus de la valeur liquidative d'origine, 100 % de la progression moyenne d'un panier de trois indices mondiaux (Euro Stoxx 50, S & P 500 et Nikkei 225), majorée, si cette progression est supérieure à 50 %, d'un coupon de 50 % (soit

date d'arrivée. Afin de « lisser » la performance et d'amoindrir l'effet d'une baisse des marchés en fin de course, l'équipe de CMF a préféré prendre comme valeur initiale la progression moyenne mensuelle du CAC 40 au cours des neuf premiers mois de la vie du fonds, et comme valeur de sortie la progression moyenne mensuelle de l'indice au cours des neuf derniers mois.

De même, le Crédit lyonnais propose non pas une participation à la progression « brute » du panier d'indices, mais une participation à « la progression moyenne semestrielle » (chaque semestre, on enregistre le résultat du panier et, au bout de huit ans, on divise ces seize relevés par seize pour obtenir la per-

MESURER LES PROBABILITÉS DE GAINS

Cela fait un peu plus de deux ans maintenant que l'équipe de Testé pour vous, filiale du groupe européen de défense des consommateurs Conseur, propose via son site tpv-placements.com un comparatif des fonds garantis du marché. Partant du modèle probabiliste dit « Monte Carlo », bien connu des statisticiens, tpv-placements.com estime, pour chacun des fonds commercialisés, les potentiels de gains qu'ils présentent. Le caractère probabiliste des analyses de tpv-placements.com est vivement contesté par nombre de professionnels, qui considèrent qu'on ne peut confondre probabilité et prédiction. « C'est un mauvais procès que l'on nous fait », répond Olivier Eon, responsable du site. « Nous sommes les premiers à affirmer que nous ne prétendons pas prévoir le rendement futur du fonds, mais simplement cherchons à rappeler que le potentiel de gains des fonds garantis, généralement présenté comme certain par les banques, demeure aléatoire. »

au bout de huit ans à un rendement annuel de l'ordre de 6 %. « Nous avons décidé de jouer la carte de la lisibilité, sans faire dépendre la performance du fonds d'un panier avec « plancher désactivant » dès qu'une valeur passe en dessous d'un certain seuil », précise-t-on chez Crédit mutuel finance (CMF). Certes, dans le cas de CM Potentiel 2008, la progression de l'indice n'est pas enregistrée simplement entre une date de départ et une

performance de référence). Mais, comparée aux pratiques générales du marché, cette méthode des moyennes – qui a pour avantage d'avoir un effet parachute en cas de trop fortes baisses des marchés, et à l'inverse, constitue un frein sérieux en cas de hausse – apparaît finalement comme une faible entorse à la compréhension du produit.

Laurence Delain

3 QUESTIONS

À GÉRARD RAMEIX,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA COMMISSION DES
OPÉRATIONS DE BOURSE (COB)



1 Pourquoi la COB a-t-elle décidé de lancer

une consultation sur les produits garantis ?

Nous nous intéressons à ces produits depuis leur apparition au début des années 1990 en donnant notre agrément à la commercialisation de chacun des fonds mis sur le marché. Cependant, nous avons constaté un double phénomène qui nous a conduits à les examiner de façon attentive. D'abord, nous assistons à un engouement des épargnants pour ces fonds. Ils représentent un quart des nouveaux produits que nous agréons, soit quatre par semaine. Ensuite, ces produits qui étaient à leur début relativement simples dans leur construction se sont sophistiqués.

2 Quels ont été les enseignements de la consultation ?

Le principal a été qu'il fallait faire un effort de clarté dans les formules de calcul des performances et de permettre au souscripteur de mieux apprécier son espérance de gain selon l'évolution du marché. Ces fonds – dont la gestion est souvent qualifiée de passive, puisque le gestionnaire est tenu d'appliquer la formule et ne peut adapter sa gestion à l'évolution du marché – devaient faire l'objet d'un classement au sein d'une catégorie particulière pour être aisément identifiables. Dans le même esprit, la notice COB remise à chaque souscripteur devrait alerter les épargnants sur le fait que ces produits sont construits pour être détenus jusqu'à l'échéance et que la garantie ne joue complètement qu'à cette condition. Enfin, le dialogue avec les gérants nous a montré qu'il fallait réaffirmer, tout en l'adaptant, la règle applicable à l'ensemble de la gestion collective sur la division des risques.

3 La COB va-t-elle modifier la réglementation concernant ces produits ?

Nous allons proposer au collège de la COB une communication publique sur la commercialisation des produits à formules qui sera reprise plus tard dans un texte réglementaire. Nous allons notamment demander que figurent dans la notice COB des exemples de comportement du fonds selon l'évolution de la Bourse, que soit précisé dans quel scénario de marché l'épargnant pourra bénéficier de la meilleure rémunération et dans lequel le rendement sera le moins favorable. Le gestionnaire devra indiquer s'il fait un pari sectoriel, sur une valeur, sur la hausse d'un indice... Nous avons pour objectif que les documents commerciaux diffusés ne trahissent pas le contenu de la notice COB. Enfin, nous cherchons quel pourrait être le meilleur indicateur pour renseigner sur la probabilité de gain à espérer sur ces produits.

Propos recueillis par
Joël Morio

DIX FONDS GARANTIS RÉCENTS AU BANC D'ESSAI

Nom du produit (versement min.)	Etablissement	Date limite de souscription	Durée d'investissement	Frais d'entrée	Frais de sortie anticipée	Objectif de rémunération à l'échéance	L'avis de tpv-placements.com ¹
AGF Biplus 2 (99,4 €) ²	AGF	20 déc. 2002	8 ans	5 % max.	1 %	108,34 % de la plus haute valeur liquidative (nette de frais d'entrée) relevée pendant la période de souscription, majorée de 108,3 % de la performance positive d'un panier de douze indices ; ou 216,7 % de la valeur plus haute valeur liquidative initiale, selon que l'un des 12 indices du panier de référence perde ou non plus de 30 %.	Compte tenu du plancher désactivant, ce fonds risque d'offrir un faible rendement. Il présente une chance sur seize de rapporter 9,5 % par an, mais six chances sur dix de procurer le minimal prévu (0,5 %).
Booster 1 (1 000 €) ²	BNP-Paribas	15 nov. 2002	8 ans	5 % max.	Néant	100 % du capital net de frais d'entrée + 100 % à 200 % de la performance moyenne trimestrielle d'un panier de 25 actions calculée sur les trois dernières années.	Fonds qui présente des perspectives de rendement inhabituelles pour un fonds garanti. Tout en présentant trois ou quatre chances sur dix de ne procurer aucun revenu et trois sur dix de rapporter 4,5 % par an, il offre par son principe multiplicateur une chance sur dix de rapporter plus de 15 % par an et une sur vingt de dépasser les 20 % annuels.
CM Potentiel 2008 (150 €)	Crédit mutuel	13 déc. 2002	6 ans	3 %	4 %	100 % du capital initial (net de frais d'entrée) + 60 % de la progression du CAC 40 enregistrée entre un indice initial (moyenne mensuelle sur les neuf premiers mois) et final (moyenne mensuelle des neuf derniers mois).	Non analysé.
Diatonys (1 000 €)	Financière Georges V ³	20 déc. 2002	10 ans	Néant ⁴	Néant ⁴	100 % du capital initial (net de frais) majoré au choix de : 400 % sous réserve qu'aucune des 20 valeurs du portefeuille de référence relevée les 12 derniers trimestres ne perde plus de 50 % par rapport à sa valeur initiale ; ou 100 % de la plus forte plus-value du portefeuille relevée chaque année.	Non analysé.
Fructi Garantie 2002 PEA (100 €)	Banques populaires	25 nov. 2002	6 ans	4 %	4 % jusqu'en déc. 2006, ensuite néant	100 % du capital net de frais d'entrée + 80 % de la performance trimestrielle moyenne d'un panier de 20 actions calculée sur la dernière année.	La performance moyenne attendue n'est que de 2,5 %. Ce fonds offre autant de chances (trois sur dix) de récupérer le seul capital investi que d'obtenir un rendement annuel compris entre 3 % et 6 %.
Garantie Décembre 2010 (10 000 €) ²	Crédit lyonnais	13 déc. 2002	8 ans	Néant	2 %	100 % du capital initial + 100 % de la hausse moyenne semestrielle d'un panier de trois indices, majorée d'un coupon bonus de 50 % si cette progression est égale ou supérieure à 50 % à l'échéance.	Ce fonds offre une meilleure visibilité que ceux qui s'appuient sur des paniers d'actions, mais le calcul de moyenne ne joue pas en faveur de l'épargnant. Le fonds offre trois chances sur dix de récupérer le seul capital investi et seulement une chance sur dix d'obtenir 8 % ou plus.
Ozalys (100 €)	Cortal	6 janvier 2003	3 ans	2 % jusqu'au 15/11/02 ; 3,2 % ensuite	4,5 %	105 % du capital initial (net de frais d'entrée) + un rendement de 24 % sous réserve qu'aucune des 20 valeurs du panier de référence relevée chaque trimestre au cours des deux dernières années ne baisse de plus de 30 % par rapport à sa valeur d'origine.	Non analysé.
Sélection Garantie 2010 (100 €)	Cardif	3 janvier 2003	7 ans	5 %	Néant	100 % de la plus haute valeur liquidative (nette de frais d'entrée) relevée pendant la période de souscription + 70 % de la plus haute performance d'un panier de 17 fonds relevée quotidiennement.	Difficile de prévoir le rendement d'un placement qui garantit au fur et à mesure les hausses observées. Cependant, même en cas de rebond boursier fort et durable, ce fonds, par construction ne pourra répercuter ces hausses comme le fera un fonds diversifié classique.
Sogetop 4 Garantie PEA (1 000 €)	Société générale	19 déc. 2002	6 ans	3 %	Néant	118 % de la plus haute valeur (nette de frais d'entrée) relevée entre le 11 octobre et le 20 décembre 2002 + 50 % de la plus forte hausse annuelle d'un panier (chaque année, les deux meilleures valeurs du panier sont figées).	Ce fonds présente trois chances sur cinq de faire mieux que 4,5 % par an et seulement une sur cinq de rapporter 6 % ou plus. Il présente en revanche trois chances sur dix de retrouver uniquement le capital initial.
Vivango PEA Décembre 2002 (15 €)	La Poste	17 déc. 2002	5 ans	2,5 %	4 %	Meilleure performance entre 100 % de la valeur liquidative d'origine (nette de frais d'entrée) majorée de l'inflation et la performance moyenne semestrielle d'un panier de 10 indices.	Fonds qui offre une protection du pouvoir d'achat du capital placé. Dans l'hypothèse d'une inflation moyenne de 2 %, ce fonds a une chance sur deux de rapporter entre 1,5 % et 2 % de rendement annuel une sur quatre de rapporter 5 % ou plus et une sur dix d'atteindre 8 % à 9 % de gain annuel.

(1) tpv-placements.com est le site comparatif de produits financiers de Testé pour vous, filiale du groupe européen de défense des consommateurs, Conseur.

(2) Fonds accessible au sein de contrats d'assurance-vie (3) Produit vendu par des conseillers en gestion de patrimoine indépendants (4) Le support n'est pas un FCP ou une sicav, mais une obligation, d'où l'absence de frais.

Source : établissements.

DOSSIER

LA LOTERIE DES FONDS GARANTIS

Sept points à vérifier avant de souscrire

Les droits d'entrée ou de sortie, la durée d'immobilisation du placement, la période de calcul de la progression ou encore la fiscalité varient d'un produit à l'autre

Commercialisés à grande échelle dans les réseaux bancaires, les produits garantis sont souvent souscrits sur la foi d'un document sommaire. Pourtant, les caractéristiques d'un produit varient énormément selon les gérants.

► **Les frais d'entrée** : ils sont souvent importants (3 % ou plus) et sont déduits du capital garanti. Même chose pour les frais de gestion. La nature complexe des fonds garantis les rend plus difficiles à externaliser et moins visibles pour l'épargnant. Ils varient, pourtant, en moyenne, de 1 % à 2 % par an. A noter : lorsque le fonds garanti est proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, il est généralement amputé de frais de gestion supplémentaires. Quelques compagnies, comme les AGF, avec leur produit AGF BiPlus 2, majorent le capital garanti du pourcentage annuel que représentent ces frais, afin que le souscripteur ne soit pas pénalisé (8 % dans le cas d'AGF Biplus correspondant à 1 % de frais annuels, ce qui fait que le capital est garanti à 108 %).

► **Les frais de sortie** : ils sont sou-



SOPHIE DUTREIX

vent dissuasifs (jusqu'à 4 %), afin d'éviter les sorties anticipées. Certains établissements, cependant (la Société générale avec Sogetop 4, BNP Paribas avec Booster, Cardif avec Sélection Garantie 2010) ne prélèvent aucune pénalité pour sortie anticipée. Attention, toutefois : le capital n'est pas garanti en cas de sortie anticipée.

► **La durée d'immobilisation** : elle varie souvent de trois à huit ans. Les perspectives de rendement sont, en général, d'autant plus élevées (et ont d'autant plus de chances de se réaliser) que le produit est conçu sur le long terme. Parallèlement, une longue durée est toujours fort contraignante, dans la mesure où le souscripteur qui veut

sortir avant terme le paiera cher (pénalités de sortie, plus aucune garantie sur la mise initiale...).

► **Les indices ou les valeurs de référence** : il est important de vérifier si le panier de référence qui conditionne le rendement servi à l'échéance est constitué d'actions ou d'indices. Le site Internet tpv-placements.com estime que les risques de non-réalisation de la performance annoncée sont plus importants avec un panier de valeurs que d'indices. Par ailleurs, dans le cas d'un panier de valeurs, il faut veiller à ce qu'elles soient diversifiées.

► **La période de calcul de la progression** : plus les dates des relevés des progressions des indices ou actions du panier de référence sont éloignées des valeurs liquidatives initiales, plus les chances de réalisation des performances sont élevées. Ainsi, un fonds qui promet x % de la progression d'un panier de dix valeurs - sous réserve qu'aucune des dix valeurs ne perde plus de 20 % par rapport à son cours initial - a plus de chances de concrétiser sa promesse si le cours (ou les cours, car souvent on prend la progression moyenne sur plusieurs mois) retenu pour chaque action est très proche de l'échéan-

ce, que s'il s'agit, par exemple, de la moyenne de la progression de chacune des valeurs enregistrées chaque année, trois ou quatre ans avant la clôture du fonds.

► **Les filets de sécurité supplémentaires** : certains montages de fonds garantis proposent des garanties supplémentaires afin, par exemple, de capter la meilleure progression d'un indice ou d'une valeur et de la figer. C'est, par exemple, le cas du fonds Sogetop 4 de la Société générale, qui, chaque année, enregistre la performance moyenne d'un panier en gardant systématiquement pour le calcul de l'année suivante les deux meilleures performances enregistrées. La Poste, pour sa part, avec Vivango, a fait le choix, après avoir capté son résultat, de retirer chaque semestre l'indice qui a le mieux progressé, car selon les études statistiques menées par les services financiers, il y a peu de chances que ce même indice fasse mieux dans les semestres qui suivent. Beaucoup de fonds ont prévu, en cas d'enregistrement d'une progression négative, de la remplacer par une progression simplement nulle.

► **La fiscalité** : les produits garantis sont soumis à fiscalité des valeurs mobilières (26 % de taxes sur les plus-values). Toutefois, ces fonds sont éligibles au plan d'épargne en actions (PEA) ou peuvent être souscrits dans le cadre de l'assurance-vie. Ils bénéficient alors d'avantages fiscaux.

► **La garantie** : même si les risques qu'elle ne puisse être assurée sont minimes, mieux vaut préférer des produits dont la garantie est assurée par un grand établissement, à la situation financière solide.

Laurence Delain

L. D. et J. Mo.

A une évolution de marché, un produit ?

Faut-il souscrire plusieurs produits garantis pour être certain que l'un d'entre eux atteindra la performance maximale promise ? L'idée peut paraître saugrenue, mais elle n'est pas dénuée de fondement. « *Chaque produit garanti correspond à un scénario d'évolution du marché* », note Sophiène Hajtaieb de la Société générale. « *Avant de souscrire à l'un d'entre eux, il est très important de comprendre le pari pris par son concepteur pour toucher la plus forte rémunération promise* », précise-t-il. Ce travail aurait permis d'éviter les désillusions de certains souscripteurs de produits commercialisés au début de l'année 2000.

Les fonds qui garantissent une proportion d'un indice boursier entre la date de souscription et l'échéance jouent clairement la hausse du marché. C'est le cas, par exemple, de CM Potentiel 2008, lancé par le Crédit mutuel, ou du fonds CIC Optimum, commercialisé par les banques du groupe CIC. En cas de baisse au cours de la période, le souscripteur a de fortes chances de ne retrouver que sa mise de départ moins les frais de souscription.

Les produits qui font appel à des mécanismes de cliquet, c'est-à-dire qui stockent des hausses à plusieurs reprises pendant la durée du produit, sont particulièrement adaptés à une évolution en cloche de l'indice auquel ils sont associés. Ils permettront aux souscripteurs de toucher une rémunération si la Bourse grimpe, puis baisse.

Aujourd'hui, un certain nombre de fonds, comme Sogetop, de la Société générale, basent leur performance sur l'évolution d'un panier d'actions. Cette construc-

tion, à condition que les titres appartiennent à différents secteurs économiques, permet de bénéficier de la rotation sectorielle. En clair, ils sont censés permettre aux souscripteurs de tirer parti des phénomènes de cycle de marché qui favorisent un secteur puis un autre. Quelques produits jouent même des situations de marché très particulières. Euroland Finance commercialise actuellement 20 sur 20, qui permet de jouer la stabilisation ou le rebond des 20 valeurs de l'indice CAC 40 ayant le plus chuté entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2002.

CONSULTER LA NOTICE COB

Pour bien comprendre avec quelles évolutions de la Bourse le souscripteur d'un produit garanti peut espérer raisonnablement toucher la rémunération la plus élevée - souvent mise en avant par le concepteur du fonds -, il est indispensable de consulter la notice COB. Sous la pression du gendarme des marchés, la Commission des opérations de Bourse (COB), les sociétés de gestion doivent désormais faire figurer des simulations de comportement du fonds dans différentes configurations de marché. Ces calculs reposent sur des observations passées et ne sont pas une prédiction des performances futures du produit, mais elles ont le mérite d'éclairer l'investisseur.

Reste que nul ne peut prédire l'avenir des Bourses. Quelques fonds permettent de maximiser la performance en misant sur plusieurs évolutions de marché. C'est le cas, par exemple, de Diatonys, un fonds de la Financière George V.

J. Mo.

Des promesses au conditionnel

On ne compte plus le nombre de fonds à promesse dont les performances, avec la chute des marchés, ont été décevantes.

Apparus à la fin des années 1990, période où la Bourse s'envolait, certains fonds se contentaient de s'engager à servir un certain rendement annuel sous réserve que l'indice boursier de référence du montage (généralement le CAC 40 ou l'Eurostoxx 50) progresse ou reste stable. En cas de trop forte baisse de celui-ci (une hypothèse jugée alors improbable...), le capital n'était plus garanti.

La banque Hervet fut parmi les premiers établissements à proposer ce type d'offre début 1999, avec Certi Revenus, tout d'abord, un produit assurant 6 % de revenu annuel pendant dix ans et, à l'échéance, le capital majoré ou minoré de la moins bonne performance d'un panier de dix indices boursiers. Quelques mois plus tard, elle récidivait avec Hervet 24, un fonds souscrit pour trois ans, qui, sans assurer la mise initiale, promettait un gain de 24 % à l'échéance, à condition que le CAC 40 ait progressé ou soit resté stable. S'il est un peu tôt pour se prononcer sur le rendement final de Certi Revenus (on peut encore espérer que les Bourses compensent leurs pertes d'ici 2009), les souscripteurs de Hervet 24, qui arrive à échéance dans quelques semaines, n'ont aucune chance de récupérer leur mise. Depuis le lancement du fonds, le CAC 40 a chuté de plus de 45 %, ce qui se traduit pour l'investisseur par une perte de plus de 20 %.

La Poste, de son côté, risque aussi de susciter des déceptions avec ses gammes Bénéfic et Malicio, qui, au moment de leur lancement, ont collecté plus de un milliard d'euros. L'un des fonds Bénéfic, commercialisé en novembre 2000, assurait, par exemple, au bout de trois ans, un revenu de 23 %, sous réserve que l'Eurostoxx n'ait pas baissé à l'échéance. Les chances pour que l'engagement soit tenu d'ici à l'automne 2003 sont plutôt minces. Quant au fonds Malicio, lancé en septembre 2000, il promettait au bout de deux ans un rendement de 14 % si l'Eurostoxx ne baissait pas. Les épargnants qui ont fermé leur fonds il y a deux mois en ont fait les frais à hauteur de 10 % du capital placé.

Les souscripteurs du fonds Ecuireuil Europe Avril 2004 des Caisses d'épargne - ouvert durant l'été 2000 pour une durée de trois ans et neuf mois, il propose un coupon de 23 % à terme, sous réserve que l'Eurostoxx ne chute pas de plus de

20 % -, pourraient connaître un sort similaire dans un peu plus d'un an. De même, il n'est pas exclu que les particuliers qui ont investi dans les fonds Dynatop 4 et Dynatop 6 du Crédit agricole enregistrent une perte nette. Lancés respectivement en octobre 2000 et durant le premier trimestre 2001, ces produits d'une durée de six ans garantissent le capital initial uniquement si l'Eurostoxx ne perd pas plus de 20 % à l'arrivée. Or, rien ne permet à l'heure actuelle d'exclure cette possibilité.

PLUS SÛRES

Basés sur un autre principe de fonctionnement, les fonds SogeActions Performances PEA de la Société générale et Beau Fixe Dynamique du Crédit lyonnais présentent également peu de chances de finir dans le vert. Garantissant respectivement 75 % et 80 % du capital initial, ces produits, proposés tous deux en octobre 2000 pour une durée de trois ans, faisaient miroiter dans le premier cas un rendement équivalent à 175 % de la progression d'un panier de valeurs technologiques et de communication, et dans le second cas à 180 % de la progression moyenne semestrielle du CAC 40.

Mais les mirages ne concernent pas uniquement les fonds lancés avant que la Bourse ne s'effondre. Certes, aujourd'hui, les fonds à promesses ne garantissant plus au minimum le capital initial ont disparu. Les formules qui leur ont succédé sont donc de ce point de vue plus sûres. Mais elles n'entretiennent pas moins l'illusion.

La commercialisation de K2, le produit « mutant » lancé cet été à grands renforts de publicité par le réseau BNP Paribas (850 millions d'euros de collecte en deux mois de souscription), est, à ce titre, exemplaire. Ce produit, qui assure un revenu minimal de 3 %, promet à l'échéance, en février 2004, un rendement de 18 %, sous réserve qu'aucune des douze valeurs du panier de référence (parmi lesquelles Amazon, Cap Gemini, Mitsubishi, Nokia, Sony, Vodafone) ne recule de plus de 25 %. Cap Gemini ayant perdu 35 % depuis début juillet, les souscripteurs sont donc déjà sûrs de ne pas toucher le rendement maximal.

D'autres fonds semblent également assez mal partis : Beau Fixe Sérénité, du Crédit lyonnais (lancé en juillet 2001, il promet 7,25 % de rendement par année positive du CAC 40) ; Fructi Sécurité Europe, des Banques populaires (fermé depuis l'automne, novembre 2001, il repose sur le même principe que Beau Fixe Sérénité, avec l'Eurostoxx 50 comme indice de référence) ; ou encore Elyse 3 et 5, propo-

sés par Cortal en mars (la performance est amputée dès lors que l'une des quinze valeurs du panier de référence perd 30 % ou plus, ce qui est déjà le cas pour plusieurs d'entre elles).

Laurence Delain

L. D. et J. Mo.

N°Azur 0 810 004 004

Prix d'un appel local
www.caixabank.fr

CaixaBank

Votre argent n'a pas de temps à perdre

Caixa Excellence Multigestion

UNE EXCLUSIVITÉ CAIXABANK



CaixaBank

STANDARD
& POOR'S

Le meilleur de la banque

Implantée en France depuis 1989, la CaixaBank s'appuie sur un actionnaire puissant "La Caixa", une des premières institutions financières d'Europe. Souvent plébiscitée par la presse patrimoniale pour la qualité et l'originalité de ses produits, la CaixaBank vous ouvre aujourd'hui les portes de la multigestion. Elle vous permet ainsi de bénéficier des performances des meilleurs fonds existants.

L'excellence de l'analyse

Standard & Poor's est une référence mondiale en matière d'information et d'analyse de fonds de placement. Sa mission consiste à fournir des services d'analyse et d'information financière indépendantes. Grâce à son échelle de notation des fonds (de "A" à "AAA") et ses entretiens avec les gestionnaires, Standard & Poor's est en mesure d'identifier les meilleurs fonds d'investissement dans le monde.

Avec Caixa Excellence Multigestion, la CaixaBank a créé trois profils d'investissement constitués de supports reconnus par Standard & Poor's comme faisant partie des meilleurs de leur catégorie :

- Caixa Multigestion Prudence
- Caixa Multigestion Equilibre
- Caixa Multigestion Audace

POUR VOS PLACEMENTS EXIGEZ LES MEILLEURS FONDS !

excellent!

Bem

A Dijon, la hausse s'étend à la périphérie

IMMOBILIER. La cité bourguignonne, malgré sa taille modeste (150 000 habitants), est l'une des dix villes les plus chères de France, devant Marseille ou Lille

DIJON (Côte-d'Or)
correspondance
La flambée des prix en 2000, 2001 et 2002 a gagné la périphérie dijonnaise, jusqu'à une vingtaine de kilomètres autour de la ville.

Acheter un appartement à Dijon (Côte-d'Or) revient légèrement plus cher (de 60 à 75 euros par mètre carré) que de devenir acquéreur à Marseille ou à Lille. La capitale de la Bourgogne (150 000 habitants) est pourtant d'une taille nettement plus modeste que ces deux métropoles. Mais son passé bourgeois, qui en fait encore une ville essentiellement commerçante et administrative, ainsi que la qualité architecturale du centre-ville historique, a depuis toujours fait de la pierre une valeur sûre.

Les investisseurs locaux et régionaux absorbent d'ailleurs 35 % à 40 % des programmes de logements neufs. « Le marché dijonnais, avec une rentabilité de 7 % à 7,5 % pour un trois-pièces, est dynamique, sans être spéculatif », analyse Jean-François Buet, vice-président de la Fédération nationale des agents immobiliers (Fnaim).

Un appartement dans un immeuble ancien se vend autour de 1 145 euros le mètre carré. Il faut compter en moyenne 600 euros de plus dans un immeuble neuf. Et il est difficile de trouver une maison de 5 pièces dans Dijon au-dessous de 150 000 euros. La hausse a atteint 20 % à 25 % en trois ans à Dijon intra-muros et dans la périphérie de la ville.

Conséquence de la récente flambée des prix : pour la première fois, au second semestre 2002, selon l'observatoire de la chambre des notaires de Côte-d'Or, Dijon figure en 10^e place des villes les plus chères de France (elle était 13^e un an auparavant). Les professionnels sont attentifs au mouvement de hausse des prix. « Nous avons certainement atteint le niveau maximal eu égard à la conjoncture économique, au niveau des taux d'intérêt et à la

PRIX DES LOGEMENTS DE DIJON AU 2^e SEMESTRE 2002

	Prix en euros au m ² des appartements anciens	Prix en euros au m ² des logements neufs	Prix moyen en euros des maisons anciennes
Dijon	1 145	2 100	156 095
Arsenal-Castel-Moulins	1 066	nc	nc
Centre historique	1 304	2 100	nc
Clemenceau, 30 octobre	1 150	1 800	nc
Drapeau, toison d'or	1 100	1 700	144 190
Saint-Apollinaire	1 300	1 700	nc
Facultés	1 113	nc	141 031
Fontaine d'Ouche	729	1 000	nc
Wilson, Auxonne	1 181	nc	nc
Bourroche, hôpital général	1 143	1 478	146 850
Gare Berbisey	1 101	nc	nc
Victor-Hugo-Montchapet	1 202	2 000	183 125
Agglomération	1 026	nc	153 700

Source : Chambre des notaires et Fédération des promoteurs

nc : non communiqué

solvabilité des acquéreurs potentiels, affirme Pascal Massip, notaire. Et, de toute façon, la profession souhaite contenir les prix pour éviter une correction douloureuse à la baisse. » Si la hausse du prix des appartements anciens à Dijon intra-muros (dont les ventes représentent les trois quarts des transactions du département) a été moins forte en 2001 (+ 2,1 %) qu'en 2000 (+ 5,1 %), ce n'est pas le cas à la périphérie immédiate. Les prix ont grimpé de près de 14 % du second semestre 2000 au second semestre 2002 dans le périmètre de la communauté d'agglomération.

Certaines communes périphériques ont le vent en poupe, à l'instar de Chevigny-Saint-Sauveur. Cette ville sans caractère particulier attire, depuis une dizaine d'années, promoteurs et accédants à la propriété, grâce à d'importants

disponibilités foncières, à l'inverse de la majorité des communes de l'agglomération.

FRICHES MILITAIRES

Fait récent, la poussée inflationniste dépasse largement les frontières de l'agglomération. La chambre des notaires estime que le plafond du marché a été atteint dans un rayon de 10 kilomètres autour de Dijon (139 000 euros en moyenne pour une maison de 5 pièces), après une hausse de 24 % depuis 1999. Il faut aller à une vingtaine de kilomètres de la cité pour trouver des prix plus raisonnables. Une maison (5 pièces) dans la plaine de la Saône, dotée d'un terrain de 3 000 m², se vend autour de 94 000 euros. Un peu plus loin, dans la vallée de la Vingeanne, la même maison est vendue 64 000 euros. Les prix de ces biens

ont néanmoins énormément augmenté, parfois de 25 % en trois ans.

La construction de maisons individuelles supporte moins de fluctuations. Le prix des terrains reste cependant à un niveau élevé à Dijon, et la tendance n'est pas à la baisse, à cause de la rareté des opportunités. Deux zones d'habitat concerté (ZAC) sont en cours d'aménagement à Quétigny et à Chevigny-Saint-Sauveur. Ailleurs, le potentiel de terrains urbanisables est faible. Quelques sites industriels devraient se libérer dans quelques années au centre-ville. Plusieurs friches militaires donnent aussi des opportunités de construction. La ville démarrera en 2003 la transformation de la caserne Junot en un quartier de 600 logements, dont un quart en logements sociaux. « Il existe des perspectives à cinq-dix ans, mais, d'ici là, les opportunités seront peu nombreuses », commente Patrick Laforêt, président de la Fédération des promoteurs-construc-teurs de Bourgogne - Franche-Comté.

Les promoteurs se livrent à une dure concurrence pour acquérir les rares terrains et immeubles voués à la démolition, situés au centre-ville. « Ce ne sont que des petites opérations et, de surcroît, à un prix de revient élevé à cause des contraintes architecturales », convient cependant Patrick Laforêt, PDG du groupe Voisin, l'un des plus importants promoteurs de la région.

Les loyers, eux, n'ont pas subi de hausse spectaculaire. Les prix vont de 7 euros le mètre carré (pour un T4 ou un T5) à 12 euros (pour un studio), avec des variations importantes en fonction du quartier et du standing de l'immeuble. Le centre-ville de Dijon et le quartier de la Toison d'or restent très attractifs pour les locataires, tandis que d'autres quartiers, comme la Fontaine d'Ouche, avec un bâti des années 1970, sont dissuasifs, en raison de leur image de grand ensemble et du poids des charges collectives.

Christiane Perruchot

FISCALITÉ

Utiliser au mieux ses moins-values boursières

Que faire lorsqu'on assiste, impuissant, à la dévalorisation de son portefeuille ? La meilleure solution est de ne pas rester inactif et d'utiliser les quelques marges de manœuvre qu'accorde le fisc pour tenter de tirer parti des moins-values.

Les plus-values de cession, c'est-à-dire les gains réalisés lors de la vente de vos titres en portefeuille, ne sont imposables que si le montant total des titres que vous avez vendus en 2002 a dépassé le seuil fatidique de 7 650 euros.

Si vous n'avez pas atteint ce seuil, vos plus-values sont définitivement exonérées de tout prélèvement fiscal. Si, au contraire, vous avez cédé en 2002 pour plus de 7 650 euros de titres, la totalité de vos plus-values est imposable au taux de 26 %, prélèvements sociaux compris.

Inversement, si vous avez enregistré en 2002 une moins-value nette, c'est-à-dire si le total de vos ventes de l'année s'est soldé par une perte nette, vous êtes en droit de vous constituer une moins-value reportable que vous pourrez imputer sur des gains de même nature réalisés au cours des cinq années suivantes (soit jusqu'en 2007)... à condition que vous ayez vendu en 2002 pour plus de 7 650 euros de titres. A défaut, vous perdez définitivement le droit de reporter vos pertes.

Concrètement, pour pouvoir vous constituer des pertes reportables, il faut donc que vous ayez vendu en 2002 pour plus de 7 650 euros de titres : actions, obligations, qu'elles soient ou non cotées en Bourse, parts de fonds communs de placement (FCP) et actions de sciv, sans oublier les parts et actions de FCP et de sciv obligataires et monétaires de capitalisation, dont le rachat est pris en compte pour apprécier le franchissement du seuil d'imposition.

Comment procéder ? Si vous n'avez effectué aucune opération sur votre portefeuille en 2002, il vous faut atteindre le seuil de 7 650 euros avant la fin de l'année en vendant des titres qui ont baissé de manière à concrétiser vos moins-values, quitte à les racheter le jour même si vous ne souhaitez pas vous en séparer définitivement. Le fait que votre portefeuille se soit globalement déprécié n'a aucune valeur aux yeux du fisc, les moins-values latentes n'étant pas prises en compte pour déterminer le montant de vos cessions imposables.

Même solution si vous n'avez vendu que quelques titres en 2002

sans pour autant atteindre le fameux seuil de 7 650 euros. Si vous ne le faites pas, vos pertes sont définitives : elles ne pourront ni être compensées avec des gains réalisés au cours de cinq prochaines années, ni être imputées sur votre revenu global.

Mais attention, ne vous y prenez pas trop tard (en tout cas avant le 23 décembre, jour de la dernière liquidation boursière de l'année). D'une part, parce que les ordres de vente avec service de règlement différé passés après cette date ne sont pas pris en compte pour le calcul du seuil de cession de 2002 mais pour celui de 2003. D'autre part, parce que des opérations d'allers-retours massives en fin d'année risquent d'attirer l'attention du fisc.

POTENTIEL DE HAUSSE

Autre astuce : pour les titres qui ont fortement chuté, mais qui conservent un potentiel de hausse en dépit de la morosité ambiante (les « valeurs de fonds de portefeuille » achetées sur la base de fondamentaux solides), il est préférable de les racheter via votre Plan d'épargne en actions (PEA), si vous en avez un, plutôt que de les racheter sur votre compte titres ordinaire.

En les rachetant sur votre compte-titres ordinaire, vous prenez le risque de majorer le montant de la plus-value taxable lorsque vous les revendez par la suite.

Ainsi, dans le cas d'un titre que vous avez acquis 200 euros en 2000 et qui ne vaut plus aujourd'hui que 90 euros, si vous décidez de le revendre pour vous constituer une moins-value reportable et de le racheter immédiatement à ce cours sur votre compte titre ordinaire, il est inscrit sur votre compte à ce prix. Si vous le revendez, par exemple, en 2003, à un prix de 250 euros, vous serez imposable sur une plus-value de 160 euros (250-90), alors que la plus-value que vous avez effectivement réalisée, en achetant initialement ce titre au cours de 200 euros et en le revendant au prix de 250 euros, n'est que de 50 euros.

En revanche, si vous le rachetez sur votre PEA, votre plus-value sera définitivement exonérée d'impôt sur le revenu et ne supportera que 10 % de prélèvements sociaux lors de la clôture définitive de votre plan ou d'un retrait partiel. A condition toutefois que cette sortie ou ce retrait partiel n'intervienne pas avant la fin de la cinquième année de votre plan !

Serge Nicolas

EN BREF

■ **CARTES BANCAIRES :** **American Express** vient de finaliser avec la Société générale un partenariat à l'issue duquel, pour la première fois en France, les cartes haut de gamme du groupe américain seront distribuées aux particuliers via un grand réseau bancaire. La Société générale proposera en priorité cette offre aux clients dont les revenus excèdent 50 000 euros par an.

■ **BANQUE :** le groupe d'assurances **Groupama** a lancé, **lundi 4 novembre**, Groupama banque (détenue respectivement à 60 % par la Société générale et 40 % par l'assureur mutualiste) en région Rhône-Alpes. Cent vingt conseillers ont été formés et ciblent dans un premier temps un millier de clients. A partir de février 2003, le développement de Groupama banque se fera à l'échelle nationale.

■ **IMMOBILIER :** dans son étude semestrielle du 7 novembre, la **Fnaim de la région Ile-de-France** constate que la vigueur du marché de l'immobilier parisien et francilien s'est poursuivie sur les six premiers mois de 2002, avec une hausse des transactions (+ 15 %) et des prix (de + 6 à + 20 %).

■ **ENCHÈRES :** un bronze de **Picasso**, *La Guenon et son petit*, une œuvre de 1951, a été enlevée pour 6,7 millions de dollars (6,7 millions d'euros), à New York, lors d'enchères organisées par Christie's le 6 novembre. Il s'agit d'un record pour une sculpture de Picasso. *La robe noire*, de Modigliani, n'a en revanche pas été vendue, les enchères n'ayant pas dépassé 7,5 millions de dollars pour une estimation de 9 à 12 millions. Le total des adjudications a atteint 67 millions de dollars, moins que les 87,3 millions escomptés.

Le prix des verres de Murano baisse

MARCHÉ DE L'ART. Depuis 2000, les enchères ont chuté de moitié

Après une période de léthargie liée à la vogue du cristal de Bohème aux XVIII^e et XIX^e siècles, la tradition verrière de Murano, en Italie, à l'origine d'une production de vases, de coupes ou de figurines, a connu son apogée entre 1925 et 1965.

Une quinzaine de maisons familiales ont participé à cet essor. La firme Venini, fondée en 1921, s'est imposée grâce aux recherches de Napoleone Martinuzzi, Carlo Scarpa et Fulvio Bianconi. A ses côtés, la fabrique Barovier et Tosio, dirigée par Ercole Barovier, était réputée pour ses audaces techniques. Sous la direction artistique de Flavio Poli, la firme Segusi Vetri d'Arte développait de son côté des lignes simples et des couleurs ténues.

Véritables laboratoires, les fournaises de Murano ont mis au point près d'une centaine de techniques en quarante ans. Au verre murrhin, obtenu en 1872 par juxtaposition de baguettes de verre, ont succédé des déclinaisons raffinées, comme la « Tessere », dont les motifs ronds s'opposaient aux formes rectangulaires de la murrhine. La technique du « Pezzato », présentée pour la première fois par Venini en 1950, a été déclinée dans d'infinies variantes. En dix ans, une trentaine de modèles, ramifiés dans sept ou huit gammes de cou-

leurs, ont ainsi vu le jour.

La valeur d'un « Pezzato », aujourd'hui, stagne à 2 000 euros pour une création moyenne. Un modèle exceptionnel peut cependant grimper jusqu'à 30 000 euros. Archimede Seguso (1909-1999), quant à lui, fut le grand rénovateur du filigrane dit « a Merletto », mis au point en 1951. Une coupe exceptionnelle dans ce décor de résilles peut se négocier autour de 30 000 euros.

La fabrique Barovier et Tosio est à l'origine de plus d'une cinquantaine de techniques, dont une trentaine seulement ont été appliquées. On attribue au seul Ercole Barovier près de 20 000 modèles. Quelques manufactures ont entrepris des rééditions simplifiées. Certains marchands peu scrupuleux se sont empressés de les dévier en effaçant la signature pour les faire passer pour des créations anciennes. Les faux d'époque sont également monnaie courante.

Ercole Barovier (1889-1974), pour Barovier et Tosio, vase Egeo (37 cm), 17 000 euros.

Un petit cercle d'esthètes, principalement américains, a succombé dès les années 1970 à ces objets sophistiqués. « Il s'agit d'une création extrêmement intellectuelle. Seules les personnes dotées

d'un niveau esthétique élevé peuvent acheter intelligemment », avertit l'expert Jean-Claude Bester. Les belles pièces se négocient entre 3 000 et 13 000 euros. Les cotations sont cependant hasardeuses, en raison de l'extrême variété des modèles.

La courbe ascendante de la valeur des objets de Murano, constatée depuis une dizaine d'années, a connu son point d'orgue avec la vente de la collection de Franco Debboni, chez Christie's (New York), en novembre 2000. Une centaine de lots a été achetée pour près de 2 millions de dollars (2 millions d'euros). Un plat en murrhine exécuté par Giuseppe Barovier, en 1913, a doublé le prix auquel il était estimé, pour atteindre 138 000 dollars. Deux records ont été enregistrés pour un vase « Granulare » de Carlo Scarpa, exécuté pour Venini, et un vase « Zanfirico » de Dino Martens, façonné pour Aureliano Tosio. Ils ont tous deux été adjugés à 99 500 dollars.

Les prix accusent, depuis, une baisse sensible. Lors de la vente Made in Italy, orchestrée par le Cabinet Camard en juin 2002, les pièces ont épousé leurs estimations, plutôt raisonnables, certains restant même invendues. Un vase « Egeo » en verre mosaïqué de 1960, par Ercole Barovier, évalué à 17 000 euros, n'a pas trouvé preneur. Un petit vase mosaïqué composé de points blancs et rouges sur fond gris, par Paolo Venini, a été adjugé 13 500 euros, alors qu'il était estimé entre 10 000 et 14 000 euros. « La vente Made in Italy aurait fait 50 % de produit supplémentaire si elle avait été organisée il y a deux ans », assure M. Bester.

Roxana Azimi

RÉPONSES À TOUS

Patrimoine démembré

Mon époux a l'intention de me laisser l'usufruit d'un portefeuille dont mes enfants auraient la nue-propriété. Est-ce un bon choix ?

Gaëlle Clark, par courriel

Disposer de l'usufruit d'un portefeuille vous permettra d'en percevoir les revenus (dividendes, intérêts...). En tant qu'usufruitière, vous disposerez en outre du droit de gérer seule le portefeuille, c'est-à-dire d'effectuer tous les arbitrages nécessaires à sa gestion, y compris de céder une partie des titres à condition de les remplacer, de conserver la substance du portefeuille et de la rendre.

A votre décès, vos enfants retrouveront la pleine propriété du portefeuille et ce sans avoir à payer de droit de succession dès lors que la donation qui a donné lieu au démembrement du portefeuille a été effectuée réglementairement plus de trois mois avant le décès de l'usufruitier.

Copropriété

En l'absence de syndic de copropriété, que faut-il faire ?

Madeleine Chait, par courriel

A défaut de nomination du syndic de copropriété par l'assemblée des copropriétaires, un ou plusieurs copropriétaires ou membres du conseil syndical peuvent déposer une requête auprès du président du tribunal de grande instance. Ce dernier désignera pour une durée limitée un syndic judiciaire chargé d'administrer la copropriété. Deux mois avant la fin de ses fonctions, il devra convoquer une assemblée pour que cette dernière nomme un syndic définitif.

Si votre copropriété est dépourvue de syndic pour toute autre raison que celle liée à sa nomination, toute personne intéressée, notamment un créancier de la copropriété, peut demander au président du tribunal de grande instance de désigner un administrateur provisoire, dont le rôle sera de convoquer une assemblée pour élire le syndic.

Vous pouvez adresser vos courriers à Stéphanie Hockliffe, « Le Monde Argent », 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Fax : 01-42-17-21-67. Courriel : hockliffe@lemonde.fr.

SICAV ET FCP

GESTION COLLECTIVE

Les fonds immobiliers, valeurs refuges

En dépit de la plongée des valeurs boursières et de l'indice CAC 40, qui a perdu 30 % depuis janvier 2002, les sicav investies dans l'immobilier ont fait de la résistance. Elles affichent même des performances positives au 30 septembre, en année glissante, d'en moyenne 4 %, voire 8 % pour les meilleures d'entre elles, comme AGF Foncier, Victoire Valeurs Immobilières, la Compagnie Immobilière, gérée par Acofi et Foncière Long Terme, pilotée par Dexia Management, qui ne figure pas dans le classement établi par APT en raison d'un comportement éloigné de l'échantillon analysé. En faisant glisser les résultats sur un an au 30 octobre, les chiffres, qui ne prennent plus en compte la hausse intervenue en septembre 2001, sont moins enthousiasmants, passant, par exemple, de 8,68 % à 5,47 % pour AGF Foncier : « *Lorsque l'on compare les évolutions de l'indice Eurostoxx 50, qui, sur la même période d'octobre 2001 à octobre 2002, a perdu 30 %, et l'indice immobilier Efpri, qui a gagné 0,5 %, l'écart reste colossal* », constate Séverine Farjon, analyste chez Fortis Bank.

Dans la plupart des sicav immobilières, notamment celles qui sont éligibles au plan d'épargne en actions (PEA) et comportent réglementairement au moins 60 % d'actions françaises, on retrouve les mêmes valeurs vedettes – Unibail, Klépierre, Sophia, Simco Gécina et la Foncière lyonnaise –, chacune ne dépassant pas 10 % de l'encours total de la sicav, pour respecter les ratios prudentiels. Le choix des gérants est contraint, car il y a peu de sociétés foncières françaises cotées offrant un marché suffisamment actif. La fusion de Simco avec Gécina va réduire encore leur nombre, mais la nouvelle entité proposera deux fois plus de titres.

L'ouverture au 1^{er} janvier 2003

Isabelle Rey-Lefebvre

(Publicité)

SICAV - FCP

Ces informations sont données sous la responsabilité de l'émetteur

Une sélection.

Cours relevés au 8 novembre à 19 h 45

Code	Émetteurs →	Date	Valeur de souscription	valeur de rachat	Devises de cotation	Montant du coupon	Date du coupon
SICAV							
002393	SELECT.DEFENSIF C	08/11/02	190,13	186,40	EUR		
002395	SELECT.DYNAMIQUE C	08/11/02	190,58	186,84	EUR		
002396	SELECT.EQUILIBRE 2	08/11/02	149,77	146,83	EUR		
094404	SELECT.PEA 1	08/11/02	166,62	163,35	EUR	28,67	01/02/01
094406	SELECT.PEA DYNAM.	08/11/02	106,09	104,01	EUR	17,65	01/02/01
002158	SOGEACT EUROPE D	08/11/02	153,43	150,41	EUR	1,51	25/01/01
002137	SOGEACT FRANCE DIV	08/11/02	55,54	54,45	EUR	8,33	25/01/01
001099	SOGEACT FRANCE RDT	08/11/02	61,65	60,44	EUR	22,76	14/10/02
002367	SOGEACT MONDE	08/11/02	33,74	33,08	EUR		
002143	SOGEACT OPPFRANCEC	08/11/02	310,99	304,89	EUR		
002138	SOGEFRANCE C	08/11/02	306,27	300,26	EUR		
002139	SOGEFRANCE D	08/11/02	274,69	269,30	EUR	10,10	28/01/99
002384	SOGEOBL CONV EURO C	08/11/02	204,30	200,29	EUR		
002156	SOGEOBL EURO MT C	08/11/02	122,40	120,00	EUR		
002164	SOGEOBL REV ANNUEL	08/11/02	45,05	44,17	EUR	12,79	16/10/00
002159	SOGEOBL REV TRIM1	08/11/02	159,94	156,81	EUR	11,48	09/04/01
002161	SOGEOBL REV TRIM2	08/11/02	158,07	154,97	EUR	11,48	03/05/01
002163	SOGEOBL REV TRIM3	08/11/02	157,63	154,54	EUR	8,86	07/03/02
002136	SOGEOBLIG MONDE	07/11/02	61,32	60,71	EUR		
002381	SOGESE IMM EUROPD	08/11/02	21,84	21,41	EUR	2,49	28/06/00
Fonds communs de placements							
748493	DECLIC ACT FCE PEA	07/11/02	42,88	42,04	EUR	0,28	21/12/00
747985	DECLIC ACT MONDE	07/11/02	23,35	22,89	EUR	0,10	13/09/96
702074	DECLIC ACT.EURO	07/11/02	11,30	11,08	EUR		
747971	DECLIC ACT.FRANCE	07/11/02	38,45	37,70	EUR	0,26	07/09/00
702560	DECLIC ACTEUROPPEA	07/11/02	16,48	16,16	EUR	0,08	14/11/00
702304	DECLIC BOURSE EQ.	07/11/02	14,60	14,31	EUR		
703114	DECLIC BOURSE PEA	07/11/02	41,36	40,55	EUR		
747973	DECLIC OBLIG.EUROP	07/11/02	17,83	17,48	EUR	0,87	05/01/01
042303	SOGEACT INDICE FCE	07/11/02	379,11	367,96	EUR		
043153	SOGESEC TECH MDE	08/11/02	303,85	297,89	EUR		
702744	SOGESECTOR FINANCE	08/11/02	379,75	368,58	EUR		
043136	SOGESECTOR SANTE	08/11/02	439,76	431,14	EUR		
703304	SOGESTION C	07/11/02	40,93	40,13	EUR		


CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT
 08 36 68 56 55
 (0,34 €/min)

Code	Émetteurs →	Date	Valeur de souscription	valeur de rachat	Devises de cotation	Montant du coupon	Date du coupon
SICAV							
028818	ATOUT CROISSANCE	07/11/02	284,64	277,70	EUR	22,89	07/01/02
093707	ATOUT FCE ASIE	07/11/02	58,11	56,69	EUR	1,05	24/12/01
028581	ATOUT FRANCE C	07/11/02	142,71	139,23	EUR		
028582	ATOUT FRANCE D	04/11/02	124,00	120,98	EUR	21,25	24/12/01
028583	ATOUT FRANCE EUR.	07/11/02	124,51	121,47	EUR	17,91	25/03/02
028575	ATOUT FRANCE MONDE	07/11/02	33,07	32,26	EUR	6,03	15/04/02
028610	ATOUT MONDE	07/11/02	38,00	37,07	EUR		
028990	ATOUT SELECTION	07/11/02	74,51	72,69	EUR	15,28	24/12/01
028636	CAPITOP EUROBLIG C	07/11/02	108,00	106,93	EUR		
028637	CAPITOP EUROBLIG D	07/11/02	85,70	84,85	EUR	20,79	24/03/02
Fonds communs de placements							
044668	ATOUT VALEUR	06/11/02	55,41	55,41	EUR	1,36	13/12/01
097265	CA AM ACT.FONC.EUR	07/11/02	91,85	89,61	EUR	3,48	15/04/02
098333	CAPITOP REVENUS	07/11/02	174,29	172,56	EUR	2,00	15/10/02

CLASSEMENT DES FONDS EUROPÉENS SELON LA MÉTHODE APT

▶▶▶ APT ▶▶▶

Code	Libellé	Promoteur	Pays	Perf. retraitée en %	Rang retr. 1 an	Perf. sur 1 an	Risque sur 1 an	Perf. brute en %	Rang brut 1 an	Valeur liquid. en euros
Performance : Très bonne ★★★★★ Bonne ★★★★ Moyenne ★★★ Faible ★★ Très faible ★ Mauvaise ● Risque : Très peu ★★★★★ Peu ★★★★ Moyen ★★★ Important ★★ Très important ★ Comportement atypique ! Comportement très atypique !!										
Toutes les deux catégories										
Actions immobilières européennes										
Performance arrêtée le : 31/09/2002 Performance moyenne sur un an : + 2,02 %										
ES1837	Eurovalor Sector Immob	SOGEVAL	ES	+ 11,51	1	★★	★★★	+ 9,74		165,02
BE1506	AXA L Fund European Im	AXA IM	BL	+ 7,99	2	★★	★★	+ 5,86		2349,19
DE989232	Henderson Hor Property	HENDERSON GLOBAL	DE	+ 1,72	3	*	★★★★	+ 1,55		511,07
BE1094	KBC Ins Fd Real Estate	KBC AM	BL	+ 1,63	4	*	★★★★	+ 1,70		35171,36
BE973	KBC Select Immo Europe	KBC AM	BL	+ 1,40	5	*	★★★	+ 1,60		4524,02
FR040800	CDC EUROPE IMMO	CDC IXIS AM	FR	+ 0,03	6	*	★★★★	+ 0,03		63214,68
BE1338	BBL Inv Europea Immo	BBL	BL	- 3,84	7	●	★★★	- 4,69		7321,89
BE4637	ING Inv Europea Immo	ING	BL	- 4,29	8	●	★★	- 5,23		8319,33

Actions immobilières françaises

Performance arrêtée le : 31/09/2002

Code	Libellé	Promoteur	Pays	Perf. retraitée en %	Rang retr. 1 an	Perf. sur 1 an	Risque sur 1 an	Perf. brute en %	Rang brut 1 an	Valeur liquid. en euros
Performance moyenne sur un an : + 4,71 %										
FR094550	AGF Foncier	AGF AM	FR	+ 13,15	1	★★★	★★	+ 8,68	2	18,77
FR009546	Victoire Valeurs Immob	ABEILLE VIE	FR	+ 12,83	2	★★★	★★	+ 8,21	3	110,16
FR028853	Compagnie Immobilière	ACOFI	FR	+ 11,91	3	★★	★★	+ 7,33	4	216,56
FR043547	LITHOS	BPGM	FR	+ 8,59	4	★★	★★★★	+ 9,91	1	11067,70
FR029210	ABF Foncière Sélection	ABF CAPITAL MGT	FR	+ 5,11	5	*	★★★	+ 3,67	11	73,58
FR029276	Hausmann Pierre	BQ WORMS	FR	+ 4,74	6	*	★★★★	+ 4,72	7	248,48
FR029141	Objectif Actifs Réels	LAZARD FRÈRES	FR	+ 4,71	7	*	★★★	+ 5,88	5	281,61
FR028480	CPR Immobilier	CPR AM	FR	+ 4,56	8	*	★★★	+ 5,78	6	166,94
FR029010	BNP Secteur immobilier	BNP PARIBAS	FR	+ 4,52	9	*	★★★★	+ 4,54	9	140,29
FR028346	Foncier Investissement	BQ POPULAIRE	FR	+ 4,44	10	*	★★★★	+ 4,43	10	299,03
FR000472	Exatis Immobilier	E.F.A.E.	FR	+ 3,62	11	●	★★★	+ 4,63	8	32,53
FR029555	Gestion Immobilier Int	CRÉDIT AGRICOLE	FR	+ 3,22	12	●	★★★★	+ 2,78	13	146,34
FR028892	Axa Aedificandi	AXA IM	FR	+ 2,63	13	●	★★★★	+ 2,80	12	111,76
FR001196	AGFIMO	AGF AM	FR	+ 1,89	14	●	★★★★	+ 2,20	14	101,33
FR043007	UAPCOMPT-Immobilier	AXA IM	FR	+ 1,40	15	●	★★★	+ 1,69	15	1439,23
FR028484	SOGESECTOR Immobilier	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	FR	+ 1,37	16	●	★★★★	+ 1,27	16	23,05
FR739387	Crédit Mutuel Actions	CRÉDIT MUTUEL	FR	+ 1,16	17	●	★★★	+ 0,90	17	49
FR042724	AXIMMO	AXA IM	FR	- 0,07	18	●	★★★★	- 0,07	18	16,37
FR093986	MMA Immobilier	MMA	FR	- 0,38	19	●	★★	- 0,51	19	27,43

◆ La méthode APT (Arbitrage Pricing Theory) permet d'analyser les fonds selon leur performance mais aussi le risque pris par le gestionnaire. Elaborée par Steve Roos en 1976, elle repose sur un postulat simple : pour mesurer le risque, il faut s'intéresser aux prix. Aptimum, la société qui utilise la méthode

APT, recueille les prix de plus de 30 000 actifs sur chaque marché, chaque région du monde. Elle mesure l'évolution de ces prix au cours du temps. Des calculs sophistiqués permettent, en fonction de ces prix, de décortiquer la performance des fonds et d'en établir une performance retraitée.

La sécurité n'empêche pas la performance.

SEQUOIA OPTION PEP ASSURANCE VIE

Plus besoin de courir après un placement à la fois sûr et performant. Voici Séquoia Option Pep, une nouvelle formule d'épargne ; vous bénéficiez du meilleur de l'assurance vie et du Pep : fiscalité exceptionnelle, jusqu'à 50% de vos versements sur une option dynamique et un capital garanti. En matière de placement, l'intérêt, c'est de gagner.



Oscar 2002 de l'innovation
Oscar 2002 du meilleur service aux assurés
Oscar 2002 Performance Séquoia Sécurité
Oscar 2002 Performance Séquoia Équilibre

Les documents remis lors d'une adhésion à Séquoia précisent le fonctionnement du contrat et notamment les conditions d'application de la garantie dans le cadre du Pep. Séquoia est un contrat de Segitax, compagnie d'assurance vie et de capitalisation, présentée par la Société Générale, en sa qualité de courtier d'assurance. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L550-1 et L550-2 du Code des assurances.

www.societegenerale.fr

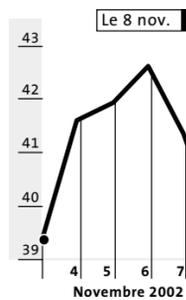
Si on en parlait ?

LES VALEURS DE LA SEMAINE

DJ EUROSTOXX600 8/11 22h34

Place principale et devise de cotation		Cours	% var. heb.
3I GROUP GB/GBP		5,30	8,50
A			
A.B. FOODS GB/GBP		5,85	-0,34
A.B. PORTS GB/GBP		4,08	2,26
ABB LTD N CH/CHF		3,03	80,36
ABBIE NATIONAL GB/GBP		6,80	5,51
ABN AMRO HOLDING NL/EUR		15,05	1,76
ACCIONA ES/EUR		39,50	1,28
ACCOR FR/EUR		34,00	-2,86
ACEA IT/EUR		4,66	0,00
ACERINOX ES/EUR		34,88	-2,79
ACESA INFRASTRUCT ES/EUR		10,70	0,94
ACS ES/EUR		28,20	0,71
ADECCO CH/CHF		55,10	-3,50
ADIDAS-SALOMON AG DE/EUR		77,69	0,47
AEGIS GROUP GB/GBP		0,75	9,49
AEGON NV NL/EUR		13,12	-1,58
AEM IT/EUR		1,20	-3,23
AGF FR/EUR		32,20	-3,85
AGFA-GEVAERT N.V. BE/EUR		19,16	4,81
AGGREGATE INDUSTRI. GB/GBP		0,74	4,23
AGGREGO GB/GBP		1,22	-2,40
AIR FRANCE FR/EUR		10,60	-16,80
AIR LIQUIDE FR/EUR		129,00	1,65
AKZO NOBEL NV NL/EUR		28,05	-6,84
ALBA ES/EUR		19,78	-1,64
ALCATEL A FR/EUR		4,81	-5,87
ALLEANZA ASS. IT/EUR		7,44	3,48
ALLIANCE & LEICEST GB/GBP		8,63	1,89
ALLIANCE UNICHEM GB/GBP		4,80	-1,64
ALLIANZ N DE/EUR		107,56	2,44
ALLIED DEMECO GB/GBP		3,98	1,53
ALLIED IRISH BANKS IR/EUR		14,00	-3,11
ALMIANI PI BE/EUR		34,78	1,70
ALPHA BANK GR/EUR		12,12	4,84
ALSTOM FR/EUR		5,65	8,86
ALTADIS ES/EUR		21,16	-0,89
ALIANA DE/EUR		48,02	1,80
ALTRAN TECHNOLOGIE FR/EUR		6,85	2,39
AMADEUS GLOBAL A ES/EUR		4,60	-7,63
AMB GENERALI HOLDI DE/EUR		61,00	1,99
AMEC PLC GB/GBP		2,02	3,72
AMER GROUP A FI/EUR		31,55	6,59
AMERSHAM GB/GBP		5,54	-3,15
AMVESCAP GB/GBP		4,05	3,65
ANGLO AMERICAN GB/GBP		8,68	4,08
ANGLO-IRISH BANK IR/EUR		6,62	-0,90
ARCELOR LU/EUR		11,19	2,66
ARM HOLDINGS GB/GBP		0,57	0,88
ARNOLDO MONDADORI IT/EUR		5,86	-4,25
ARRIVA PLC GB/GBP		2,88	-5,96
ASF FR/EUR		24,80	-2,36
ASM INTERNATIONAL NL/EUR		11,09	-13,22
ASML HOLDING NL/EUR		8,75	-2,02
ASSA ABLOY B SE/SEK		106,00	13,98
ASTRAZENECA GB/GBP		24,65	9,12
ATKINS(WS) GB/GBP		1,01	1,00
ATLAS COPCO A SE/SEK		172,00	-3,10
ATOS ORIGIN FR/EUR		31,55	-15,62
AUREA CONCESIONES ES/EUR		22,05	1,59
AUTOGIRLL IT/EUR		8,68	-6,67
AUTOLIV SDR SE/SEK		178,00	-0,56
AUTOSTRADA IT/EUR		9,52	14,33
AVENTIS FR/EUR		58,65	-1,84
AVIVA GB/GBP		5,09	6,49
AWG GB/GBP		3,85	-0,13
AXA FR/EUR		13,39	-7,01
B			
B SKY B GROUP GB/GBP		5,84	1,57
B.P.C.INDUSTRIA IT/EUR		6,36	-4,22
B.P.SONDRIO IT/EUR		10,15	0,50
BAA PLC GB/GBP		5,56	0,18
BAE SYSTEMS GB/GBP		1,80	0,56
BALFOUR BEATTY GB/GBP		1,60	6,84
BALOUSE-HOLD. NOM. CH/CHF		59,30	4,59
BANCA ANTONVENETA IT/EUR		15,36	-1,85
BANCA FIDEURAM IT/EUR		4,75	0,85
BANCA LOMBARDA PIE IT/EUR		9,85	-2,48
BANCA POP DELL'EMI IT/EUR		29,83	0,61
BANCA POPOLARE DI IT/EUR		3,36	-5,08
BANCO COMERCEPORTU PT/EUR		2,21	4,25
BANCO ESPIRITO PT/EUR		10,72	-0,28
BANK OF IRELAND IR/EUR		10,80	-3,57
BANK OF PIRAEUS GR/EUR		6,30	2,94
BANKINTER ES/EUR		25,04	-5,72
BARCLAYS GB/GBP		4,47	3,23
BARRATT DEV PLC GB/GBP		4,37	8,84
BASF AG DE/EUR		36,52	-1,30
BAYER DE/EUR		19,43	3,13
BAYR.HYP.U.VERBKB DE/EUR		13,59	0,59
BB BIOTECH CH/CHF		61,80	5,01
BBA GROUP GB/GBP		1,89	9,41
BBVA ES/EUR		9,52	-1,04
BCA P.BERG IT/EUR		18,21	-1,83
BCA POP DI LODI IT/EUR		7,55	-3,21
BCA POP VERONA NOV IT/EUR		11,60	-5,61
BCO POPULAR ESP ES/EUR		42,40	-1,94
BCO SABADELL ES/EUR		13,65	-5,80
BEIERSDORF AG DE/EUR		109,88	1,65
BENETTON GROUP SPA IT/EUR		9,97	-5,85
BERKELEY GROUP PLC GB/GBP		6,23	4,97
BG GROUP GB/GBP		2,43	-2,80
BHP BILLITON GB/GBP		3,16	4,03
BIC FR/EUR		27,55	-10,20
BMW DE/EUR		32,02	-10,68
BNL IT/EUR		0,99	-6,16
BNP PARIBAS FR/EUR		39,50	0,25
BOC GROUP GB/GBP		8,23	-6,26
BODYCOTE INTL GB/GBP		1,07	13,83
BOOTS CO GB/GBP		5,83	-3,14
BOUYGUES FR/EUR		26,04	-1,24
BP GB/GBP		4,03	-3,59
BPB PLC GB/GBP		2,82	2,55
BPI-SGPS SA PT/EUR		2,05	0,99
BRADFORD & BINGLEY GB/GBP		3,22	1,26
BRAMBLES INDUSTRIE GB/GBP		2,13	2,04
BRISA NOM.(PRIVAT) PT/EUR		5,03	-2,34
BRITANNIC GROUP GB/GBP		2,94	-9,53
BRITISH AIRWAYS GB/GBP		1,34	-6,46
BRITISH AM.TOBACCO GB/GBP		6,45	-1,45
BRITISH ENERGY GB/GBP		0,09	-10,98
BRITISH LAND CO GB/GBP		4,29	-3,81
BSCH ES/EUR		6,08	-1,78
BT GROUP GB/GBP		2,00	10,50
BUDERUS DE/EUR		21,46	-3,12
BULGARI IT/EUR		3,76	-12,15
BUNZL PLC GB/GBP		4,45	1,83
BUSINESS OBJECTS FR/EUR		15,12	-1,50
C			
CABLE WIRELESS UK GB/GBP		1,32	-7,69
CADBURY SCHWEPES GB/GBP		4,10	-3,76
CALEDONIA INVST. GB/GBP		6,15	-3,15
CANARY WHARF GROUP GB/GBP		2,94	-20,33
CAP GEMINI FR/EUR		24,00	-1,60
CAPITA GRP GB/GBP		2,20	4,27
CAPITAL RADIO GB/GBP		5,65	11,88
CAPITALIA IT/EUR		1,21	-4,27
CARLSBERG B DK/DKK		317,50	-7,43
CARLTON COMMUNICATGB/GBP		1,30	6,56
CARREFOUR ES/EUR		13,49	-3,04
CARREFOUR FR/EUR		44,84	-1,65
CASINO GUICHARD FR/EUR		65,40	2,75

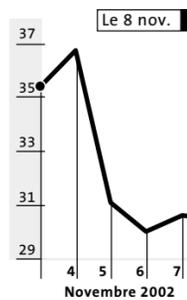
en euros à Paris



■ BNP PARIBAS PROVISIONNE

La banque a publié, mercredi 6 novembre, un résultat net trimestriel en baisse de 22,9 %, à 573 millions d'euros, alors que les analystes attendaient une baisse de 30 % à 40 %. L'action, objet de recommandations contradictoires, s'est bien reprise depuis son plus bas de l'année (27,50 euros, le 7 octobre). Elle reste cependant loin des 61,85 euros établis le 14 mai. En cinq jours, elle a grignoté 0,25 %, à 39,50 euros.

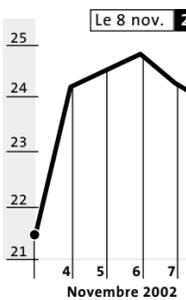
en euros à Paris



■ NÉOPOST DÉCROCHE

Le titre a chuté, mardi 5 novembre, après la publication d'informations apprenant que l'américain Pitney Bowes, numéro 1 mondial dans la fourniture d'équipements liés au traitement du courrier, a engagé des poursuites contre la société française pour utilisation d'une douzaine de ses brevets. Cette dernière espère parvenir à un accord avec Pitney Bowes. En cinq jours, l'action a perdu 14,07 %, à 30,42 euros.

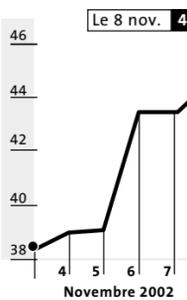
en euros à Paris



■ SAINT-GOBAIN OPTIMISTE

Le fabricant de verre et de matériaux de construction profite de la victoire électorale républicaine aux Etats-Unis, qui laisse espérer aux investisseurs une attitude plus souple sur les litiges liés à l'amiante. Cette victoire a réduit le risque de voir la compagnie subir de nombreuses plaintes, selon des opérateurs. En cinq jours, le titre, dans le sillage du secteur aux Etats-Unis, a gagné 11,90 %, à 23,98 euros.

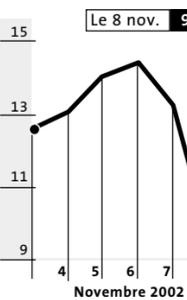
en euros à Paris



■ BÉNÉTEAU PAVILLON HAUT

Le constructeur français de bateaux de plaisance a annoncé, le 7 novembre, pour son exercice 2001-2002 clos le 31 août, un bénéfice net en hausse de 8,6 %, à 61,9 millions d'euros, contre 57 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le groupe, qui tablait sur une croissance de son bénéfice net de 2,6 %, surprend positivement. En cinq jours, l'action a bénéficié d'une hausse de 16,67 %, à 44,80 euros.

en euros à Paris



■ ALTÉDIA PLONGE

Dans un avis financier publié le 8 novembre, la société de conseil spécialisée dans les ressources humaines a annoncé que son chiffre d'affaires du 3^e trimestre a reculé de 8,2 % à périmètre constant, pour atteindre 16,8 millions d'euros. Elle a revu une nouvelle fois en baisse les perspectives de croissance en 2002. Sur la semaine, le titre, réservé à la baisse, a plongé de 23,17 %, à 9,68 euros.

CATTLES GB/GBP	3,17	2,76
CATOLICA ASSICUR. IT/EUR	22,88	3,16
CELANESE DE/EUR	18,69	-0,90
CELLTECH GROUP GB/GBP	3,52	-0,42
CENTERPULSE CH/CHF	235,00	-0,84
CENTRICA GB/GBP	1,78	-2,60
CEPSA ES/EUR	16,93	-1,17
CHRISTIAN DIOR FR/EUR	32,70	-7,02
CHUBB GB/GBP	0,94	0,53
CIBA SC HLDG CH/CHF	104,25	-0,24
CIMPOR PT/EUR	16,00	-1,84
CLARIANT (NAMEN) CH/CHF	22,35	-2,40
CLOSE BROS GROUP GB/GBP	5,65	0,89
CME GB/GBP	0,72	3,60
CNP ASSURANCES FR/EUR	36,64	1,58
COBHAM GB/GBP	10,09	3,70
COCA COLA HBC GR/EUR	14,24	1,86
COLOPLAST B DK/DKK	525,00	-0,94
COLURUY BE/EUR	52,40	3,15
COMM BK OF GREECE GR/EUR	14,70	8,57
COMMERZBANK DE/EUR	7,06	-3,95
COMPASS GROUP GB/GBP	2,81	-3,39
CONTINENTAL AG DE/EUR	14,33	0,35
CONVERIUM HOLDING CH/CHF	61,90	4,56
CORIO NL/EUR	2,71	0,43
CORUS GROUP GB/GBP	0,47	13,94
CRCAAM IDF CCI FR/EUR	94,05	0,00
CREDIT AGRICOLE FR/EUR	16,74	3,46
CREDIT LYONNAIS FR/EUR	35,79	2,40
CRH PLC IR/EUR	12,80	4,07
CS GROUP N CH/CHF	27,90	-0,18
CSM NV CI NL/EUR	20,78	4,69

FOX KIDS EUROPE NL/EUR	3,60	-6,74
FRANCE TELECOM FR/EUR	11,60	3,39
FRESENIUS MED.CARE DE/EUR	33,11	9,89
FRESENIUS VORZ. DE/EUR	36,17	10,61
FRIENDS PROVIDENT GB/GBP	1,35	7,36
G		
G WIMPEY PLC GB/GBP	2,90	8,41
GALEN HOLDINGS GB/GBP	4,48	13,27
GALLERIE LAFAYETTE FR/EUR	116,80	-2,34
GALLACHER GROUP PLC GB/GBP	6,32	0,32
GAMBRO A SE/SEK	50,00	-1,96
GAS NATURAL SDG ES/EUR	18,26	7,73
GEBERIT AG N CH/CHF	410,00	2,63
GECINA FR/EUR	95,30	-0,21
GEHE AG DE/EUR	17,10	-2,88
GENERALI ASS. IT/EUR	37,01	-0,62
GETRONICS NV NL/EUR	0,79	-34,71
GIVALDAN N CH/CHF	618,00	0,00
GKENSIDIGE NOR NO/NOK	229,00	0,66
GIENNI GB/GBP	2,19	1,86
GLAXOSMITHKLINE GB/GBP	12,41	3,94
GN GREAT NORDIC DK/DKK	20,90	3,98
GRANADA GB/GBP	0,78	6,12
GREENE KING GB/GBP	7,55	0,23
GROUP 4 FALCK DK/DKK	170,50	-5,28
GRUPE DELHAIZE BE/EUR	17,50	6,06
GRP BRUX LAMBERT BE/EUR	38,59	2,74
GRUPO DRAGADOS ES/EUR	14,40	-1,44
GRUPO PRISA ES/EUR	7,02	0,29
GUCCI GROUP NL/EUR	90,25	-1,58
GUS GB/GBP	5,77	-0,86

INVESTEC GB/GBP	8,07	3,99
INVESTOR B SE/SEK	52,50	3,96
IRISH LIFE & PERMNI IR/EUR	12,46	1,71
ISS DK/DKK	238,00	-1,04
ITALGAS IT/EUR	10,05	-0,59
J		
J D WETHERSPOON GB/GBP	2,97	4,39
JAR LLOYD THOMP GP GB/GBP	6,98	2,80
JARVIS GB/GBP	2,53	5,42
JOHNSON MATTHEY PL GB/GBP	8,34	-2,00
JOHNSTON PRESS GB/GBP	3,68	0,27
JULIUS BAER CH/CHF	363,00	-0,55
JYSKE BANK DK/DKK	174,00	-0,57
K		
KARSTADT QUELLE AG DE/EUR	19,22	2,89
KBC BANCASSURANCE BE/EUR	32,45	0,84
KELDA GROUP GB/GBP	3,73	-1,39
KERRY GROUP A IR/EUR	12,80	-1,54
KIDDE GB/GBP	0,67	3,47
KINGFISHER GB/GBP	2,23	-0,22
KLPIERRE FR/EUR	115,00	2,68
KON VOLKER WESSEL NL/EUR	18,82	-8,42
KONE OY B FI/EUR	25,30	1,48
KONINKLIJKE AHOLD NL/EUR	12,20	-0,65
KONINKLIJKE KPN NV NL/EUR	5,65	-12,40
KONINKLIJKE NUMICO NL/EUR	14,25	-12,04
KONINKLIJKE VENDEK NL/EUR	9,30	-4,12
KUDELSKI CH/CHF	23,25	3,79
KUONI REISEN HLDG CH/CHF	270,00	33,66

NATEXIS BQ POP. FR/EUR	73,55	-3,10
NATIONAL EXP GRP GB/GBP	4,25	14,56
NATIONAL GRID TRAN GB/GBP	4,44	-0,67
NEOPOST FR/EUR	302,40	-14,07
NESTLE NOM. CH/CHF	307,00	-2,69
NEXT GB/GBP	8,98	3,58
NH HOTELES ES/EUR	8,30	-1,78
NOBEL BIOCARE HLDG CH/CHF	83,80	0,06
NOKIA OYJ FI/EUR	16,38	-0,85
NORDEA SE/SEK	38,10	3,53
NORSK HYDRO NO/NOK	289,50	2,12
NORSKE SKOG NO/NOK	101,00	1,00
NORTHERN FOODS PLC GB/GBP	1,57	-1,88
NORTHERN ROCK GB/GBP	6,82	0,66
NOVAR GB/GBP	1,05	1,45
NOVARTIS CH/CHF	54,95	-0,99
NOVO-NORDISK B DK/DKK	220,50	3,04
NOVOZYMES B DK/DKK	144,00	7,06

Fébrilité et nervosité persistente

Les indices boursiers ont évolué de façon irrégulière, cette semaine, attentifs aux décisions des banques centrales sur leurs taux d'intérêt et aux perspectives de résultats des sociétés, mais se montrant hésitants sur la direction à adopter.

A New York, l'indice Dow Jones, principal indicateur du marché, a gagné 0,23 % d'un vendredi à l'autre, à 8 537,13 points. Riche en valeurs de technologie, l'indice Nasdaq a perdu 0,10 %, à 1 359,28 points. Ces indices ont d'abord commencé la semaine dans le vert, saluant les perspectives de baisses d'impôts nées de la victoire des républicains, le parti du président George W. Bush, aux élections au Congrès américain et dans l'attente d'une décision de la banque centrale américaine sur le niveau de ses taux d'intérêt. Mercredi 6, la Réserve fédérale (Fed) a décidé d'abaisser d'un demi-point

son principal taux directeur, le portant à 1,25 %. Mais Wall Street attendait une baisse de seulement un quart de point. Les opérateurs se sont donc interrogés sur la signification de cette baisse et les indices sont temporairement revenus dans le rouge. Les analystes se sont demandés si la Fed était en possession de mauvaises nouvelles supplémentaires pour l'économie américaine. Finalement, les indices ont terminé la journée en hausse modérée (de 1,07 % pour le Dow Jones), le marché appréciant le soutien d'Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale.

En fin de semaine, cependant, les prévisions de baisse d'activité annoncées par l'équipementier de réseaux Cisco se sont conjuguées aux discours pessimistes du fabricant de semi-conducteurs AMD et à la révision en baisse des prévisions de bénéfices de Mc Donald's pour faire plonger les indices dans le rouge. Le spectre d'une guerre en Irak

a aussi refait surface dans l'esprit des opérateurs, le Conseil de sécurité de l'ONU s'étant entendu sur un projet de résolution à l'égard de Bagdad.

En Europe, la Banque d'Angleterre et la Banque centrale européenne (BCE) ont décidé, de leur côté, de ne pas modifier leurs taux d'intérêt lors de leurs réunions de jeudi, suscitant la déception du marché. L'indice Euro Stoxx des cinquante premières valeurs de la zone euro a affiché une perte hebdomadaire de 1,50 %, à 2 450,42 points. A Francfort, l'indice Dax a perdu 2,72 %, à 3 079,10 points. A Londres, l'indice Footsie s'est néanmoins inscrit en légère hausse, de 0,94 %, à 4 034,60 points.

A Paris, l'indice CAC 40 a cédé 1,65 %, à 3 058,18 points. Plus forte progression de l'indice CAC 40 sur la semaine, l'action Vivendi Universal a pris 12,20 %, à 13,80 euros, après avoir annoncé la vente de la maison d'édition américaine Houghton Mifflin à un groupe d'investisseurs américains pour 1,66 milliard d'euros et la mise en vente d'ici à la fin de 2004 des 40,80 % qu'elle détient encore dans sa filiale Vivendi Environnement. L'accélération du programme de cessions d'actifs de Vivendi Universal pourrait permettre au groupe de mieux contrer l'offre du groupe britannique Vodafone sur leur filiale commune Cegetel. Plus forte baisse du CAC 40, l'action Thomson (ex-Thomson Multimedia) a perdu 17,37 %, à 15,75 euros, après avoir avverti que la grève dans les ports américains continuait à perturber son activité à l'approche de la période cruciale des fêtes de Noël.

IMBK 100 a bondi de 29,41 %, passant à 13 221,79 points, son plus haut niveau depuis janvier. Les milieux d'affaires ont été rassurés par les discours favorables à l'intégration européenne et aux négociations avec le Fonds monétaire international (FMI) tenus par les vainqueurs des élections. De plus, les investisseurs attendent un gouvernement fort, après une longue période de crise politique, et aux orientations économiques libérales. « *Plusieurs responsables politiques ont fait des déclarations particulièrement positives sur la façon dont ils entendaient conduire l'économie et cela a contribué à atténuer les inquiétudes sur les marchés* », a déclaré Meric Dincer, économiste chez le courtier Tekfen Securities, à l'Agence France-Presse.

LES MARCHÉS RASSURÉS EN TURQUIE

A Istanbul, la Bourse s'est envolée, cette semaine, à la suite de la large victoire du Parti de la justice et du développement, aux origines islamistes, aux élections législatives. L'indice de référence

en début de séance. Le même jour, Valéry Giscard d'Estaing, président de la Convention européenne, a provoqué une tempête diplomatique en se prononçant vigoureusement, dans les colonnes du *Monde*, contre l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne.

A Tokyo, l'indice Nikkei est resté quasi stable au cours d'une semaine écourtée à quatre jours, lundi étant férié. En effet, l'indice nippon a grignoté 0,06 % cette semaine, terminant à 8 690,77 points. Les banques japonaises ont volé au secours du promoteur immobilier en difficulté Towa Real Estate Development, lui apportant l'équivalent de 1,9 milliard d'euros. Payant sa participation au plan de sauvetage du promoteur immobilier, UFJ Holdings a notamment chuté de 13,26 % sur la semaine à la Bourse de Tokyo, le titre finissant à 157 000 yens.

Adrien de Tricornot

Europe-Etats-Unis : des divergences monétaires

Ces différences de vues, auxquelles s'ajoutent des divisions au sein du conseil de la Banque centrale européenne, traduisent le désarroi des banquiers centraux

Les événements de la semaine ont confirmé à quel point les philosophies monétaires suivies de part et d'autre de l'Atlantique restent éloignées, combien la stratégie adoptée par la Réserve fédérale américaine (Fed) diffère de celle observée par la Banque centrale européenne (BCE).

Mercredi 6 novembre, le comité de la Fed a abaissé d'un demi-point le loyer de l'argent au jour le jour, ramené à 1,25 %, son plus bas niveau depuis le mois de juillet 1961. Le lendemain, à Francfort, le conseil des gouverneurs de l'institut d'émission européen a, au contraire, laissé inchangé, à 3,25 %, son taux de refinancement.

Si un assouplissement monétaire était attendu aux Etats-Unis, il ne l'était pas dans de telles proportions, qui ont étonné... jusqu'à Wim Duisenberg, le gouverneur de la BCE ! « *La baisse des taux de la Fed n'était pas vraiment une surprise, mais j'ai été un peu surpris par l'ampleur* », a-t-il confié, non sans franchise, jeudi. Sa remarque prouve toutefois l'absence totale de coopération et de coordination des grandes banques centrales occidentales face à la crise financière et économique : une démonstration au grand jour d'égoïsme monétaire peu faite pour rassurer les investisseurs. « *Les chiffres récents de l'activité économique ont confirmé qu'une plus grande incertitude, due en partie à des risques géopolitiques accrus, entrave actuellement les dépenses, la production et l'emploi* », a souligné la Fed dans un communiqué. « *Les baisses de taux décidées ce jour devraient se révéler utiles au moment où l'économie traverse un creux* », précise le texte, avant de conclure, dans le style bien particulier à la banque centrale américaine, que « *dans le contexte de ses objectifs à long terme de stabilité des prix et d'une croissance économique durable et des informations actuellement dispo-*

nibles, les risques sont équilibrés dans un avenir prévisible ».

En abaissant ses taux aussi brutalement, la Fed est restée fidèle à sa réputation d'institut d'émission dynamique et réactif. Mais aussi attentif à l'évolution de la conjoncture économique, qui ne cesse actuellement de se dégrader outre-Atlantique. Le rythme annuel de croissance du produit intérieur brut (PIB) américain devrait être inférieur à 1 % au quatrième trimestre et au premier trimestre de l'année 2003, contre 3,1 % au troisième. Plus inquiétant encore : le moral des consommateurs, qui avait soutenu l'expansion aux Etats-Unis depuis plusieurs années, est tombé au mois d'octobre à son plus bas niveau depuis neuf ans. Quant aux entreprises américaines, elles se retrouvent, en raison de l'éclatement de la bulle boursière et de leur haut degré d'endettement, très fragilisées sur le plan financier, fragilité accrue par le phénomène de pénurie de crédit.

PERPLEXITÉ DES FINANCIERS

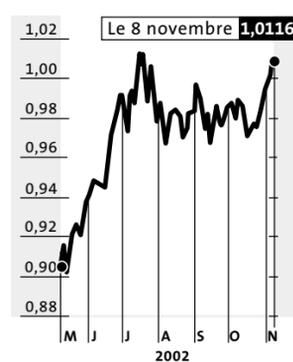
C'est à tous ces maux que la Fed a cherché à s'attaquer de front en réduisant ses taux d'intérêt. La question est toutefois de savoir jusqu'à quel point cette décision ne risque pas de se révéler contre-productive sur le plan psychologique. Cette mesure extrême ne va-t-elle pas être interprétée comme un geste désespéré et le signe que l'économie américaine est au bord du précipice ? Pour ramener ses taux directeurs aussi bas, la Fed, qui

STATU QUO DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

Comme la Banque centrale européenne (BCE), la Banque d'Angleterre a, jeudi 7 novembre, laissé inchangé, pour le douzième mois d'affilée, son taux directeur, fixé à 4 %. La Confédération de l'industrie britannique (CBI) a indiqué que ce statu quo était conforme à ses attentes, exhortant néanmoins la banque centrale à agir en décembre si les signes de faiblesse devaient se confirmer. « *Si la baisse d'un demi-point de la Réserve fédérale ne stimule pas la croissance économique américaine, nous pouvons nous retrouver face à un ralentissement économique mondial l'année prochaine* », a indiqué l'organisation patronale.

PARITÉ

Euro contre dollar



La baisse des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine a profité à la devise européenne.

Source : Bloomberg

qu'elle en dise, ne redoute-t-elle pas une entrée en déflation ? Sa décision ne montre-t-elle pas que l'économie des Etats-Unis est en passe de connaître le sort - peu enviable - de celle du Japon depuis dix ans ? La réaction plus que mitigée de Wall Street à la détente monétaire, l'accès de faiblesse du billet vert face à l'euro (1,0116 dollar vendredi), révèlent en tout cas la perplexité des milieux financiers internationaux. Elles prouvent aussi qu'Alan Greenspan, le président de la Fed, a perdu la main. Perçu comme un dieu monétaire vivant il y a peu de temps encore, il apparaît aujourd'hui faillible.

En choisissant le statu quo, la BCE a opté pour une stratégie diamétralement opposée à celle de la Fed, placée sous le signe du calme et de la prudence, selon ses partisans, sous celui de l'immobilisme et de l'aveuglement, selon ses détracteurs. Ces derniers déplorent que la BCE, obsédée par l'inflation, soit restée indifférente à la dégradation conjoncturelle, notamment en Allemagne, au bord de la récession, où le taux de chômage a augmenté à 9,9 % en octobre et où la production industrielle a reculé de 1,2 %. M. Duisenberg préfère pour sa part évoquer « *le haut degré d'incertitude* » qui entoure la reprise économique, en ajoutant toutefois que la zone euro devrait atteindre son potentiel de croissance, compris entre 2 % et 2,5 %, courant 2003. Pour prouver toutefois aux yeux de tous que la pensée monétaire européenne est loin d'être figée, M. Duisenberg a tenu à souligner, de façon exceptionnelle, que le débat avait été très animé au sein du conseil. « *Nous avons discuté intensément des arguments en faveur ou en défaveur d'une baisse des taux, mais, au bout du compte, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il serait sage de maintenir les taux inchangés* », a expliqué M. Duisenberg, confiance qui a été interprétée comme un signe avant-coureur d'une baisse des taux. Pour certains analystes, la BCE n'aurait pas voulu, par une sorte de coqueterie monétaire, se montrer suiviste vis-à-vis de la Fed.

Mais peut-être les discussions animées au sein du conseil de la BCE ou les divergences stratégiques de part et d'autre de l'Atlantique révèlent-elles plus simplement l'actuel désarroi des banquiers centraux. Désarroi face à une menace déflationniste qu'ils connaissent et cernent mal, désarroi lié à l'absence de remèdes éprouvés pour sortir d'une crise économique post-bulle.

Pierre-Antoine Delhommais

MARCHÉ DES CHANGES 8/11, 22h34

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK (\$)		0,83493	1,01305	1,59140	0,69295
TOKYO (¥)	119,77000		121,34310	190,61000	83,01855
PARIS (€)	0,98715	0,82415		1,57090	0,68420
LONDRES (£)	0,62838	0,52463	0,63650		0,43536
ZURICH (FR. S.)	1,44310	1,20455	1,46165	2,29695	

COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE.....	7,4246	7,4334
COURONNE NORVÉGE.....	7,3189	7,3199
COURONNE SUÉDOISE.....	9,0889	9,0987
COURONNE TCHÈQUE.....	30,8147	30,8914
DOLLAR AUSTRALIEN.....	1,7932	1,7944
DOLLAR CANADIEN.....	1,5844	1,5858
DOLLAR HONGKONG.....	7,9988	7,9930
DOLLAR NÉO-ZÉLAND.....	2,0358	2,0397
FORINT HONGROIS.....	237,9067	238,6322
LEU ROUMAIN.....	33878,0000	33946,0000
ROUBLE.....	32,2172	32,2407

MARCHÉS A TERME LE 8/11, 22h34

	Echéance	Premier prix	Dernier Contrats
PARIS			
CAC 40 TER.	11/2	3104,50	3060,00 125256
EURO NOTIO.	12/2		91,68 0
EURO ST. 50	9/2	2481,00	2179
FRANCFORT			
BUND 10 ANS	12/2	111,24	111,87 723839
LONDRES			
EURIBOR 3m.	12/2	96,97	97,01 628934
NEW YORK			
DOW JONES	12/2	8590,00	8490,00 34214
S. & POORS	12/2	900,20	891,00 548383

TAUX

TAUX D'INTÉRÊTS LE 8/11

	Taux 1j	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,25	3,21	4,61	5,01
ROYAUME-UNI	3,88	3,96	4,64	4,63
ITALIE	3,25	3,21	4,74	5,19
ALLEMAGNE	3,25	3,21	4,50	5,07
JAPON	0,05	0,07	0,99	1,61
ÉTATS-UNIS	1,32	1,40	3,87	5,00
SUISSE	0,64	0,66	2,70	3,34

OR

VENDREDI 8 NOVEMBRE 22h34

	Cours	% var.
OR FIN KILLO BARRE	10180,00	-1,17
OR FIN LINGOT	10310,00	-0,39
ONCE D'OR EN DOLLAR	321,70	-0,77
PIÈCE 20 FR. FRANÇAIS	59,00	-0,51
PIÈCE 20 FR. SUISSE	58,90	0,34
PIÈCE UNION LAT. 20	58,90	0,00
PIÈCE 10 US\$.	196,50	0,00
PIÈCE 20 US\$.	385,00	-1,85
PIÈCE 50 PESOS MEXICAINS	381,00	-0,53

MARCHÉS DES CAPITAUX

Les régions d'Italie en évidence

QUELQUES entreprises industrielles et commerciales ont eu accès au marché des capitaux ces derniers jours. Il s'agit soit d'augmentations d'emprunts en circulation ou de réalisation tardive de projets, dont l'exécution était prévue pour la rentrée. Ainsi, jeudi 6 novembre, le groupe de construction Vinci a-t-il ajouté 250 millions d'euros à une affaire de 600 millions qui avait vu le jour en juillet et qui a encore presque sept ans à courir. BNP Paribas et la Société générale se sont associées pour diriger cette transaction. Les nouvelles obligations rapportaient près d'un point entier de pourcentage de plus que le taux bancaire de référence (celui des swaps). Le même jour, Volvo redonnait vie au projet abandonné depuis deux mois d'émettre, par l'intermédiaire de JP Morgan, pour 300 millions d'euros d'obligations de sept ans de durée. La société suédoise offrait aussi un

financiers auxquels le rendement proposé (0,16 point de pourcentage de plus que l'euroibor, qui est le taux de référence à court terme) convenait parfaitement.

Ayant à faire face aux conséquences du tremblement de terre de 1997, l'Ombrie et les Marches procèdent différemment. Les sommes nécessaires sont bien plus élevées. Et pour en faciliter l'obtention, le gouvernement italien s'est engagé à rembourser la dette, par des amortissements semestriels pour lesquels l'Etat a prévu de transférer les paiements nécessaires, à chaque échéance. Cette intervention de Rome permet presque d'assimiler les emprunts de reconstruction de ces régions à des fonds d'Etat italiens.

Pour ce qui est de la région d'Ombrie, dont la transaction de 487 millions d'euros a déjà été lancée, sa qualité est d'ailleurs reconnue par les trois principales

L'attention des investisseurs continue de se porter sur les transactions de la plus grande qualité possible, notamment sur celles des collectivités locales

rendement d'un point entier supérieur à celui du taux de référence bancaire. Plusieurs autres transactions sont en préparation de la part de groupes automobiles ou de leurs sociétés financières. Aussi encourageante soit-elle, cette évolution ne signe pas encore un vrai retour à la normale.

En fait, l'attention des investisseurs continue de se porter sur les transactions de la plus grande qualité possible, notamment sur celles des collectivités locales, traditionnellement nombreuses au dernier trimestre. L'actualité s'est chargée de mettre en évidence celles contractées par des régions italiennes qui cherchent à financer les travaux de reconstruction liés aux catastrophes naturelles de ces dernières années.

Le Val d'Aoste vient ainsi d'augmenter de 130 millions d'euros à plus de 540 millions un emprunt à taux variable venant à échéance en 2021. Le produit est pour l'essentiel destiné à la réparation de ces dégâts provoqués par les inondations d'octobre 2000. La région s'est présentée directement sur le marché, sans aucun soutien extérieur. Deux banques, Deutsche Bank et Merrill Lynch, étaient chargées de mener à bien cette affaire. La plupart des investisseurs sont des établissements

agences de notation qui la situent au même niveau que l'Italie. La durée maximale est de seize ans, mais, en moyenne, tenant compte des amortissements semestriels, la vie n'est que de neuf ans et quatre mois. C'est sur cette base que peut s'établir une comparaison avec ce que rapporteraient des obligations du Trésor italien. Par extrapolation, on arrive à un rendement supérieur de 0,03 point de pourcentage. Une banque d'origine japonaise, Nomura, était chargée de cet emprunt, qui s'est principalement placé auprès de banques européennes, mais qui a également suscité l'intérêt d'investisseurs en Asie. L'Ombrie, qui a encore quelque 3 milliards d'euros de travaux de reconstruction à financer, entend continuer d'emprunter de cette façon ces prochains années.

La région des Marches est attendue ces jours-ci, pour environ 850 millions d'euros. Le profil de sa transaction devrait être le même que celui retenu pour l'Ombrie, notamment pour ce qui est des transferts de l'Etat central destinés au service de l'emprunt, qui sera dirigé par Nomura et UBS Warburg.

Christophe Vetter

Société des lecteurs du « Monde », 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél. : 01-42-17-25-01. Courriel : sld@lemonde.fr

L' O R É A L
PARIS



«Moins de rides,
plus de fermeté :
je choisis
l'action
profonde.»



REVITALIFT
SOIN ANTI-RIDES + FERMETÉ

Efficacité anti-rides : 80%*. Dès 4 semaines.

◆ Nanosomes™ de Pro-Rétinol A transporté au cœur des rides.

Efficacité fermeté : 75%*. Dès 8 jours.**

◆ Enrichi en Par-Elastyl™, puissant actif raffermissant.

PARCE QUE VOUS LE VALEZ BIEN

N° 1 MONDIAL DE L'ANTI-RIDES
L'ORÉAL
PARIS
PLÉNITUDE